

# Document de Référence 2013

CRM &  
données  
stratégiques

Professionnels  
de santé

Assurances  
& services



cegedim



→ Rapport Financier Annuel inclus

#### AVERTISSEMENT

Certaines informations autres qu'historiques contenues dans le présent Document de Référence sont susceptibles de constituer des objectifs, des données à caractère prévisionnel ou des prévisions financières non auditées. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. Ces données sont sujettes à des risques et des aléas pouvant se traduire, ultérieurement, par des données réelles substantiellement différentes. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL INCLUS

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles gratuitement auprès de Cegedim S.A.  
au 127 à 137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt,  
et sur le site Internet : [www.cegedim.fr/finance](http://www.cegedim.fr/finance)



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 mars 2014, conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son règlement général.

Le présent document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

# SOMMAIRE

## PANORAMA

### RSE

Les valeurs de Cegedim	2
Informations sociales	2
Informations environnementales	8
Informations sociétales	11
Pour aller plus loin	13
Note méthodologique	14

### 1

<b>Personnes responsables</b>	<b>19</b>
1.1 Nom et fonction du responsable du document de référence	20
1.2 Attestation du responsable du document de référence <b>RFA</b>	20

### 2

<b>Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques</b>	<b>21</b>
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	22
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	22
2.3 Honoraires des Commissaires aux comptes <b>RFA</b>	22

### 3

<b>Informations financières sélectionnées</b>	<b>23</b>
---	-----------

### 4

<b>Facteurs de risques</b>	<b>25</b>
4.1. Risques financiers	26
4.2. Risque de marché	36
4.3. Autres risques	38
4.4. Assurance	48

### 5

<b>Informations concernant l'émetteur</b>	<b>49</b>
5.1 Histoire et évolution de la société	50
5.2 Investissements	52

### 6

<b>Présentation des activités du Groupe et de leurs évolutions</b>	<b>55</b>
6.1 Le Groupe Cegedim	56
6.2 Les forces	57
6.3 Le marché : tendances par division	63
6.4 La stratégie	68
6.5 Détail des activités	70
6.6 Évènements exceptionnels	88
6.7 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	88

### 7

<b>Organigramme</b>	<b>89</b>
7.1 Groupe Cegedim et place de Cegedim au sein du Groupe	92
7.2 Liste des filiales de Cegedim	92

### 8

<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	<b>93</b>
8.1 Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées, y compris les propriétés immobilières louées et toute charge majeure pesant dessus	93
8.2 Utilisation des immobilisations corporelles au regard de l'environnement	93

### 9

<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	<b>95</b>
9.1 Cegedim SA	96
9.2 Groupe Cegedim	98

### 10

<b>Trésorerie et capitaux</b>	<b>117</b>
10.1 Cegedim SA	118
10.2 GroupE Cegedim	118

### 11

<b>Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>121</b>
11.1 Activité en matière de recherche et développement au niveau de Cegedim SA	122
11.2 Activité en matière de recherche et développement au niveau du Groupe Cegedim	122

### 12

<b>Informations sur les tendances</b>	<b>123</b>
Charges d'exploitation	124
Stocks et production	124

### 13

<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>125</b>
--	------------

### 14

<b>Organes d'administration et de direction</b>	<b>127</b>
14.1 Nom, adresse professionnelle et fonctions des mandataires sociaux	128
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	132
14.3 Gouvernement d'entreprise	133

### 15

<b>Rémunérations et avantages</b>	<b>137</b>
15.1 Montant des rémunérations totales et avantages de toute nature versés durant l'exercice, de manière directe ou indirecte, nominativement à chaque mandataire social, par Cegedim et par toute société du Groupe	138

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont clairement identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	139	20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	246
15.3	Attribution d'actions gratuites	139	20.5	Date des dernières informations financières	246
15.4	Jetons de présence de Cegedim SA	139	20.6	Informations financières intermédiaires	246
			20.7	Politique de distribution de dividendes	247
			20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	247
			20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	247
<b>16</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	<b>141</b>	<b>21</b>	<b>Informations complémentaires</b>	<b>249</b>
16.1	Date d'expiration du mandat actuel des Administrateurs de Cegedim SA et période durant laquelle ils sont restés en fonction	142	21.1	Capital social	250
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	142	21.2	Acte constitutif et statuts	252
16.3	Informations concernant les Comités d'Audit, de Rémunération, des Nominations et le Comité Stratégique	143	<b>22</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>255</b>
16.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	143	<b>23</b>	<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	<b>256</b>
16.5	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de Contrôle interne mises en place par la Société <b>RFA</b>	143	<b>24</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	<b>257</b>
			24.1	Responsable de la communication financière	258
			24.2	Calendrier indicatif des dates de publication des informations financières	258
			24.3	Document d'information annuel 2013	259
<b>17</b>	<b>Salariés</b>	<b>149</b>	<b>25</b>	<b>Informations sur les participations</b>	<b>261</b>
17.1	Effectifs du Groupe Cegedim à la clôture	150	25.1	Information sur Cegedim Activ	262
17.2	Participation des dirigeants dans le capital et stock-options	150	25.2	Information sur Alliadis	262
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de Cegedim	150	25.3	Information sur InPS	262
			25.4	Information sur Cegelease	263
			25.5	Information sur Cegedim Inc.	263
			25.6	Information sur Cegedim Asia Pacific	263
<b>18</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	<b>151</b>	<b>26</b>	<b>Assemblée Générale</b>	<b>265</b>
18.1	Composition de l'actionariat	152	26.1	Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	266
18.2	Droits de votes particuliers	153	26.2	Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	267
18.3	Contrôle de Cegedim	153			
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	153			
<b>19</b>	<b>Opérations avec des apparentés</b>	<b>154</b>		<b>Glossaire</b>	<b>270</b>
<b>20</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	<b>155</b>		<b>Rapport de Gestion <b>RFA</b></b>	<b>271</b>
20.1.	Informations financières historiques – comptes consolidés <b>RFA</b>	156		<b>Contacts</b>	<b>273</b>
20.2	Informations financières historiques – comptes sociaux <b>RFA</b>	206			
20.3	Rapports des contrôleurs légaux <b>RFA</b>	234			



# Panorama 2013




Extrait du Document de Référence





**Mot du  
Président**

---



P1

**Gouvernement  
d'entreprise**

---



P3

**Compétences  
de Cegedim**

---



P5

**Chiffres  
clés**

---



P7

## Sommaire

Cette section fournit une vue d'ensemble des activités, des performances clés et des informations sur les marchés financiers de Cegedim.

**Faits  
marquants**

---



P9

**Cegedim dans  
le monde**

---



P10

**Forces &  
stratégie**

---



P11

**Marchés  
financiers**

---



P13



## Le Mot du Président



Jean-Claude LABRUNE,  
Président Directeur Général

Nos investissements de ces dernières années destinés à accompagner la transformation de l'industrie pharmaceutique portent leurs premiers fruits comme en témoignent nos résultats 2013.

Avec le développement des produits de spécialisation au détriment de celui des produits de médecine générale, l'érosion des blockbusters et la généralisation des génériques, le marché du CRM Pharma se présente désormais comme un marché de gestion d'équipes spécialisées, plus nombreuses et plus scientifiques. La gestion des bases de connaissances y devient primordiale et la détection par les équipes médicales et scientifiques des laboratoires de toutes les données disponibles par médecin selon la nature des pathologies traitées devient décisive. C'est une réécriture du besoin faisant appel à des technologies nouvelles, plus connues sous le nom générique de Big Data.

Dans le même temps, pendant que le marché du primary care pour les produits protégés par les brevets ou les noms de marque diminue fortement, le marché de vente des génériques ou de l'OTC par les réseaux de représentants se développe à travers différents systèmes de vente. Il peut s'agir, comme par exemple en France, de systèmes de

vente orientés pharmacie par pharmacie ou groupement par groupement, ou alors de systèmes de vente orientés vers les chaînes comme aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

De même, le marché des devices se développe rapidement, et nos nouveaux outils de CRM répondent à ces nouveaux besoins. Or, il s'avère qu'aujourd'hui le nombre des visiteurs médicaux ou des représentants dédiés aux devices et à l'OTC rattrape rapidement celui des visiteurs ou des représentants traditionnels.

Avec la mobilisation actuelle de l'industrie pharmaceutique sur les maladies orphelines et les nouvelles molécules très spécialisées, les visiteurs médicaux sont remplacés progressivement par les médecins scientifiques. Le médecin scientifique accompagne le médecin prescripteur dans une meilleure connaissance du médicament, répond à ses questions, gère les études, prend en charge toute la complexité médicale de prescription de ces nouveaux produits et répond aux demandes extrêmement importantes des autorités en matière de safety, de compliance et d'efficacité.

Cette médicalisation de l'information médicale représente, pour Cegedim, une opportunité extraordinaire. Nous avons la chance de disposer

des bases de données et des outils pour accompagner cette mutation. Je pense même que nous sommes très en avance sur la concurrence. Cette mutation nous permet de substituer au modèle ancien, basé sur le nombre de visiteurs médicaux, un modèle nouveau reposant sur le nombre de médecins et la qualité des informations collectées autour du concept OneKey. Nous sommes mobilisés pour réussir cette transformation déjà marquée par ses premiers succès.

Cegedim accompagne également la transformation de l'activité des Professionnels de santé avec, par exemple, les avancées de nos logiciels dans l'évolution du modèle de paiement à l'acte vers celui de paiement à la performance.

Les nouveaux modes d'exercice de la pratique médicale et notamment l'essor des maisons de santé pluridisciplinaires représentent un enjeu nouveau auquel nous répondons à travers des offres innovantes et adaptées, en France comme dans les autres pays où nous sommes présents.

L'innovation dans les outils de mobilité s'avère très bénéfique avec par exemple le lancement réussi de l'offre Simply Vitale pour les infirmières en France. Le besoin croissant de partage d'informations ouvre de nouvelles opportunités avec déjà des succès en matière de e-prescription, de portail dédié aux relations patients médecins / pharmaciens, et de télé-services.

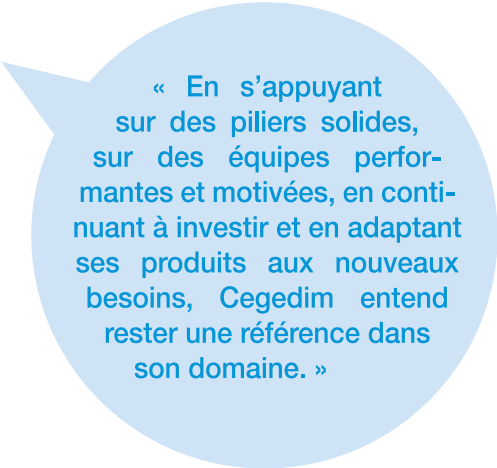
Un autre axe majeur de croissance provient des activités Assurances et services. Cegedim accompagne les grands donneurs d'ordre dans leurs besoins d'interconnexion et d'automatisation, ainsi que dans l'évolution de leurs relations avec les professionnels de santé, avec en particulier en France la généralisation annoncée du tiers payant et celle des complémentaires de santé à l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, nous sommes fiers des succès de nos offres de gestion externalisée des ressources humaines et de dématérialisation des flux avec,

entre autres, le développement des offres de paiement comme les offres SEPA.

Le Groupe dispose d'un fort potentiel de développement en France comme à l'international grâce à sa spécialisation santé et à la convergence des besoins entre les organisations, les laboratoires pharmaceutiques, les assurances et les professionnels de santé.

Il poursuit la stratégie qui a toujours fait sa force : investir pour innover et proposer de nouveaux outils dans ses métiers de santé.



« En s'appuyant sur des piliers solides, sur des équipes performantes et motivées, en continuant à investir et en adaptant ses produits aux nouveaux besoins, Cegedim entend rester une référence dans son domaine. »

Jean-Claude LABRUNE,  
Président Directeur Général



## Gouvernement d'entreprise

### Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration compte dix Administrateurs dont un membre indépendant au sens du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-Medef.

En 2013, trois de ses membres sont des femmes. Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration s'est réuni six fois sur convocation écrite de son Président, adressée à chacun des Administrateurs une semaine au moins avant la date de la réunion.

Le Conseil a arrêté les comptes et s'est prononcé notamment sur les grandes orientations et décisions stratégiques du Groupe.



### Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour missions essentielles d'assurer l'examen des comptes et d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux Comptes. Il est composé de quatre membres dont un membre indépendant. Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2013. Ont également participé à ces réunions, les Commissaires aux Comptes, le Directeur Financier et le Directeur des Investissements.



### Comité des Nominations

Le Comité des Nominations a pour missions essentielles de formuler des propositions sur la sélection des Administrateurs et d'établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacances imprévisibles. Il est composé de trois membres dont un membre indépendant. Le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2013.



### Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations a pour missions essentielles d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration en matière de rémunération des Administrateurs, du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué de Cegedim, et d'examiner les politiques d'attribution d'actions gratuites et de rémunérations variables. Il est composé de trois membres dont un membre indépendant. Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2013, en présence de tous ses membres.



### Comité de Stratégie

Le Comité de Stratégie a pour missions essentielles de proposer des axes de développement de la société et d'identifier des cibles potentielles. Il est composé de trois membres désignés par le Conseil d'Administration. Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2013, en présence de tous ses membres.



## Organes de Direction

### Conseil d'Administration

Jean-Claude LABRUNE  
Président

Laurent LABRUNE

Aude LABRUNE-MARYSSE

Jean-Louis MERY

Pierre MARUCCHI  
Représentant de FCB

Valérie RAOUL-DESPREZ  
Nommée sur proposition de Bpifrance

Anne-Sophie HÉRELLE  
Représentante de Bpifrance

Philippe TCHENG  
Représentant du GERS GIE

Anthony ROBERTS  
Représentant d'Alliance Healthcare  
France

Jean-Pierre CASSAN  
Administrateur indépendant

### Comité d'Audit

Valérie RAOUL-DESPREZ, *Président*

Aude LABRUNE-MARYSSE

Pierre MARUCCHI

Jean-Pierre CASSAN, *Administrateur indépendant*

### Comité des Nominations

Jean-Claude LABRUNE, *Président*

Valérie RAOUL-DESPREZ

Jean-Pierre CASSAN, *Administrateur indépendant*

### Comité des Rémunérations

Jean-Pierre CASSAN, *Président, Administrateur indépendant*

Aude LABRUNE-MARYSSE

Jean-Louis MERY

### Comité de Stratégie

Jean-Claude LABRUNE, *Président*

Laurent LABRUNE

Anne-Sophie HÉRELLE

### Commissaires aux Comptes

Grant Thornton, *Représenté par Solange AÏACHE*

Mazars, *Représenté par Jérôme de PASTORS*



## Compétences de Cegedim

Les activités de Cegedim sont organisées en **3 divisions opérationnelles** en fonction des services proposés et des clients ciblés.

Pour les industries  
des sciences de la vie

### 1. CRM & données stratégiques

environ **200 000**  
utilisateurs des solutions Cegedim

**Onekey** fichier mondial de référence  
de professionnels et acteurs de santé

**50%**  
du CA 2013

Pour les médecins, para-  
médicaux et pharmaciens

### 2. Professionnels de santé

**+ de 217 000\***  
professionnels de santé

**+ de 84 000\***  
pharmaciens

\* postes de travail

**32%**  
du CA 2013

Pour les acteurs du monde  
de l'assurance et entre-  
prises de tous secteurs

### 3. Assurances & services

**40 millions**  
d'assurés gérés

**350 millions**  
de flux

**18%**  
du CA 2013

## CRM & données stratégiques

La division *CRM et données stratégiques* accompagne les entreprises pharmaceutiques, biotechnologiques et autres industries de santé dans leurs actions notamment de marketing, en leur fournissant des solutions logicielles, des bases de données et des études.

Sa gamme de produits et services inclut des bases de données concernant les professionnels de santé et autres prescripteurs dont la base *OneKey*, des solutions de gestion des actions marketing et vente et notamment des plateformes de CRM, des études médicales et de marketing stratégiques, des logiciels et autres outils de mesure de l'efficacité des actions de promotion et de publicité, et des services de business intelligence.

De plus, le Groupe propose des solutions de « compliance » permettant aux entreprises des sciences de la vie et de la santé de mieux communiquer sur le bon usage des médicaments et les aider à s'assurer que leurs activités marketing sont en conformité avec les exigences réglementaires. Pour le Groupe, la base de données *OneKey*, qui contient des informations sur plus de 13,7 millions de professionnels de santé à travers le monde, est la base de données de professionnels de santé la plus complète qui existe. Elle permet aux clients de Cegedim de disposer d'informations pertinentes sur les professionnels de santé dans différents domaines et les aide ainsi à renforcer leurs relations avec eux.

Les solutions de CRM, les bases de données et les études de marché sont également utilisées par des entreprises d'autres secteurs.

## Professionnels de santé

La division *Professionnels de santé* fournit des logiciels répondant aux besoins de la pratique quotidienne des pharmaciens, médecins, réseaux de soins et paramédicaux aux Etats-Unis et dans la zone EMEA, et des bases de données médicales.

Son offre recouvre notamment des solutions de gestion électronique des dossiers patients et des prescriptions, et des bases de données médicamenteuses, adaptées aux réglementations locales et aux usages des différents pays dans lesquels Cegedim opère. Cegedim assure également les services d'installation, de maintenance, d'hébergement, de formation et de support utilisateurs associés à ses produits.

En outre, à travers sa filiale *Cegelease*, le Groupe propose en France des offres de financement aux pharmaciens et professionnels de santé pour l'équipement informatique (logiciel, matériel et maintenance) et l'aménagement des pharmacies (enseignes, robotique, mobilier,...). Le Groupe intervient principalement dans ce cadre en tant que broker entre ses clients et des établissements financiers de renom. Enfin, en France, Cegedim propose également aux pharmacies des services de marketing et d'aménagement de l'espace de vente.

## Assurances et services

La division *Assurances et services* regroupe l'ensemble des produits et services du Groupe destinés aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires pour les assurances santé principalement en France. Cette division rassemble des compétences sur l'ensemble de la chaîne des échanges entre les professionnels de santé et les organismes assureurs et gestionnaires de régimes obligatoires et complémentaires.

Son offre inclut la fourniture de solutions d'informatisation des assureurs et mutuelles de santé, la gestion de flux de santé et de tiers payant, et des prestations de gestion.

Le Groupe cible également à travers cette division des entreprises de tous secteurs d'activité intéressées par les problématiques d'hébergement, d'externalisation (notamment paie et RH avec *Cegedim SRH*) et d'échanges dématérialisés (*Cegedim e-business*).



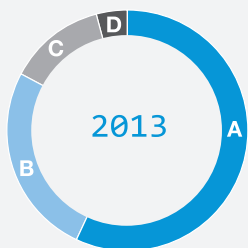
# Chiffres clés

Une répartition sur 4 divisions a été mise en place à compter du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, afin de fournir une information par division pertinente et reflétant l'adaptation au reporting interne. Cette distinction permet de mieux appréhender l'impact de ce pôle de compétences dans les comptes du Groupe.



## Cegedim

Répartition géographique du Chiffre d'Affaires (CA)



A	France	57 %
B	EMEA hors France	26 %
C	Amérique	13 %
D	Reste du monde	4 %

## Chiffres clés

Chiffre d'affaires en millions d'€	2013	902,3	-2,1 %	
	2012	921,8		
EBITDA courant en millions d'€	2013	155,7	+1,3 %	marge 17,3 %
	2012	153,6		16,7 %
				+59 bps
EBIT courant en millions d'€	2013	92,1	+2,2 %	marge 10,2 %
	2012	90,1		9,8 %
				+43 bps

Le chiffre d'affaires a reculé de 19,5 millions d'euros, soit 2,1 %, passant de 921,8 millions d'euros en 2012 à 902,3 millions en 2013. Hors effet positif des acquisitions/cessions de 0,2 % et effets défavorables de change de 1,8 %, le chiffre d'affaires a reculé de 0,5 %.

L'EBIT (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a progressé de 2,0 millions d'euros, soit 2,2 %, passant de 90,1 millions d'euros en 2012 à 92,1 millions en 2013. Ainsi la marge opérationnelle s'établit à 10,2 % contre 9,8 % un an plus tôt.



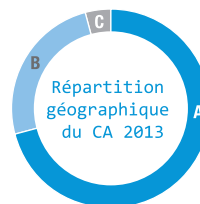
## 1 CRM & données stratégiques



A	France	33 %
B	Europe hors France	36 %
C	Amérique	22 %
D	Asie	9 %



## 2 Professionnels de santé



A	France	72 %
B	Europe hors France	24 %
C	Amérique	4 %



## 3 Assurances & services



A	France	100 %
B	Europe hors France	0 %



## 4 Réconciliation



A	France	100 %
B	Europe hors France	0 %



Chiffre d'affaires en millions d'€	2013	452,8	
	2012	482,9	
EBITDA courant en millions d'€	2013	62,7	marge
	2012	64,0	
EBIT courant en millions d'€	2013	38,3	marge
	2012	37,6	

## CRM & données stratégiques

Le **chiffre d'affaires** a reculé de 30,0 millions d'euros, soit 6,2 %, passant de 482,9 millions d'euros en 2012 à 452,8 millions d'euros en 2013. Hors impact négatif des cessions de 0,4 % et de conversion des devises de 2,9 %, le chiffre d'affaires a reculé de 3,0 %.

L'**EBIT (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels)** a progressé de 0,7 million d'euros, soit 1,8 %, passant de 37,6 millions d'euros en 2012 à 38,3 millions d'euros en 2013. Ainsi, la marge opérationnelle s'établit à 8,5 % contre 7,8 % un an plus tôt.

Chiffre d'affaires en millions d'€	2013	288,8	
	2012	287,3	
EBITDA courant en millions d'€	2013	59,7	marge
	2012	59,4	
EBIT courant en millions d'€	2013	35,5	marge
	2012	35,6	

## Professionnels de santé

Le **chiffre d'affaires** a progressé de 1,6 million d'euros, soit 0,6 %, passant de 287,3 millions d'euros en 2012 à 288,8 millions d'euros en 2013. Hors impact positif d'acquisition de 1,3 % et impact négatif de conversion des devises de 1,1 %, le chiffre d'affaires a progressé de 0,4 %.

L'**EBIT (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels)** a reculé de 0,1 million d'euros, soit 0,4 %, passant de 35,7 millions d'euros en 2012 à 35,6 millions d'euros en 2013. Ainsi, la marge opérationnelle s'établit à 12,3 % contre 12,4 % un an plus tôt.

Chiffre d'affaires en millions d'€	2013	160,0	
	2012	151,2	
EBITDA courant en millions d'€	2013	38,6	marge
	2012	34,5	
EBIT courant en millions d'€	2013	24,7	marge
	2012	22,4	

## Assurances & services

Le **chiffre d'affaires** a progressé de 8,7 millions d'euros, soit 5,8 %, passant de 151,2 millions d'euros en 2012 à 160,0 millions d'euros en 2013. Aucune cession, ni acquisition n'a eu lieu et l'effet de conversion des devises est marginal.

L'**EBIT (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels)** a progressé de 2,3 millions d'euros, soit 10,3 %, passant de 22,4 millions d'euros en 2012 à 24,7 millions d'euros en 2013. Ainsi, la marge opérationnelle s'établit à 15,5 % contre 14,8 % un an plus tôt.

Chiffre d'affaires en millions d'€	2013	0,6	
	2012	0,4	
EBITDA courant en millions d'€	2013	-5,3	
	2012	-4,3	
EBIT courant en millions d'€	2013	-6,4	
	2012	-5,5	

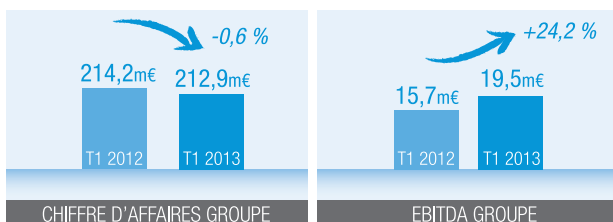
## Réconciliation

La division **Réconciliation** regroupe à la fois des activités inhérentes au statut de tête de Groupe coté, et des activités de support aux trois divisions opérationnelles du Groupe. Les activités de support sont refacturées aux filiales utilisatrices, à des prix de marché, et recouvrent notamment la tenue de comptabilité, la gestion des ressources humaines et de la trésorerie, l'assistance juridique et le marketing. Les activités de tête de Groupe ne sont pas refacturables et recouvrent notamment le management stratégique du Groupe, la production d'informations consolidées et la communication financière.



# Faits marquants 2013

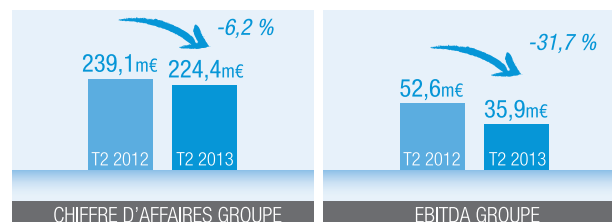
## 1<sup>er</sup> Trimestre



**janvier** : Nomination de Valérie Raoul-Desprez au Conseil d'Administration en remplacement de Jacques-Henri David.

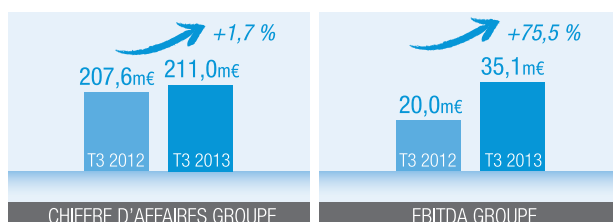
**20 mars** : Emission obligataire senior de 300 millions d'euros à 6,75 % à échéance 1<sup>er</sup> avril 2020, de format Reg S et 144A.

## 2<sup>ème</sup> Trimestre



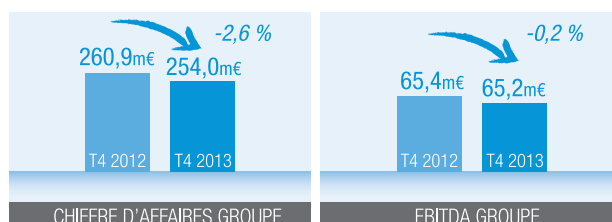
**26 avril** : Standard and Poor's revoit à la hausse à « B+ avec perspective stable » la note de Cegecim et de ses deux emprunts obligataires.

## 3<sup>ème</sup> Trimestre



**septembre** : Nomination de Anne-Sophie Hérelle au Conseil d'Administration comme représentante permanente de Bpifrance, en remplacement de Nicolas Manardo.

## 4<sup>ème</sup> Trimestre



**novembre** : Acquisition de la société Webstar Health, leader au Royaume-Uni dans le consulting et les services IT santé à destination des pharmaciens.

**décembre** : Acquisition de certains actifs de la société française Kadriga, pionnier des solutions d'e-detailing et collaboratives en mode SaaS.

## Évènements post-clôtures

Il n'y a eu, post-clôture jusqu'à la date de dépôt du présent document et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.



## Cegedim dans le monde

 **cegedim**  
en 2013



**7 992** collaborateurs



**902 M€** de chiffre d'affaires

### Amériques

**15%**

 **1 204**

**12%**

 **112 M€**

### EMEA

**74%**

 **5 928**

**83%**

 **750 M€**

### APAC

**11%**

 **860**

**5%**

 **40 M€**



## Forces

**Une forte présence**  
dans la chaîne de  
valeurs de la santé

**Leadership**  
**durable** sur chacun  
des secteurs  
d'activité

**De fortes barrières**  
à l'entrée

 **cegedim**



**Un portefeuille**  
**de produits et**  
**services innovants**  
**et intégrés**

**Une clientèle**  
**stable** et diversifiée

**Un actionnariat de**  
**référence** long  
terme, une équipe  
de Direction expéri-  
mentée et un  
personnel qualifié



Stratégie

Stratégie

- ✓ Marchés émergents
- ✓ Nouveaux produits
- ✓ Nouveaux marchés
- ✓ Positions de leader

Profitabilité

Retour vers les niveaux de 2009

Levier  
Financier

Atteindre un niveau de x2,0

Évolution du marché



## Cegedim en bref en 2013

- L'action Cegedim a progressé de 23,1 % en 2013
- Nouvelle émission obligataire
- Relèvement de la notation de crédit

## Analystes

### Action

**Kepler Cheuvreux** : Benjamin Terdjman  
**CM-CIC Securities** : Jean-Pascal Brivady  
**Gilbert Dupont** : Mickael Chane-Du  
**Natixis Securities** : Richard Beaudoux  
**Société Générale** : Patrick Jousseume  
**Genesta** : Guillaume Nédélec

### Obligation

**Exane** : Benjamin Sabahi  
**Oddo** : Carole Braudeau  
**Imperial Capital** : Diego Affo  
**Société Générale** : Priya Viswanathan  
**BofA Merrill Lynch** : Navann Ty  
**J.P. Morgan** : Ela.N. Kurtoglu



## L'action Cegedim

<b>Code ISIN</b>	FR0000053506
<b>Code Reuters</b>	CGDM.PA
<b>Code Bloomberg</b>	CGM
<b>Marché de cotation</b>	NYSE Euronext Paris

L'action Cegedim a évolué positivement en 2013. Le cours de clôture à la fin 2013 était de 22,89 €, en hausse de 23,1 %. Le 18 mars 2013 l'action a atteint son plus haut cours de clôture de l'année à 26,97 €.

En euro	2012	2013
<b>Moyenne sur la période</b>	20,47	22,02
<b>Plus haut de la période</b>	28,68	26,97
<b>Plus bas de la période</b>	13,43	18,48
<b>Valeur de l'action (€)</b>	18,60	22,89
<b>Capitalisation boursière (M€)</b>	260,35	320,40
<b>Nombre de titres émis (M)</b>	14,00	14,00



## Structure de l'actionnariat

Répartition au 31 déc. 2013	Nombre d'actions	Nombre de ddv (a)	% de capital	% de ddv
<b>FCB</b>	7 361 044	14 668 437	52,6 %	69,0 %
<b>Bpifrance</b>	2 102 061	2 102 061	15,0 %	9,9 %
<b>Cegedim SA</b>	55 165	0	0,4 %	0,0 %
<b>Flottant</b>	4 478 903	4 488 638	32,0 %	21,1 %
<b>Total</b>	<b>13 997 173</b>	<b>21 259 136</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

(a) Nombre total de droits de vote (ddv) exerçables à l'Assemblée Générale



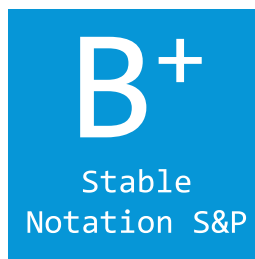
## Obligation



## Notation de crédit

Cegedim est déterminé à maintenir un haut niveau de notation. Des réunions sont organisées régulièrement entre l'agence de notation et le top management de Cegedim.

*Notation évaluée le 26 avril 2013*



## Financement de marché

	7,00 %, échéance 2015	6,75 %, échéance 2020
<b>Émetteur</b>	Cegedim S.A.	Cegedim S.A.
<b>Montant</b>	168 550 000 EUR	300 000 000 EUR
<b>Date d'émission</b>	27 juillet 2010	20 mars 2013
<b>Coupon</b>	7,00 % payable semi-annuellement	6,75 % payable semi-annuellement
<b>Format</b>	RegS	RegS / 144A
<b>Cotation</b>	Luxembourg	Luxembourg
<b>ISIN</b>	FR0010925172	XS0906984272 (RegS) - XS0906984355 (Rule 144A)

“Clarté,  
Simplicité,  
Transparence”

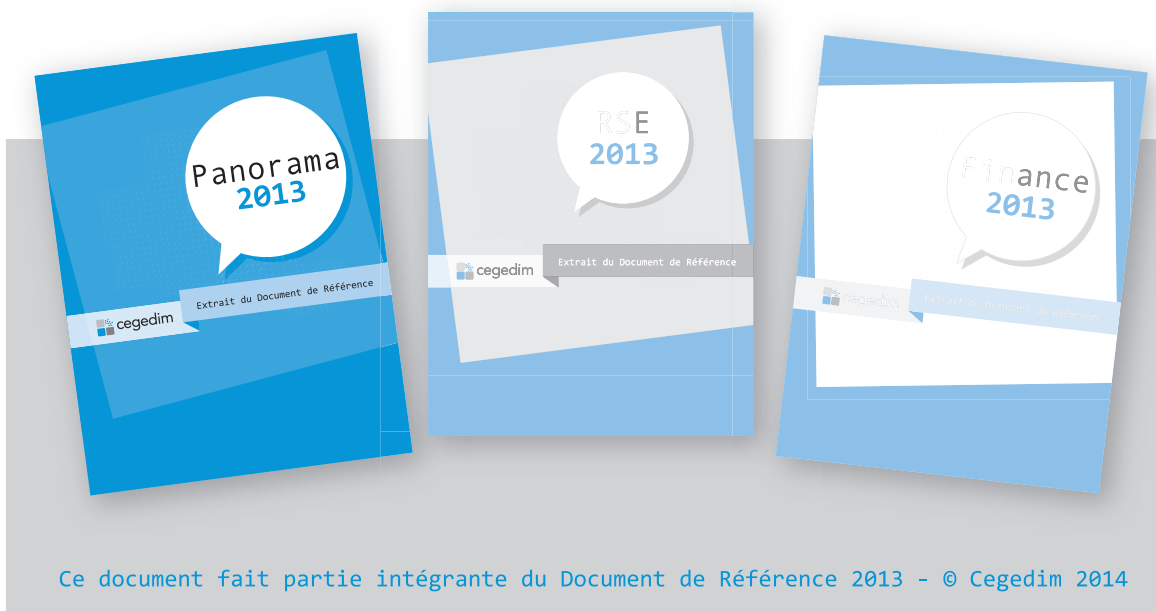
### Contact investisseur

**Jan Eryk Umiastowski**

Directeur des Investissements  
et des Relations Investisseurs

janeryk.umiastowski@cegedim.com

Tél. : +33 (0)1 49 09 33 36



Société anonyme au capital de 13 336 506,43 €  
127 à 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt  
R.C.S. Nanterre : 350 422 622 - Code NAF : 6311 Z  
Téléphone : +33 (0)1 49 09 22 00  
Email : [investor.relations@cegedim.com](mailto:investor.relations@cegedim.com)

[www.cegedim.fr/finance](http://www.cegedim.fr/finance)



# RSE 2013



Extrait du Document de Référence





# RAPPORT SUR LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

LES VALEURS DE CEGEDIM

2

---

INFORMATIONS SOCIALES

2

1. Emploi

2

2. Organisation du travail

4

---

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

8

---

INFORMATIONS SOCIÉTALES

11

---

POUR ALLER PLUS LOIN

13

---

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

14

## LES VALEURS DE CEGEDIM

Les valeurs de Cegedim reposent sur une volonté permanente d'innovation et d'optimisation de la qualité des produits et des données en adéquation avec les besoins « business » des marchés de ses clients.

Cette exigence d'innovation, de qualité et d'investissement pour leur avenir est au cœur de la stratégie de croissance du Groupe et s'appuie sur des valeurs fortes :

- une organisation agile conçue pour favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise

Le Groupe Cegedim s'organise autour de Business Units et de sociétés très autonomes, animées par des entrepreneurs responsables, capables de partager et de promouvoir l'excellence technologique des produits, dans des secteurs à fort potentiel de croissance.

Pour la plupart des offres, la volonté est de proposer des services très complets aux clients ce qui implique un niveau élevé de connaissances et de spécialisation métier. Les équipes techniques accompagnent le produit depuis l'innovation jusqu'à la mise en production. Les équipes de développement produit entretiennent une connaissance parfaite du besoin des clients et des caractéristiques des offres ;

- une culture d'entreprise résolument orientée vers la satisfaction client

L'objectif de Cegedim consiste à apporter aux clients et au juste prix la valeur ajoutée dont ils ont besoin. Une forte réactivité et une grande adaptabilité au changement sont possibles grâce à des équipes de taille humaine favorisant la communication, la transmission des compétences et le partage d'expériences. Cegedim s'appuie sur ses équipes performantes, réactives et motivées, bénéficiant de circuits d'information courts et de prises de décision rapides, et avec une grande adaptabilité au changement ;

- la compliance

Les activités de Cegedim mettent en œuvre le traitement de données sensibles, notamment dans le domaine de l'industrie pharmaceutique.

La compliance est la source de la crédibilité de Cegedim dans le monde de la santé, notamment en ce qui concerne les données confidentielles des clients et des engagements d'anonymisation.

Le respect des réglementations en vigueur et une éthique forte constituent le socle de base au développement de Cegedim et à l'évolution de chacun.

## INFORMATIONS SOCIALES

### 1. EMPLOI

#### Effectifs

L'effectif total du Groupe Cegedim au 31 décembre 2013 est de 7 992 salariés.

Les effectifs en France en 2013 représentent 41,8 % des effectifs totaux du Groupe Cegedim.

Les salariés en contrat à durée indéterminée représentent 97,2 % des effectifs en France, 91,7 % des effectifs à l'international et 94,0 % des effectifs du Groupe.

En 2013, le Groupe Cegedim a embauché 1 624 personnes. Parmi elles, 887 l'ont été en contrat à durée indéterminée (dont 36,2 % en France), 724 en contrat à durée déterminée (dont 48,9 % en France) et 13 ont rejoint le Groupe via des acquisitions d'entités.

	31/12/2012	31/12/2013
Effectif total du Groupe	8 118	7 992
Effectif en France	41,2 %	41,8 %
Salariés en contrat à durée indéterminée		
en % des effectifs totaux	94,5 %	94,0 %
en % des effectifs en France	97,5 %	97,2 %
en % des effectifs à l'international	92,4 %	91,7 %
Entrées	1 911	1 624
Embauches en contrat à durée indéterminée	1 034	887
dont part en France	37,3 %	36,2 %
Embauches en contrat à durée déterminée	685	724
dont part en France	53,1 %	48,9 %
Variation de périmètre	192	13
Sorties	2 025	1 750

Afin d'accompagner les projets de l'entreprise, Cegedim :

- recrute chaque année plusieurs centaines de collaborateurs en France, avec la volonté croissante d'agir en faveur de la diversité des salariés dans l'entreprise et de permettre l'accès à l'emploi de personnes handicapées ;

- intègre un nombre important de stagiaires et de jeunes en contrat d'alternance ;
- recrute à l'international à travers sa présence dans plus de 80 pays dans le monde.

Le Groupe fait appel, en fonction des besoins, à des salariés intérimaires.

La répartition des effectifs au 31 décembre 2013 par zone géographique est la suivante :

	France	EMEA hors France	Amériques	APAC
% des salariés au 31 décembre 2012	41,2 %	31,5 %	15,6 %	11,7 %
% des salariés au 31 décembre 2013	41,8 %	32,4 %	15,1 %	10,7 %

En 2013, et sur la base des données légales disponibles <sup>(1)</sup>, 56,6% des effectifs du Groupe sont des hommes, pour un âge moyen de 39 ans, et 43,4 % sont des femmes, pour un âge moyen de 40 ans.

En 2013, le Groupe Cegedim a dénombré 1 750 départs de ses effectifs, 679 en France et 1 071 à l'international. Le terme de départ inclut les fins de contrats à durée déterminée, les fins de mission, les fins de période d'essai, les démissions, les changements de périmètre (entités cédées), les ruptures conventionnelles, les licenciements ou les décès.

En France, le Groupe dénombre 11,5 % de licenciements parmi l'ensemble des causes de départ de personnel.

Concernant les procédures de départ en France, 26 litiges sont en cours en 2013.

## Rémunération et évaluations

La politique du Groupe en matière de rémunération vise à reconnaître les talents en récompensant à la fois la performance individuelle et la performance collective, avec une prépondérance accordée à la performance individuelle.

Une politique de rémunération, fixe et variable, est mise en œuvre pour certains collaborateurs afin d'encourager la performance :

- la part variable de la rémunération des Managers opérationnels est fixée en fonction d'objectifs tenant compte des orientations générales de l'entreprise en matière de croissance, de rentabilité et de génération de trésorerie du Groupe ;
- la rémunération des commerciaux, des consultants et des Directeurs de projets, ainsi que de certains postes fonctionnels comporte également une partie variable. Elle repose sur la réalisation d'objectifs annuels, en majeure partie individuels, et, pour une moindre part, collectifs fixés par la Direction.

Chaque année, les Managers du Groupe Cegedim mènent un entretien individuel avec les membres de leurs équipes afin de les évaluer et de faire un point sur les objectifs fixés. Un guide d'entretien est remis aux participants afin d'aider à mener les discussions dans les meilleures conditions. L'évaluation est matérialisée au cours du premier trimestre de l'année suivante via l'outil informatique interne « *Evaluadim* ».

(1) L'information n'est pas légalement disponible pour la Russie et la Pologne.

Des entretiens semi-annuels sont menés dans certaines entités du Groupe et d'autres, de fin de période d'essai, sont réalisés pour faire le point sur le travail effectué par les collaborateurs.

Dans le cadre du plan senior mis en place depuis 2011, l'un des engagements pris par le Groupe concerne l'entretien de deuxième partie de carrière pour les employés de plus de 45 ans, afin de les soutenir en leur proposant un accompagnement dans leur évolution professionnelle.

## Frais de personnel

Les frais de personnel regroupent les salaires nets, avantages en nature, variables, bonus et primes, ainsi que les charges sociales et cotisations aux régimes de protection sociale afférentes aux salariés. Leur évolution sur trois ans est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Frais de personnel	442 231	449 821	433 458

Les effectifs constituent la principale ressource du Groupe et représentent l'un des postes de coûts les plus significatifs. Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable.

Un Comité des Rémunérations a été mis en place en 2010, et a pour missions essentielles d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration en matière de rémunération des Administrateurs, du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué de Cegedim et d'examiner les politiques d'attribution d'actions gratuites et de rémunérations variables. Il est composé de trois administrateurs dont un administrateur indépendant. Le Comité des Rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 4 mars 2013 et du 4 juin 2013.

Il existe une couverture sociale (à minima une assurance-maladie, qui peut être complétée par des dispositifs de prévoyance) et une couverture retraite pour les salariés dans tous les pays où la législation l'exige. Le Groupe s'attache à étendre progressivement ce type de dispositifs aux pays dans lesquels la législation ne l'exige pas. En pratique, la quasi-totalité des effectifs du Groupe se sont vus proposer une assurance-maladie.

## 2. ORGANISATION DU TRAVAIL

### Organisation du temps de travail

Pour les collaborateurs en France, qui représentent 41,8 % des effectifs totaux du Groupe Cegedim, l'organisation du temps de travail s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 216 jours travaillés avec une référence horaire hebdomadaire conventionnelle de 35 heures, en contrepartie de l'attribution de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT). Ces jours de RTT s'élèvent à 13 par an.

Le nombre de congés payés annuel est de 25 jours ouvrés, auxquels s'ajoutent les jours de congés pour événements, fixés par la loi, ou aménagés dans le cadre d'accords de sociétés.

Les dispositions mises en place dans le cadre des heures supplémentaires sont conformes aux conventions collectives appliquées dans chaque entité.

A l'étranger, la réglementation de la durée du temps de travail est respectée dans chaque pays. Lorsqu'aucune réglementation n'existe, le Groupe Cegedim applique une durée de temps de travail qui semble raisonnable, à l'appréciation de la direction des ressources humaines de la région, en lien avec le siège.

Les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à temps partiel sont au nombre de 153 en France et 236 à l'étranger.

L'absentéisme en 2013 (absences pour maladie, événements familiaux tels que maternité, mariage, etc., et les absences non justifiées) s'élève à 8,9 jours par salarié en France (dont 14,9 % pour maternité et 64,1 % pour maladie) et 13,9 jours par salarié à l'étranger. Sont exclus les congés payés et les jours de réduction du temps de travail.

### Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Le Groupe Cegedim entend maintenir de bonnes relations avec ses salariés et leurs représentants et privilégie un dialogue social régulier.

Au sein des filiales françaises, et dans l'ensemble du Groupe, les accords collectifs sont très nombreux. Il n'est pas possible d'en fournir le bilan détaillé. N'ayant pas été interpellé par les représentants des salariés ou organisations syndicales à propos des accords collectifs en place, le Groupe considère que le bilan de ceux-ci est globalement satisfaisant. Au siège, le dialogue s'est renforcé en 2013 avec la présence systématique d'un membre de la Direction Générale aux comités d'entreprise mensuels.

En France, le Groupe a signé en 2000 l'accord des 35 heures (voir ci-dessus dans le paragraphe « Organisation du temps de travail »).

En 2013, les accords majeurs suivants ont été signés :

- le déblocage anticipé des sommes attribuées au titre de l'intéressement et de la participation dans le cadre de la loi du 28 juin 2013 ;
- l'égalité professionnelle ;
- le contrat génération qui permettra de prolonger le plan senior et l'engagement du Groupe dans le maintien de l'emploi des seniors et des jeunes.

Par ailleurs, au niveau de l'Unité Economique et Sociale (UES) de Boulogne-Billancourt, en France, une revalorisation du ticket restaurant a été négociée.

Enfin, un intéressement et une participation sont discutés régulièrement.

Au sein des entités françaises, et dans l'ensemble du Groupe, il existe des représentants des salariés et des Comités d'Entreprise élus dans les cadres légaux. Les thèmes couverts par le dialogue social ne sont pas toujours les mêmes selon les entités, mais l'on retrouve toutefois des thèmes majeurs tels que durée du travail, hygiène et sécurité, rémunérations ou encore formation.

En outre, deux membres du Comité d'Entreprise siègent au Conseil d'Administration de Cegedim SA.

Dans tous les pays, le Groupe respecte les obligations de réunions à organiser avec les différents organismes en termes de périodicité, de constitution des instances et des thèmes de discussions sur la vie des collaborateurs dans l'entreprise (organisation, horaires, sécurité, santé, départs, etc.).

## Comité d'entreprise

Il n'est pas possible de rendre compte de l'activité de l'ensemble des Comités d'Entreprise dans le Groupe. Cependant, on peut noter qu'aucun Comité d'Entreprise local n'a saisi la DRH Groupe d'une question majeure dont la résolution locale n'aurait pas été satisfaisante.

S'agissant du Comité d'Entreprise rattaché à la maison mère Cegedim SA, en application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail, il est à noter que ce Comité d'Entreprise n'a pas formulé d'observation sur la situation économique et sociale de la Société en 2013. Le Comité d'Entreprise de l'Unité Economique et Sociale (UES) de Boulogne-Billancourt en France s'est réuni 7 fois en 2013.

## Information et communication

Au sein de l'entreprise, l'information circule via les outils de communication suivants :

- un Intranet, lancé en 2013 qui vise à regrouper, entre autre, un ensemble de documents dont : le livret d'accueil, une documentation spécifique selon chaque pays et des offres aux salariés ;
- une lettre d'information interne ;
- des messages Intranet d'actualité à l'attention des salariés ;
- une présentation, au moins annuelle, de l'activité du Groupe et des faits marquants par le Directeur Général Délégué, pour les salariés situés en Région Parisienne, et pour la première fois aux

Etats-Unis en 2013. Cette présentation est également relayée par les outils internes pour le reste du Groupe ;

- des entretiens individuels et semestriels ;
- le site du Comité d'entreprise de l'Unité Economique et Sociale (UES) de Boulogne-Billancourt, en France, qui diffuse un compte rendu aux collaborateurs ;
- le livret d'accueil remis à tout nouvel entrant qui contient le règlement intérieur, la charte Sécurité du Groupe Cegedim, la charte de conduite d'affaires, la charte éthique, la charte d'utilisation des médias sociaux, ainsi que des documents sur le régime de prévoyance et le 1 % logement ;
- un coffre-fort électronique personnel et sécurisé ([www.arkevia.com](http://www.arkevia.com)), permettant aux collaborateurs du Groupe de récupérer leurs bulletins de paie et de stocker gratuitement des documents personnels ;
- d'autres initiatives variées ont été instaurées localement dans diverses entités du Groupe.

## Santé et sécurité

En France, les conditions d'hygiène et de sécurité sont abordées lors des réunions du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Ces réunions sont systématiquement tenues dans les différentes entités du Groupe.

La mise à jour du règlement intérieur de Cegedim SA a permis de renforcer les clauses relatives à la sécurité des personnes.

En France, en 2013, il y a eu 63 accidents de travail ayant entraîné des arrêts de travail, dont 50,8 % d'accidents sur les trajets professionnels. Ces accidents n'ont pas touché le personnel temporaire ni les prestataires de service. Aucune incapacité permanente n'a résulté de l'un de ces accidents. Des informations complémentaires sur l'indicateur d'accident du travail sont précisées dans le paragraphe relatif aux limites méthodologiques.

S'agissant des maladies professionnelles, en France en 2013, un cas a été déclaré à la Sécurité Sociale. Cette maladie professionnelle n'a pas de caractère répétitif ni contagieux.

Par ailleurs, en France, l'Accord National Interprofessionnel permet, depuis 2012, un portage de la mutuelle pour les anciens salariés demandeurs d'emploi. Ce portage, pris en charge par le Groupe, sauf dans le cas des démissions, est disponible pour une durée de neuf mois suivants le départ du collaborateur.

A l'étranger, le Groupe veille au respect des réglementations locales applicables en matière de conditions d'hygiène et de sécurité.

De façon générale, le Groupe estime que le bilan des accords sur la santé et la sécurité au travail est satisfaisant.

## Formation

La formation, qui constitue le socle permettant aux salariés de développer leurs compétences et d'optimiser leur potentiel, est un pilier essentiel de la stratégie de Cegedim. Le Groupe cherche à aider les salariés à définir et réaliser leurs objectifs de développement individuel. Les souhaits de formation peuvent être exprimés lors de l'entretien annuel ou à tout autre moment jugé opportun. Ceci est notamment facilité par une gestion centralisée des demandes pour

les salariés connectés à l'Intranet Groupe, qui leur permet également de consulter en temps réel leur droit individuel à formation (DIF).

Pour l'année 2013, 0,8 % de la masse salariale du Groupe Cegedim a été consacré à la formation, ce qui représente un budget global de 3 442 milliers d'euros. Cette somme est principalement consacrée à des heures de formation externe. Des formations internes sont également organisées pour les collaborateurs du Groupe.

En France, 37,5 % des salariés ont bénéficié de formation. Ces formations représentent un total de 24 762 heures.

Le coût de la formation est payé soit par chaque entité du Groupe Cegedim soit par des organismes collecteurs en fonction des versements effectués.

Périmètre France	31.12.2012	31.12.2013
Salariés ayant bénéficié de formation	1 547	1 251
Nombre d'heures de formation	31 268	24 762

### Egalité professionnelle hommes et femmes

Le Groupe ne fait pas de discrimination au niveau des embauches et de l'attribution des postes. Les offres d'emploi prévoient une rémunération sans discrimination dont l'évolution future dépend de critères liés à la performance et à l'expérience de chacun.

Toute personne victime ou témoin d'une discrimination dispose de plusieurs moyens d'alerte. Elle peut notamment saisir le Comité d'Ethique du Groupe (cf. page suivante) ou toute instance du personnel qui agira en totale indépendance.

Pour les nouveaux entrants dont l'intégration nécessite un accompagnement spécifique, un système de tutorat porté par les seniors du Groupe, seniors en âge et en ancienneté, est disponible. Cet engagement s'inscrit dans le cadre du plan senior.

### Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe Cegedim a la volonté de faciliter l'intégration de ses travailleurs handicapés et cherche à limiter les discriminations. Le Groupe s'emploie à améliorer l'accès de ses bâtiments aux personnes handicapées et, si nécessaire, peut leur proposer une place de parking, quand les locaux en disposent. D'autre part, en France, des congés payés spéciaux de 5 jours ouvrés sont proposés aux travailleurs handicapés pour leur permettre d'accomplir leurs formalités médicales et administratives.

En France en 2013, 54 personnes handicapées, reconnues comme telles par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ont été déclarées au titre de la cotisation handicapés.

Les responsables des ressources humaines du siège ont suivi en 2013 une formation sur le handicap au travail. Une plaquette est en cours de réalisation pour lister les aides possibles pour les personnes concernées.

D'autre part, un comité de pilotage du handicap s'est tenu en mai et en septembre 2013 afin de discuter des obligations d'emploi, des principes de non-discrimination et de compensation du handicap. Un référent se charge, entre autre, de faire l'interface entre la médecine du travail et les travailleurs handicapés. Ce comité est constitué du directeur du pôle de « l'Excellence Opérationnelle », du responsable analyse et administration des ventes de la division CRM, du responsable de la communication, du directeur de clientèle du GERS, d'un chef de projet de Cegedim Strategic Data, d'un ingénieur systèmes et réseaux, d'un technicien de la division CRM et du responsable de pôle des services centraux.

A l'étranger, le Groupe veille à respecter la réglementation en vigueur au regard de l'emploi de personnes handicapées et, de façon plus générale, s'inscrit dans une démarche visant à combattre toute forme de discrimination.

### Charte éthique et Comité d'éthique

Une charte éthique a été établie en mars 2011, visant à rappeler les objectifs du Groupe dans les domaines du développement durable, et notamment d'équité sociale vis-à-vis de ses collaborateurs et des communautés avec lesquelles le Groupe interagit. En découlent des règles de bonne conduite, qui constituent le socle des repères et des responsabilités que le Groupe souhaite mettre en avant.

Cette charte est accessible à chaque collaborateur de Cegedim et tout nouvel embauché doit en prendre connaissance. Ces dispositions valent engagement d'être toujours attentif aux valeurs de Cegedim et d'en respecter scrupuleusement l'éthique.

A l'international, le siège s'assure que cette charte est connue et respectée par l'ensemble des filiales du Groupe.

La Direction du Groupe Cegedim est garante auprès de ses clients et de ses salariés du respect des valeurs et principes du Groupe Cegedim inscrits dans la charte éthique. Elle reçoit pour cela l'assistance d'un Comité Ethique indépendant.

Depuis 2011, ce Comité est composé de trois membres : un représentant du personnel (le secrétaire du Comité d'Entreprise de l'Unité Economique et Sociale (UES) de Boulogne-Billancourt en France), le Directeur Général de Cegedim et la Directrice des Ressources Humaines de Cegedim. Les demandes peuvent être envoyées par mail à chaque membre du Comité d'Ethique ou directement à ce Comité via une adresse mail générique. Aucune violation manifeste des dispositions de la Charte n'a été rapportée au Comité depuis sa création.



L'éthique du Groupe Cegedim vise à :

- appliquer à tous les domaines les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où le Groupe exerce ses activités ;
- s'assurer de mener ces activités en apportant une contribution positive dans chaque pays où l'on opère ;
- mettre les hommes et les femmes de Cegedim au cœur de la stratégie de développement du Groupe et ouvrir à chacun d'eux les possibilités pour exploiter au mieux leur potentiel opérationnel et intellectuel ;
- mettre en pratique et respecter les 12 engagements du « Cegedim Compact » qui s'inspire du pacte mondial des Nations Unies, le « Global Compact ». La mise en œuvre de ces engagements est animée par une équipe dédiée en charge des politiques Qualité/Sécurité/Environnement au sein de la Direction de l'Excellence Opérationnelle :
  1. éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire,
  2. proscrire le travail des enfants de moins de 15 ans hors formation,
  3. éliminer toute discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession,
  4. promouvoir la réussite individuelle,
  5. assurer un environnement de travail favorable sur l'ensemble des sites,
  6. favoriser l'emploi local et respecter les législations en vigueur,
  7. prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables,
  8. agir contre la corruption sous toutes ses formes,
  9. garantir la sécurité des biens du Groupe et de ses clients,
  10. assurer la confidentialité des informations client,
  11. respecter les législations sur la protection des données personnelles au niveau mondial,
  12. maîtriser les déplacements ;
- conduire les affaires, dans tous les pays dans lesquels le Groupe intervient, selon les plus hauts standards d'honnêteté, d'intégrité et d'équité ;
- offrir aux fournisseurs, partenaires et sous-traitants des opportunités de succès, dans un cadre compétitif, ouvert et loyal mais également dans un esprit de collaboration et de partenariat et de bénéfice réciproque ;
- communiquer de façon ouverte et transparente vers les actionnaires, bailleurs de fonds et la communauté financière, en veillant à la pertinence de l'information qui leur est fournie.

Dans l'accomplissement de leurs missions, les hommes et les femmes de Cegedim s'emploient à respecter les règles de conduite suivantes :

- protéger la confidentialité des informations et des données auxquelles ils ont accès au titre de leur activité professionnelle ;
- s'assurer que les cadeaux et invitations reçus ou offerts soient d'une valeur symbolique et conformes aux usages acceptables, aux règlements applicables et aux bonnes mœurs ;
- utiliser les moyens matériels et bureautiques mis à disposition pour le bon exercice de leur mission dans le respect de l'intérêt du Groupe ;
- s'exprimer au nom du Groupe Cegedim, notamment auprès des journalistes et analystes, uniquement dans le cadre des règles de communication du Groupe ;
- veiller à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre opinions et intérêts personnels et intérêts du Groupe Cegedim ;
- informer sa hiérarchie en cas de potentiels conflits d'intérêts donnant ou pouvant donner l'impression d'influer sur son jugement et ses actes ;
- s'abstenir d'occuper un poste, ou une fonction, ou de détenir un intérêt financier au sein d'une organisation qui serait un concurrent, un client, un fournisseur ou un partenaire commercial du Groupe Cegedim, dès lors que les fonctions exercées permettraient d'avoir une influence sur la relation, sauf si la prise d'intérêt est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres, et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées ;
- veiller à ne pas vendre, transférer ou céder tout bien appartenant au Groupe Cegedim sans les autorisations et les documents nécessaires ;
- protéger les informations et les données privilégiées auxquelles tout collaborateur peut avoir accès en raison de son activité professionnelle, en les utilisant uniquement dans le cadre de ses fonctions, et en respectant l'obligation de confidentialité auprès de tiers.

## INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

En adéquation avec l'éthique qui vient d'être exposée, le Groupe Cegedim s'attache à œuvrer pour la préservation de l'environnement. Il convient toutefois de souligner que ses activités n'ont pas intrinsèquement un caractère polluant, puisque ses produits sont essentiellement de nature immatérielle. Cegedim s'appuie en premier lieu sur le capital humain, dans un cadre d'activités tertiaires ne nécessitant pas directement la mise en œuvre de processus industriels ou l'utilisation de matières premières.

Agissant dans le secteur des technologies et des services liés à l'information et aux bases de données, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des systèmes et des données. Les meilleures précautions sont prises pour garantir à nos clients la plus haute qualité de service et la protection des données et flux qui nous sont confiés, à ce titre la DSI de Cegedim a depuis 2012 une accréditation ISAE 3402 et SSAE 16 sur son offre d'hébergement de données et de services.

Ainsi, la réduction des risques et des impacts pouvant affecter les actifs et l'image du Groupe, relatifs notamment aux incendies, inondations ou autres catastrophes naturelles, aux pannes d'électricité, aux virus informatiques et actes de malveillance, est une préoccupation constante et primordiale du Groupe.

Le Groupe met en œuvre des stratégies de continuité d'activité et de service, exploitant la répartition mondiale de ses cinq centres informatiques, et l'état de l'art des technologies informatiques. Le Rapport du Président sur le Contrôle interne détaille les mesures mises en œuvre en matière de sécurité des systèmes d'information au sein du Groupe Cegedim. Certains risques industriels sont également couverts par des polices d'assurance adéquates.

Néanmoins, le Groupe reste vigilant sur les bonnes pratiques et promeut les conduites permettant de minimiser son empreinte sur l'environnement, notamment dans le cadre quotidien de l'organisation du travail.

Les activités du Groupe Cegedim, compte tenu de leur nature essentiellement immatérielle, n'ont pas de répercussions significatives sur l'environnement. Les principaux leviers en matière de responsabilité environnementale reposent sur :

- la réduction de la consommation en énergie, principalement au niveau des data centers avec l'utilisation de matériel de dernière génération ;
- l'achat de produits recyclés ;
- l'optimisation du cycle de vie des produits manufacturés en gérant la fin de vie de certains produits (papiers, cartons, équipements informatiques, cartouches d'impression, etc.) ;
- la maîtrise de la flotte de véhicule du Groupe ;
- la maîtrise des déplacements.

Dans le cadre du programme Cegedim Compact et afin de répondre à ces objectifs, le Groupe Cegedim a continué à mettre en place des initiatives globales ou locales afin de réduire son impact sur l'environnement dans le respect des lois et réglementations locales.

Les principales réalisations du Cegedim Compact portent sur :

- la virtualisation des data centers et la réduction de leur consommation en énergie ;
- l'équipement avec une nouvelle génération d'ordinateurs moins consommateurs ;
- la création d'une charte éthique et d'une charte sur la non-discrimination ;
- la création d'un Comité Ethique impliquant le top management et des représentants du personnel ;
- la mise en œuvre de meilleures pratiques RH pour gérer les postes clés, étendre les valeurs du Groupe, mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation auprès des collaborateurs ;
- la mise en œuvre d'une politique voyage plus respectueuse de l'environnement ;
- le développement des outils de communication à distance.

Par ailleurs, les filiales appliquent les lois et réglementations locales en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

### Prise en compte de l'environnement dans la gestion quotidienne des équipements informatiques

Cegedim, depuis plus de 30 ans, conçoit, construit, et opère ses centres de données et les plates-formes technologiques en optimisant leur efficacité énergétique, répondant à la fois aux exigences économiques d'un marché fortement concurrentiel, mais aussi aux objectifs du développement durable.

Le déploiement à travers le monde de ces centres de données (Europe, Amériques, Asie) a été réalisé, en tenant compte à chacune des phases de conception, de déploiement et d'exploitation, des contraintes environnementales, énergétiques et économiques propres à chaque pays. Ces contraintes ont été intégrées dans toutes les dimensions du métier de l'hébergement de systèmes d'information.

En 2013, les équipes techniques et informatiques de Cegedim ont poursuivi le programme d'amélioration continue de l'efficacité énergétique des services d'hébergement informatique du Groupe. Ce programme s'est articulé autour de trois axes principaux :

- L'optimisation de l'utilisation des ressources informatiques

La virtualisation continue d'apporter son lot d'optimisations. En 2013, le nombre de serveurs physiques est en décroissance de 14 % alors que le nombre de machines virtuelles est en augmentation de 2,2 %. Les ressources unitaires sont en constante augmentation et chaque machine virtuelle présente plus de processeur et de RAM (Random Access Memory). Le taux de virtualisation, qui se caractérise par le nombre de serveurs total divisé par nombre de serveurs physiques, est passé de 79 % à 81 % en 2013, soit un peu plus de 4 serveurs virtuels pour un serveur physique.

L'utilisation de serveurs surdimensionnés permet ainsi d'augmenter le taux de mutualisation des services et d'optimiser la consommation d'énergie lors des périodes de faible activité.

- La réduction des consommations énergétiques des serveurs et équipements informatiques

Le Groupe sélectionne des équipements qui présentent une meilleure efficacité énergétique, pour un service équivalent ou supérieur. L'infrastructure réseau a ainsi vu sa capacité décuplée pour des besoins en énergie stables.

De plus, sur le site de Boulogne-Billancourt, en France, la solution « MI Box » a permis d'améliorer l'efficacité énergétique des plateformes les plus consommatrices par l'utilisation de serveurs spécifiques présentant une consommation 30 % inférieure aux solutions de même génération, à puissance de traitement égale. En pratique, le déploiement « MI Box » a permis de réduire de 64,5 % la consommation d'énergie, avec un rapport « core/performance » équivalent et une capacité mémoire en hausse de 64 %. Outre la réduction du nombre de serveurs de 42 unités à 10 unités, cette solution réduit également le nombre d'équipements réseau nécessaires aux liaisons entre les serveurs, permettant une diminution de la consommation énergétique estimée à 10 % par rapport aux solutions précédentes.

- L'optimisation de l'efficacité des systèmes de climatisation des centres d'hébergement

En parallèle de ces efforts ci-dessus, le projet de remplacement des équipements de climatisation utilisant le fluide R22, nocif pour l'environnement, a été engagé en 2013 au profit d'une installation plus respectueuse de l'environnement.

Il est également prévu d'étendre progressivement le cloisonnement des allées froides à l'ensemble des salles d'hébergement en France.

L'empreinte carbone du Groupe en matière de gaz à effet de serre se mesure par la consommation d'électricité nécessaire au bon fonctionnement des activités.

Les données ci-dessous indiquent le niveau de la consommation annuelle d'électricité et de gaz en kilowatt-heure sur 32 pays dont les six principaux (France, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Etats-Unis et Singapour) couvrant ainsi 91 % des effectifs du Groupe. Ces pays représentent, en 2013, un taux de couverture de 97 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 98 % de l'EBIT consolidé du Groupe.

	31/12/2012	31/12/2013*
Consommation annuelle d'énergie (en Kwh)	31 922 022	39 033 817*

\* Les données 2013 intègrent des pays supplémentaires par rapport à 2012 ainsi que le niveau de la consommation annuelle du gaz. Cf. méthodologie pour plus de précision.

Le Groupe dispose de centres d'hébergement à Boulogne Billancourt, à Toulouse, à Bedminster et à Singapour. La consommation électrique nécessaire au fonctionnement de ces centres d'hébergement est incluse dans les données ci-dessus, au même titre que la consommation d'électricité attribuable aux autres locaux (bureaux, administratifs, etc.). Le Groupe travaille actuellement à identifier plus précisément la consommation des centres d'hébergement et de ses équipements informatiques. En 2013, Cegedim a travaillé à l'établissement d'un système de mesure des consommations, basé sur le PUE (Power Usage Effectiveness), pour son datacenter de Boulogne-Billancourt.

### Prise en compte de l'environnement dans la politique des déplacements professionnels

La gestion des déplacements professionnels fait l'objet d'une attention particulière. Il s'agit d'un poste de dépenses et d'émissions de CO<sub>2</sub> important. Le Groupe incite clairement les collaborateurs à

diminuer leurs déplacements et à recourir à des solutions alternatives moins polluantes, sans sacrifier la qualité des services proposés aux clients. Annoncée par le Président, cette incitation à diminuer les déplacements est diffusée sur le site Internet du Groupe. D'autre part, chaque nouvel entrant est sensibilisé au « Cegedim Compact » présenté dans la partie « Informations sociales » du présent document.

Concernant la politique de déplacements professionnels, le Groupe a mesuré l'impact en matière d'émission de CO<sub>2</sub> sur ses principaux pays d'implantation.

Les données ci-dessus indiquent le niveau d'émission annuelle de CO<sub>2</sub> en kilogrammes sur onze pays, dont les six principaux (France, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, États-Unis et Singapour). Ces pays représentent, en 2013, un taux de couverture de 74 % des salariés totaux du Groupe, 84 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 82 % de l'EBIT consolidé du Groupe. A périmètre constant, entre 2012 et 2013, le Groupe a réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> de 20,6 %.

	31/12/2012	31/12/2013*
Émissions annuelles de CO <sub>2</sub> (en kg)	2 231 592	1 954 091*

\* Les données 2013 intègrent des pays supplémentaires par rapport à 2012. Cf. méthodologie pour plus de précision.

Ces données concernent uniquement les émissions dégagées lors des déplacements professionnels en avion, sur l'année civile 2013, dans les pays contributeurs listés précédemment.

Il est à noter que depuis le 8 septembre 2009, le siège américain de Cegedim, à Bedminster dans le New Jersey, est entièrement alimenté par de l'énergie verte (énergies renouvelables provenant de ressources naturelles non fossiles ou nucléaires). Il s'agit de l'hydroélectricité, du vent, du soleil, de la pluie ou des marées. L'utilisation de l'énergie verte sur notre site de Bedminster est une preuve, conformément au Cegedim Compact, de notre engagement sur le long terme pour l'environnement.

Aux États-Unis, le Groupe fait partie d'un programme local en faveur des transports propres (New Jersey Community Program for Ridewise). Dans ce cadre, Cegedim incite ses salariés au covoiturage, ou à l'utilisation de carburants plus propres en leur proposant des places de parking. Pour l'ensemble de ces actions, Cegedim s'est vu attribué en 2012 une médaille d'or par le New Jersey Community Program.

En France, la flotte des véhicules de fonction est restée stable par rapport à l'année dernière. En dehors des quelques acquisitions de véhicules utilitaires, les renouvellements des véhicules de fonction tendent vers des catégories moins émettrices en CO<sub>2</sub>. Ainsi, en 2013 en France, 58 nouveaux véhicules de catégorie A émettant moins de 100 g de CO<sub>2</sub> par kilomètre ont été acquis pour remplacer des anciens véhicules plus polluants. En 2013, 61 % du parc français est constitué de véhicules émettant moins de 120 g de CO<sub>2</sub> par kilomètre, et 84 % de ce même parc émet moins de 140 g de CO<sub>2</sub> par kilomètre.

A l'étranger, des efforts pour faire évoluer le parc vers des véhicules moins polluants sont également réalisés par les filiales. Par exemple, aux Pays-Bas, tous les nouveaux véhicules choisis sont à moteur hybride.

### Prise en compte de l'environnement dans la gestion quotidienne des activités

Le programme de développement durable du Groupe Cegedim, le «Cegedim Compact» a été lancé à l'initiative de la Direction du Groupe et s'inspire du pacte mondial des Nations Unies, le «Global Compact». Dans ce cadre, le Groupe respecte les conventions fondamentales de l'Organisation International du Travail.

Dans la plupart des pays, Cegedim communique et déploie des actions auprès de ses salariés sur les points ayant une empreinte importante sur l'environnement. Compte tenu du caractère non polluant des activités du Groupe, il n'y a pas de formations spécifiques en matière de protection environnementale. Toutefois, le Groupe met en œuvre certaines actions préventives de recyclage et d'élimination des déchets.

La réduction des impressions des collaborateurs est notamment un objectif pour le Groupe. Dans tous les pays, au quotidien, les équipes sont encouragées à s'interroger sur la nécessité d'imprimer leurs travaux ou sur l'utilisation d'alternatives simples (par exemple, projeter un support de réunion plutôt que de l'imprimer, n'imprimer les e-mails que si nécessaire, en recto verso...). Les collaborateurs sont de moins en moins équipés d'imprimantes individuelles, et doivent

envoyer leurs travaux sur une station d'impression mutualisée, ce qui limite les impressions « de confort » et permet d'être plus économe en consommables, en favorisant en priorité le noir et blanc sur la couleur.

Sur le thème de la réduction des impressions de ses informations réglementaires obligatoires, depuis 2007, le Groupe favorise une diffusion électronique. Le Groupe a réduit le nombre de ses impressions de Documents de Référence en version papier de 83 % entre 2009 et 2013. D'autre part, les cartes de vœux électroniques envoyées aux clients et prestataires remplacent progressivement les versions papiers.

D'autres actions reposent sur des comportements individuels plus responsables et sur diverses initiatives des équipes locales en charge des services généraux. Par exemple, le recyclage des cartouches d'encre est organisé de façon assez répandue au sein du Groupe et le recyclage du papier progresse dans plusieurs filiales.

L'achat de fournitures de bureau « vertes » est encouragé lorsque le rapport qualité prix reste acceptable (papier recyclé « Ecolabel » ou provenant de plantations gérées de façon durable), notamment pour certaines initiatives nécessitant des impressions de masse. Par exemple, depuis 2007, l'impression du Document de Référence du Groupe se fait sur du papier 100 % recyclé et certifié Ecolabel européen.

Des moyens simples de réduction des dépenses énergétiques sont mis en œuvre au cas par cas, comme l'extinction automatique des lumières et des climatisations dans les bureaux à partir d'une certaine heure, la promotion du covoiturage, etc.

### Indicateurs non applicables concernant l'environnement

Compte tenu des activités du Groupe, les indicateurs suivants sont considérés comme non applicable :

- les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets ;
- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ;
- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- la prise en compte des nuisances sonores ;
- l'approvisionnement en eau ;
- l'utilisation des sols ;
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Du fait de son activité de services, le Groupe ne nécessite pas de consommation d'eau autre que pour les besoins courants.

Par ailleurs, Cegedim n'a pas d'assurance dédiée aux risques en matière d'environnement. Cependant, le Groupe bénéficie dans le cadre de ses contrats d'assurance Responsabilité Civile d'une clause de pollution accidentelle.

Enfin, compte tenu du caractère non polluant des activités, aucune provision pour risques environnementaux n'a été constituée.

## INFORMATIONS SOCIÉTALES

Dans le cadre de son expansion à l'international, Cegedim s'implique naturellement dans le développement durable, qui met au cœur des préoccupations du Groupe le capital humain et notamment les enjeux d'équité sociale tant vis-à-vis des collaborateurs que des communautés.

### Engagements sociétaux en faveur des collaborateurs du Groupe

En 2013, la politique de l'emploi de Cegedim a permis d'accompagner l'activité du Groupe. Cegedim considère les ressources humaines comme la première richesse de l'entreprise et son engagement vise à renforcer ce capital humain. Cette année, le Groupe a recruté 1 624 salariés, principalement en contrat à durée indéterminée et au statut cadre, ou équivalents à l'étranger.

Le Groupe privilégie également le recrutement de futurs jeunes diplômés dans le cadre de contrats d'apprentissage, grâce à des partenariats avec des écoles et établissements universitaires, entre autres, en Inde, en France, en Belgique et en Allemagne.

Par exemple, en 2012, Cegedim avait tourné, en France, avec l'ESGI (Ecole Supérieure de Génie Informatique) un film promotionnel visant à promouvoir l'alternance et l'insertion professionnelle d'étudiants dans le monde de l'entreprise. En 2013, suite à ce film, le Groupe a continué sa collaboration avec cette école et a :

- employé 5 étudiants de cette école en alternance pour des diplômes de licence ou de master ;
- organisé, le 14 mars 2013, une conférence sur « l'expatriation professionnelle » pour l'ensemble des promotions de l'école ;
- participé, le 30 mai 2013, à une après-midi de coaching d'entretiens ;
- participé, le 24 septembre, à une journée de Speed Meeting pour l'alternance ;
- concouru au montage du dossier pour la mise en place d'une nouvelle formation en alternance ;
- versé une partie de la taxe d'apprentissage du Groupe ;
- intégré la vidéo présentant le partenariat Cegedim/ESGI sur la page « Etudiants et jeunes diplômés » du site cegedim.fr.

Les expertises et les potentiels d'évolution sont mis en avant lors du recrutement des salariés du Groupe. Les Managers recrutés sont tous de formation supérieure. Les collaborateurs sont issus de formation à dominante scientifique ou commerciale.

En tant que prestataire de services international, Cegedim incite ses salariés à travailler en réseau de façon transverse au sein du Groupe et à collaborer avec les équipes des différentes zones géographiques. L'objectif du Groupe est de proposer en permanence des services de haute qualité à ses clients internationaux, quelle que soit leur implantation.

Pour Cegedim, les possibilités de mobilité interne dans les différentes zones géographiques permettent aux salariés d'élargir leur

connaissance de l'activité et leurs compétences, et aident le Groupe à garantir le transfert des connaissances entre ses entités.

Le Groupe conduit une politique RH active autour de la formation et de la mobilité interne, et considère l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs de motivation et de réussite de ses collaborateurs. A cet effet, un service en charge de la mobilité à l'international est à l'écoute des profils dirigeants, commerciaux ou techniques, pour gérer les souhaits d'expatriation (généralement des missions de 3 ans), de transfert ou de missions courtes dans le sens France/étranger, étranger/France ou étranger/étranger. Le Groupe Cegedim propose à ses collaborateurs autant de missions d'expatriation entre la France et l'étranger qu'entre l'étranger et la France.

Particulièrement attaché au principe « gagnant-gagnant », le Groupe cherche à créer un environnement dans lequel ses collaborateurs peuvent pleinement développer leurs compétences tout en contribuant activement à la performance de l'entreprise. La diversité des métiers et la présence mondiale de Cegedim dans 80 pays permettent d'envisager un enrichissement des compétences et des expériences individuelles avec la perspective d'accéder à de nouvelles responsabilités. Lors de l'existence d'un poste vacant, la priorité est donnée à la recherche de ressources en interne.

### Engagements sociétaux en faveur des organisations intéressées par l'activité du Groupe

#### IMPACT TERRITORIAL EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Cegedim prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional. Le Groupe est présent dans 80 pays. Les recrutements sont essentiellement effectués en local, ce qui contribue à la dynamisation du tissu économique local.

Dans le cadre de la mobilité internationale évoquée ci-dessus, le Groupe s'assure du maintien des garanties du salarié en matière de santé, prévoyance et offre les conditions de retour ou de rapatriement indispensables.

En décembre 2011, Cegedim s'est engagé auprès de la Bpifrance à définir trois priorités de progrès :

1. Appréhender l'entreprise dans toute sa dimension en considérant les ressources humaines comme la première richesse de l'entreprise ;
2. Développer l'attention portée aux personnes ;
3. Poursuivre ses efforts pour une gouvernance plus transparente et efficace.

#### SOUS-TRAITANCE

En 2013, la sous-traitance a représenté 48 701 jours hommes en France et 98 696 jours hommes à l'international. Ces éléments concernent des prestataires externes au Groupe.

En matière de sous-traitance, en France, les conventions sont centralisées. A l'étranger, elles relèvent des responsabilités locales.

Cegedim sous-traite une partie de ses activités à ses propres filiales. Le Groupe a constitué ses propres filiales de sous-traitance informatique, par exemple, en Inde ou au Maroc.

Cegedim travaille avec des fournisseurs ayant des pratiques responsables et s'attache à appliquer un traitement identique à ses employés et à ses prestataires externes.

Comme évoqué dans le cadre de la charte éthique (cf la partie « informations sociales »), le Groupe vise à offrir à ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants des opportunités de succès, dans un cadre compétitif, ouvert et loyal mais également dans un esprit de collaboration, de partenariat et de bénéfice réciproque.

### ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Le Groupe a pleinement conscience d'agir dans un secteur sensible, celui des industries des sciences de la vie, et s'assure de l'anonymisation des données de santé, de l'hébergement sécurisé et de la réalisation d'études selon des normes éthiques fréquemment auditées par les clients.

Cegedim dispose de l'agrément HDS (Hébergeur de Données de Santé) et des certifications ISAE 3402 et SSAE 16. Le Groupe possède une large expertise dans les activités d'infogérance, de gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Ses activités, du fait de leur caractère hautement stratégique et sensible, ont conduit les équipes informatiques du Groupe à concevoir et à mettre en œuvre des moyens et des architectures à très haute disponibilité qui répondent aux exigences de sécurité les plus élevées et notamment aux normes d'hébergement des dossiers médicaux. Cegedim propose ainsi à ses clients une prestation complète en « cloud » privatif, en s'appuyant sur des capacités d'hébergement et un savoir-faire répartis dans le monde sur les trois zones : Amérique, Europe et Asie. Ces différents sites de niveau Tier III+ ainsi répartis permettent, d'une part, la fourniture de services en couverture horaire continue et, d'autre part, la mise en œuvre de Plans de Continuité ou de Reprise d'Activité (PCA/PRA) au sein d'une même région ou entre régions.

Le Groupe propose un service de coffre-fort électronique sécurisé ([www.arkevia.com](http://www.arkevia.com)) permettant de stocker des documents personnels.

Dans le cadre de la charte éthique du Groupe évoquée dans la partie « informations sociales », Cegedim s'emploie à ce que ses collaborateurs protègent la confidentialité des informations et des données auxquelles ils ont accès au titre de leur activité professionnelle.

### ŒUVRES SOCIALES ET AUTRES ACTIONS DU GROUPE

Dans tous les pays, le Groupe s'engage à étudier les initiatives en faveur d'œuvres sociales.

En France, au siège, des subventions sont attribuées aux salariés dans le cadre d'activités extra-professionnelles (sport, loisir, culture). Par ailleurs, plusieurs actions ont été mises en place afin d'accompagner les fêtes de fin d'année (chèque cadeaux, arbre de Noël, etc.), les vacances scolaires (chèques vacances) et certains événements marquants.

La galerie d'art d'Aguesseau, qui se trouve dans les locaux du siège du Groupe, propose d'exposer et de promouvoir régulièrement de jeunes artistes locaux. Les œuvres sont visibles depuis l'extérieur. En 2013, 7 artistes ont été exposés, dont 4 habitent près du siège du Groupe.

D'autres actions sont organisées à la discrétion des filiales du Groupe. Par exemple en 2013, une des filiales française du Groupe a sponsorisé un des participants à une course de voile.

### ACTIONS ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LA CORRUPTION

Ainsi qu'évoqué dans la charte éthique du Groupe (cf. la partie « informations sociales »), le Groupe s'engage dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. En 2013, aucun élément n'a été soumis ou remonté au Comité d'éthique.

## POUR ALLER PLUS LOIN

### Récompenses

Au cours des trois dernières années, Cegedim s'est vu attribuer les récompenses suivantes pour son programme de responsabilité d'entreprise :

- grand prix de l'AGEFI « Gouvernement d'entreprise valeurs moyennes » en 2012, qui distingue les émetteurs répondant au niveau d'excellence exigé par les investisseurs, tant sur la transparence qu'en matière de Gouvernement d'Entreprise : fonctionnement des organes sociaux, composition du conseil, organisation de l'Assemblée Générale, responsabilité sociétale, gestion des risques, transparence de la communication. Ce prix est décerné sur la base des résultats d'une enquête de perception à un tour menée auprès de professionnels de la finance. Sa méthodologie est qualifiée et validée par un comité de pilotage qui en garantit le sérieux et la conformité aux attentes des acteurs du marché ;
- grand prix de la transparence en 2011, catégorie SBF 250, qui récompense les meilleures pratiques en matière d'information financière réglementée. Ce prix distingue ainsi les sociétés cotées françaises qui ont su déployer les meilleurs dispositifs de communication financière dans un contexte où les exigences des régulateurs et des différents acteurs des marchés financiers ne cessent de croître. Le classement des sociétés est établi par un comité scientifique composé de représentants des principaux acteurs du marché et sphères d'influence français en matière d'information financière (notamment l'AMF) ;
- trophée leader de la finance en 2011 « Direction Financière : secteur services ». Cegedim s'est vue récompensée en raison de la très forte croissance de son chiffre d'affaires sur les dernières années avec un excellent accompagnement de la Direction Financière, sa mise en place et son amélioration rapide des outils de pilotage, ses acquisitions stratégiques aux États-Unis et son travail de qualité sur le Comité d'Audit. Cette distinction est attribuée en présence de plus de 400 Directeurs Financiers et Généraux, banquiers d'affaires, dirigeants de grandes banques d'investissement et de financement françaises et internationales, et experts de la finance et de la presse spécialisée.

### Certifications et système qualité

Cegedim se positionne en prestataire de services notamment pour l'industrie pharmaceutique et les professionnels de santé. Le Groupe a développé son propre système qualité qui s'inspire des principes des normes ISO 9001, ITIL et CMMI. Ce modèle, appelé le Cegedim Maturity Model (CgMM), s'appuie, entre autre, sur quatre domaines d'activité : projet, service, développement et organisation. Les processus qui régissent le domaine des services sont inspirés d'ITIL, ceux du développement de CMMI et ceux de l'organisation de l'ISO 9001.

En 2012, Cegedim a commencé une démarche de certifications SSAE16 (Statement on Standards for Attestation Engagements N°16 qui convient au marché américain) et ISAE3402 (International Standard on Assurance Engagements N° 3402 qui convient à l'international, tous pays hors USA). Ces deux certifications sont issues des lois américaines Sarbanes Oxley (SOX) votées en 2002. Elles impliquent

que les fournisseurs de ces entreprises doivent, aussi, être audités sur le périmètre des risques financiers. L'évaluation est réalisée par un auditeur tiers reconnu par l'Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants (AICPA).

Cegedim, étant fournisseur de grands groupes cotés sur le marché américain, prétend aux deux certifications et les fera vivre dans les années à venir sur le périmètre de la sécurité de l'hébergement des services proposés à ses clients.

Conscient de l'importance des certifications pour ses clients, le Groupe a obtenu les certifications suivantes :

- la mise à jour de la base de données OneKey repose sur des processus certifiés ISO 9001 en France ;
- le data center situé à Chesapeake aux États-Unis est certifié ISO 9001 ;
- ISAE 3402 et SSAE 16 Type 2 sur les services d'hébergement de données et d'applications Cegedim DSI, Monde ;
- Agrément d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel pour la DSI et CHS (France) ;
- ISO 27001 pour la sécurité CRM GSC à Bangalore (Inde) ;
- ISO 27001 pour Cegedim RX (UK) ;
- ISO 9001 pour AMIX Base de données OneKey (France) ;
- ISO 9001 et ISO13485 pour RM Informatique (France) ;
- ISO 9001 pour le Datacenter et les services support CRM (USA) ;
- ISAE 3402 Type 2 pour Cegedim SRH (France) ;
- ISAE 3402 Type 1 pour Cegedim Activ (France).

### Liens utiles

Site Internet du Groupe

- sur le développement durable  
<http://www.cegedim.fr/groupe/Developpement-durable/Pages/default.aspx>
- sur le Comité Ethique  
[http://www.cegedim.fr/Docs\\_Communiquees/Cegedim%20-%20Comité%20Ethique%20-%202011.03.08\\_FR.pdf](http://www.cegedim.fr/Docs_Communiquees/Cegedim%20-%20Comité%20Ethique%20-%202011.03.08_FR.pdf)
- sur la Charte Ethique  
[http://www.cegedim.fr/Docs\\_Communiquees/Cegedim%20-%20Charte%20Ethique%20-%202011.03.08\\_FR.pdf](http://www.cegedim.fr/Docs_Communiquees/Cegedim%20-%20Charte%20Ethique%20-%202011.03.08_FR.pdf)
- sur la Charte Conduite d'affaires  
[http://www.cegedim.fr/Docs\\_Communiquees/Cegedim%20-%20Charte%20d'Affaires%20-%202011.03.08\\_FR.pdf](http://www.cegedim.fr/Docs_Communiquees/Cegedim%20-%20Charte%20d'Affaires%20-%202011.03.08_FR.pdf)
- sur la Charte de non-discrimination  
[http://www.cegedim.fr/Docs\\_Communiquees/Cegedim%20note%20sur%20le%20principe%20de%20non-discrimination%20-%202011.pdf](http://www.cegedim.fr/Docs_Communiquees/Cegedim%20note%20sur%20le%20principe%20de%20non-discrimination%20-%202011.pdf)

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE

## Périmètre de consolidation

Les informations données dans le présent rapport concernent l'ensemble du Groupe Cegedim, c'est-à-dire la société mère et toutes ses filiales consolidées en intégration globale, sauf lorsqu'il est stipulé expressément un périmètre différent.

D'une manière générale, les commentaires sont plus précis et les illustrations plus nombreuses sur les sociétés françaises, qui représentent 41,8 % de l'effectif total du Groupe.

Les données chiffrées à caractère social sont consolidées, sauf mention contraire, pour la totalité des sociétés dans le monde, intégrées globalement dans le périmètre de consolidation, soit 145 sociétés.

Les données chiffrées du bilan environnemental (notamment les émissions de CO<sub>2</sub> et les consommations d'électricité en kilowatt heure) concernent toutes les filiales du Groupe présentes dans les 32 pays considérés les plus représentatifs pour ces indicateurs, à savoir, entre autre, la France, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne, ainsi que les Etat-Unis et Singapour. Les effectifs de ces pays représentent 91 % des effectifs du Groupe.

## Sources de l'information

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs suivis dans l'ensemble de ses entités, le Groupe a élaboré des outils communs de reporting social et environnemental. Ils ont été accompagnés d'instructions méthodologiques et de définitions permettant de clarifier les requêtes formulées et de garantir la comparabilité des réponses.

La collecte des données chiffrées à caractère social a été réalisée au travers de la base mondiale Teams RH, développée par le Groupe. Cette base permet de suivre les effectifs ainsi que les informations à caractère social dans chaque pays. Elle répond aux exigences de sécurité et de confidentialité et plus généralement aux contraintes légales propres à chaque pays, qui sont systématiquement respectées pour le recueil et le traitement des données.

Elle est tenue à jour quotidiennement par les équipes en charge des Ressources Humaines dans les différentes régions du monde.

Les autres informations quantitatives ont été collectées via un questionnaire, intégré à la liasse de consolidation annuelle, renseigné au niveau de chacune des filiales consolidées. Les données de fournisseurs externes sont également exploitées, notamment les statistiques des agences de voyages pour les émissions de CO<sub>2</sub> ou les factures et les bilans annuels préparés par les fournisseurs d'énergie pour la consommation exprimée en kilowatt heure.

Les informations qualitatives contenues dans ce rapport sont issues d'entretiens avec les responsables en charge des sujets traités, au siège ou dans les filiales du Groupe, (notamment dans les départements Ressources humaines, Direction Informatique, Qualité et Finance).

La plupart de ces déclarations ont été corroborées par un sondage adressé dans chaque pays où le Groupe est implanté, et renseigné sous la responsabilité du directeur financier local. Ce questionnaire est intégré dans le logiciel de consolidation et suit un processus distinct de la remontée des liasses annuelles. Il peut être complété, à raison d'un questionnaire par pays, dès le courant du quatrième trimestre et jusqu'à la clôture des comptes annuels. Il vise d'une part à tester la connaissance ou l'application des principales mesures contenues dans les Chartes du Cegedim Compact, et d'autre part, à remonter de l'information qualitative sur les pratiques et/ou actions des filiales étrangères en matière sociale, environnementale et sociétale.

## Période de reporting

Les informations contenues dans le rapport couvrent une période de douze mois, de janvier 2013 à décembre 2013. Par exception, et exclusivement pour l'indicateur de consommation électrique, il a pu être retenu une période de douze mois glissants, avec un décalage maximum de deux mois sur l'exercice précédent.

## Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs peuvent présenter des limites du fait :

- de l'absence de définitions reconnues au niveau national et/ou international, (par exemple, concernant les différents types de contrats de travail) ;
- d'estimations nécessaires, de la représentativité des mesures effectuées ou encore de la disponibilité limitée de données externes nécessaires aux calculs ;
- des modalités pratiques ou légales de collecte et de saisie de ces informations (par exemple, la conservation d'informations sur l'âge ou le sexe des employés peut être interdite).

Le périmètre de reporting et la couverture des mesures concernant certains indicateurs ont, le cas échéant, été adaptés. Ceci est signalé dans le rapport, notamment :

- les informations relatives aux calculs du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail n'ont pas pu être collectées sur le périmètre du Groupe. Néanmoins, le nombre d'accident du travail est fourni ;
- les émissions de CO<sub>2</sub> concernent uniquement les émissions dégagées lors des déplacements professionnels en avion, sur l'année civile 2013, dans 11 pays contributeurs (France, Belgique, Italie, Suède, Pologne, Espagne, Allemagne, Singapour, Australie, Etats-Unis et Royaume-Uni) ;
- les consommations électriques en kilowatt-heure couvrent sur ce même périmètre de 6 pays, tous les établissements pour lesquels un détail est disponible. De façon marginale, certains locaux ont été exclus, la facturation des charges étant incluse dans les loyers. Le Groupe considère que ces omissions ne présentent pas un caractère significatif sur les informations publiées ;



- au vu du caractère peu polluant de ses activités, les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets ne s'appliquent pas au Groupe. Néanmoins, des actions sont menées en faveur de pratiques environnementales responsables et sont détaillées dans le chapitre « Informations Environnementales ».

Le Groupe entend continuer à élargir progressivement le périmètre de ces indicateurs à un nombre plus conséquent de pays et à d'autres sources d'émissions.

### Indicateurs non applicables

Compte tenu des activités du Groupe, les indicateurs suivants sont considérés non applicables :

- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ;
- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ;
- l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;
- l'utilisation des sols ;
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme.

### Consolidation et contrôles internes

Les données sont consolidées, sous la responsabilité des Directions Ressources Humaines et Finance, au siège de l'entité consolidante.

Une première validation des données est réalisée par les personnes responsables de leur collecte. Des contrôles de cohérence sur les données sont ensuite réalisés par les Directions Ressources Humaines et Finance lors de la consolidation. Ces contrôles incluent la comparaison avec les données des exercices précédents, les écarts jugés significatifs faisant l'objet d'analyses systématiques, mais aussi l'analyse de ratios lorsque les données peuvent être rapportées à l'effectif, à l'activité ou à un autre indicateur pertinent facilitant les comparaisons entre entités.

### Contrôles externes

Afin d'obtenir un avis externe sur la fiabilité des données et la robustesse des processus de reporting, il a été demandé aux commissaires aux comptes de Cegedim SA d'attester de la présence des informations requises par l'article R.225-105.1 du Code de Commerce et d'émettre un rapport sur leur sincérité. Dans ce cadre, des travaux de vérification spécifique sur certaines informations du rapport considérées comme des indicateurs clés de la politique Sociale et Environnementale du Groupe ont été menés. Ils recouvrent les effectifs, les émissions de CO<sub>2</sub>, les consommations de kilowatt-heure. Le rapport d'assurance émanant des commissaires aux comptes et détaillant les travaux effectués ainsi que leurs commentaires et conclusions figurent dans le document de Référence du Groupe.



Société anonyme au capital de 13 336 506,43 €  
127 à 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt  
R.C.S. Nanterre : 350 422 622 - Code NAF : 6311 Z  
Téléphone : +33 (0)1 49 09 22 00  
Email : [investor.relations@cegedim.com](mailto:investor.relations@cegedim.com)

[www.cegedim.fr/finance](http://www.cegedim.fr/finance)

# Finance 2013



Extrait du Document de Référence





# 1

## PERSONNES RESPONSABLES

---

1.1 NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE  
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 20

---

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE  
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 20

## 1.1 NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Jean-Claude Labrune  
Président-Directeur Général  
Cegedim SA

## 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste, qu'à ma connaissance, les éléments du Rapport de Gestion de ce document présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les informations données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2013 qui figure au chapitre 20.3.1 du présent Document de Référence contient l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits caractéristiques de l'exercice 2013 – paragraphe E) Dépréciations des titres de Cegedim USA » et la note 2 « Règles et méthodes comptables – paragraphe C) Participations et autres titres » de l'annexe qui décrivent les éléments ayant conduit la société à comptabiliser une dépréciation des titres de Cegedim USA. »

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2013 qui figure au chapitre 20.3.2 du présent Document de Référence contient l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes comptables » et la note 7 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent notamment les circonstances dans lesquelles une dépréciation d'écarts d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie CRM et données stratégiques a été comptabilisée au 31 décembre 2013. »

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2012 qui figure dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2013 sous le numéro D.13-0105, contient l'observation suivante « Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits caractéristiques de l'exercice 2012 – Dépréciations des titres de Cegedim USA » et la note 2 « Règles et méthodes comptables – paragraphe C. Participations et autres titres » de l'annexe qui décrivent les éléments ayant conduit Cegedim à la constatation d'une dépréciation des titres de Cegedim USA ».

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2012 qui figure dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2013 sous le numéro D.13-0105, contient l'observation suivante « Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 7 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose notamment les circonstances dans lesquelles une dépréciation d'écarts d'acquisition de la division CRM et données stratégiques a été comptabilisée au 30 juin 2012. »

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2011 qui figure dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 avril 2012 sous le numéro D.12-0301, contient les observations suivantes : sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur les principes et méthode comptable paragraphe « Indemnités de départ à la retraite » et la note 13 « Engagement de retraite » qui exposent le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice et relatif à l'application de l'option offerte par la norme IAS 19 amendée, ainsi que sur la note 7 relative aux « écarts d'acquisition » qui stipule que l'environnement économique difficile auquel le Groupe a été confronté en 2011 a été intégré dans les hypothèses et dans les business plans sous-tendant les tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Par ailleurs, la Direction du Groupe souligne qu'il n'y a pas lieu d'impacter de manière durable et structurelle les prévisions de la division « CRM et données stratégiques ».

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2011 qui figure dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 avril 2012 sous le numéro D.12-0301, contient l'observation suivante : « sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 2 « Règles et méthodes comptables – paragraphe C. Participations et autres titres » de l'annexe qui rappelle que l'environnement économique difficile auquel le Groupe Cegedim a été confronté en 2011 a été intégré dans les hypothèses et dans les business plans sous-tendant la valorisation des titres de participation. Par ailleurs, la Direction du Groupe Cegedim souligne qu'il n'y a pas lieu d'impacter de manière durable et structurelle les prévisions de la division « CRM et données stratégiques ».

Fait à Boulogne-Billancourt, le 11 mars 2014.

Jean-Claude Labrune  
Président-Directeur Général  
Cegedim SA



# 2

## CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES POUR LA PÉRIODE COUVERTE PAR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

---

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES 22

---

2.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES 22

---

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUPPLÉANTS 22

## 2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Cabinet Mazars,  
représenté par M. Jérôme de Pastors  
Exaltis, 61 rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

Cabinet Grant Thornton représenté par Mme Solange Aïache  
100, rue de Courcelles – 75017 Paris

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

## 2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

M. Thierry Colin  
Exaltis, 61 rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

IGEC – Institut de Gestion et d'Expertise Comptable représenté par M. Victor Amselem  
3, rue Léon-Jost – 75017 Paris

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

## 2.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En 2013 et 2012, le montant des honoraires versés à chacun des Commissaires aux comptes est présenté au chapitre 20.1 note 33 du présent Document de Référence.



# 3

## INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières consolidées sélectionnées ci-dessous sont établies suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne, sauf indication contraire.

<i>En millions d'euros à l'exception des données par action</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Chiffre d'affaires	902	922	911
Résultat opérationnel courant	92	90	84
Résultat net	-59	-85	33
Résultat net part du Groupe	-59	-85	33
Nombre d'action en circulation	13 997 173	13 997 173	13 997 173
Nombre moyen d'action hors autocontrôle	13 948 887	13 964 700	13 955 940
Résultat net par action ( <i>en euros</i> )	-4,2	-6,1	2,3
Résultat net courant par action ( <i>en euros</i> )	0,4	2,7	2,8

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Total bilan	1 221	1 288	1 393
Écart d'acquisition	528	614	725
Endettement financier net	462	476	453
Capitaux propres part du Groupe	346	425	516
Capacité d'autofinancement	67	89	96

# 3

## Informations financières sélectionnées





# 4

## FACTEURS DE RISQUES

---

4.1. RISQUES FINANCIERS 26

---

4.2. RISQUE DE MARCHÉ 36

---

4.3. AUTRES RISQUES 38

---

4.4. ASSURANCE 48

Les risques énoncés ci-après, ainsi que d'autres dont Cegedim n'a pas actuellement connaissance ou que le Groupe considère comme non significatifs à ce jour, pourraient avoir un effet négatif sur son activité et ses résultats. Après une revue de ces risques, le Groupe estime qu'il n'existe pas de risques significatifs à l'exception de ceux détaillés ci-après.

Afin d'apprécier la façon dont le Groupe évalue les risques ainsi que les procédures mises en place pour en assurer le suivi, il convient également de se référer au Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de Contrôle interne, reproduits intégralement dans les annexes du présent Document de Référence.

## 4.1. RISQUES FINANCIERS

### 4.1.1. LE NIVEAU D'ENDETTEMENT DE CEGEDIM EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR UN IMPACT NÉGATIF SUR SA SITUATION FINANCIÈRE ET DE L'EMPÊCHER DE REMPLIR SES OBLIGATIONS LIÉES AUX ACCORDS DE DETTE

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. L'accord de prêt entre Cegedim SA et FCB a été signé le 7 mai 2007 ; il a ensuite été amendé le 5 septembre 2008 puis le 21 septembre 2011 en vue d'une prorogation de la durée du prêt et d'une modification du taux d'intérêt applicable. En décembre 2009, FCB a souscrit pour 4,9 millions d'euros d'actions au titre des remboursements d'une portion de la dette, ce qui a entraîné une réduction du solde du prêt FCB qui est passé à 45,1 millions d'euros.

Le 10 juin 2011, Cegedim a conclu un accord de prêt à terme et une facilité de crédit revolving multidevises pour un total de 280,0 millions d'euros. Le prêt à terme se monte à 200 millions d'euros. La facilité de crédit revolving s'élève à 80 millions d'euros. Le prêt à terme et la facilité de crédit revolving arrivent à échéance le 10 juin 2016.

Le 27 juillet 2010, le Groupe a émis un emprunt obligataire de premier rang au taux de 7,0 % d'un montant de 300,0 millions d'euros remboursable le 27 juillet 2015. Cette émission n'était pas soumise aux exigences de déclaration de la Loi américaine sur les valeurs mobilières. L'emprunt obligataire est coté en Bourse de Luxembourg et son code ISIN est FR0010925172. En novembre 2011, Cegedim a procédé à un rachat d'obligations sur le marché, pour un montant de 20 millions d'euros et les a annulées. Par conséquent, le montant global en circulation des obligations était de 280,0 millions d'euros.

Le 20 mars 2013, Cegedim a émis un emprunt obligataire de premier rang à 6,75 % d'un montant de 300 millions d'euros selon les règles Reg S et 144A, arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2020. L'emprunt obligataire est coté en Bourse de Luxembourg et les codes ISIN sont XS0906984272 et XS0906984355. Le prix d'émission a été de 100 % de la valeur nominale. Cegedim a utilisé le produit de l'émission pour les opérations suivantes :

- racheter les obligations à 7 % arrivant à échéance en 2015, suite à une offre de rachat au prix de 108 %, sur un montant en principal de 111,5 millions d'euros. En incluant les intérêts échus et non versés, le montant total s'élève à 121,5 millions d'euros. Il reste 168,6 millions d'euros d'obligations en circulation ;

- rembourser l'intégralité du prêt à terme ;
- rembourser les tirages faits sur le crédit revolving ;
- payer les frais et dépenses liés à ces opérations.

#### La structure de la dette au 31 décembre 2013 est la suivante :

- emprunt obligataire de 168,6 millions d'euros à 7 % arrivant à échéance le 27 juillet 2015 ;
- emprunt obligataire de 300 millions d'euros à 6,75 % arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2020 ;
- crédit revolving de 80 millions d'euros, non tirés au 31 décembre 2013, arrivant à échéance le 10 juin 2016 ;
- prêt de FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance en juin 2016 ;
- 46,5 millions d'euros de facilités de découvert dont 12,7 utilisés au 31 décembre 2013.

#### Taux d'intérêt

L'emprunt obligataire de 168,6 millions d'euros arrivant à échéance le 27 juillet 2015 est à un taux d'intérêt annuel de 7,0 %, payable semestriellement.

L'emprunt obligataire de 300 millions d'euros arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2020 est à un taux d'intérêt annuel de 6,75 %, payable semestriellement.

L'intérêt payable sur la facilité de crédit revolving est la somme de la marge applicable sur l'EURIBOR (ou le LIBOR dans le cas des prêts en dollar US) et de certains coûts obligatoires (commission de non-utilisation égale à 40 % de la marge applicable et commission d'utilisation égale à 25 points de base (bps), si le montant du tirage est supérieur à 50 % du montant total du crédit revolving). La marge applicable est fonction du ratio de levier financier consolidé et de la devise dans laquelle le prêt est libellé. Le tableau ci-contre indique le barème des marges applicables pour la facilité de crédit revolving.

Ratio de levier financier	Marge applicable (% par an)	
	Libellé en EUR	Libellé en USD
> 3,00	3,25	3,75
≤ 3,00 et > 2,50	3,00	3,50
≤ 2,50 et > 2,00	2,50	3,00
≤ 2,00	2,25	2,75

Au 31 décembre 2013, la marge applicable sur les tirages au titre de la facilité de crédit revolving est de 3,25 %.

Le prêt FCB porte intérêt à un taux supérieur de 200 bps au taux applicable dans le cadre de l'accord de la facilité de crédit revolving. L'intérêt est payable chaque semestre, le 30 juin et le 31 décembre.

### Amortissement de la dette

Date	Obligation à 7,00 %	Obligation à 6,75 %	Prêt FCB
21/07/2015	168,6 M€	-	-
30/06/2016	-	-	45,1 M€
01/04/2020	-	300,0 M€	-

L'accord de facilité du crédit revolving arrive à échéance le 10 juin 2016.

Cegedim peut, occasionnellement, recourir à une dette supplémentaire substantielle pour financer le fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les prises de participation, les acquisitions ou à d'autres fins. Dans ce cas, le Groupe voit croître les risques liés à son niveau d'endettement. Un haut niveau d'endettement peut, notamment, avoir d'importantes répercussions pour les détenteurs de la dette et d'actions, à savoir :

- restriction de la capacité du Groupe à obtenir des financements supplémentaires pour le fonds de roulement, les dépenses en capital, les acquisitions et autres besoins d'ordre général ;
- nécessité de consacrer une part substantielle de son flux de trésorerie aux paiements du service de la dette (principal et intérêts) et non à d'autres fins, réduisant par conséquent la trésorerie disponible pour le besoin en fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les acquisitions et autres besoins d'ordre général ;
- difficulté accrue pour le Groupe de remplir ses obligations liées à la dette ;
- accroissement de la vulnérabilité du Groupe au regard de la conjoncture économique et industrielle défavorable ;
- exposition du Groupe au risque de hausse de taux d'intérêt, en effet certains des emprunts sont à taux d'intérêt variables ;
- moindre flexibilité du Groupe pour anticiper et réagir aux évolutions de son secteur d'activité ;
- effet négatif sur les conditions de crédit auprès de ses créanciers ;
- désavantage du Groupe face à des concurrents ayant un levier financier moindre ou des ressources financières supérieures ;
- augmentation du coût de financement.

En outre, Cegedim doit respecter des clauses restrictives qui limitent sa capacité à entreprendre des activités qui pourraient servir au mieux ses intérêts à long terme. L'incapacité du Groupe à respecter ces engagements peut être à l'origine d'un cas de défaut qui peut, en l'absence de correction ou de renonciation, entraîner l'accélération du remboursement d'une portion significative de sa dette. L'un ou l'autre de ces événements ou conséquences peut avoir une incidence défavorable significative sur sa capacité à remplir ses obligations au regard de la dette. La capacité du Groupe à effectuer les paiements du service de la dette, à refinancer son endettement et à financer les futurs besoins en fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les acquisitions et autres besoins d'ordre général dépendra de ses performances opérationnelles futures et de sa capacité à générer de la trésorerie à partir de ses activités. La capacité de Cegedim à générer de la trésorerie à partir des opérations dépend, en grande partie, de facteurs économiques, concurrentiels, légaux et réglementaires ainsi que d'autres facteurs échappant à son contrôle. Le Groupe pourrait ne pas pouvoir générer suffisamment de flux de trésorerie ou réunir suffisamment de capitaux pour le paiement du service de la dette, le financement de ses futures acquisitions ou d'autres dépenses en besoins de fonds de roulement. Si une nouvelle dette s'ajoute aux dettes en cours, les risques auxquels fait face le Groupe actuellement pourraient s'intensifier. Pour en savoir plus sur les flux de trésorerie et les liquidités de Cegedim consultez les chapitres 9 et 10 du présent Document de Référence.

### 4.1.2. L'ENDETTEMENT À TAUX VARIABLE DE CEGEDIM SOUMET LE GROUPE AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT, CE QUI POURRAIT ENTRAÎNER L'AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE SES OBLIGATIONS CONCERNANT LE PAIEMENT DU SERVICE DE LA DETTE

Les emprunts contractés au titre de l'accord de facilité de crédit revolving, de ses facilités de découvert, du prêt d'actionnaire de FCB et de l'accord d'affacturage sont à des taux d'intérêt variables et exposent Cegedim au risque de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, ses obligations de paiement du service de la dette dans le cadre de l'endettement à taux variable non couvert augmentent, même si le montant emprunté reste le même, ce qui obligerait le Groupe à utiliser davantage de trésorerie disponible pour le paiement du service de sa dette. Même si Cegedim entend gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, si les taux d'intérêt augmentent de façon significative, le Groupe pourrait être dans l'incapacité de satisfaire aux obligations de paiement du service de sa dette, ce qui pourrait avoir une incidence négative significative sur son activité, sa condition financière, ses résultats et ses flux de trésorerie. Consultez les chapitres 9 et 10 du présent Document de Référence et les risques liés aux taux d'intérêt de ce chapitre pour plus de renseignements.

Afin de limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêt sur le niveau de ses frais financiers, le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des risques consistant à protéger un taux de financement maximum annuel sur la durée de sa dette. Seule Cegedim SA a mis en place, lorsque nécessaire, une couverture du risque de taux. Les couvertures de taux sont suivies de façon centralisée permettant ainsi de mesurer l'exposition globale du risque de taux du Groupe et de maîtriser les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place.

Le Groupe assure la couverture du risque de taux tant en fonction de la dette actuelle que de l'évolution probable de sa dette, en tenant compte, en particulier, de l'évolution des tirages sur sa ligne de revolving et des modifications dans la structure de sa dette. En fonction de la position à gérer et du taux de référence retenu,

une stratégie de couverture est mise en place. Elle a pour but de protéger le taux de référence et de permettre de profiter, au moins en partie, des évolutions favorables. Ces stratégies de couverture sont constituées d'instruments dérivés fermes et d'instruments dérivés optionnels. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la capacité du Groupe à se couvrir efficacement contre les risques de taux.

#### Description des couvertures mises en place par le Groupe

L'exposition de la dette euro à la variation des taux euro est couverte. Le montant de notionnel couvert est de 60,0 millions d'euros pour une dette euro de 57,7 millions d'euros au 31 décembre 2013. La couverture se compose, au 31 décembre 2013, de trois swaps à prime nulle receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur taux fixe défini comme suit :

- taux de 4,565 % sur un montant notionnel couvert de 20,0 millions d'euros jusqu'au 29 décembre 2017 ;
- taux de 4,57 % sur un montant notionnel couvert de 20,0 millions d'euros jusqu'au 29 décembre 2017 ;
- taux de 4,58 % sur un montant notionnel couvert de 20,0 millions d'euros jusqu'au 29 décembre 2017.

Au 31 décembre 2013, le montant des prêts exposés au risque de taux d'intérêt est nul.

#### Evaluation du risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2013, une hausse de 1 % des taux appliqués à la partie non couverte de la dette aurait un impact d'environ 0,0 million d'euros sur le résultat du Groupe avant impôt puisque l'ensemble de la dette à taux variable est couverte.

### 4.1.3. LES CLAUSES RESTRICTIVES DES ACCORDS DE DETTE EXISTANTS DE CEGEDIM PEUVENT LIMITER SA CAPACITÉ À FINANCER SES BESOINS EN CAPITAL, OU SA CROISSANCE EXTERNE

Les accords de dette comprennent différents engagements restrictifs qui imposent des restrictions financières et opérationnelles significatives au Groupe et peuvent limiter sa capacité à entreprendre des actions qui pourraient servir au mieux ses intérêts à long terme, dont des restrictions sur sa capacité à :

- recourir à une dette supplémentaire ;
- payer des dividendes ou réaliser d'autres versements ou rachats, ou racheter des actions ;
- prépayer, rembourser ou racheter des dettes ;
- réaliser des emprunts et investissements ;
- vendre des actifs ;
- contracter avec les parties liées ;
- effectuer des transactions avec des filiales ;
- altérer les activités du Groupe ;
- signer des accords limitant les filiales du Groupe à payer les dividendes ;
- consolider, amalgamer, fusionner ou vendre tout ou partie des actifs du Groupe.

Ces restrictions font l'objet d'un certain nombre de conditions et d'exceptions. Pour respecter les restrictions contenues dans certains de ces engagements, Cegedim doit se conformer à certains ratios et tests. L'obligation, pour le Groupe, de respecter ces clauses peut avoir une incidence négative significative sur sa capacité à réagir aux évolutions du marché, à tirer parti des opportunités développement que le Groupe estime intéressantes, à obtenir des financements futurs, à trouver les fonds nécessaires pour faire face à ses investissements, ou à gérer un déclin futur ou continu de son activité.

De plus, dans le cadre de l'accord de facilité de crédit revolving, Cegedim doit se conformer à un test semestriel de ratio de levier financier maximal et un test de ratio de couverture minimal, qui deviennent de plus en plus restrictif avec le temps. La capacité du Groupe à respecter ces engagements financiers peut être mise à mal par des événements échappant au contrôle du Groupe, et Cegedim pourrait ne pas être en mesure de respecter ces engagements.

Le non-respect de ces engagements au titre des accords de dette existant et de tout futur accord de dette pourrait occasionnellement générer un cas de défaut au regard des accords de dette applicable. Un tel cas de défaut pourrait permettre aux créanciers d'accélérer la dette en question et entraîner l'accélération du paiement de toute autre dette faisant l'objet d'une clause de défaut croisé ou d'accélération croisée. Dans le cas où les porteurs des titres de créances ou d'autres créanciers accéléreraient le remboursement des emprunts, le Groupe et ses filiales pourraient ne pas bénéficier de suffisamment d'actifs pour rembourser cette dette. En conséquence de ces restrictions, le Groupe pourrait être :

- limité dans sa capacité à gérer son activité ;
- dans l'incapacité à recourir à une dette ou des fonds propres supplémentaires pour faire gérer l'activité en période de ralentissement économique ou d'activité ;
- dans l'incapacité à rester compétitif ou à tirer parti de nouvelles opportunités commerciales.

Ces restrictions peuvent influencer sur la capacité du Groupe à se développer selon sa stratégie.

Le risque de liquidité du Groupe est induit principalement par l'échéance, l'amortissement et les paiements d'intérêt de la facilité de crédit revolving, du prêt FCB, des accords de découvert bancaire et des deux emprunts obligataires. Les emprunts sont suivis de façon centralisée.

L'endettement financier net au 31 décembre 2013 a reculé de 8,8 % et 2,8 % par rapport respectivement au 30 septembre 2013 et au 31 décembre 2012.

Dette financière nette	En millions d'euros
31/12/2012	475,6
31/03/2013	480,3
30/06/2013	495,1
30/09/2013	506,4
31/12/2013	462,0

#### 4.1.3.1. Facilité de crédit revolving

##### STRUCTURE

L'accord de facilité de crédit revolving porte sur un crédit revolving multidevises d'un montant de 80,0 millions d'euros. La facilité de crédit revolving peut être libellée en EUR ou USD.

L'accord de facilité de crédit revolving n'est pas assorti de sûretés et n'est garanti par aucune des filiales du Groupe. Les obligations de paiement au titre de l'accord de facilité de crédit revolving sont de même rang que les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées du Groupe.

##### REMBOURSEMENT

Chaque tirage fait au titre de la facilité de crédit revolving est payable à la fin de la période d'intérêt.

##### COVENANTS FINANCIERS

Cegedim est soumis à deux covenants de maintenance dans le cadre de l'accord de facilité de crédit revolving. La conformité à ces engagements financiers est déterminée conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Le 3 octobre 2012, Cegedim a obtenu l'accord de ses prêteurs pour amender les covenants financiers relatifs à l'accord de facilité de crédit revolving en vue de réduire le caractère restrictif de ces engagements. Suite à cet amendement, le Groupe doit s'assurer que jusqu'à la date de fin de cette facilité et pour les périodes de 12 mois pertinentes, le ratio de levier financier est inférieur au chiffre indiqué dans le tableau ci-dessous et que le ratio de couverture d'intérêt est supérieur au chiffre indiqué dans ce même tableau.

Période de 12 mois se terminant le	Ratio de levier financier	Ratio de couverture d'intérêt
31/12/2012	3,60	3,00
30/06/2013	3,60	3,00
31/12/2013	3,50	3,00
30/06/2014	3,50	3,00
31/12/2014	3,25	3,25
30/06/2015	3,25	3,25
31/12/2015	3,00	3,50

L'endettement financier net considéré ne prend pas en compte la dette de participation des salariés ni le prêt FCB.

Les covenants bancaires sont testés semestriellement (en juin et décembre). Les ratios de levier financier et de couverture d'intérêt du Groupe sont indiqués ci-dessous :

Période de 12 mois se terminant le	Ratio de levier financier	Ratio de couverture d'intérêt
31/12/2012	2,80	4,95
30/06/2013*	3,20	3,25
31/12/2013	2,68	3,38

\* Covenants non-audités.

Le Groupe respecte l'ensemble de ses covenants bancaires et obligataires au 31 décembre 2013.

#### COVENANTS NON FINANCIERS ET AUTRES CLAUSES

Au titre de l'accord de facilité de crédit revolving, Cegedim est soumise à des interdictions en matière d'octroi de sûretés sur tout ou partie de ses actifs et sur la cession de tout ou partie de ses actifs dans le cadre de transactions visant à augmenter le niveau d'endettement ou à réaliser une acquisition.

L'accord de facilité de crédit revolving prévoit également des engagements d'ordre général, notamment une interdiction d'encourir des dettes supplémentaires, sous réserve d'exceptions limitées, et relativement à la cession d'actifs, ainsi que des restrictions sur l'octroi de prêts, de crédits, de garanties, sur la distribution de dividendes et sur la réalisation de fusions.

L'accord de facilité de crédit revolving comprend également des clauses d'obligations conventionnelles, de représentations, des garanties et des engagements.

En plus de ce qui précède et suite à l'amendement des covenants financiers contractés le 3 octobre 2012 au titre de l'accord de facilité de crédit revolving, Cegedim a convenu d'amender certains des covenants non financiers. Ces amendements portent sur les points suivants :

- l'interdiction de payer des dividendes si le ratio de levier financier est supérieur à 2,50 ;
- une réduction du montant que le Groupe peut investir dans des joint-ventures, de 200 millions d'euros à 50 millions d'euros ;
- une limite pour les acquisitions (i) de 5,0 millions d'euros par exercice fiscal si le ratio de levier financier est supérieur à 3,00, (ii) de 25,0 millions d'euros par exercice fiscal si le ratio de levier financier se maintient entre 2,00 et 3,00 ;
- une limite à 5,0 millions d'euros du total des remboursements faits au titre du prêt FCB si le ratio de levier financier est supérieur à 2,00 ;
- l'autorisation de remboursement intégral du prêt FCB si le ratio de levier financier est inférieur à 2,00.

Au titre de l'accord de facilité de crédit revolving, tout remboursement fait par Cegedim sur le prêt FCB constitue un cas de défaut sauf dans les circonstances suivantes : (i) le ratio de levier financier est supérieur à 2,00 mais inférieur à 3,00 et le Groupe rembourse au plus 50 % du montant en cours à la date de signature du prêt FCB et ce remboursement ne fait pas passer le ratio de levier financier au-delà de 3,00 ni ne constitue un cas de défaut ; (ii) le ratio de levier financier est inférieur à 2,00, le Groupe rembourse jusqu'à 100 % du montant

en cours du prêt FCB et ce remboursement ne fait pas passer le ratio de levier financier au-delà de 2,00 ni ne constitue un cas de défaut.

L'accord de facilité de crédit revolving prévoit également d'autres cas conventionnels de défaut.

#### LOI APPLICABLE

L'accord de facilité de crédit revolving est régi par le droit français.

#### 4.1.3.2. Emprunt obligataire à échéance 2015

##### STRUCTURE

L'emprunt obligataire à échéance 2015 n'est pas assorti de sûreté et n'est garanti par aucune des filiales de Cegedim. Les obligations de paiement au titre de cette obligation sont de même rang que les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées du Groupe.

##### REMBOURSEMENT

L'emprunt obligataire à échéance 2015 est remboursable à sa date d'échéance. L'emprunt obligataire à échéance 2015 ne peut pas être remboursé avant sa date d'échéance sauf dans les cas de modifications de la fiscalité, d'un changement de contrôle ou de la survenance d'un cas de défaut. Cependant, Cegedim est autorisée à racheter à tout moment et occasionnellement des titres de l'obligation à échéance 2015 sur le marché ou de toute autre manière.

##### COVENANTS ET AUTRES CLAUSES

Au titre de l'emprunt obligataire à échéance 2015, le Groupe est soumis à trois engagements en fonction de circonstances spécifiques : (i) une limite sur le recours à l'endettement financier, (ii) une limite sur la cession d'actifs et (iii) une limite sur l'endettement financier des filiales. Dans le cadre de la limite de l'endettement financier, Cegedim peut recourir à la dette si le ratio de levier financier relatif aux emprunts de premier rang ne dépasse pas 3,60 ou s'il s'agit d'un endettement permis. Dans le cadre de la limite de l'endettement financier des filiales, aucune des filiales ne peut recourir à la dette si, dans ces circonstances, l'endettement total de toutes les filiales dépassait 15,0 % de l'endettement consolidé.

Les covenants ci-dessus seront suspendus si l'emprunt obligataire à échéance 2015 obtient et aussi longtemps qu'il maintient une notation dite « Investment Grade » en l'absence continue de cas de défaut.

L'emprunt obligataire à échéance 2015 impose également une interdiction en ce qui concerne l'octroi d'une sûreté sur l'un quelconque des actifs du Groupe.



L'emprunt obligataire à échéance 2015 est soumis aux cas conventionnels de défaut.

#### LOI APPLICABLE

L'emprunt obligataire à échéance 2015 est régi par le droit français.

### 4.1.3.3. Emprunt obligataire à échéance 2020

#### STRUCTURE

L'emprunt obligataire à échéance 2020 comporte les caractéristiques suivantes :

- il fait partie des obligations de premier rang non assorties de sûretés de Cegedim SA ;
- le droit à remboursement se situe au même rang que les dettes actuelles et futures non assorties de sûretés qui ne sont pas subordonnées dans leur droit à remboursement à l'emprunt obligataire à échéance 2020 ;
- il est subordonné aux dettes actuelles et futures assorties de sûretés de Cegedim SA jusqu'à concurrence de la valeur des actifs garantissant cet endettement ;
- le droit à remboursement se situe au premier rang par rapport aux dettes actuelles et futures non assorties de sûretés de Cegedim SA qui sont subordonnées dans leur droit à remboursement aux emprunts obligataires ;
- il est subordonné dans sa structure aux dettes actuelles et futures des filiales de Cegedim SA, que ces dettes soient assorties de sûretés ou non.

#### REMBOURSEMENT

L'emprunt obligataire à échéance 2020 est remboursable à sa date d'échéance. A tout moment, avant le 1<sup>er</sup> avril 2016, ou à cette date, Cegedim SA peut, en une ou plusieurs fois, rembourser jusqu'à 35 % du total du principal en cours de l'obligation à échéance 2020, à un prix de rachat égal à 106,750 %, majoré des intérêts courus et impayés. A compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, Cegedim SA peut, en une seule ou plusieurs fois, rembourser en partie ou en totalité l'obligation à échéance 2020, aux prix de rachat stipulés dans le tableau ci-dessous (exprimés en pourcentage du principal), majorés des intérêts courus et impayés.

Année	Prix de rachat
2016	105,0625 %
2017	103,3750 %
2018	101,6875 %
2019 et après	100,0000 %

L'emprunt obligataire à échéance 2020 peut être remboursé avant la date d'échéance en cas de modifications de la fiscalité, d'un changement de contrôle de la Société ou de la survenance d'un cas de défaut.

Cegedim est autorisée à racheter à tout moment et occasionnellement des titres de l'obligation à échéance 2020 sur le marché ou d'une autre manière.

### COVENANTS ET AUTRES CLAUSES

Série d'engagements conventionnels sur des obligations à haut rendement.

#### LOI APPLICABLE

L'emprunt obligataire à échéance 2020 est régi par le droit de l'État de New York.

### 4.1.3.4. Prêt FCB

#### STRUCTURE

Le prêt FCB n'est pas assorti de sûreté et n'est garanti par aucune des filiales de Cegedim. Les obligations de paiement au titre du prêt FCB sont de même rang que les autres obligations actuelles et futures non assorties de sûretés et non subordonnées du Groupe.

#### COVENANTS NON FINANCIERS ET AUTRES CLAUSES

Selon les termes de l'accord de prêt FCB, le Groupe peut rembourser en partie ou en totalité le prêt avant l'échéance du 10 juin 2016.

FCB peut accélérer l'obligation de remboursement aux termes de l'accord de prêt FCB dans les cas suivants : a) Cegedim SA cesse ses activités ou est dissoute ; b) Cegedim SA manque à une de ses obligations dans le cadre de l'accord de prêt FCB ; c) Cegedim SA se voit suspendre le droit de faire émettre un chèque de banque.

#### LOI APPLICABLE

L'accord de prêt FCB est régi par le droit français.

### 4.1.3.5. Facilités de découvert

Le Groupe a mis en place des facilités de découvert avec plusieurs banques françaises pouvant aller jusqu'à 46,5 millions d'euros. Ces facilités sont conclues pour une durée indéfinie ; l'une ou l'autre des parties peut y mettre fin à tout moment. Leurs taux d'intérêt sont variables et indexés sur l'EURIBOR. Au 31 décembre 2013, le Groupe a un encours de 12,7 millions d'euros au titre de ces facilités.

### 4.1.3.6. Accords d'affacturage

Le Groupe a conclu, avec une banque française, des accords d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours, pour un total de 38,0 millions d'euros. Les accords d'affacturage pour Cegedim SA sont en place depuis décembre 2011 et ont été prolongés une fois en mars 2012. Ceux mis en place pour trois des filiales du Groupe sont en vigueur depuis mars 2012. Ces accords ont une durée indéfinie ; l'une ou l'autre des parties peut y mettre fin à tout moment, sous réserve d'un préavis de trois mois.

Les accords d'affacturage couvrent la cession de toutes les créances clients du Groupe, mais les factures relatives à la maintenance ne peuvent dépasser 5 % du total des factures en cours. Le montant des créances clients cédées dans le cadre de ces accords s'élève à 21,0 millions d'euros, 15,2 millions d'euros, 12,8 millions d'euros et 15,8 millions d'euros respectivement à fin décembre 2012, fin juin 2013, fin septembre 2013 et fin décembre 2013.

## PRINCIPAUX FINANCEMENTS

Le tableau ci-dessous présente les principaux financements de Cegedim en date du 31 décembre 2013.

En millions d'euros	Total	Moins de		Plus de
		1 an	1-5 ans	5 ans
Emprunt obligataire à échéance 2020	300,0	-	-	300,0
Emprunt obligataire à échéance 2015	168,6	-	168,6	-
Facilité de crédit revolving	0,0	-	0,0	-
Prêt FCB	45,1	-	45,1	-
Facilités de découvert	12,7	12,7	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>526,4</b>	<b>12,7</b>	<b>213,7</b>	<b>300,0</b>

Au 31 décembre 2013, les lignes de crédit confirmées du Groupe s'élèvent à 80,0 millions d'euros, totalement non utilisées.

#### 4.1.4. LE RISQUE DE CHANGE AUQUEL CEGEDIM EST EXPOSÉ PEUT AFFECTER SA SITUATION FINANCIÈRE

67,0 % des activités du Groupe sont réalisées par des filiales situées dans la zone euro, exposant ainsi Cegedim au risque de change. Les effets de change ont impacté négativement le chiffre d'affaires 2013 de 1,8 %. Ces effets sont principalement liés au dollar américain (10,7 % du chiffre d'affaires), au yen (2,3 % du chiffre d'affaires) et à la livre sterling (9,1 % du chiffre d'affaires). Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

En raison du nombre important de devises concernées, de l'exposition aux variations des devises et de la volatilité des taux de change, le Groupe ne peut prévoir l'effet des fluctuations des taux de change sur ses résultats opérationnels futurs. Cependant, les filiales du Groupe opèrent principalement dans leurs monnaies nationales.

La répartition du bilan consolidé du Groupe par devise d'établissement des comptes des filiales faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe, au 31 décembre 2013, est la suivante :

Total bilan consolidé au 31/12/2013	GBP	USD	EUR	Autre devise	Total
Montant (en milliers d'euros)	84 386	198 785	890 773	47 235	1 221 179
Part en %	6,9 %	16,3 %	72,9 %	3,9 %	100,0 %

Le tableau ci-dessous permet de calculer le risque de perte sur la position nette globale en devises dans une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées. A titre d'information, l'impact en cas d'une évolution défavorable et uniforme de 1 % de la parité :

- euro-dollar sur les comptes 2013 des filiales dont la devise d'établissement des comptes est le dollar américain aurait un impact négatif de 3,5 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe ;
- euro-sterling sur les comptes 2013 des filiales dont la devise d'établissement des comptes est la livre sterling aurait un impact négatif de 0,7 million d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

En milliers d'euros	GBP	USD
Total bilan	- 886	- 5 988
Position hors-bilan	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>- 886</b>	<b>- 5 988</b>

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2013, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 815 milliers euros et le résultat opérationnel courant de Cegedim de 213 milliers euros.

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport au dollar US entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2013, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport au dollar américain, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport au dollar américain impacterait négativement le chiffre d'affaires de 952 milliers euros et le résultat opérationnel courant de Cegedim de 67 milliers euros.

Les effets de change ont eu un effet négatif de 17,0 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2013. Il convient notamment de noter que le dollar américain a eu un effet de change négatif de 3,4 millions d'euros, le yen a eu un effet de change négatif de 5,6 millions d'euros et la livre sterling a eu un effet de change négatif de 3,8 millions d'euros. Le montant des écarts de conversion du chiffre d'affaires est déterminé en recalculant le chiffre d'affaires 2012 sur la base des taux de change 2013. Les taux des devises utilisés sont les taux moyens sur l'exercice.

#### **4.1.5. EN LIEN AVEC LES ACQUISITIONS PASSÉES ET FUTURES UNE PARTIE SIGNIFICATIVE DU PRIX D'ACQUISITION A ÉTÉ OU POURRAIT ÊTRE ALLOUÉE AUX ÉCARTS D'ACQUISITION ET MARQUES ACQUISES. UNE ÉVOLUTION DÉFAVORABLE DES PRÉVISIONS D'ACTIVITÉ, POURRAIT ENTRAÎNER LA COMPTABILISATION DE DÉPRÉCIATIONS**

En lien avec les acquisitions du Groupe, une partie significative du prix d'acquisition a été et pourrait être allouée aux écarts d'acquisition et marques acquises à durée de vie indéfinie. Plus particulièrement, une grande partie du prix d'acquisition a été allouée aux écarts d'acquisition et aux marques acquises à durée de vie indéfinie en lien avec l'acquisition de Dendrite en 2007 et, dans une moindre mesure, en lien avec l'acquisition de SK&A et de Pulse en 2010.

Les écarts d'acquisition et les marques à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès que les circonstances indiquent qu'ils peuvent avoir fait l'objet d'une perte de valeur.

Une évolution défavorable des prévisions et hypothèses d'activité utilisées dans la projection des flux de trésorerie dans le cadre du test de dépréciation, en particulier à l'égard des écarts d'acquisition, pourrait entraîner la comptabilisation de dépréciations. Ces dépréciations pourraient avoir un effet majeur sur les résultats du Groupe.

Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter à la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés et au Rapport sur les Comptes Consolidés des Commissaires aux comptes.

#### **4.1.6. UNE DÉGRADATION OU UN RETRAIT DES NOTATIONS ATTRIBUÉES À CEGEDIM ET/OU À SES TITRES DE CRÉANCE PAR LES AGENCES DE NOTATION POURRAIT ACCROÎTRE SES FUTURS COÛTS D'EMPRUNT ET RÉDUIRE SON ACCÈS À DES FINANCEMENTS**

Cegedim est noté par Standard & Poor's depuis mai 2010. A la date de publication du présent Rapport Financier Annuel, et ce depuis le 26 avril 2013, Cegedim est noté B+ avec perspective stable.

Cegedim et ses titres de créance ont actuellement une notation « non-investment grade ». Toute notation attribuée peut être dégradée ou supprimée par une agence de notation dès lors que celle-ci estime que l'évolution anticipée des facteurs sur lesquels repose la notation ont changé, notamment en cas de leurs évolutions défavorables. Il en résulte que les changements, avérés ou anticipés, de la notation du

crédit du Groupe affecteront généralement la valeur de ses titres de créance sur les marchés. Cela pourrait affecter la capacité du Groupe à accéder aux marchés de la dette dans le futur ou accroître le coût de son endettement à l'avenir, ce qui aurait ensuite un effet négatif majeur sur ses opérations et sa situation financière et pourrait, au final, affecter négativement le cours de ses actions. Les notations de crédit ne sont pas des recommandations d'achat, de conservation ou de cession de titres de créance.

#### 4.1.7. LES TITULAIRES DE TITRES DE CRÉANCE RISQUENT DE NE PAS POUVOIR DÉTERMINER SI UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE LEUR DONNANT LE DROIT DE FAIRE RACHETER CES TITRES VIENT DE SE PRODUIRE OU NON EN CAS DE CESSIION DE LA « QUASI-TOTALITÉ » DES ACTIFS DE CEGEDIM

La définition des cas de changement de contrôle donnée dans les accords d'emprunt fait référence à la cession de « la totalité ou quasi-totalité » des actifs de Cegedim et de ses filiales restreintes. Il n'existe pas de définition officielle de la notion de « quasi-totalité » dans le

droit en vigueur. Par conséquent, le droit qu'a une personne détenant des titres de créances de demander au Groupe de lui racheter les emprunts en question en raison d'une cession non intégrale des actifs du Groupe et de ses filiales restreintes peut être difficile à déterminer.

#### 4.1.8. CEGEDIM RISQUE DE NE PAS ÊTRE EN MESURE DE RACHETER LES TITRES DE CRÉANCE EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

En cas de survenance de certains types de changement de contrôle (au sens donné dans les accords d'emprunt), Cegedim sera tenu de proposer de racheter en liquidités la totalité des titres de créance en circulation à 101 % de leur montant principal, majoré des intérêts courus et impayés ainsi que des éventuels montants supplémentaires à la date du rachat. Les fonds utilisés pour tout achat de titres de créance doivent être tirés en liquidités ou sur la trésorerie provenant des opérations des filiales du Groupe ou d'autres sources, y compris des emprunts et cessions d'actifs ou d'actions. Cegedim risque de ne pas être en mesure de racheter les titres de créance en cas de changement de contrôle si le Groupe ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour acheter d'une part la totalité des titres de créance mis en vente en raison d'un changement de contrôle et rembourser d'autre part les autres dettes qui peuvent arriver à échéance. Le Groupe peut demander un financement supplémentaire auprès de tiers pour financer de tels achats sans pour autant être en mesure d'obtenir ce financement dans des conditions satisfaisantes, à supposer qu'il puisse être obtenu. Le non-remboursement par

Cegedim des titres de créance à échéance entraînerait une violation des accords d'emprunt. La capacité du Groupe à racheter les titres de créance peut par ailleurs être limitée par la loi. Pour éviter d'avoir à racheter les titres de créance, il se peut que le Groupe écarte certaines opérations constitutives d'un changement de contrôle en vertu des accords d'emprunt, alors même que de telles opérations pourraient être bénéfiques pour le Groupe.

En outre, certaines opérations majeures pour une entreprise (recapitalisation à effet de levier, par exemple) qui peuvent ne pas constituer un « changement de contrôle » en vertu des accords d'emprunt et, par conséquent, ne pas exiger de proposition de rachat par Cegedim des titres de créance, pourraient néanmoins augmenter le niveau de son endettement ou nuire autrement à la structure de son capital, à ses notations de crédit ou à la valeur des titres de créance.

#### 4.1.9. CEGEDIM S.A. EST UNE SOCIÉTÉ HOLDING ET SES FILIALES PEUVENT FAIRE L'OBJET DE RESTRICTIONS QUANT À LA DISTRIBUTION DE LEUR TRÉSORERIE À SON PROFIT POUR LUI PERMETTRE DE S'ACQUITTER DES OBLIGATIONS LUI INCOMBANT EN VERTU DES ACCORDS D'EMPRUNT

Cegedim SA est une société holding à titre principal qui exerce ses activités principalement par le biais de ses filiales et tire la majeure partie de son chiffre d'affaires de celles-ci. Le remboursement de la dette du Groupe, y compris des titres de créance, peut dépendre des flux de trésorerie générés par ses filiales et de leur capacité à mettre cette trésorerie à disposition du Groupe, par des dividendes, un remboursement de dette ou par tout autre moyen. Les filiales de Cegedim ne sont pas tenues de payer les montants dus sur les titres de créance ou de mettre des fonds à disposition dans un tel objectif. La capacité des filiales du Groupe à verser des dividendes ou à

effectuer d'autres distributions ou paiements au profit de leur société mère dépendra des bénéfices ou des fonds disponibles à cette fin, lesquels dépendent de la performance future des filiales concernées qui, dans une certaine mesure, dépend elle-même notamment de facteurs généraux d'ordre économique, financier, concurrentiel, législatif ou réglementaire qui peuvent échapper à leur contrôle.

Chaque filiale est une entité juridique distincte. Dans certains cas, des restrictions légales et contractuelles peuvent restreindre la faculté pour Cegedim SA d'obtenir de la trésorerie de la part des filiales du Groupe. Bien que les accords d'emprunt actuellement conclus

limitent la faculté des filiales à conclure des restrictions d'ordre consensuel sur leur capacité à verser des dividendes ou à effectuer d'autres paiements intersociétés au sein du Groupe, ces limites sont assujetties à des restrictions et exceptions. Si les filiales ne versent pas l'argent nécessaire pour procéder aux paiements prévus pour les titres de créance, Cegedim SA ne pourra compter que sur ses propres actifs pour effectuer ces paiements et pourrait être incapable de payer le capital et les intérêts dus sur l'endettement du Groupe, y compris les titres de créance.

Les lois fiscales applicables peuvent également assujettir de tels paiements à un impôt supplémentaire. Le droit en vigueur peut par

ailleurs limiter les montants que certaines filiales de Cegedim peuvent verser sous forme de dividendes ou de distributions opérées sur les participations, voire interdire de tels versements.

Les limitations imposées au Groupe quant au transfert d'argent entre ses entités et en son sein peuvent signifier que même si Cegedim, dans son ensemble, dispose des ressources suffisantes pour s'acquitter de ses obligations, le Groupe peut ne pas être autorisé à effectuer les transferts nécessaires d'une entité du Groupe à une autre entité du Groupe, même pour s'acquitter de ses obligations de paiement, y compris celles concernant les titres de créance.

#### **4.1.10. CEGEDIM RISQUE DE NE PAS ÊTRE EN MESURE DE GÉNÉRER SUFFISAMMENT DE TRÉSORERIE POUR S'ACQUITTER DE L'ENSEMBLE DE SES DETTES ET DEVOIR PRENDRE D'AUTRES MESURES POUR SATISFAIRE LES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT EN MATIÈRE D'ENDETTEMENT, SANS QUE LEUR SUCCÈS NE SOIT GARANTI**

La faculté de Cegedim à respecter les échéances de paiement ou à refinancer sa dette et à financer ses dépenses d'investissement, acquisitions et autres besoins de liquidités courants anticipés dépend de sa situation financière et de sa performance opérationnelle, lesquelles dépendent des conditions économiques et concurrentielles ainsi que de certains facteurs, notamment financiers et commerciaux, qui échappent à son contrôle. Il n'existe aucune garantie que Cegedim conserve des flux de trésorerie suffisants de ses activités ou obtienne des emprunts suffisants pour permettre au Groupe de rembourser le capital, la prime éventuelle et les intérêts portant sur son endettement et de financer ses dépenses d'investissement, acquisitions et autres besoins de liquidités courants anticipés. Si les flux de trésorerie du Groupe et ses capitaux sont insuffisants pour lui permettre de faire face au service de sa dette, Cegedim pourrait être contraint de réduire ou retarder les prises de participations et dépenses d'investissement, de céder des actifs, de rechercher des capitaux supplémentaires ou de restructurer ou refinancer l'endettement du Groupe. La capacité de Cegedim à restructurer ou refinancer sa dette dépendra de l'état des marchés financiers et de sa situation financière au moment approprié.

Tout refinancement de dette pourrait se faire à des taux d'intérêt plus élevés et pourrait contraindre le Groupe à respecter des covenants plus contraignants, ce qui pourrait restreindre davantage l'exercice de ses activités. Les dispositions des instruments d'endettement en place ou à venir pourraient empêcher le Groupe d'atteindre certains résultats attendus et entraîner une réduction de sa notation de crédit qui pourrait nuire à sa faculté de contracter un endettement supplémentaire. En l'absence des résultats et des ressources d'exploitation attendus, Cegedim pourrait faire face à d'importants problèmes de liquidité et pourrait devoir céder des actifs ou des activités significatives pour rembourser ses dettes et s'acquitter de ses autres obligations. Les accords d'emprunt régissant la dette encourue limitent sa capacité à céder des actifs et à utiliser le produit de telles cessions. Cegedim peut ne pas être en mesure de réaliser de telles cessions ou d'en retirer les éventuels profits. Le produit de ces cessions peut également ne pas être suffisant pour faire face au service de sa dette exigible. Ces mesures alternatives peuvent échouer et risquent de ne pas être suffisantes pour permettre au Groupe de faire face au service de sa dette.

#### **4.1.11. LES INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES DE CEGEDIM PEUVENT ÊTRE INCOMPATIBLES AVEC CEUX DES TITULAIRES DES TITRES DE CRÉANCE**

Les intérêts des différents actionnaires de Cegedim pourraient entrer en conflit avec ceux des titulaires de titres de créance, en particulier si le Groupe rencontre des difficultés financières ou s'avère incapable de payer ses dettes à échéance. Les actionnaires de Cegedim pourraient amener le Groupe à rechercher des acquisitions, cessions, financements, distributions de dividendes ou d'autres opérations (sous réserve des restrictions prévues dans les accords d'emprunt) qui, selon eux, pourraient accroître la valeur de leurs participations, alors que de telles opérations peuvent comporter des risques pour

les détenteurs de titres de créance. En outre, aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que ses principaux actionnaires ne vendront pas tout ou partie de leurs participations respectives à tout moment ou qu'ils ne chercheront pas à réduire leurs participations par une cession à un investisseur stratégique, un placement de titres ou par tout autre moyen. De telles cessions ne constituent pas obligatoirement un changement de contrôle au sens des accords d'emprunt.

## 4.2. RISQUE DE MARCHÉ

### 4.2.1. CEGEDIM N'ENVISAGEANT ACTUELLEMENT PAS DE VERSER DES DIVIDENDES RÉGULIERS EN NUMÉRAIRE, LES ACTIONNAIRES POURRAIENT OBTENIR AUCUN RETOUR SUR INVESTISSEMENT À MOINS DE VENDRE LEURS ACTIONS À UN PRIX SUPÉRIEUR À CELUI QU'ILS AURAIENT PAYÉ

Bien que Cegedim ait déjà distribué par le passé des dividendes à ses actionnaires, le Groupe ne prévoit pas de verser de dividendes réguliers en numéraire. Toute décision de distribuer et de verser des dividendes à l'avenir relèvera de la discrétion du Conseil d'Administration de Cegedim et dépendra, notamment, des résultats des opérations du Groupe, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que son Conseil d'Administration jugera pertinents. En outre, la capacité

du Groupe à verser des dividendes est, et peut être, limitée par les covenants d'endettement conclus ou à conclure par le Groupe ou ses filiales.

Par conséquent, tout retour sur investissement obtenu sur les actions du Groupe dépend exclusivement de l'éventuelle appréciation de leur cours sur le marché libre. Pour plus d'informations, veuillez consulter le chapitre 20.7 « Politique de distribution de dividendes ».

### 4.2.2. LES RÉSULTATS TRIMESTRIELS DE CEGEDIM PEUVENT FLUCTUER SIGNIFICATIVEMENT, CE QUI PEUT NUIRE À LA VALEUR DE SES ACTIONS ET DE SES TITRES DE CRÉANCES

Les futurs résultats trimestriels de Cegedim, y compris son chiffre d'affaires, sa marge brute, sa rentabilité et ses flux de trésorerie, peuvent varier de manière significative et la comparaison des résultats du Groupe d'une période à l'autre risque de ne pas être significative. En conséquence, les résultats trimestriels passés du Groupe ne présument pas des performances futures. Les résultats financiers trimestriels de Cegedim fluctuent en fonction de différents facteurs, dont certains échappent à son contrôle. La fluctuation des résultats trimestriels peut nuire à la valeur des actions et des titres de créances. Les facteurs pouvant causer une fluctuation des résultats financiers trimestriels du Groupe comprennent, notamment et sans limitations, les facteurs énumérés ailleurs dans la présente section « Facteurs de risque » et ceux énumérés ci-dessous :

- le gain ou la perte de clients importants, y compris via la fusion ou le regroupement de ceux-ci ;
- le montant et le calendrier des dépenses d'exploitation liées à la continuation et à l'expansion de l'activité, des opérations et de l'infrastructure du Groupe ;
- les pannes de réseau ou failles de sécurité ;
- la situation des sociétés des sciences de la vie et plus généralement du secteur de la santé ;
- la situation économique générale, sectorielle et boursière ;
- la capacité du Groupe à attirer de nouveaux clients ;
- le niveau de services commandés par ses clients ;
- le taux de renouvellement de la clientèle ainsi que le calendrier et les modalités de ce renouvellement ;
- les augmentations ou diminutions du nombre d'utilisateurs des solutions du Groupe ou les changements de prix ;
- les modifications des politiques tarifaires du Groupe ou de celles de ses concurrents ;
- le mix des solutions et services vendus au cours d'une période ;
- les variations du calendrier de vente des solutions du Groupe ;
- le calendrier et le succès de l'introduction de nouvelles solutions par le Groupe ou ses concurrents ou toute autre modification de la dynamique concurrentielle du secteur, y compris les regroupements entre concurrents, clients ou partenaires stratégiques ; et
- le calendrier des dépenses liées au développement ou à l'acquisition de technologies ou d'entreprises et les charges futures potentielles en cas de dépréciation des écarts d'acquisition des sociétés acquises.

### 4.2.3. LES INVESTISSEURS PEUVENT FAIRE FACE À DES RISQUES DE CHANGE EN INVESTISSANT DANS LES TITRES DE CRÉANCE ET LES ACTIONS DE CEGEDIM

Les obligations et actions sont libellées et payables en euros. Si les investisseurs mesurent leur retour sur investissement dans une autre devise que l'euro, l'investissement dans les titres de créances et les actions comporte des risques de change liés, notamment, à de possibles fluctuations significatives de l'euro par rapport à la devise de référence dans laquelle ces investisseurs mesurent leur retour sur investissement. Ces fluctuations peuvent être dues, notamment, à des facteurs économiques et politiques sur lesquels Cegedim n'a aucun contrôle.

La dépréciation de l'euro par rapport à la devise servant de référence aux investisseurs pour mesurer leur retour sur investissement pourrait entraîner une diminution de la rentabilité réelle des titres de créance à un taux inférieur au coupon établi et pourrait entraîner une perte pour les investisseurs lors de la conversion du rendement des titres de

créance dans la devise utilisée comme référence par ces investisseurs pour mesurer leur retour sur investissement. L'investissement dans les emprunts obligataires par des investisseurs américains peut également avoir des conséquences fiscales importantes attachées aux éventuels gains ou pertes de change.

La dépréciation de l'euro par rapport à la devise servant de référence aux investisseurs pour mesurer leur retour sur investissement pourrait entraîner une perte pour les investisseurs lors de la conversion du rendement des actions dans la devise utilisée comme référence par ces investisseurs pour mesurer leurs retours sur investissement. L'investissement dans les actions par des investisseurs américains peut également avoir des conséquences fiscales importantes attachées aux éventuels gains ou pertes de change.

### 4.2.4. LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS IMPLIQUE QUE CEGEDIM PROCÈDE À DES ESTIMATIONS; RETIENNE CERTAINES HYPOTHÈSES ET MÉTHODES QUI POURRAIENT IMPACTER NÉGATIVEMENT SES RÉSULTATS FINANCIERS. DES CONTRÔLES INTERNES INEFFICACES POURRAIENT ÉGALEMENT NUIRE À SES ACTIVITÉS ET À SES RÉSULTATS

Les méthodes, estimations et hypothèses adoptées par Cegedim dans l'application des méthodes comptables ont une incidence significative sur ses résultats. Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter à la note 2 des états financiers consolidés compris dans le présent Document de Référence. Ces méthodes, estimations et hypothèses sont soumises à des risques, incertitudes et interprétations dont l'évolution pourrait affecter les résultats du Groupe. En outre, il se peut que le Contrôle interne exercé par Cegedim sur les communications d'informations financières n'empêche pas ou ne permette pas de détecter les inexactitudes en raison des limites qui lui sont inhérentes,

y compris en cas d'erreur humaine, de contournement des contrôles ou de fraude. Même des Contrôles internes efficaces ne peuvent fournir qu'une simple assurance raisonnable quant à la préparation et à l'image fidèle donnée par la présentation des états financiers. Si le Groupe ne parvient pas à mettre en œuvre des Contrôles internes pertinents, y compris en ne mettant pas en place les améliorations ou nouveaux contrôles requis, ou si le Groupe éprouve des difficultés dans cette exécution, ses activités et ses résultats pourraient en souffrir et le Groupe pourrait ne pas respecter les obligations lui incombant en matière de publication.

### 4.2.5. SI DES ANALYSTES FINANCIERS OU SECTORIELS NE PUBLIENT AUCUNE RECHERCHE OU AUCUN RAPPORT SUR CEGEDIM, OU S'ILS DÉGRADENT LEURS RECOMMANDATIONS AU SUJET DES ACTIONS OU DES TITRES DE CRÉANCE OU SI SES RÉSULTATS NE RÉPONDENT PAS À LEURS ATTENTES, LE COURS DE L'ACTION CEGEDIM ET LA VALEUR DE SES TITRES DE CRÉANCE AINSI QUE LE VOLUME DES ÉCHANGES POURRAIENT BAISSER

Le marché d'échange des actions et titres de créance de Cegedim est influencé par les études et rapports que les analystes financiers ou sectoriels publient au sujet du Groupe ou de ses activités. Ces

analystes sont totalement indépendants de Cegedim. Si un ou plusieurs analystes cessent de couvrir Cegedim ou ne publient pas régulièrement de rapports au sujet du Groupe, Cegedim pourrait

perdre sa visibilité sur les marchés financiers, ce qui pourrait provoquer une baisse de ses actions ou de ses titres de créance ainsi que du volume des échanges. En outre, si un ou plusieurs analystes suivant le Groupe dégradent les actions et/ou ses titres de créance, ou si les résultats du Groupe ne répondent pas à leurs attentes, le cours des actions et/ou la valeur titres de créance de Cegedim pourraient

baisser. Par ailleurs, les places financières mondiales connaissent d'importantes fluctuations du cours des actions et de la valeur des titres de créance. Le cours de l'action et des titres de créances de Cegedim pourraient être sensibles aux variations des marchés financiers ainsi qu'aux conditions générales économiques, politiques et boursières.

#### 4.2.6. LES TITRES DE CRÉANCE DE CEGEDIM PEUVENT NE PLUS ÊTRE COTÉS À LA BOURSE DU LUXEMBOURG

Cegedim fournit des efforts raisonnables pour maintenir l'inscription de ses titres de créance à la Bourse du Luxembourg tant que ses titres de créance sont valables. Le Groupe ne peut cependant pas garantir que les titres de créance le resteront. Si le Groupe estime qu'il ne peut plus raisonnablement se conformer aux exigences liées à l'inscription à la cote officielle de ses titres de créance à la Bourse du Luxembourg, ou s'il devient trop onéreux de maintenir cette cotation

ou s'il estime que celle-ci ne doit pas être maintenue pour une autre raison, le Groupe peut alors mettre fin à cette cotation officielle à la Bourse du Luxembourg, à condition de fournir des efforts raisonnables pour obtenir et maintenir la cotation des titres de créance sur une autre Bourse, sans qu'aucune garantie ne puisse être donnée par le Groupe quant à sa capacité de faire.

### 4.3. AUTRES RISQUES

#### 4.3.1. LE NOMBRE DE VISITEURS MÉDICAUX EMPLOYÉS PAR LES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES POURRAIT CONTINUER À BAISSER

Les principaux utilisateurs des bases de données, logiciels et services publiés et offerts par la division CRM et Données stratégiques de Cegedim sont des sociétés des sciences de la vie et leurs représentants médicaux. Par conséquent, le chiffre d'affaires de la division dépend en partie du nombre de visiteurs médicaux qui utilisent ses produits, et la réduction du nombre de visiteurs médicaux par sociétés des sciences de la vie ces dernières années a eu un impact direct et négatif sur l'activité, la situation financière et les

résultats du Groupe. Bien que les sociétés des sciences de la vie aient commencé à employer un plus grand nombre de visiteurs médicaux sur les marchés pharmaceutiques émergents, cela pourrait ne pas suffire à compenser la réduction globale des représentants médicaux. Si elle se poursuivait, la diminution du nombre de visiteurs médicaux employés par les sociétés des sciences de la vie pourrait significativement nuire à l'activité, la situation financière et les résultats de Cegedim.

#### 4.3.2. UNE CONCENTRATION PARMIS LES CLIENTS DE CEGEDIM POURRAIT AMENER LE GROUPE À PERDRE DES CLIENTS, DIMINUER LE MARCHÉ CIBLE POUR SES SOLUTIONS ET IMPACTER NÉGATIVEMENT SON ACTIVITÉ

La concentration du secteur des sciences de la vie s'est accélérée ces dernières années, et cette tendance pourrait se poursuivre. Cegedim pourrait perdre des clients en raison de la concentration du secteur, et le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'accroître les ventes de ses solutions et services à de nouveaux clients pour remplacer les clients perdus. En outre, les nouvelles entreprises ou organisations

qui résulteront de cette concentration pourraient décider que leurs processus internes ou l'utilisation d'autres solutions leur permettent de se passer des solutions du Groupe. La concentration de ces entités entraînera une intensification de la concurrence entre les fournisseurs de solutions et services aux acteurs du secteur et accroîtra l'importance d'établir des relations avec les principaux acteurs. Ceux-ci pourraient



tenter de tirer parti de leur position dominante sur le marché pour obliger le Groupe à leur proposer ses solutions à un prix plus faible. Les entreprises créées à l'issue de la fusion de deux grands clients de Cegedim pourraient également représenter un pourcentage plus élevé

de l'activité du Groupe et la croissance du Groupe dépendrait alors probablement davantage du chiffre d'affaires de ces entreprises. La concentration du secteur, des clients actuels ou des clients potentiels pourrait nuire à l'activité du Groupe.

### 4.3.3. CEGEDIM POURRAIT NE PAS PARVENIR À ACCROÎTRE SON ACTIVITÉ AVEC LES CLIENTS EXISTANTS OU PERDRE UN OU PLUSIEURS DE SES PRINCIPAUX CLIENTS

La rétention des clients existants est au cœur du modèle d'entreprise des différentes divisions de Cegedim, et la réussite du Groupe dépend de sa capacité à continuer de vendre ses produits et services, notamment les mises à jour et les offres additionnelles de ses produits et services, à ses clients existants. Certains des clients existants du Groupe achètent initialement un seul ou un nombre limité de ses produits et services. Ces clients pourraient choisir de ne pas utiliser ou acheter d'autres modules ou de nouveaux logiciels et services. Si le Groupe ne parvenait pas à accroître son activité avec ses clients actuels, son chiffre d'affaires pourrait croître à un rythme plus lent voire diminuer.

Cegedim pourrait également perdre un ou plusieurs de ses principaux clients. L'industrie mondiale des sciences de la vie est très concentrée, et les principaux laboratoires pharmaceutiques représentent une part importante du chiffre d'affaires de la division CRM et Données

stratégiques de Cegedim. La décision d'un ou de plusieurs de ses principaux clients, notamment de laboratoires pharmaceutiques, de ne plus utiliser ses produits et services pourrait peser sur le chiffre d'affaires du Groupe, nuire à sa réputation et lui faire perdre des clients potentiels. Si Cegedim perdait un certain nombre de grands clients en un intervalle de temps limité, le Groupe pourrait peiner à identifier les nouveaux clients qui lui permettraient de compenser la diminution de son chiffre d'affaires.

Aucun client du Groupe ne représente plus de 2,2 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, à l'exception d'un seul qui représente 4,5 % du chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Les 5 premiers et les 10 premiers clients du Groupe représentent, respectivement, 11,9 % et 17,2 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

### 4.3.4. CEGEDIM POURRAIT NE PAS ÊTRE EN MESURE DE LANCER AVEC SUCCÈS DE NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES OU DE SUIVRE LE RYTHME DES PROGRÈS TECHNOLOGIQUES

La pertinence du modèle d'entreprise de Cegedim dépend de la capacité du Groupe à s'adapter à l'évolution des technologies et aux normes de plus en plus strictes du secteur, ainsi que de son aptitude à lancer de nouveaux produits et services en conséquence. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de lancer de nouveaux produits ou de les lancer dans les délais, ou encore que ces produits seront acceptés par le marché. En outre, le Groupe doit obtenir des certifications de conformité de diverses autorités dans le cadre du développement de logiciels et de bases de données médicamenteuses pour s'assurer que ses produits répondent aux exigences réglementaires de ces autorités. Cegedim ne peut garantir qu'il sera en mesure d'obtenir toutes les certifications de conformité pertinentes. Même s'il était en mesure de le faire, il pourrait encourir des frais importants et subir des retards. En outre, les concurrents du Groupe pourraient développer des produits plus efficaces que les siens et réduire ainsi sa part de marché. L'éventuelle incapacité du Groupe à s'adapter à l'évolution des technologies pourrait entraîner l'obsolescence de ses produits et services et nuire à son activité. Le marché des technologies de l'information sur la santé se caractérisant par une évolution technologique rapide, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'anticiper l'évolution des

besoins de ses clients actuels et potentiels qui pourraient limiter sa compétitivité ou entraîner l'obsolescence de sa technologie existante. Sa réussite et sa compétitivité future dépendront en partie de sa capacité à continuer d'améliorer ses produits et services existants, à développer de nouvelles technologies qui répondent aux besoins de plus en plus sophistiqués et variés de ses clients potentiels, à concéder des technologies de pointe sous licence et à intégrer en temps opportun et de manière rentable les progrès technologiques et les nouvelles normes et pratiques du secteur. Le développement de sa technologie propriétaire comporte des risques techniques et commerciaux importants. Cegedim pourrait ne pas parvenir à utiliser efficacement les nouvelles technologies ou à adapter sa technologie propriétaire à l'évolution des exigences des clients ou aux nouvelles normes du secteur, et son activité pourrait en pâtir. S'il ne parvenait pas à lancer les produits prévus dans les délais, à améliorer ses produits et services actuels ou à développer de nouveaux produits compatibles avec les nouvelles technologies et normes du secteur, le Groupe pourrait perdre des clients au profit de ses concurrents actuels ou futurs, ce qui pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

### 4.3.5. L'ACTIVITÉ DE CEGEDIM DÉPEND DE LA PROTECTION ADÉQUATE ET EFFECTIVE DE SES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le modèle de Cegedim repose sur des produits technologiques et sur ses droits de propriété intellectuelle desdits produits. La protection de ses droits de propriété intellectuelle est donc essentielle à la réussite de Cegedim et à sa capacité à maintenir sa position concurrentielle. Outre ses marques existantes, ses secrets commerciaux et ses droits d'auteur, le Groupe protège ses droits de propriété au moyen d'accords de confidentialité et de mesures techniques. Il ne compte généralement pas sur des brevets pour protéger sa technologie. Il conclut habituellement des accords de non-divulgaration et de devoir avec ses employés et ses consultants, et limite l'accès à ses secrets commerciaux et à sa technologie. En règle générale, ses contrats de travail comprennent également des clauses imposant à ses employés de céder toutes les inventions et tous les droits de propriété intellectuelle qu'ils développent dans le cadre de leur emploi et d'accepter de ne pas divulguer ses informations confidentielles, même au-delà de la durée de leur contrat de travail. Malgré ses efforts, son code source, son savoir-faire et ses secrets commerciaux pourraient être divulgués à des tiers, faisant ainsi perdre au Groupe l'avantage concurrentiel résultant de ce code source, ce savoir-faire ou ces secrets commerciaux.

Cegedim minimise également la nécessité de divulguer son code source aux utilisateurs ou à d'autres tiers. Cela étant, le Groupe ne peut être certain que ces mesures empêcheront des tiers d'accéder à ses logiciels, son code source ou ses informations confidentielles. L'utilisation et la distribution par le Groupe de logiciels et modules open source dans le cadre de son activité exposent également sa propriété intellectuelle à des risques. L'expression « open source » s'applique communément aux logiciels dont le code source est soumis à une

licence autorisant sa modification, sa conjugaison à d'autres logiciels et sa redistribution, sous réserve des restrictions énoncées dans la licence. Sous certaines conditions, l'utilisation d'un code open source afin de créer un code dérivé pourrait obliger le Groupe à mettre gratuitement ce code dérivé à la disposition d'autrui. Cegedim surveille très attentivement son utilisation de code open source dans le but d'éviter les situations qui exigeraient la libre diffusion d'une partie de sa principale technologie exclusive sous forme de code open source, et utilise en général uniquement du code disponible en vertu de licences de type open source qui lui permettent de redistribuer et vendre librement les produits résultants sans restriction. Cegedim ne peut toutefois garantir qu'il n'utilisera pas de code régi par des licences plus restrictives ou qu'un tribunal n'interprétera pas une licence comme une obligation de diffuser sa technologie sous forme de code open source. Le Groupe ne peut garantir que les mesures qu'il a prises ont empêché ou empêcheront le détournement de sa technologie. Il a déjà été impliqué dans des procédures judiciaires pour ce qu'il soupçonnait être des détournements de sa propriété intellectuelle. Le détournement de sa propriété intellectuelle pourrait nuire à sa position concurrentielle. En outre, Cegedim pourrait se voir contraint d'engager des poursuites pour faire respecter ou protéger ses droits de propriété intellectuelle ou se défendre contre des réclamations pour violation, détournement ou autres violations des droits de propriété intellectuelle de tiers. Si le Groupe n'était pas en mesure de protéger adéquatement sa propriété intellectuelle ou si, ce faisant, il encourait des coûts substantiels, résultant notamment du temps et de l'attention consacrés par sa direction, son activité, sa situation financière et ses résultats pourraient fortement en pâtir.

### 4.3.6. CEGEDIM POURRAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE L'UTILISATION INAPPROPRIÉE DE SES PRODUITS ET SERVICES OU DES INFORMATIONS FOURNIES

Les produits et services de Cegedim pourraient être utilisés autrement que prévu, notamment par des moyens qui pourraient causer des dommages, constituer une fraude, d'autre infraction pénale ou civile, ou encore attirer l'attention négative du public. Bien que le Groupe puisse ne pas être responsable de l'utilisation abusive de ses produits et services ou de tout acte répréhensible commis en utilisant ses produits et services, il pourrait faire l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires et voir sa réputation remise en cause. Par exemple, au cours des dernières années, certains pharmaciens situés en France ont été poursuivis pour avoir rédigé de faux documents comptables à des fins de fraude fiscale et pour avoir soumis des demandes de remboursement frauduleuses à la Sécurité Sociale en utilisant de manière abusive certaines fonctionnalités d'Alliadis, un logiciel de Cegedim. Bien que le Groupe n'ait pris part à aucune de ces procédures judiciaires, il a été suggéré dans la presse française que son logiciel contenait des fonctionnalités qui facilitaient ce comportement des pharmaciens et qu'il n'intégrait

pas suffisamment de contrôles pour empêcher ses utilisateurs de frauder ou de commettre des erreurs. Si des actions légales ou réglementaires découlaient de ces incidents, Cegedim pourrait faire l'objet d'amendes et voir sa réputation ternie.

Cegedim fournit des informations que les professionnels de santé utilisent dans le traitement des patients. Si ces informations étaient incorrectes ou incomplètes, le Groupe pourrait être tenu responsable du manque de fiabilité de ses produits et faire l'objet d'autres réclamations en raison de conséquences négatives, notamment le décès de patients. Le Groupe fournit également un logiciel qui contient des informations cliniques sur le patient. Un tribunal ou un organisme gouvernemental pourrait décider que la fourniture d'informations sur la santé expose le Groupe au risque d'être tenu responsable de dommages corporels, d'erreurs de prescriptions ou de traitement ou d'informations de santé. Bien que Cegedim ait souscrit une assurance relative à sa responsabilité en matière de produits portant

sur le montant que sa direction estime suffisant pour son activité, le Groupe ne peut garantir que la protection offerte par cette assurance se révélera suffisante ou qu'il pourra continuer d'en jouir, le cas échéant, à des conditions acceptables. Une plainte déposée contre Cegedim et contre laquelle le Groupe ne serait pas assuré ou

ne serait pas suffisamment assuré pourrait nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats, et une plainte pourrait, en dépit de son rejet, entraîner des coûts importants et le détournement des ressources de gestion.

### 4.3.7. LES ERREURS DE TRAITEMENT DE DONNÉES, LES RETARDS DE LIVRAISON OU LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS ET SERVICES DE CEGEDIM POURRAIENT ENTRAÎNER UNE PERTE DE CONFIANCE DES CLIENTS

Les erreurs de traitement des données ou les défauts importants des produits de Cegedim pourraient entraîner une perte de chiffre d'affaires, une hausse des avoirs clients, l'obligation de refaire le même travail, le paiement de dommages et intérêts, le rejet futur des produits du Groupe, notamment des nouvelles versions et mises à jour, et de ses services par les clients actuels et prospectifs, ainsi que nuire de manière irréparable à sa réputation. Ces amendes, pertes de chiffre d'affaires ou augmentations des coûts de service et de support

peuvent également résulter des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des produits et services du Groupe, de la non-fourniture des produits et services dans les conditions requises ou du non-respect des objectifs spécifiés dans les délais contractuels. Cegedim ne peut garantir qu'il ne rencontrera pas des difficultés ou ne connaîtra de retards dans la livraison ou la mise en œuvre de produits et services futurs qui pourraient fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

### 4.3.8. SI LA SÉCURITÉ DE CEGEDIM ÉTAIT ENFREINTE, LE GROUPE POURRAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE, ET SES CLIENTS POURRAIENT REFUSER D'UTILISER SES PRODUITS ET SERVICES

L'activité de Cegedim repose sur la transmission, le stockage et l'hébergement en toute sécurité d'informations sensibles, notamment d'informations protégées sur la santé, d'informations financières et d'autres informations relatives à ses clients, la Société et ses collaborateurs. En conséquence, le Groupe pourrait pâtir de l'accès illicite à ses systèmes informatiques, délibéré ou non, qui pourrait perturber son activité, notamment en raison du détournement ou de la perte d'informations sensibles et de l'altération de données. Cegedim pourrait également pâtir d'attaques par déni de service et d'autres attaques sur l'Internet allant du simple vandalisme de ses systèmes électroniques au vol systématique des informations sensibles et de la propriété intellectuelle. Le Groupe ne peut garantir que ses programmes et contrôles suffiront à prévenir toutes les menaces possibles pour la sécurité. Cegedim estime que tout dommage causé à ses systèmes électroniques, notamment l'accès frauduleux à des informations sensibles, l'utilisation ou la divulgation illicite de ces informations ou une perturbation importante de ses actifs et réseaux informatiques (i) nuirait à sa réputation et sa capacité à remplir ses obligations contractuelles, (ii) l'obligerait à consacrer des ressources financières et autres importantes à l'atténuation de ces problèmes et (iii) entraînerait une augmentation de ses coûts en matière de cyber-sécurité, notamment par le biais de changements organisationnels, du déploiement de personnel supplémentaire et de technologies de protection, de la formation supplémentaire des employés et du recours à des experts et consultants externes.

En outre, l'accès illicite à ces informations sensibles ou leur utilisation ou divulgation frauduleuse pourrait entraîner une responsabilité civile ou pénale ou la prise d'une mesure réglementaire, notamment l'imposition d'amendes et de pénalités potentielles. Récemment, d'autres entreprises ont pâti de nombreux incidents très médiatisés impliquant des atteintes à la sécurité des données par les entités qui transmettent et stockent des informations sensibles. Les poursuites engagées à l'issue de ces violations de la sécurité visent des dommages et intérêts très importants, même si beaucoup d'entre elles n'ont pas encore abouti. Bien que le Groupe ait souscrit à une assurance pour couvrir ces types de dommages et de coûts, s'il était poursuivi pour ce type de violation de la sécurité, il n'est pas certain que cette assurance couvrirait les coûts et les dommages et intérêts évalués dans le cadre des procès intentés au Groupe.

Toute violation réelle ou perçue de sa sécurité ou la divulgation de toute information sensible pourrait entraîner une baisse du chiffre d'affaires en dissuadant les clients d'utiliser ou d'acheter ses produits et services à l'avenir. Si sa sécurité est compromise, son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient fortement en pâtir.

### 4.3.9. LES LOGICIELS COMPLEXES PEUVENT CONTENIR DES DÉFAUTS

Les logiciels complexes peuvent contenir des défauts. Le Groupe met continuellement en place de nouveaux logiciels, notamment des améliorations à ses logiciels existants, qui peuvent contenir des défauts. La détection par Cegedim d'un défaut dans un nouveau logiciel avant sa mise en place pourrait contraindre le Groupe à retarder le déploiement dudit logiciel en attendant d'avoir résolu le problème, nuire à son chiffre d'affaires et l'obliger à encourir des coûts supplémentaires. Si Cegedim ne découvrait les défauts affectant ses logiciels qu'après leur déploiement, ceci pourrait nuire à sa réputation et peser sur son chiffre d'affaires ; le Groupe pourrait également pâtir des retards commercialisation, faire l'objet de réclamations, et subir l'acceptation tardive ou le rejet de ses applications par le marché, la résiliation ou la renégociation de licences, des dépenses imprévues et le détournement des ressources requises pour remédier à ces

défauts et à la faible protection offerte par ses logiciels en matière de vie privée et/ou de sécurité.

Les clients de Cegedim peuvent également utiliser ses logiciels avec les produits d'autres sociétés ou ceux qu'ils ont développés en interne. En conséquence, il pourrait être délicat d'identifier la source des problèmes. Même si les logiciels de Cegedim ne provoquent pas ces problèmes, l'existence de ces défauts pourrait amener le Groupe à encourir des frais importants, détourner l'attention de son personnel technique de ses efforts en matière de développement de logiciels, nuire à la réputation du Groupe et causer des problèmes importants en termes de relations avec les clients. Chacune de ces retombées pourrait fortement nuire à l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

### 4.3.10. LES PERTURBATIONS ET LES DÉFAILLANCES DE SYSTÈMES POURRAIENT ENTRAÎNER LE MÉCONTENTEMENT ET LA PERTE DE CLIENTS

Les systèmes de Cegedim peuvent former une partie intégrante des activités commerciales de ses clients, car ils sont utilisés pour gérer les données des clients, planifier les stratégies de marketing et de vente et assurer le traitement des paiements. La performance continue et ininterrompue des systèmes du Groupe est essentielle à sa réussite, car la défaillance de tout système qui nuirait à sa capacité à fournir des services à ses clients pourrait susciter le mécontentement de ces derniers. La capacité de Cegedim à satisfaire en permanence ses clients dépend de son aptitude à protéger ses systèmes informatiques contre les dégâts causés par les incendies, les pertes de puissance, les inondations, les pannes de télécommunications, les tremblements de terre, les attentats, le vandalisme et tout événement indésirable similaire imprévu. En dépit des mesures adoptées par Cegedim pour protéger ses réseaux, ses systèmes pourraient également pâtir de virus informatiques, d'effractions et de perturbations similaires

résultant d'une manipulation illicite. Les événements météorologiques majeurs et pandémies majeures pourraient également empêcher le Groupe d'exercer normalement ses activités. Bien que le Groupe ait souscrit une assurance qu'il estime être adaptée à son activité et à son secteur, cette assurance pourrait ne pas compenser les pertes importantes résultant de ces événements. Une panne prolongée ou de fréquentes pannes de l'ensemble de ses systèmes pourraient nuire à la réputation de Cegedim et inciter ses clients à imputer au Groupe la responsabilité des dommages qui auraient été causés par une panne ou une interruption. Un dommage ou une défaillance qui interromprait ou retarderait ses systèmes, ou des dommages ou pannes prolongés ou répétés pourraient fortement réduire l'attractivité des services du Groupe et peser sur la demande dont font l'objet ses produits et services et donc fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

### 4.3.11. LES FOURNISSEURS DE DONNÉES POURRAIENT RÉCUPÉRER DES DONNÉES QUE CEGEDIM A DÉJÀ RECUEILLIES, EMPÊCHER LE GROUPE D'ACCÉDER À CERTAINES DONNÉES À L'AVENIR OU ENFREINDRE LES NORMES DU GROUPE EN MATIÈRE DE QUALITÉ DES DONNÉES, ENTRAUVANT AINSI LA FOURNITURE DE SES PRODUITS ET SERVICES À SES CLIENTS

Cegedim s'appuie non seulement sur ses données prioritaires provenant de sources d'informations accessibles au grand public, mais également sur celles achetées auprès de fournisseurs de données tiers. Le Groupe compte sur ces fournisseurs pour fournir les licences de données nécessaires à des conditions commercialement

raisonnables. La capacité de Cegedim à continuer de fournir des produits et services à ses clients pâtirait de la non-diffusion de certaines données par ces fournisseurs, en raison de l'incapacité du Groupe à entretenir des relations suffisantes avec ces fournisseurs, de préoccupations juridiques, contractuelles, relatives à la vie privée, à la

concurrence ou d'autres préoccupations de nature économique. Par exemple, les fournisseurs de données pourraient ne pas diffuser leurs données s'il existait une raison concurrentielle de le faire, si Cegedim ne respectait pas son contrat avec eux, s'ils étaient acquis par l'un de ses concurrents, en cas d'adoption d'une loi limitant l'utilisation des données qu'ils fournissent ou d'interprétations judiciaires limitant l'utilisation de ces données. Les fournisseurs de données de Cegedim pourraient également enfreindre les normes de qualité de Cegedim

et amener le Groupe à mettre un terme à sa relation avec eux. Si un nombre élevé de fournisseurs de données cessaient de diffuser leurs données, en interrompaient la diffusion ou enfreignaient les normes de Cegedim en matière de qualité des données, la capacité de Cegedim à fournir des produits et services à ses clients pourrait en pâtir, ce qui pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

#### 4.3.12. LES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX CADRES LÉGISLATIFS, JUDICIAIRES, RÉGLEMENTAIRES, CULTURELS OU AUX RÈGLES RELATIVES À LA VIE PRIVÉE DES CONSOMMATEURS OU À LA COLLECTE DES INFORMATIONS LES CONCERNANT POURRAIENT LIMITER LA CAPACITÉ DE CEGEDIM À COLLECTER ET UTILISER DES DONNÉES

Dans la plupart des pays où Cegedim exerce ses activités, des changements ont déjà été apportés ou sont susceptibles d'être apportés aux lois restreignant la collecte et l'utilisation de données à caractère personnel pour refléter l'évolution des cadres législatifs, judiciaires, réglementaires, culturels ou des règles relatives à la vie privée des consommateurs ou à la collecte et l'utilisation des informations les concernant. Les gouvernements et le public se préoccupent notamment de plus en plus de la collecte et de l'utilisation des données relatives aux soins de santé ainsi que des données médicales, de nouvelles limites pourraient être imposées à la capacité du Groupe à collecter et utiliser les données sur lesquelles sont fondés ses produits et services. Aux Etats-Unis, Cegedim fournit par exemple des produits et services impliquant l'autorisation,

l'utilisation et le transfert d'informations identifiant le médecin à des fins commerciales. Certains Etats ont restreint ces activités et d'autres pourraient adopter des restrictions similaires, comme en témoignent les initiatives législatives prises par certains d'entre eux ces dernières années. Le Groupe n'est pas en mesure d'identifier à l'avance les Etats qui adopteront ces restrictions, de prédire les formes qu'elles prendront, ou si les Etats-Unis adopteront également de telles restrictions. Une restriction affectant l'autorisation, l'utilisation et le transfert des informations identifiant le médecin pourrait provoquer une augmentation importante du coût de collecte des données ou diminuer la disponibilité des informations, impactent négativement les attentes des clients de Cegedim.

#### 4.3.13. CEGEDIM EST SOUMIS À UN CERTAIN NOMBRE DE LOIS, RÈGLEMENTS ET INITIATIVES SECTORIELLES DANS UN CADRE RÉGLEMENTAIRE EN ÉVOLUTION

L'activité de Cegedim et celle de ses clients sont régies par un certain nombre d'entités gouvernementales dans plusieurs pays. Les lois et règlements de ces entités pourraient affecter le Groupe directement par leur application, ou indirectement au travers de leur application à ses clients, car ces derniers doivent pouvoir utiliser les produits de Cegedim d'une manière conforme à ces lois et règlements. Si tel n'était pas le cas, Cegedim pourrait éprouver des difficultés à commercialiser ses produits ou à respecter les contrats qu'il a signés avec ses clients. Dans le cas des règlements qui s'appliquent uniquement à ses clients, on pourrait néanmoins reprocher à Cegedim d'avoir en théorie aidé ses clients à enfreindre des lois ou règlements relatifs à la santé.

Le secteur des technologies de l'information relatives à la santé étant relativement nouveau, l'application de nombreux règlements aux activités des entreprises concernées et aux activités de leurs clients est incertaine. Dans de nombreux pays, des lois peuvent s'appliquer directement ou indirectement à l'activité de Cegedim et à celle de

ses clients, notamment des lois interdisant les ristournes, limitant les recommandations des médecins et relatives à la distribution et la commercialisation, en particulier la promotion hors AMM de médicaments délivrés sur ordonnance. En outre, ces lois et règlements diffèrent d'un pays à l'autre et les produits et services de Cegedim doivent être adaptés pour satisfaire les régimes juridiques et réglementaires de chaque pays, ajoutant à la complexité de la conformité légale et réglementaire. Toute décision prise à l'issue de l'examen des pratiques commerciales de Cegedim et de celles de ses clients par les tribunaux ou les autorités de contrôle pourrait nuire au Groupe.

Les règles régissant la santé pourraient également évoluer d'une manière qui limiterait les activités existantes de Cegedim ou sa croissance. En France par exemple, les chaînes de pharmacies ne sont pas autorisées, mais l'Union européenne s'efforce de faire en sorte que la loi soit modifiée afin de permettre leurs existences. Une modification de la loi pourrait nuire au pouvoir de négociation de

Cegedim avec les pharmacies en France. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de continuer de profiter de son atout actuel en matière de conclusion d'arrangements commerciaux avec des chaînes de pharmacies en France, malgré l'avantage potentiel d'avoir moins de parties avec lesquelles conclure des affaires. Si son pouvoir de négociation diminuait ou si la réduction de ses coûts opérationnels ne suffisait pas à compenser l'impact négatif sur son pouvoir de négociation, ceci pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

Les lois et règlements applicables au secteur de la santé en général et au secteur des technologies de l'information relatives de la santé en particulier devraient continuer d'évoluer à court terme. L'incapacité éventuelle du Groupe à se conformer aux changements de législations, réglementation en vigueur, ou l'évolution du cadre réglementaire de la santé pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

#### 4.3.14. LES RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PRIX IMPOSÉES PAR LES POUVOIRS PUBLICS AUX LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES POURRAIENT PESER SUR LA DEMANDE POUR LES PRODUITS ET SERVICES DE CEGEDIM

Dans les pays où Cegedim exerce ses activités, les laboratoires pharmaceutiques subissent une pression accrue des pouvoirs publics, des systèmes de sécurité sociale et des assureurs privés sur le niveau de remboursement et le prix qu'ils peuvent exiger pour les médicaments. Le Groupe estime que ces mesures de maîtrise des coûts inciteront des laboratoires pharmaceutiques à chercher des moyens plus efficaces de commercialiser leurs produits, et qu'il pourra en profiter à moyen et à long terme du fait du retour sur

investissement attendu des produits et services de marketing qu'il fournit à ces laboratoires. Cela étant, ces restrictions pourraient inciter les laboratoires pharmaceutiques à réviser ou réduire leurs budgets de marketing à court terme, et donc entraîner une nouvelle diminution du nombre de visiteurs médicaux, qui risquerait, à son tour, de peser sur la demande dont font l'objet certains produits et services de Cegedim.

#### 4.3.15. LE MARCHÉ POUR LES PRODUITS ET SERVICES DE CEGEDIM EST CONCURRENTIEL

Le marché pour les produits et services de Cegedim est concurrentiel et se caractérise par une évolution rapide des normes et des technologies, des besoins des utilisateurs, ainsi que par l'introduction fréquente de nouveaux produits et services. Certains de ses concurrents peuvent être mieux établis, bénéficier d'une marque plus reconnue et compter sur des ressources financières, techniques et de marketing nettement supérieures. Le Groupe s'attend en outre à ce que la consolidation des industries des technologies de l'information et de la santé intensifie encore la concurrence. Si un ou plusieurs de ses concurrents ou concurrents potentiels venaient à fusionner ou à conclure un partenariat avec un autre de ses concurrents, la modification du contexte concurrentiel pourrait compromettre sa capacité à rivaliser efficacement sur le marché. La compétitivité de Cegedim repose sur plusieurs facteurs : largeur et profondeur des services, réputation, fiabilité, précision et sécurité, service à la

clientèle, prix et expertise et expérience dans l'industrie, entre autres. Les ressources attribuées à chaque marché où opère le Groupe varient, tout comme le nombre et la taille de ses concurrents sur ces différents marchés. Ses concurrents peuvent être mieux placés pour développer de nouveaux produits et de nouvelles stratégies tarifaires répondant de façon plus rapide et efficace aux changements des exigences des clients de n'importe lequel de ces marchés et obtenir une meilleure acceptation de leurs produits et services par le marché. La concurrence peut soumettre les futures ventes à des pressions tarifaires et obliger Cegedim à une réduction des prix compromettant la rentabilité de son activité. Rien ne garantit que le Groupe soit capable de concurrencer efficacement ses compétiteurs actuels et futurs ou que les pressions concurrentielles auxquelles il fait face n'auront pas une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

#### 4.3.16. CEGEDIM EST EXPOSÉE AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DES MARCHÉS ET DE L'ÉCONOMIE MONDIALE, ET EN PARTICULIER À CELLES INFLUANT SUR LES INDUSTRIES DE LA SANTÉ ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Une large majorité du chiffre d'affaires de Cegedim provient de la vente de ses produits et services aux sociétés des sciences de la vie et de la santé. La demande pour ses produits et services ou le prix qu'elle peut facturer à ses clients peuvent se réduire si les entreprises qu'elle sert, en particulier celles des industries pharmaceutiques et de la santé, sont soumises à des pressions financières telles que des contrôles des prix accrus ou des baisses des niveaux de remboursement, une augmentation des coûts ou un fléchissement de la demande pour leurs produits. La récente récession mondiale aggravée par la crise des dettes souveraines européennes et l'incertitude persistante sur la reprise économique mondiale a eu des répercussions négatives sur ses

clients et son activité, dont des pressions financières qui conduisent les acteurs de l'industrie à réduire les dépenses et l'investissement dans les projets à forte intensité capitalistique. Les conditions difficiles sur les marchés peuvent avoir un impact négatif sur son activité en réduisant le nombre de contrats signés avec de nouveaux clients, le montant des engagements de dépenses initiales et le niveau de dépenses discrétionnaires des clients existants. Un allongement des délais de décisions d'achat pourrait qui plus est limiter son aptitude à prévoir le flux de nouveaux contrats. L'une quelconque de ces circonstances pourrait exercer un impact défavorable important sur son activité, sa santé financière et ses résultats.

#### 4.3.17. LES ENGAGEMENTS PRIS AVEC CERTAINS CLIENTS, NOTAMMENT LORS D'ACCORDS SUR LE LONG TERME, POURRAIENT S'AVÉRER PLUS CÔUTEUX QUE PRÉVU

Les tarifs et autres conditions des contrats signés entre Cegedim et ses clients sont basés sur des estimations et des hypothèses faites au moment de la conclusion de ces contrats. Ces estimations et hypothèses reflètent au mieux les anticipations de la nature de l'engagement et des coûts attendus pour fournir les services prévus au contrat, mais peuvent ne pas coïncider avec la nature de l'engagement et les coûts réels. Les coûts accrus ou imprévus ou les retards associés à l'exécution de ces engagements, y compris les retards causés par des facteurs échappant à son contrôle, peuvent rendre ces contrats moins ou non rentables et donc compromettre sa

marge bénéficiaire. Son exposition à ce risque est en règle générale proportionnelle à la taille du contrat avec le client et est plus élevée en début de contrat. En outre, la plupart des contrats d'externalisation du secteur des technologies de l'information comportent des mesures incitatives ou d'autres conditions tarifaires conditionnant la rémunération versée à sa capacité à atteindre des objectifs définis. La non-satisfaction par le Groupe des exigences d'un contrat, quel qu'il soit, signé avec un client peut compromettre la rentabilité de l'engagement.

#### 4.3.18. DES CYCLES DE VENTE PROLONGÉS POURRAIENT PÉNALISER L'ACTIVITÉ DE CEGEDIM

L'activité de Cegedim est directement affectée par la durée de son cycle de vente, c'est-à-dire le délai qui s'écoule avant qu'un client achète un produit ou service. La durée du cycle de vente dépend d'un certain nombre de facteurs difficiles à anticiper, parmi lesquels la nature et la taille du client potentiel et l'ampleur de l'engagement pris par ce client. Les systèmes de technologies de l'information sont complexes et leur achat suppose généralement un engagement en capital important, ce qui engendre fréquemment des retards dans leurs procédures d'acquisition. Les procédures d'acquisition peuvent requérir la coordination et l'accord de nombreux services différents.

Si la décision des clients potentiels d'acheter prend plus de temps que prévu par Cegedim, les coûts de vente peuvent être accrus et la comptabilisation du chiffre d'affaires peut être retardée. Durant les périodes de ralentissement économique, le cycle de vente habituel de Cegedim est particulièrement enclin à être prolongé. L'une quelconque de ces circonstances pourrait exercer un effet défavorable important sur son activité, sa santé financière et ses résultats.

### 4.3.19. LA PRÉSENCE INTERNATIONALE DE CEGEDIM EXPOSE LE GROUPE À DES RISQUES ASSOCIÉS AUX CONDITIONS POLITIQUES, CULTURELLES, LEGALES, FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES VARIABLES ET CHANGEANTES

Cegedim est exposée à des risques associés à la conduite de son activité à l'internationale. Le Groupe opère activement dans plus de 70 pays et sur cinq continents. Bien que plus de la moitié de son chiffre d'affaires pour l'année 2013 ait été générée par des clients français, une partie non négligeable du chiffre d'affaires provient de ses clients européens (hors France) et situé en Amérique du Nord. La stratégie de Cegedim est de poursuivre l'élargissement de sa clientèle existante et de se développer sur les marchés internationaux, dont des marchés émergents tels que le Brésil, l'Inde, la Russie et la Chine. Les opérations mondiales du Groupe l'exposent à certains risques inhérents aux activités sur les marchés internationaux, y compris :

- acceptation insuffisante des produits non localisés et concurrence de produits déjà présents ;
- différences légales et culturelles dans la conduite des affaires ;
- difficultés à gérer les opérations à l'étranger et à engager le personnel correspondant ;
- cycles de paiement plus longs ;
- difficultés à percevoir les sommes dues et retenues d'impôt limitant le rapatriement des profits ;
- barrières commerciales ;
- fluctuations du taux de change des devises ;
- difficultés à respecter les diverses exigences légales et réglementaires des différents pays ;
- difficultés à satisfaire aux règles imposant des sanctions, dont celles du Bureau du contrôle des avoirs étrangers (Office of Foreign Assets Control) du département du Trésor des Etats-Unis, et aux lois antiblanchiment et anticorruption applicables, notamment aux lois anticorruption américaine (Foreign Corrupt Practices Act) et britannique (Bribery Act) ;
- difficultés à respecter le droit fiscal des différents pays, ainsi que les changements apportés à ce droit ou à son application ;
- protections juridiques insuffisantes des droits de propriété et protections juridiques insuffisantes contre le crime ;
- législations sur l'immigration limitant sa capacité à déployer ses employés ;
- instabilité économique et politique et menaces de terrorisme ;
- variations du taux d'imposition effectif dans les différents pays où Cegedim conduit ses affaires.

La présence de l'un ou de plusieurs de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses opérations internationales, impactant négativement son activité, sa situation financière et ses résultats.

### 4.3.20. CEGEDIM PEUT CHERCHER À ACQUÉRIR DES SOCIÉTÉS OU TECHNOLOGIES DONT L'INTÉGRATION POURRAIT S'AVÉRER PLUS DIFFICILE QU'É PRÉVU ET MOBILISER L'ATTENTION DE SA DIRECTION GÉNÉRALE

Cegedim réalise des acquisitions et d'autres initiatives afin d'offrir de nouveaux produits ou services, améliorer sa position sur le marché et renforcer ses atouts stratégiques. Le Groupe a réalisé de nombreuses acquisitions, dont celles de Dendrite International en 2007, de SK&A Information Services, Inc. (« SK&A ») en 2010, de Pulse Systems, Inc. (« Pulse Systems ») en 2010 et d'ASP Line en 2012 ; chacune d'entre elles a affermi sa position mondiale et amélioré ses offres. Dans le futur, Cegedim pourrait acquérir d'autres sociétés pour poursuivre sa stratégie. Le Groupe ne peut garantir que des candidats appropriés à l'acquisition pourront être trouvés à l'avenir, que les acquisitions pourront être conclues à des conditions favorables ou que des acquisitions par ailleurs favorables ne seront pas compromises par des lois anticorruption ou d'autres dispositions législatives. De même, Cegedim ne peut garantir que les acquisitions déjà réalisées, ou celles qu'elle réalisera à l'avenir, permettront d'accroître le chiffre d'affaires, de réduire les coûts et d'obtenir les autres avantages espérés. Le

Groupe pourrait faire face à des difficultés inattendues pour intégrer la technologie ou les systèmes d'une société acquise. Il est également possible qu'il ne parvienne pas à identifier tous les problèmes matériels liés à l'intégration de ses acquisitions, comme des défauts importants des politiques de contrôles internes et les obligations inconnues des sociétés acquises. Même s'il est indemnisé par le vendeur, l'indemnisation peut être insuffisante ou indisponible pour satisfaire aux obligations spécifiques contractées à l'occasion de l'acquisition. Cegedim peut en outre éprouver des difficultés à intégrer le personnel et les activités acquises et à conserver et motiver les collaborateurs clés de ces sociétés. Les acquisitions peuvent par ailleurs perturber ses opérations existantes, distraire la direction de ses responsabilités quotidiennes, accroître ses dépenses et nuire à ses résultats ou à sa situation financière. L'un quelconque de ces événements pourrait exercer un effet défavorable important sur son activité, sa situation financière et ses résultats.



#### 4.3.21. LE GROUPE POURRAIT ÊTRE CONTRAINT À DES DÉPENSES IMPRÉVUES ET SE VOIR INCAPABLE DE FOURNIR SES PRODUITS ET SERVICES SI CEGEDIM EST RECONNUE COUPABLE D'INFRACTION, DE DÉTOURNEMENT OU DE TOUTE AUTRE VIOLATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DE TIERS

Cegedim a été visée par le passé, et pourrait être visée à l'avenir, par des allégations d'infraction, de détournement ou d'autres violations des droits de propriété intellectuelle ; certaines fonctionnalités de son logiciel sont similaires à celles de produits concurrents et des tiers peuvent donc alléguer que le Groupe ne possède pas tous les droits de propriété intellectuelle requis pour ses logiciels. Le Groupe estime n'avoir enfreint et n'enfreindre aucun droit de propriété valable ou exécutoire de tiers. Des réclamations sont toutefois occasionnellement déposées contre le Groupe et la Direction ne peut garantir que les allégations d'infraction, de détournement ou d'autres violations des droits de propriété intellectuelle ne seront pas jugées fondées ou que des réclamations ne seront pas déposées contre le Groupe dans le futur. La défense contre de telles réclamations pourrait imposer des coûts substantiels à Cegedim et distraire le management de ses responsabilités quotidiennes. Un tiers déposant une réclamation contre le Groupe pourrait en outre obtenir un jugement accordant des dommages et intérêts substantiels, ainsi qu'une mesure injonctive

ou toute autre mesure de redressement équitable susceptible de bloquer effectivement sa capacité à fournir ses produits et services. De même, le Groupe ne peut garantir que les licences protégeant la propriété intellectuelle de tiers éventuellement requises pour ses produits et services seront disponibles à des conditions commerciales raisonnables, ou à quelque condition que ce soit. Ces réclamations pourraient de plus exiger une indemnisation de ses clients synonyme de dépenses significatives. Des poursuites pourraient être intentées si les licences nécessaires ne peuvent être obtenues ou si les licences existantes ne sont pas renouvelées. Les résultats des poursuites sont foncièrement incertains et toute décision contraire pourrait faire perdre au Groupe ses droits de propriété, l'exposer à des obligations financières substantielles, le contraindre à chercher à obtenir des licences auprès d'autres sociétés et, en général, exercer un impact défavorable important sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

4

#### 4.3.22. LE PERSONNEL COMPÉTENT ET QUALIFIÉ DONT CEGEDIM A BESOIN POUR DÉVELOPPER, METTRE EN ŒUVRE ET MODIFIER SES PRODUITS ET SERVICES PEUT ÊTRE DIFFICILE À ENGAGER, FORMER ET CONSERVER ET LE GROUPE POURRAIT VOIR SES COÛTS AUGMENTER POUR ATTIRER ET RETENIR LES COLLABORATEURS COMPÉTENTS

Les activités de Cegedim reposent en grande partie sur son aptitude à attirer, former, motiver et conserver des professionnels des technologies de l'information, des programmeurs informatiques et des ingénieurs des communications hautement qualifiés possédant une compréhension approfondie des industries de la santé et des technologies de l'information pour la santé à l'échelle internationale. En raison de la complexité de ses produits et services et du fait que ceux-ci sont habituellement utilisés par ses clients pour accomplir des fonctions essentielles, le Groupe dépend fortement de professionnels des technologies de l'information compétents, qui sont souvent à la fois rares et très demandés. Si elle ne réussit pas à recruter ou à retenir des professionnels des technologies de l'information qualifiés à même de développer, mettre en œuvre et modifier ses produits et services, Cegedim pourrait être dans l'incapacité de répondre aux besoins de ses clients.

Cegedim consacre des ressources financières et un temps significatif à la formation de ses collaborateurs, accroissant leur valeur pour

les clients et les concurrents, ce qui peut pousser ces derniers à les recruter et augmente les frais liés à leur remplacement. Le service de plusieurs nouveaux clients ou la mise en œuvre de plusieurs nouveaux projets à grande échelle dans un laps de temps réduit peuvent exiger de recruter et de former des professionnels des IT supplémentaires à un rythme rapide. Bien que le Groupe consente des investissements significatifs pour former ses nouveaux collaborateurs, il pourrait ne pas être capable de les former assez rapidement pour satisfaire les demandes croissantes de son activité. L'incapacité à retenir les collaborateurs pourrait se répercuter sur la qualité des services de Cegedim. Son, éventuelle, inaptitude à recruter, former et conserver le personnel approprié pourrait accroître les coûts liés à la volonté de conserver les effectifs qualifiés et compliquer la gestion de ses opérations, le respect de ses engagements et la signature de contrats avec de nouveaux clients. L'une quelconque de ces situations pourrait exercer un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

### 4.3.23. LE RENOUVELLEMENT DE LA DIRECTION ET DES EMPLOYÉS CLÉS OU L'INCAPACITÉ À ATTIRER ET CONSERVER DES CADRES DE DIRECTION QUALIFIÉS POURRAIENT COMPROMETTRE LES OPÉRATIONS DE CEGEDIM

Le succès de Cegedim dépend des compétences, de l'expérience, des efforts et des politiques de sa direction et de la participation active soutenue d'un groupe relativement restreint de cadres de direction supérieure, parmi lesquels son Président-Directeur Général, M. Jean-Claude Labruno, et son Directeur Général Adjoint, M. Pierre Marucchi. Le départ de certains ou de l'ensemble de ces cadres pourrait nuire à ses opérations et compromettre ses efforts d'expansion de son activité. En cas de départ d'un ou de plusieurs de ses employés clés,

Cegedim devrait trouver des remplaçants possédant les compétences nécessaires à l'exécution de sa stratégie. La concurrence pour les employés compétents étant intense et le processus d'embauche de personnes qualifiées pouvant être long et coûteux, le départ de membres clés du personnel pourrait exercer un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra conserver ce personnel.

### 4.3.24. DES CONFLITS JURIDIQUES OU DES ENQUÊTES PUBLIQUES POURRAIENT SE SOLDER PAR DES JUGEMENTS OU DES RÈGLEMENTS À L'AMIABLE DÉFAVORABLES À CEGEDIM

Cegedim a été impliquée, et pourrait l'être à l'avenir, dans diverses réclamations et poursuites pouvant résulter de la conduite normale de ses affaires ou d'enquêtes, d'investigations ou d'audits de ses activités menés par les gouvernements. Le Groupe fait actuellement l'objet d'une enquête menée par l'Autorité Française de la Concurrence suite aux allégations de pratiques anticoncurrentielles sur le marché français des bases de données des professionnels de santé formulées par un ancien distributeur d'une base de données de Dendrite. L'enquête s'est terminée à la fin de l'année 2013 et Cegedim attend la décision finale de l'Autorité Française de la Concurrence, qui sera annoncée au cours du premier semestre 2014.

Les résultats de toute poursuite lancée contre le Groupe sont foncièrement incertains et des jugements ou règlements à l'amiable contraires pourraient se solder par le versement de dommages pécuniaires ou l'imposition d'une injonction susceptibles d'exercer un impact défavorable significatif. Même en cas d'indemnisation ou d'assurance complète, tout litige ou réclamation peut nuire à sa réputation et à sa capacité à faire face efficacement à la concurrence ou à obtenir une assurance appropriée dans le futur et donc exercer une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

## 4.4. ASSURANCE

Cegedim SA a souscrit un programme d'assurance auprès de compagnies réputées garantissant Cegedim et toutes les sociétés du Groupe contre tout risque inhérent à sa responsabilité civile tant professionnelle que d'exploitation. Ces contrats assurent les sommes suivantes :

- responsabilité civile exploitation : 25 millions d'euros par sinistre ;
- responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile produits ou responsabilité civile après livraison : 15 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance.

Cegedim a par ailleurs souscrit, entre autres, auprès de ces mêmes compagnies une police garantissant les bâtiments et/ou risques locatifs pour l'ensemble des sites occupés par elle-même ou par les sociétés du Groupe. Ce contrat comporte une garantie tous risques informatiques à concurrence de 14,6 millions d'euros à l'exclusion des événements relevant de la limite générale et du vol relevant de la limite « vol ».

En juin 2013, Cegedim SA a souscrit une garantie Rapports Sociaux (risques liés à l'emploi) dont la limite est de 10 millions d'euros par période d'assurance.

Les filiales américaines ont renouvelé les polices garantissant les risques automobiles et l'assurance de dommages. Les polices d'assurance garantissant les risques relatifs à la responsabilité civile comprennent plusieurs niveaux de couverture :

- 10 millions de dollars par année d'assurance au titre de la garantie responsabilité civile professionnelle ;
- 32 millions de dollars par année d'assurance au titre de la garantie responsabilité civile exploitation et/ou responsabilité civile après livraison.

Le programme d'assurance souscrit par Cegedim SA intervient en différence de conditions et en complément ou après épuisement de ces garanties américaines.

# 5

## INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

<b>5.1</b>	<b>HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>50</b>	<b>5.2</b>	<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>52</b>
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	50	5.2.1	Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date d'enregistrement du document	52
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	50	5.2.2	Principaux investissements en cours	54
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	50	5.2.3	Investissements que compte réaliser Cegedim à l'avenir et pour lesquels ses dirigeants ont déjà pris des engagements fermes	54
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	50	5.2.4	Prises de participations directes et indirectes et cessions de participations de Cegedim SA	54
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	51	5.2.5	Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles	54
5.1.6	Historique	51			
5.1.7	Évolution de la société	52			

## 5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

### 5.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL DE L'ÉMETTEUR

La raison sociale de l'émetteur est : Cegedim.

Les noms commerciaux de l'émetteur sont : Cegedim – division TVF, Cegedim – Santesurf Division, Cegedim Pharma CRM division, Cegedim Relationship Management, Cegedim Relationship Management France, Cegedim Relationship Management Corp., Deskom et Cegers.

### 5.1.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE L'ÉMETTEUR

Inscription au RCS de Nanterre sous le numéro : 350 422 622, code APE 6311Z.

### 5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE DE L'ÉMETTEUR

La date de création de Cegedim SA est le 27 août 1969.

Le 18 avril 1989, la société FCB a été créée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Le 26 décembre 1994, la société holding de l'époque a absorbé Cegedim SA et a repris sa dénomination sociale.

### 5.1.4 SIÈGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'ÉMETTEUR, Législation RÉGISSANT SES ACTIVITÉS, PAYS D'ORIGINE, ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU SIÈGE STATUTAIRE

Cegedim SA

Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 13 336 506,43 euros.

Siège social : 127 à 137 rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France.

Téléphone : + 33 (0)1 49 09 22 00

Télécopieur : + 33 (0) 1 46 03 45 95

Pays d'origine : France.

Législation régissant les activités de Cegedim : Code de commerce.

## 5.1.5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE L'ÉMETTEUR

Cegedim est une entreprise mondiale de technologies et de services spécialisée dans le domaine de la santé. Cegedim propose des prestations de services, des outils informatiques, des logiciels spécialisés, des services de gestion de flux et de bases de données.

Leader mondial <sup>(1)</sup> du CRM pharmaceutique, son cœur de métier historique, Cegedim accompagne les plus grands laboratoires pharmaceutiques dans leurs projets de CRM (Customer Relationship Management) et mesure l'efficacité de leurs actions marketing et vente. Les outils de CRM du Groupe Cegedim, fortement valorisés par ses bases de données stratégiques, apportent à ses clients un éclairage avisé sur leur marché et leurs cibles, afin d'optimiser leurs stratégies et leurs retours sur investissements. Ces activités sont aujourd'hui regroupées dans la division « CRM et données stratégiques ».

Cegedim se positionne aussi comme l'un des principaux éditeurs <sup>(2)</sup> européens de logiciels de gestion médicaux et paramédicaux. Structurés, évolutifs et communicants, ces logiciels s'adaptent aux

besoins des professionnels de santé tout en répondant aux dernières exigences techniques et réglementaires. Ces activités sont aujourd'hui regroupées dans la division « Professionnels de santé ».

Capitalisant sur ses compétences en édition de logiciels professionnels et en traitement d'informations complexes, le Groupe propose également des offres consacrées aux acteurs de l'assurance-maladie et des solutions de gestion à forte valeur ajoutée à ses nombreux clients intéressés par les problématiques d'externalisation et d'échanges dématérialisés. Ces activités sont aujourd'hui regroupées dans la division « Assurances et services ».

Les compétences du Groupe Cegedim se répartissent aujourd'hui en trois divisions opérationnelles :

- « CRM et données stratégiques » ;
- « Professionnels de santé » ;
- « Assurances et services ».

5

## 5.1.6 HISTORIQUE

- 1969** Jean-Claude Labrune fonde Cegedim (CEntre de GEstion, de Documentation, d'Informatique et de Marketing) dont la vocation initiale est de mettre en commun les ressources informatiques et les savoir-faire des laboratoires pharmaceutiques dans les domaines de la recherche documentaire.
- 1972** Innovation avec la première base informatisée de médecins.
- 1979** Lancement de l'activité CRM en France.
- 1990** Début de l'expansion internationale.
- 1991** Innovation avec la première plateforme d'échanges dématérialisés.
- 1994** Lancement des offres d'informatisation des médecins en France, des activités de promotion à destination des médecins et pharmaciens et des activités de gestion des ressources humaines.
- 1995** Le titre Cegedim est introduit au Second Marché de la Bourse de Paris. Il est désormais coté sur NYSE Euronext Paris, compartiment B.
- 1996** Innovation en CRM avec la suite TEAMS en mode SaaS.
- 1997** Innovation avec la BCB, première base informatique de médicaments.
- 1999** Informatisation des compagnies d'assurance et mutuelles de santé.
- 2006** Cegedim dépasse les 500 millions d'euros de chiffre d'affaires.

- 2007** Avec l'acquisition de Dendrite International, Cegedim devient le leader mondial du CRM pour l'industrie pharmaceutique. Doté de la plus large et de la meilleure structure de R&D dédiée à ce secteur hautement spécifique, Cegedim affiche une capacité inégalée au service de l'optimisation des investissements promotionnels de ses clients.
- 2009** Augmentation de capital de 180,5 millions d'euros pour relancer la dynamique de croissance externe et entrée de Bpifrance (ex FSI Fonds Stratégique d'Investissement) au capital du Groupe.
- 2010** Cegedim renforce ses positions sur le marché américain avec les acquisitions de SK&A et de Pulse.
- 2010** Cegedim compte 8 470 collaborateurs dans plus de 80 pays. Le Groupe réalise près de la moitié de ses activités à l'international. OneKey, le fichier mondial de référence des professionnels de santé, est disponible dans 73 pays.
- 2010** Cegedim a procédé à une émission obligataire d'un montant de 300 millions d'euros.
- 2011** Refinancement d'un crédit de 200 millions d'euros et d'un revolver de 80 millions d'euros auprès d'un pool bancaire.
- 2012** Poursuite de l'innovation autour de la base OneKey, le fichier mondial de référence des professionnels de santé.
- 2013** Cegedim a procédé à une émission obligataire d'un montant de 300 millions d'euros afin de re-financer sa dette.

(1) Cegedim, à travers sa filiale Cegedim Relationship Management, est leader mondial, en nombre d'utilisateurs de ses solutions de CRM à destination de l'industrie pharmaceutique, selon des estimations internes.

(2) Cegedim est l'un des principaux éditeurs européens de logiciels pour les professionnels de santé, en nombre de postes installés.

## 5.1.7 ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Le chiffre d'affaires de la division « CRM et données stratégiques » a plus que quadruplé depuis l'année 2000 et représente 50 % du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2013. Cette augmentation a été particulièrement marquée par l'acquisition de Dendrite en 2007 qui a permis au Groupe de franchir une étape stratégique dans le cadre de son développement. Les croissances internes et externes soutenues ont permis à Cegedim de couvrir aujourd'hui plus de 80 pays avec une gamme d'offres élargies.

L'informatisation des « Professionnels de santé », initiée auprès des cabinets médicaux français, s'est étendue au Royaume-Uni en 1999 et aux pharmaciens français en 2001. Elle s'est poursuivie par l'acquisition de sociétés d'édition de logiciels médecins en Belgique

(2003), en Italie (2006), en Espagne (2006) et aux États-Unis (2010) et de logiciels pharmaciens au Royaume-Uni (2004).

La division « Assurances et services », historiquement consacré à la gestion des flux de tiers payant santé, comprend depuis l'an 2000 des services et progiciels d'informatisation des acteurs de l'assurance santé et prévoyance. Cette division n'a cessé de se renforcer depuis 2003 en particulier en 2008 avec la commercialisation de la nouvelle gamme de solutions ACTIV'Insurance suite, l'acquisition de Protectia, éditeur français de progiciel santé dédié à l'assurance de personnes, particulièrement bien implanté sur le « middle market », et en 2010 avec les acquisitions des sociétés Hosta et Deskom.

## 5.2 INVESTISSEMENTS

### 5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR L'ÉMETTEUR DURANT LA PÉRIODE COUVERTE PAR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES JUSQU'À LA DATE D'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT

Les opérations de croissance portant sur un périmètre d'activités inférieur à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires sont généralement financées sur fonds propres. Pour les opérations de tailles supérieures, le Groupe étudie au cas par cas l'opportunité, ou non, de recourir à un financement par emprunt. Pour les opérations de plus de 20 millions

d'euros, la décision du Conseil d'Administration devra être prise à une majorité qualifiée des 6/10 comprenant au moins un Administrateur représentant bpifrance (ex FSI). Les autres opérations de croissance (lancement de nouvelles activités, ouverture d'un nouveau pays, etc.) sont financées sur la base des fonds propres du Groupe.

Le tableau ci-dessous récapitule les investissements réalisés au cours des trois dernières années :

*En millions d'euros*

Année d'acquisition	Prix des acquisitions hors complément de prix	Montant des compléments de prix payés	Prix total des acquisitions
2011	1,5	0,0	1,5
2012	13,1	9,8	22,9
2013	1,3	2,6	3,9

Le montant des transactions et d'autres clauses financières sont couverts par des accords de confidentialité.

En 2013, les acquisitions de sociétés et de fonds de commerce ont été autofinancés pour un montant de 1,3 million d'euros. Le Groupe n'a procédé à aucune cession significative.

La principale acquisition concerne la société Webstar Health en Angleterre. Par ailleurs le Groupe a racheté, en France, le fonds de commerce Kadrigé.

Comme mentionné dans le chapitre 20 du présent Document de Référence, les compléments de prix chiffrables ont été comptabilisés et il n'existe aucun engagement de rachat de minoritaires.

Le montant des compléments de prix est de 2,6 millions d'euros sur 2013.

## Principaux investissements 2011

### « PROFESSIONNELS DE SANTÉ »

**Avril 2011** : acquisition de la société Pharmec, leader de l'informatisation des pharmacies en Roumanie avec plus d'un tiers de part de marché. Créée en janvier 2011 pour les besoins de cette opération, suite à un spin-off d'un grand groupe industriel roumain, la société Pharmec regroupe l'ensemble de ces activités informatiques et de services à destination des pharmaciens et des médecins. D'autre part, cette acquisition renforce l'offre data de Cegedim en Roumanie à destination des laboratoires pharmaceutiques.

En 2011, les activités acquises représentent un chiffre d'affaires annuel de moins d'un million d'euros.

## Principaux investissements 2012

### « CRM ET DONNÉES STRATÉGIQUES »

**Mai 2012** : Cegedim vend à Chesapeake Pharmaceutical and Healthcare Packaging la société Pharmapost, l'un des plus importants fabricants français de notices pharmaceutiques. Pharmapost vient ainsi compléter de manière idéale les trois sites que possède déjà Chesapeake en France dans le secteur de la santé et élargir le réseau mondial de production du groupe.

Pharmapost, société certifiée ISO 9001, est une imprimerie industrielle spécialisée dans l'impression et le façonnage de papiers. En 2011, elle a produit 470 millions de notices pharmaceutiques à l'attention des patients, se situant ainsi au rang des premiers fabricants français. L'entreprise fabrique également d'autres produits imprimés pour le secteur médical tels que des livrets et des questionnaires. Basée à Amilly (45), près de Montargis, Pharmapost emploie 60 personnes et compte parmi ses clients des multinationales pharmaceutiques ainsi que de prestigieuses sociétés françaises.

Les activités cédées représentent un chiffre d'affaires annuel d'environ 6 millions d'euros en année pleine.

**Novembre 2012** : acquisition de la société Longimetrica, entité italienne qui a construit la plate-forme d'information HOST (Hôpital de suivi des ventes) qui intègre les informations des ventes des sociétés pharmaceutiques aux établissements de santé régionaux. Cette plateforme présente des innovations importantes dans le domaine des ventes et du marketing de bases de données.

Les activités acquises représentent un chiffre d'affaires annuel non significatif, inférieur à 0,1 million d'euros en année pleine.

### « PROFESSIONNELS DE SANTÉ »

**Juillet 2012** : acquisition de la société ASP Line, 4<sup>ème</sup> éditeur de logiciels pharmaciens en France implanté sur l'ensemble du territoire. Cegedim renforce ainsi son leadership en France sur le marché de l'informatique officinale. Porteuse de nombreuses opportunités de synergies avec les autres activités du Groupe, cette acquisition offre de belles perspectives de développement dans les années à venir.

Les activités acquises représentent un chiffre d'affaires annuel d'environ 9 millions d'euros en année pleine.

## Principaux investissements 2013 et jusqu'au 10 mars 2014

**Novembre 2013** : acquisition de la société Webstar Health, leader au Royaume-Uni dans le consulting et les services IT santé à destination des pharmaciens. Cegedim renforce ainsi ses compétences et son expérience dans la gestion des services de primary care en pharmacie au Royaume-Uni.

Les activités acquises représentent un chiffre d'affaires annuel d'environ un million d'euros.

**Décembre 2013** : acquisition de certains actifs de la société française Kadrigé, pionnier des solutions d'e-detailing et collaboratives en mode SaaS. Cegedim renforce ainsi son offre multi-canal, grâce à des solutions fiables et adaptatives s'intégrant parfaitement à sa plateforme de CRM, Mobile Intelligence.

Les activités acquises représentent un chiffre d'affaires annuel d'environ 2,5 millions d'euros.

## 5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

Les investissements s'exercent essentiellement par croissance externe, mais également par croissance interne avec une attention particulière portée sur le développement international des activités destinées aux laboratoires pharmaceutiques, aux médecins et aux pharmaciens, ainsi que sur les opportunités d'élargissement de la gamme des prestations offertes.

En matière de croissance externe, la stratégie du Groupe Cegedim consiste à se développer sur son cœur de métier historique : les services destinés aux acteurs de la santé et les données stratégiques.

La volonté d'accompagner les clients du Groupe sur leurs marchés est le premier moteur de l'expansion internationale. Le Groupe examine régulièrement des dossiers d'acquisition susceptibles d'entrer dans cette stratégie. Il n'existe pas de recherche active et systématique de cibles. Cependant, le Groupe effectue en interne une veille constante des cibles potentielles afin de saisir le moment venu les meilleures opportunités.

## 5.2.3 INVESTISSEMENTS QUE COMPTE RÉALISER CEGEDIM À L'AVENIR ET POUR LESQUELS SES DIRIGEANTS ONT DÉJÀ PRIS DES ENGAGEMENTS FERMES

Au jour du dépôt du présent Document de Référence, aucun engagement ferme n'a été donné par le Groupe Cegedim.

## 5.2.4 PRISES DE PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES ET CESSIONS DE PARTICIPATIONS DE CEGEDIM SA

Les investissements de Cegedim SA sont liés à ses activités et concernent logiquement l'infrastructure informatique et les participations. Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes progressent de 7,0 millions d'euros en 2013.

Les prises de participations directes et indirectes de Cegedim SA sont les suivantes :

Entreprises concernées	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. exercice précédent	Observations
Cegedim Kazakhstan	100,00%	-	I.G	-	Création
Cegedim Support Montargis	100,00%	-	I.G	-	Création
Tech Care Solutions	50,00%	-	MEE	-	Création
Webstar Health Limited	100,00%	-	I.G	-	Acquisition

## 5.2.5 ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En 2013, les immobilisations corporelles nettes consolidées du Groupe baissent de 9,4 millions d'euros et les immobilisations incorporelles nettes consolidées progressent de 13,8 millions d'euros.



# 6

## PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

<b>6.1</b>	<b>LE GROUPE CEGEDIM</b>	<b>56</b>	<b>6.5</b>	<b>DÉTAIL DES ACTIVITÉS</b>	<b>70</b>
6.1.1	Introduction	56	6.5.1	Tableau des activités et principaux produits	70
6.1.2	Les trois divisions opérationnelles	56	6.5.2	Les activités de la division <i>CRM et données stratégiques</i>	71
6.1.3	Degré de dépendance	57	6.5.3	Les activités de la division <i>Professionnels de santé</i>	78
<b>6.2</b>	<b>LES FORCES</b>	<b>57</b>	6.5.4	Les activités de la division <i>Assurances et Services</i>	82
6.2.1	Un leadership durable sur chacune des divisions	58	6.5.5	Concurrents	86
6.2.2	De fortes barrières d'entrée	58			
6.2.3	Un portefeuille de produits et services innovants et intégrés	59	<b>6.6</b>	<b>ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS</b>	<b>87</b>
6.2.4	Une clientèle stable et diversifiée	62			
6.2.5	Une présence au cœur de l'écosystème de la santé	62	<b>6.7</b>	<b>ÉLÉMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE TOUTE DÉCLARATION DE L'ÉMETTEUR CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE</b>	<b>87</b>
6.2.6	Un actionariat de référence de long-terme, une équipe de direction expérimentée et des collaborateurs qualifiés	63			
<b>6.3</b>	<b>LE MARCHÉ : TENDANCES PAR DIVISION</b>	<b>63</b>			
6.3.1	Division <i>CRM et données stratégiques</i>	63			
6.3.2	Division <i>Professionnels de santé</i>	65			
6.3.3	Division <i>Assurances et Services</i>	68			
<b>6.4</b>	<b>LA STRATÉGIE</b>	<b>68</b>			
6.4.1	Saisir des opportunités de croissance	69			
6.4.2	Continuer à améliorer les produits et services existants, investir dans de futurs produits à travers l'innovation et créer de nouveaux services en ligne	69			
6.4.3	Nouer et entretenir avec ses clients des relations de long terme	69			
6.4.4	Améliorer ses leviers opérationnels	70			

## 6.1 LE GROUPE CEGEDIM

### 6.1.1 INTRODUCTION

Fondé en 1969, Cegedim est le leader des technologies et services dédiés au monde de la santé, avec des clients dans plus de 70 pays, sur les 5 continents.

Cegedim SA est cotée sur NYSE Euronext depuis 1995. Elle est une filiale de FCB, holding animatrice du Groupe Cegedim.

Cegedim conçoit, développe, met en place, commercialise et assure le support technique d'une large gamme de solutions et services, incluant des logiciels spécialisés et la gestion de bases de données. Cegedim cible différents segments du monde de la santé tels que (1) les entreprises pharmaceutiques, biotechnologiques et autres industries de santé, (2) les professionnels de santé et (3) les compagnies d'assurance santé.

Les activités de Cegedim sont organisées en 3 divisions opérationnelles en fonction des services proposés et des clients ciblés :

- la division *CRM et données stratégiques*

Part du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2013 : 50 %.

Présence géographique : plus de 80 pays, sur les 5 continents.

Principaux clients : départements marketing et vente, IT et compliance des industries pharmaceutiques, biotechnologiques et des sciences de la vie.

- la division *Professionnels de santé*

Part du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2013 : 32 %.

Présence géographique : Belgique, Espagne, États-Unis, France, Italie, Royaume-Uni, Roumanie, Tunisie et Chili.

Principaux clients : médecins, pharmaciens et personnels paramédicaux.

- la division *Assurances et services*

Part du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2013 : 18 %.

Présence géographique : France, Afrique francophone (Assurances en particulier à travers un partenariat avec le groupe marocain Saham) ; Grande-Bretagne et Suisse (paie et RH).

Principaux clients : compagnies d'assurance et mutuelles de santé, entreprises de tous domaines d'activité y compris des entreprises liées au monde de la santé.

Cegedim s'inscrit dans une démarche continue de développement et de synergie entre ses activités, avec l'ambition affichée d'être l'un des principaux interlocuteurs de tous les partenaires de santé et de se situer au cœur de leurs besoins d'informations.

Une 4<sup>ème</sup> division dénommée *Réconciliation* regroupe à la fois des activités inhérentes au statut de tête de Groupe coté, et des activités de support aux trois divisions opérationnelles du Groupe. Les activités de support sont refacturées aux filiales utilisatrices, à des prix de marché, et recouvrent notamment la tenue de comptabilité, la gestion des ressources humaines et de la trésorerie, l'assistance juridique et le marketing. Les activités de tête de Groupe ne sont pas refacturables et recouvrent notamment le management stratégique du Groupe, la production d'informations consolidées et la communication financière.

Cette répartition sur 4 divisions a été mise en place à compter du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, afin de fournir une information par division pertinente et reflétant l'adaptation au reporting interne.

### 6.1.2 LES TROIS DIVISIONS OPÉRATIONNELLES

#### La division *CRM et données stratégiques*

La division *CRM et données stratégiques* accompagne les entreprises pharmaceutiques, biotechnologiques et autres industries de santé dans leurs actions notamment de marketing, en leur fournissant des solutions logicielles, des bases de données et des études.

Sa gamme de produits et services inclut (i) des bases de données concernant les professionnels de santé et autres prescripteurs dont la base *OneKey*, (ii) des solutions de gestion des actions marketing et vente et notamment des plateformes de CRM, (iii) des études médicales et de marketing stratégiques, (iv) des logiciels et autres outils de mesure de l'efficacité des actions de promotion et de publicité, et (v) des services de business intelligence.

De plus, le Groupe propose des solutions de compliance permettant aux entreprises des sciences de la vie et de la santé de mieux communiquer sur le bon usage des médicaments et les aider à s'assurer que leurs activités marketing sont en conformité avec les exigences réglementaires.

Pour le Groupe, la base de données *OneKey*, qui contient des informations sur plus de 13,7 millions de professionnels de santé à travers le monde, est la base de données de professionnels de santé la plus complète qui existe. Elle permet aux clients de Cegedim de disposer d'informations pertinentes sur les professionnels de santé dans différents domaines et les aide ainsi à renforcer leurs relations avec eux.

La division *CRM et données stratégiques* compte parmi ses clients <sup>(1)</sup>, les 10 plus grands groupes pharmaceutiques mondiaux (en termes de chiffre d'affaires au 31 décembre 2012).

Les solutions de CRM, les bases de données et les études de marché sont également utilisées par des entreprises de l'agro-alimentaire, de l'automobile et d'autres secteurs.

### La division *Professionnels de santé*

La division *Professionnels de santé* fournit (i) des logiciels répondant aux besoins de la pratique quotidienne des pharmaciens, médecins, réseaux de soins et paramédicaux aux Etats-Unis et dans la zone EMEA, et (ii) des bases de données médicales. Son offre recouvre notamment des solutions de gestion électronique des dossiers patients et des prescriptions, et des bases de données médicamenteuses, adaptées aux réglementations locales et aux usages des différents pays dans lesquels Cegedim opère.

Cegedim assure également les services d'installation, de maintenance, d'hébergement, de formation et de support utilisateurs associés à ses produits.

En outre, à travers sa filiale *Cegelease*, le Groupe propose, en France, aux pharmaciens et professionnels de santé, des offres de financement

pour l'équipement informatique (logiciel, matériel et maintenance) et l'aménagement des pharmacies (enseignes, robotique, mobilier...). Dans ce cadre, le Groupe intervient principalement en tant que broker entre ses clients et des établissements financiers de renom. Enfin, en France, Cegedim propose également aux pharmacies des services de marketing et d'aménagement de l'espace de vente.

### La division *Assurances et services*

La division *Assurances et services* regroupe l'ensemble des produits et services du Groupe destinés aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires pour les assurances santé principalement en France. Cette division rassemble des compétences sur l'ensemble de la chaîne des échanges entre les professionnels de santé et les organismes assureurs et gestionnaires de régimes obligatoires et complémentaires. Son offre inclut (i) la fourniture de solutions d'informatisation des assureurs et mutuelles de santé, (ii) la gestion de flux de santé et de tiers payant, et (iii) des prestations de gestion.

Le Groupe cible également à travers cette division des entreprises de tous secteurs d'activité intéressées par les problématiques d'hébergement, d'externalisation (notamment paie et RH avec *Cegedim SRH*) et d'échanges dématérialisés (*Cegedim e-business*).

## 6.1.3 DEGRÉ DE DÉPENDANCE

La Société Cegedim ne dépend ni de brevets, ni de licences. Le Groupe est propriétaire de ses moyens d'exploitation.

La part du chiffre d'affaires 2013 réalisé avec le premier client est de 4,5 %, avec les cinq premiers de 11,9 % et avec les dix premiers de 17,2 %. Par ailleurs, aucun client du Groupe, à l'exception du premier client, ne représente plus de 2,2 % du chiffre d'affaires 2013.

En raison de son activité de prestataire de services, le Groupe ne connaît pas de dépendance particulière vis-à-vis des fournisseurs.

Pour plus de détails, le lecteur est invité à se reporter au chapitre 4 du présent Document de Référence, dans lequel sont exposés les principaux risques.

## 6.2 LES FORCES

Comme détaillés ci-après, les principaux atouts de Cegedim sont les suivants :

- un leadership durable sur chacune des divisions ;
- de fortes barrières d'entrée ;
- un portefeuille de produits et services innovants et intégrés ;

- une clientèle stable et diversifiée ;
- une présence au cœur de l'écosystème de la santé ;
- un actionnariat de référence de long-terme, une équipe de Direction expérimentée et des collaborateurs qualifiés.

(1) Sur l'exercice 2013.

## 6.2.1 UN LEADERSHIP DURABLE SUR CHACUNE DES DIVISIONS

Cegedim s'affirme comme le leader des technologies et services pour le secteur de la santé grâce à la qualité et à la diversité de ses produits et services, et à ses investissements continus dans la recherche, le développement et l'innovation. Cegedim dispose, pour chacune de ses activités, de positions significatives dans la plupart des pays où le Groupe est présent.

### Division CRM et données stratégiques

A travers cette division, Cegedim se positionne parmi les leaders mondiaux du domaine de la santé en matière de bases de données, d'études de marché, de logiciels de CRM et de solutions de compliance. Avec environ 200 000 utilisateurs de ses solutions dans plus de 70 pays, Cegedim dispose d'une part de marché d'environ 36 % pour le CRM pharmaceutique et d'environ 44 % pour les bases de données de professionnels de santé (au 31 décembre 2013, selon une étude semestrielle interne en excluant les bases de données internes des laboratoires pharmaceutiques). De nombreux laboratoires pharmaceutiques sont clients <sup>(1)</sup> de Cegedim, notamment les 10 plus grands groupes pharmaceutiques mondiaux (en termes de chiffre d'affaires au 31 décembre 2012).

### Division Professionnels de santé

A travers cette division, Cegedim se positionne à la 1<sup>ère</sup> ou la 2<sup>ème</sup> place dans sept pays d'Europe occidentale parmi les éditeurs de logiciels de gestion des données et des dossiers médicaux. Plus de 217 000 postes de travail médecins et paramédicaux, et plus de 84 000 postes de travail en pharmacies sont équipés de logiciels Cegedim dans neuf pays (selon estimations internes).

### Division Assurances et services

A travers cette division, Cegedim se positionne comme le leader en France des logiciels de gestion dédiés à l'assurance de personnes et en matière de tiers payant, d'après le nombre d'assurés et celui des flux opérés chaque année. Ses logiciels gèrent annuellement environ 40 millions d'assurés et plus de 350 millions de flux EDI.

Son positionnement de leader sur plusieurs marchés, sa réputation mondiale et son portefeuille complet de produits et services offrent à Cegedim des avantages significatifs, notamment la possibilité d'élargir la gamme de produits vendus aux clients existants, de capter de nouveaux clients et de pénétrer de nouveaux marchés.

## 6.2.2 DE FORTES BARRIÈRES D'ENTRÉE

Il existe des barrières à l'entrée considérables dans le domaine des technologies et des services dédiés à la santé. Cela concerne notamment (i) la création de bases de données contenant des informations suffisamment riches et nombreuses, (ii) la constitution de relations durables avec les clients, (iii) l'offre de produits et services intégrés innovants et (iv) la gestion de grands volumes de données et d'opérations.

La création d'une base de données sur un nouveau marché est longue, difficile et coûteuse. Cegedim collecte les informations de ses bases de données en utilisant différentes méthodes et sources, y compris des appels téléphoniques à son vaste réseau de médecins, des sondages auprès des professionnels de santé, les données fournies par les utilisateurs et des panels de médecins. La base de données *OneKey*, qui contient des informations sur plus de 13,7 millions de professionnels de santé, est probablement la référence du secteur pharmaceutique quant au nombre de pays couverts, au volume de données saisies et au nombre d'utilisateurs. La longue expérience de Cegedim à travers l'offre *OneKey*, sa couverture géographique qui permet aux clients présents dans plusieurs pays de plus facilement coordonner leurs opérations transfrontalières et son vaste réseau de médecins et de visiteurs médicaux qui aident à tenir à jour le contenu de la base de données *OneKey* apportent à Cegedim un avantage décisif par rapport aux entreprises récemment entrées sur le marché.

En outre, le succès de la base de données *OneKey* lui a ouvert l'accès aux décideurs des principaux laboratoires pharmaceutiques et a rendu possible la vente croisée de logiciels, qui se connectent

facilement à *OneKey* et peuvent être adaptés aux besoins de chaque entreprise.

Cegedim a également noué des relations durables avec ses clients. La difficulté et le coût sont susceptibles de rendre tout changement de fournisseur moins intéressant pour eux. Ses clients ont besoin d'un partenaire fiable qui mette à leur disposition des données, des produits et des services pointus et de qualité. Par ailleurs, les acteurs du marché sont généralement nettement plus spécialisés soit sur les logiciels soit sur les bases de données, tandis que Cegedim est en mesure de proposer les deux pour répondre aux nombreux besoins de ses clients, mais aussi une excellente interopérabilité, leur évitant ainsi de perdre du temps à adapter d'autres logiciels afin qu'ils soient compatibles avec leur base de données.

Les clients préfèrent s'adresser à un intervenant unique plutôt que de travailler avec plusieurs fournisseurs et d'être confrontés aux difficultés d'intégration entre les plateformes.

Les principaux clients de la division *Professionnels de santé* sont des médecins et des pharmaciens qui sont généralement prudents et peu enclins à faire appel à de nouveaux fournisseurs.

En outre, Cegedim est capable de gérer d'importants volumes de données et de flux et de traiter ainsi plus de 350 millions de flux EDI par an. La construction d'une infrastructure de traitement aussi robuste est très coûteuse, au point d'empêcher une éventuelle entrée sur le marché.

(1) Sur l'exercice 2013.

## 6.2.3 UN PORTEFEUILLE DE PRODUITS ET SERVICES INNOVANTS ET INTÉGRÉS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, Cegedim a consacré 12 % de ses effectifs à la Recherche et Développement.

Les frais associés au personnel de Recherche et Développement représentaient 6 % du chiffre d'affaires et la majorité des dépenses totales dans ce domaine. Grâce à une offre très large, Cegedim dispose d'un ample éventail de moyens pour renforcer et enrichir les relations existantes avec ses clients. Sa capacité à proposer une suite étendue et intégrée de produits et services fait du Groupe un partenaire stratégique à long terme pour ses clients, en mesure de répondre à de nombreux besoins.

### Au sein de la division CRM et données stratégiques

Le maintien, ces dernières années, d'un niveau élevé d'investissement en innovation pour cette activité trouve une traduction directe en matière de qualité produits, saluée par des observateurs tels que Frost & Sullivan (Mobile Intelligence a par exemple reçu le prix *Frost & Sullivan 2013 Customer Value Enhancement in Mobile Sales Force Automation*).

Cegedim Relationship Management a notamment lancé en 2013 la version 9 de *Mobile Intelligence* sa solution phare de CRM en mode Cloud à destination des entreprises de sciences de la vie. Disponible sur Windows 8 Pro et Apple iOS, *Mobile Intelligence 9* dispose de nouvelles possibilités de présentation multimédia de CLM (Closed Loop Marketing) ; d'une nouvelle fonctionnalité de centre de contacts pour un meilleur suivi des interactions avec les professionnels de santé et d'une intégration à *OneKey Digital*, permettant d'identifier l'activité et l'influence des professionnels de santé sur les réseaux sociaux.

Cette offre s'appuie sur les infrastructures du Groupe Cegedim qui a obtenu en 2013, l'accréditation de conformité ISAE 3402 et SSAE 16 Type II pour l'ensemble de ses services d'hébergement d'applications et de données de toutes ses implantations internationales. Cette accréditation, obtenue à la suite d'un audit mené avec succès en 2012, apporte aux clients de Cegedim et de toutes ses filiales métiers la preuve de la pertinence et de l'efficacité de son dispositif de contrôle interne au regard des risques encourus et atteste d'une parfaite maîtrise des activités gérées pour le compte de ses clients.

En matière de compliance, Cegedim Relationship Management a continué de faire évoluer *AggregateSpend360*, sa solution de consolidation de dépenses pour les industries des sciences de la vie en conformité avec les nouvelles réglementations locales. *AggregateSpend360* intègre par exemple nativement l'export des données au format requis par la Direction Générale de la Santé en France facilitant ainsi le passage des entreprises au « *Sunshine Act à la française* ».

Cegedim Relationship Management a de plus annoncé un partenariat mondial avec Concur, visant à intégrer à ses offres de conformité la solution du leader du marché de la gestion des frais et des déplacements, afin de mieux gérer les dépenses à destination des professionnels de santé.

Cegedim a par ailleurs continué de développer sa base de données mondiale de professionnels de santé, *OneKey*, cœur des activités du Groupe. Disponible dans plus de 70 pays, *OneKey* compte désormais plus de 13,7 millions de professionnels de santé validés.

Cegedim a également poursuivi le déploiement de *Docnet*, réseau social permettant aux médecins de consulter ou de diffuser des informations médicales, de publier des liens et des actualités, d'inviter des collègues à des colloques et d'échanger des messages. *Docnet* est aujourd'hui notamment disponible en France et aux Etats-Unis et devrait prochainement l'être au Royaume-Uni.

En France, Cegedim Communication Directe a été retenu par le Leem (Les entreprises du médicament), l'Afipa (Association des industriels de l'automédication) et le Gemme (Association des industriels du médicament générique), avec le consentement de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé), pour diffuser les messages d'Informations Sécurité Patients auprès des professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmières, kinésithérapeutes, sages-femmes...).

### Au sein de la division Professionnels de santé

En 2013, Cegedim Healthcare Software a continué de renforcer les synergies internationales entre ses différentes entités ainsi que son positionnement au cœur des échanges de données de santé dans l'ensemble des pays où la Business Unit intervient (Belgique, Chili, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Roumanie, Royaume-Uni, Tunisie).

A titre d'exemples :

#### ■ au Royaume-Uni :

En 2013, INPS a réalisé une mise à jour technique complète de ses data centers en Angleterre et au Pays de Galles, ce qui a permis d'améliorer les performances intrinsèques de sa gamme *Vision*. INPS a également été à l'avant-garde en Grande-Bretagne de la prise de rendez-vous et de la demande de renouvellement d'ordonnances en ligne, sa solution ayant déjà été retenue par plus de 1 000 cabinets médicaux.

Cegedim Rx a poursuivi le déploiement du programme gouvernemental de prescriptions électroniques en Angleterre, un système aujourd'hui utilisé par près de 4,5 millions de patients, soit presque 8 % de la population. Cegedim Rx a axé son développement sur les mesures gouvernementales visant à fournir davantage de services cliniques à travers les pharmacies avec notamment la mise en place d'un portail clinique, véritable plateforme d'enregistrement et de gestion de ce type de services.

#### ■ en Belgique :

Durant l'année 2013, HDMP a passé avec succès les tests d'accréditation permettant de contrôler la qualité des logiciels de médecine générale afin de faire bénéficier ses utilisateurs de subventions de l'INAMI (Institution Publique de Sécurité Sociale).

HDMP a par ailleurs obtenu de nombreux succès commerciaux notamment en matière de support utilisateurs avec la prise en

charge des hotline du logiciel Diabscan et du Glucomètre One Touch de Lifescan ainsi que dans le domaine des postes de garde, avec la signature de celui de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui lui permet d'ancre ses positions sur ce marché.

#### ■ en Espagne :

Stacks a poursuivi, en 2013, l'expansion de *mispacientes.es*, sa plateforme Cloud pour le secteur privé et les sociétés d'assurance. Avec plus de 800 postes de travail connectés chaque jour à sa plateforme, Stacks se positionne comme un fournisseur de services en ligne de premier plan pour le monde de la santé en Espagne.

2013 fut également l'année de *Canal Paciente*, autre service en ligne en mode Cloud pour lequel Stacks a reçu deux prix de l'innovation cette année. *Canal Paciente* simplifie la vie des patients en leur permettant d'entrer en contact avec leurs professionnels de santé (infirmières et médecins généralistes), depuis leur domicile. Il permet l'accès instantané aux dossiers patients via le Cloud. 8 centres de santé de la région catalogne y sont connectés, ce qui représente une population de 200 000 patients et plus de 80 000 actions en ligne.

La solution Cloud *OMlap* a également été étendue dans 5 centres de soins en Catalogne, et la région de Murcia a retenu cette solution pour son réseau de centres d'urgence et de maisons de repos.

Par ailleurs, Stacks a lancé de nouvelles opérations au Chili ce qui lui a permis de s'étendre sur ce marché et de déployer un système Cloud pour la première fois en Amérique Latine.

#### ■ aux Etats-Unis :

La version 4.2 de *Pulse EHR*, conforme aux critères d'édition ONC 2014, a été certifiée ONC-ACB par la CCHIT (Certification Commission for Health Information Technology) le 7 août 2013, conformément aux critères adoptés par le Secretary of Health and Human Services. Les critères d'édition ONC recouvrent les phases 1 et 2 des mesures permettant aux professionnels et hôpitaux d'accéder aux subventions de l'American Recovery and Reinvestment Act (ARRA).

Eligible pour soumettre des données de qualité au CMS (Centres Medicare et Medicaid Services) et officiellement reconnu membre du Physician Quality Reporting System (PQRS), *Pulse* continue de faire bénéficier ses clients de ce statut afin de soumettre leurs données au CMS et recevoir les subventions PQRS en 2013.

*Pulse* a également développé et mis en place en 2013 des programmes clés visant à maximiser l'assistance à ses clients, dénommés "Pulse CAST" et "Pulse POD's". *Pulse* a par ailleurs continué, en 2013, à développer sa présence marketing et commerciale aux Etats-Unis, apportant des améliorations stratégiques à tous niveaux et pour chacune des spécialités médicales ciblées.

#### ■ en France :

En 2013, Cegedim Logiciels Médicaux a lancé *monLogicielMedical.com* sur le secteur des maisons et pôles de santé pluridisciplinaires : logiciel de gestion médicale et paramédicale 100 % Web, fruit de sa collaboration avec Stacks, RM Ingénierie et Resip, autres filiales de CHS. L'année a été également marquée par la sortie des nouvelles versions des logiciels *MédiClick* (certifié Logiciel d'Aide à la Prescription par la Haute autorité de Santé) et *Crossway* (nouvelle interface plus moderne et poursuite des améliorations fonctionnelles), très appréciées des utilisateurs.

(1) ANI : Accord National Interprofessionnel

Les logiciels CLM se sont également régulièrement enrichis des téléservices de l'Assurance Maladie : Historique des Remboursements, Déclaration Médecin Traitant, Avis Arrêt de travail ainsi que d'un module de calcul des indicateurs de performance dans le cadre de la nouvelle convention médicale. *Crossway* a ainsi été le premier logiciel en France à intégrer le Dossier Médical Personnel (DMP), les téléservices de l'assurance maladie, la certification HAS et le module de calcul des indicateurs ROSP.

Resip a continué en 2013 de faire évoluer sa solution *BCB Dexter* full Web destinée aux établissements de santé, hôpitaux et cliniques. Egalement rendue disponible en version mobile sous iOS et Android, *BCB Dexter* offre désormais la synchronisation avec le livret thérapeutique de l'établissement permettant aux professionnels de santé équipés de Smartphones de consulter en permanence tous les médicaments en filtrant si besoin uniquement ceux détenus par l'établissement.

La *BCB a*, de plus, été intégrée dans les logiciels développés par RM Ingénierie pour les auxiliaires médicaux, kinésithérapeutes, infirmières et podologues et fait partie de la fourniture standard de la nouvelle solution mobile sur tablette destinée aux infirmières : *Simply Vitale* qui a connu une percée spectaculaire en 2013 avec sa nouvelle version.

*BCB a* également poursuivi sa diversification à l'étranger : après sa mise en service au Royaume-Uni et Tunisie, plusieurs projets sont en cours notamment en Belgique, Roumanie, Arabie Saoudite et Maroc.

En 2013, Alliadis a créé une joint-venture avec le groupement Giphar (1 300 pharmacies), pour le développement d'un nouveau logiciel métier conçu sur la base des technologies les plus avancées.

## Au sein de la division Assurances et services

### EN MATIÈRE D'INFORMATISATION DES ASSUREURS ET MUTUELLES DE SANTÉ

En 2013, Cegedim Activ a mis en place des évolutions structurantes pour ses suites progiciels :

- Des développements significatifs ont ainsi été apportés à *Activ'Infinite* afin de gérer le grand collectif et de répondre aux attentes du marché dans le contexte de l'ANI <sup>(1)</sup> et du développement des accords de branche.

Sur le plan commercial, des signatures de contrats sont intervenues en complément du champ historique des mutuelles, avec la mise en place de *Activ'Infinite* par exemple, chez VIA SANTE en cours de rapprochement avec l'AG2R La Mondiale, ou chez le courtier ADP Courtage Plus, qui devient la première référence à disposer de *Activ'Infinite* en mode SaaS. Dans les faits marquants de l'année, il faut rappeler aussi le choix de la MSA, second grand régime obligatoire de recourir à *Activ'Infinite* pour ses activités de délégataire de gestion.

- Le déploiement à l'international de *Activ'Premium*, s'est poursuivi, puisqu'en complément du partenariat avec Saham sur l'Afrique et le Moyen Orient, de nouveaux clients marocains ont choisi cette solution, en particulier l'ONEE (Office National des Eaux et Electricité) et la CMIM (Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine). Sur le plan fonctionnel, cette solution a été enrichie d'innovations très significatives, construites en partenariat avec

d'autres entités du Groupe Cegedim, dont la société Resip pour la mise en place d'un serveur d'ordonnances en ligne. Cette solution permet de gérer les problématiques de gestion des TPA (Third Party Administration) et des gestionnaires de réseaux de soins et devient un atout incontestable pour la croissance à l'international.

- De nouvelles offres ont également vu le jour en matière de dématérialisation des factures hospitalières et été retenues par des acteurs de référence du marché comme Groupama, Génération ou Henner.
- Enfin, Cegedim Activ a poursuivi ses efforts en matière d'accréditation ISAE 3402 lot 2, confirmant ainsi la pertinence de son dispositif de contrôle interne au regard des risques encourus, et attestant d'une parfaite maîtrise des activités gérées pour le compte de ses clients.

### EN MATIÈRE DE FLUX ET TIERS PAYANT

L'année 2013 a permis le développement de nouvelles offres de services, en particulier le déploiement de Visiodroits avec les pharmaciens, afin de mettre en place la consultation des droits en ligne et de proposer demain des garanties diversifiées et des services à valeur ajoutée en matière de remboursement, de prévention, indépendamment des régimes obligatoires.

Des évolutions ont également été proposées en matière d'attestation de tiers payant qui sont désormais accessibles via les mobiles, smartphones ou portails patients.

De plus, des travaux ont démarré pour proposer aux clients du Cetip des expérimentations en matière de tiers payant médecin, en collaboration avec les entités du Groupe Cegedim en charge des logiciels médicaux.

De nouvelles références du marché ont rejoint le tiers payant de *iSanté*, en particulier la MCDéf, La Médicale de France, GFP sur les soins externes en complément du tiers payant SP santé ainsi qu'ADP Courtage Plus sur l'ensemble des segments.

Des clients historiques ont également renouvelé leur confiance au Cetip comme Unéo ou la MNH qui a décidé de démarrer le tiers payant hospitalier en complément des segments existants.

Enfin, les efforts en matière de conventionnement ont été poursuivis, avec désormais plus de 170 000 PS conventionnés chez *iSanté* et 150 000 chez *SP santé*.

### EN MATIÈRE DE GESTION DÉLÉGUÉE

L'année 2013 a permis de consolider l'offre de services pour répondre aux enjeux de gestion du collectif, en s'appuyant sur toutes les composantes et savoir-faire de Cegedim Assurances (*Activ'Infinis*, *Midiway*, tiers payant *SP santé* et *iSanté*) et d'attirer ainsi de nouvelles références comme la Banque Postale Prévoyance ou ADP Courtage Plus.

Cette offre de délégation de gestion est particulièrement bien positionnée pour répondre aux enjeux de l'ANI, qui va bouleverser le marché de la complémentaire santé dans les mois qui viennent.

### EN MATIÈRE DE GESTION EXTERNALISÉE DE LA PAIE ET DES RH

En 2013, Cegedim SRH, a annoncé le lancement de deux nouveaux modules : *SmartRH* Portail (Outil RH collaboratif destiné aux collaborateurs et aux managers de l'entreprise) et *SmartGTA* (Outil de gestion des temps et activités).

Totalement intégrées à la plateforme de gestion de la paie et des ressources humaines de Cegedim SRH, ces nouvelles offres répondent aux problématiques d'agilité, de souplesse et de performance des directions RH.

Cegedim SRH a enregistré une très forte croissance sur 2013. La communauté de clients prestigieux s'est encore étendue sur l'exercice. Altran, Adecco, General Electric font partie des prestigieuses nouvelles références acquises par Cegedim SRH sur cette période.

### EN MATIÈRE D'ÉCHANGES DÉMATÉRIALISÉS

Cegedim e-business a lancé à destination des utilisateurs de sa plateforme de dématérialisation *GIS (Global Information Services)*, une nouvelle solution intégrée de Business Intelligence basée sur Reportive : *GIS Business Report*. Cette solution permet d'exploiter toutes les données véhiculées sur *GIS* : indicateurs d'utilisation et de performance, éléments financiers, données métiers (données analytiques, consommations, statistiques, etc.).

Cette offre trouve une application toute particulière dans le domaine de l'énergie. La plupart des fournisseurs de ce secteur étant clients de Cegedim, les utilisateurs de *GIS Business Report* disposent d'une solution fiable, basée sur leurs consommations réelles, pour établir leur bilan carbone et pour mettre en œuvre une stratégie éco-performante de gestion de leur parc immobilier.

L'année 2013 aura également été marquée par le déploiement de *MAEA*, la suite logicielle de gestion des mandats SEPA et des flux de paiement associés (virements et prélèvements) qui conforte la position de Cegedim dans ce domaine.

Plus de 150 émetteurs de prélèvements ont retenu *MAEA* aussi bien en mode licence qu'en mode SaaS et ce, dans tous les domaines d'activité (institutions de crédit, média, services, assurances/mutuelles, administrateurs de biens, etc.). La très grande majorité est déjà en production et *MAEA* va permettre en 2014 de générer à travers toute l'Europe plus de 350 millions de prélèvements représentant des dizaines de milliards d'euros.

Du côté des établissements hospitaliers, la plateforme *Hospitalis*, a étendu son offre de services liés à la facture en proposant la numérisation et le vidéo-codage de l'ensemble des factures fournisseurs des centres hospitaliers.

Fort de son expérience auprès des établissements de santé, *Hospitalis* a été retenu par certains groupements d'achat régionaux afin de mettre en place des plateformes d'approvisionnement dématérialisées.

## 6.2.4 UNE CLIENTÈLE STABLE ET DIVERSIFIÉE

La fidélité des clients de Cegedim est reconnue par des relations établies de longue date et un savoir-faire reconnu. La plupart des contrats du Groupe portent sur plusieurs années (de trois à cinq ans dans la plupart des cas) et sont automatiquement renouvelables pour une durée plus courte (bien souvent, un an) ou sont sans durée, et peuvent alors être librement résiliés à tout moment moyennant un préavis de plusieurs mois. Ses contrats pluriannuels affichent un taux de renouvellement élevé et ses contrats sans engagement sont rarement résiliés. Pour Cegedim, ces relations durables sont principalement attribuables aux facteurs suivants : (i) une capacité à proposer depuis plus de 40 ans des produits primés, innovants et de qualité qui permettent à ses clients d'obtenir des résultats stables, (ii) la confiance qu'inspire la société à ses clients en raison de la transparence sur sa gestion et sur sa situation financière, (iii) l'investissement financier et le temps consacré par ses clients à l'installation de logiciels et de bases de données connectés tels que ceux du Groupe et (iv) les problèmes de mise en œuvre associés à tout changement de fournisseur, notamment les frais élevés et le temps nécessaire à la configuration.

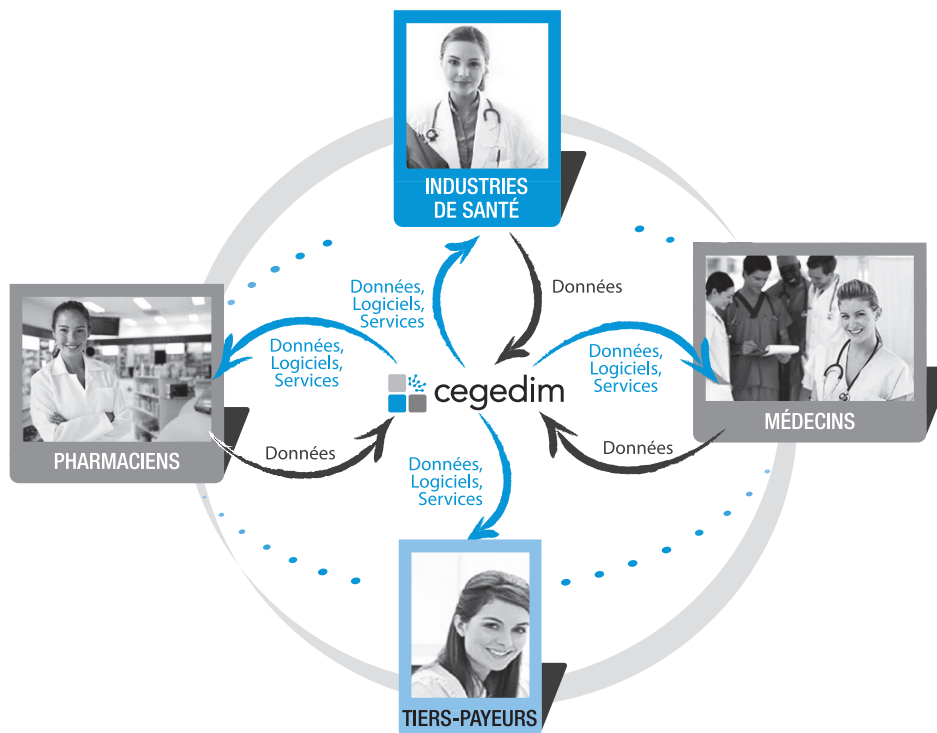
La clientèle de Cegedim est également très diversifiée, tant du point de vue du type de clients (laboratoires pharmaceutiques, prestataires de soins et autres entreprises, médecins, pharmaciens et assureurs maladie) que de l'implantation géographique, comme le montre la répartition du chiffre d'affaires par activité et par région.

Outre les grands groupes pharmaceutiques dotés de budgets de marketing importants, Cegedim cible aussi les PME qui peuvent mettre à profit la montée en puissance des médicaments de spécialités.

Son réseau étendu et diversifié permet à Cegedim d'éviter une trop forte concentration sur une catégorie de clients et de ne pas dépendre excessivement d'un seul client, comme indiqué dans le chapitre 6.1.3.

## 6.2.5 UNE PRÉSENCE AU CŒUR DE L'ÉCOSYSTÈME DE LA SANTÉ

Cegedim propose des produits et services à différentes catégories d'acteurs du secteur de la santé, notamment des laboratoires pharmaceutiques, des professionnels de santé et des assureurs maladie.





## 6.2.6 UN ACTIONNARIAT DE RÉFÉRENCE DE LONG-TERME, UNE ÉQUIPE DE DIRECTION EXPÉRIMENTÉE ET DES COLLABORATEURS QUALIFIÉS

Cegedim est une entreprise familiale qui reçoit un appui très important de ses principaux actionnaires FCB S.A.S., holding détenue par la famille Labrune (52,6 % du capital et 69,0 % des droits de vote revenaient à la famille Labrune au 31 décembre 2013), et Bpifrance Participations ex-FSI, Fonds Stratégique d'Investissement (15,0 % du capital et 9,9 % des droits de vote). Ces deux entreprises soutiennent les stratégies de croissance organique et externe du Groupe sous forme d'apports de capitaux.

L'équipe de Direction, dynamique et expérimentée est dirigée par Jean-Claude Labrune, Président fondateur, et par Pierre Marucchi,

Directeur Général Délégué, qui dispose chacun d'une expérience significative des secteurs des technologies, des services informatiques et de la santé.

Les expertises et les potentiels d'évolution des collaborateurs du Groupe sont mis en avant lors du recrutement. Les Managers recrutés sont tous de formation supérieure. Les collaborateurs sont issus de formation à dominante scientifique ou commerciale. Le Groupe conduit une politique RH active autour de la formation et de la mobilité interne, et considère l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs de motivation et de réussite de ses collaborateurs.

6

## 6.3 LE MARCHÉ : TENDANCES PAR DIVISION

### 6.3.1 DIVISION CRM ET DONNÉES STRATÉGIQUES

Cette division ciblant principalement les industries des sciences de la vie, ses performances sont de fait impactées par l'évolution notamment du marché du médicament, des investissements promotionnels (entre autres du nombre de visiteurs médicaux, et du cadre réglementaire).

#### Principales tendances du marché mondial

##### EVOLUTION DU MARCHÉ DU MÉDICAMENT

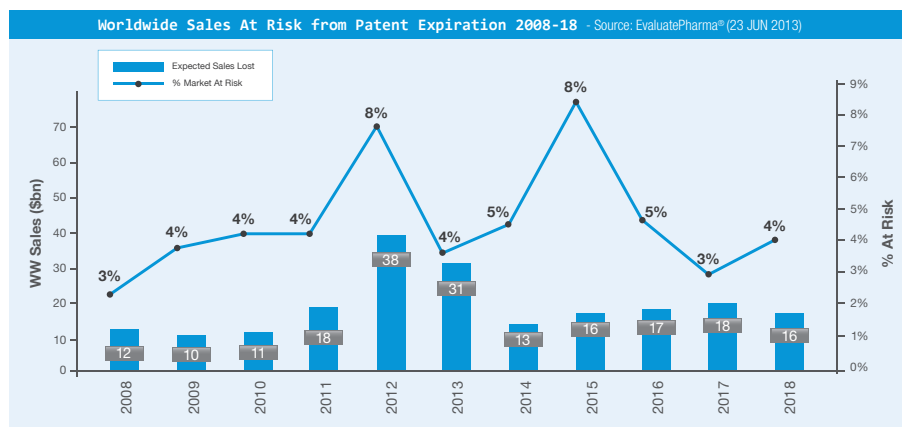
Le marché mondial du médicament devrait continuer de croître sur les prochaines années. Il devrait atteindre, selon les résultats 2013 du rapport annuel d'IMS « Intelligence 360 », 1145-75 milliards de dollars en 2016 contre 955 milliards de dollars en 2011, et ce,

malgré le contexte économique défavorable, le développement des génériques, et les tentatives de régulation étatique.

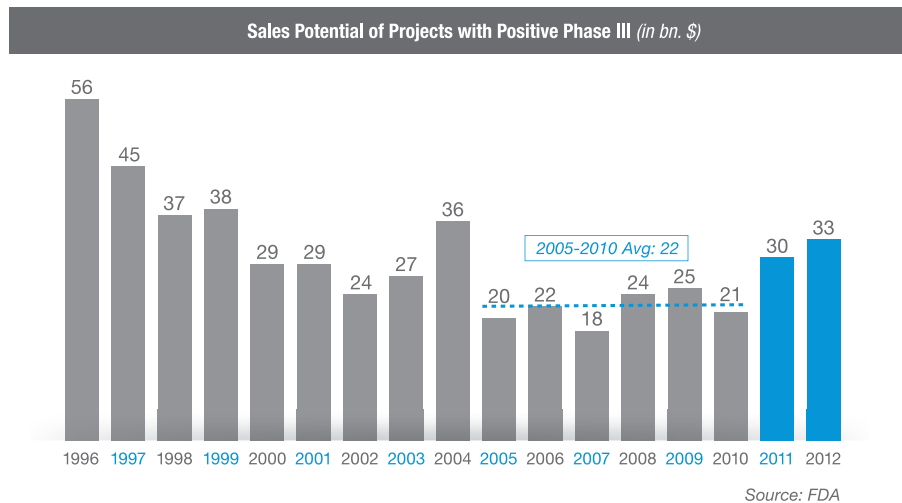
Cette étude met en avant des taux de croissance très disparates selon les régions. Les pays émergents, en particulier les BRIC, continuent de tirer la croissance avec une progression estimée sur la période 2012-2016, entre 15 et 18 % pour la Chine, et entre 10 et 15 % pour le Brésil, la Russie et l'Inde.

Dans les pays matures, la croissance est nulle voire négative (Etats-Unis, France, Espagne) : les Etats-Unis qui représentaient 55 % du marché en 2008, ne pèseront plus que 30 % à l'horizon 2016.

La perte de brevets des médicaments princeps est un facteur de rétraction sur ces marchés, mais le pic du risque semble atteint en 2012.



En parallèle, après un ralentissement du nombre de nouveaux produits lancés jusqu'en 2010 (en partie dû à un environnement réglementaire plus strict), la tendance semble s'inverser à compter de 2011, comme le prouve cette estimation de la FDA (Food and Drug Administration) des médicaments arrivés en phase 3.



### ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PROMOTIONNELS

Les fonctions ventes et marketing sont, avec la R&D, les principaux critères de différenciation pour l'industrie pharmaceutique.

Aussi une attention particulière est portée à la personnalisation de la relation client, la connaissance de l'ensemble des parties prenantes dans la décision de référencement d'un médicament, sur les nouvelles formes de promotion notamment via Internet, ainsi que sur la notion de retour sur investissement (ROI) des outils promotionnels.

Selon les études publiées par CSD, qui tiennent lieu de référence <sup>(1)</sup> dans le milieu de l'industrie pharmaceutique, les montants consacrés à la promotion en 2013 dans le monde étaient en baisse par rapport à 2012 et s'établissaient à 84,3 milliards de dollars, repartis de la manière suivante : 59 % liés à la visite médicale, 10 % pour les échantillons distribués, 10 % aux dépenses dites DTC (Direct To Consumer) et enfin 21 % pour les autres moyens de promotion tels que les relations publiques, la presse, Internet.

A noter également que l'évolution du budget promotionnel des laboratoires pharmaceutiques n'est pas uniforme selon les acteurs.

Subissant davantage les effets de la concurrence des génériques, les grandes entreprises pharmaceutiques ont réduit leurs budgets de promotion alors que les petites et moyennes entreprises, ainsi que les biotechs, ont maintenu leurs efforts en la matière.

Si la visite médicale demeure le canal de promotion le plus utilisé, le nombre de visiteurs médicaux en médecine générale a diminué notablement ces dernières années dans les économies matures. Il est en revanche en forte croissance en médecine spécialisée (notamment sur des spécialités comme le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires) et dans les économies émergentes.

Selon une étude de Cegedim Strategic Data (CSD), le nombre de visiteurs médicaux dans le monde en 2013, estimé à 423 759, était en baisse de 1,2 % par rapport à 2012 ; l'accroissement du nombre de visiteurs médicaux dans les pays émergents comme la Chine ne compensant pas la baisse du nombre de visiteurs médicaux dans le top 5 Europe (- 7,1 %) et en Amérique du nord (-7,4 %) sur la période observée.

Pour faire face à l'évolution de son modèle et à la lente érosion de sa rentabilité, l'industrie pharmaceutique mondiale se réorganise. Les opérations de fusions-acquisitions devraient continuer de croître dans l'industrie de la santé affectant ce qui pourrait avoir des conséquences sur leurs budgets marketing. L'agence de notation Fitch, pour qui «la transition économique de l'industrie pharmaceutique devrait s'achever en 2015», indique que les laboratoires pharmaceutiques devraient désormais privilégier les acquisitions modestes mais stratégiques en particulier dans les biotechs.

### ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Par ailleurs, à l'instar de la réglementation fédérale du « Sunshine Act » américain adopté en 2010 par le congrès, de nombreux pays en Europe renforcent leurs réglementations en faveur d'une plus grande transparence des dépenses à destination des professionnels de santé. Des réglementations qui bouleversent le mode opératoire des entreprises pharmaceutiques mais amorcent un tournant radical pour améliorer l'image de l'industrie des sciences de la vie et recouvrer la confiance des acteurs du secteur. La France a récemment adopté une législation similaire à la loi américaine (US Patient Protection and Affordable Care Act, qui inclut les « Sunshine Provisions ») contraignant les laboratoires opérant en France à une grande transparence des paiements effectués aux professionnels de la santé.

(1) CSD est un acteur majeur en matière d'études de marché dédiées à l'industrie de la santé aux vues de la diversité et de l'étendue des études proposées.

### Principales tendances du marché français

La France, avec ses 224 sites industriels, est le quatrième producteur européen et l'un des principaux exportateurs mondiaux de médicaments. Les exportations françaises de médicaments représentent en effet, plus de 25 milliards d'euros, soit le 7<sup>ème</sup> excédent commercial de la France et le 2<sup>ème</sup> secteur exportateur (Source : Leem juin 2013, « Contribution globale du médicament en France »).

En 2012, le marché français de la santé a reculé pour la première fois de 2,3 % en prix et reculera de 3,4 % en 2013 selon IMS.

La promotion constitue le principal levier d'optimisation de la fonction marketing et vente au sein des laboratoires pharmaceutiques. En dépit des tentatives de régulation des pouvoirs publics, elle continue de bénéficier de moyens importants : 3,7 milliards de dollars en 2013 (contre 3,8 milliards en 2012).

À titre d'exemple, les dépenses de promotion des laboratoires français en 2013 se décomposent de la manière suivante : 48 % liés à la visite médicale, environ 25 % en promotion de type relations publiques, presse, Internet, près de 27 % de dépenses dites DTC et moins de 0,5 % pour les échantillons distribués (source : CSD 2013, Groupe Cegedim).

## 6.3.2 DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Cegedim s'attache à fournir à l'ensemble des professionnels de santé des outils de gestion performants, qui les accompagnent dans leur pratique quotidienne. Les médecins et les pharmaciens, notamment en France et au Royaume-Uni, constituent une bonne référence pour ce secteur d'activité. Les effectifs de ces professionnels donnent une bonne estimation du marché potentiel de Cegedim. En pleine évolution, le marché américain offre quant à lui des perspectives de croissance intéressantes.

### Principales tendances du marché américain

#### INFORMATISATION DES MÉDECINS AUX ETATS-UNIS

Ce marché poursuit sa croissance rapide. Selon une étude Bloomberg Government de novembre 2012, il devrait avoir représenté 20,9 milliards de dollars en 2012 pour atteindre les 35,4 milliards d'ici 2016.

Cette croissance continue offre des opportunités pour la société Pulse acquise en 2010 par Cegedim.

Elle provient à la fois de professionnels de santé qui s'équipent d'une solution de gestion médicale pour la première fois ou en renouvellement de leur solution existante mais également de ceux qui souhaitent optimiser leurs revenus et leur efficacité.

Les solutions *Practice Management* et *Complete EHR* de Pulse leur offrent une alternative attractive pour cela.

Le programme d'incitation à l'informatisation médicale propose des subventions aux professionnels « éligibles » qui mettent en place des dossiers patients électroniques (Electronic Health Record) certifiés selon des critères de « bonnes pratiques » retenus par le gouvernement américain.

Inversement, le gouvernement américain pénalisera les professionnels éligibles qui n'auront pas réussi à mettre en place et utiliser une solution certifiée conformément à ces critères.

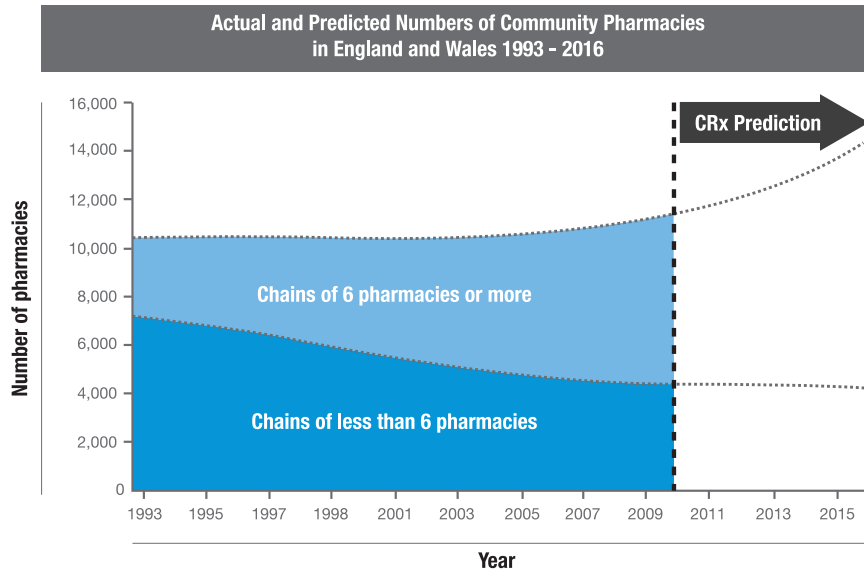
Le plan d'indemnisation du gouvernement fédéral s'organise en plusieurs étapes. La phase 1, qui a débuté en 2011, consiste à indemniser les professionnels disposant d'un outil conforme aux critères.

Ainsi, les clients de Pulse ont touché une indemnité. Afin de permettre à davantage de professionnels de la santé de s'équiper avec des outils accrédités, la seconde phase du projet a été décalée par le gouvernement à 2014.

Pulse continue de délivrer des produits certifiés à ses clients et à les accompagner pour les étapes suivantes. Pour les médecins exerçant en ambulatoire, la conformité avec les critères gouvernementaux doit se faire avant 2015, afin d'éviter des pénalités.

## Principales tendances du marché au Royaume-Uni

### EFFECTIFS ROYAUME-UNI



Source: Historical Data: NHS England Prescription Pricing Authority

Nombre de médecins	Inscrits au LRMP <sup>(1)</sup>	%	Licenciés	%
Généralistes	78 873	30,4	72 703	30,5
Spécialistes	63 778	24,6	60 263	25,3
<b>TOTAL</b>	<b>259 675</b>	<b>100,00</b>	<b>238 063</b>	<b>100,00</b>

Source : General Medical Council – données au 6 janvier 2014.

(1) LRMP : List of Registered Medical Practitioners. Les médecins pouvant être inscrits à la fois en tant que généraliste et en tant que spécialiste.

### INFORMATISATION DES MÉDECINS ET PHARMACIENS AU ROYAUME-UNI

Au Royaume-Uni, tous les professionnels de santé sont informatisés.

Ils y sont incités par le National Health Service (NHS) qui poursuit son programme ambitieux, et constamment en évolution, de réformes de l'informatisation du système de santé britannique, en vue d'améliorer la qualité des soins.

En Angleterre, le NHS a l'accord du gouvernement pour poursuivre ce programme qui a déjà porté ses fruits et permet aux médecins généralistes de choisir une solution accréditée parmi celles proposées par l'un des 4 fournisseurs au cœur du programme.

Les négociations fixant les prochaines étapes de la réforme pour les années à venir sont déjà bien avancées.

Cegedim, à travers ses filiales INPS et Cegedim Rx, fournisseurs de solutions informatiques pour les médecins généralistes et les pharmaciens, va continuer de profiter de ces mesures.

Ses produits ont été rendus totalement interopérables avec les systèmes nationaux afin d'améliorer la gestion et le traitement des patients et de leurs dossiers médicaux. La sécurité et la confidentialité des informations sont garanties par l'utilisation d'un réseau privé

dénommé N3. Pour les médecins généralistes, la mise en place de cette interopérabilité passe par les étapes suivantes :

- conformité avec les standards NHS (accréditation avec une série de mises à jour continues) ;
- système d'agenda électronique partagé entre médecine de ville et hôpital ;
- transmission électronique des feuilles de soins (ETP) entre cabinets médicaux et pharmacies ;
- transmission électronique des dossiers patients des médecins généralistes lorsque un patient change de médecin (appelé « GP2GP record transfer ») ;
- récapitulatif des données médicales patients (appelé SCR) continuellement mises à jour qui sont transférées à un système central national et rendu accessibles aux autres professionnels de santé ;
- création automatisée de certificats médicaux et transmission à une agence centrale ;
- hébergement centralisé des systèmes informatiques des médecins généralistes selon les standards d'accréditation du NHS.

INPS a intégré, avec succès, tous ces aspects techniques dans ses logiciels. Tous ces domaines fonctionnels sont également régulièrement revus et adaptés en fonction des besoins des utilisateurs et INPS se doit de les prendre en compte en accord avec les évolutions demandées par le NHS.

En ce qui concerne les médecins généralistes, la validation du respect des standards et les dispositions commerciales sont gérées par un département spécifique du NHS dénommé GP Systems of Choice (GPSoC). INPS a également été impliqué dans un nombre important de projets de moindre envergure dans le cadre du « Change Control Notices » qui a été imposé aux médecins généralistes.

Cette vaste réforme continue d'être ambitieuse et exigeante pour l'ensemble des acteurs du marché britannique.

Cegedim, à travers ses filiales INPS (logiciels médecins) et Cegedim Rx (logiciels pharmaciens) continue de se positionner comme un acteur de premier plan sur tous ces projets. Ces évolutions trouvent leurs débouchés grâce aux incitations financières du gouvernement, qui subventionne le développement, la mise en œuvre et le support technique des logiciels pour les médecins, ainsi que les transmissions électroniques (ETP) et la connexion au réseau privé N3 pour les pharmaciens.

Le Groupe est convaincu de pouvoir continuer à prendre part, dans les années à venir, aux nouvelles opportunités engendrées par la réorganisation du système de soins britannique au sein des Clinical Commissioning Groups récemment constitués.

## Principales tendances du marché français

### EFFECTIFS FRANCE

Médecins	En activité régulière <sup>(1)</sup>	En médecine générale <sup>(1)</sup>	En médecine générale et en exercice libéral <sup>(1)</sup>	Généralistes en télétransmission <sup>(2)</sup>	Spécialistes en télétransmission <sup>(2)</sup>
	199 418	91 539	54 044	56 456	48 538
Pharmaciens	En activité <sup>(3)</sup>	Titulaires d'officines <sup>(3)</sup>	Adjoints en officines <sup>(3)</sup>	Nombre d'officines <sup>(3)</sup>	En télétransmission <sup>(2)</sup>
	73 892	27 594	22 084	21 939	22 700
Masseurs/Kinésithérapeutes	En activité <sup>(4)</sup>	En cabinet individuel <sup>(4)</sup>	En cabinet de groupe <sup>(4)</sup>	En libéral ou mixte <sup>(4)</sup>	En télétransmission <sup>(2)</sup>
	75 304	35 193	21 773	59 360	53 991
Infirmiers/Infirmières	En activité <sup>(4)</sup>	En cabinet individuel <sup>(4)</sup>	En cabinet de groupe <sup>(4)</sup>	En libéral <sup>(4)</sup>	En télétransmission <sup>(2)</sup>
	579 866	51 588	31 679	92 803	70 810

Sources :

(1) Conseil National de l'Ordre des Médecins – Atlas de la démographie médicale en France – Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

(2) GIE SESAM-Vitale, chiffres décembre 2013.

(3) Statistiques de l'Ordre National des Pharmaciens au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

(4) DREES, chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### INFORMATISATION DES MÉDECINS EN FRANCE

Une grande majorité des cabinets médicaux français, près de 90 % selon les estimations de Cegedim, est informatisée. Toutefois, jusqu'à maintenant le niveau d'informatisation concernait essentiellement la gestion des feuilles de soins électroniques. Avec la nouvelle convention médicale qui intègre la Rémunération sur Objectif de Santé Publique (ROSP), la gestion informatisée des dossiers patients devient quasi-obligatoire (diagnostics, prescriptions, pathologies, allergies, antécédents familiaux, résultats d'analyses, etc.), ce qui représente un nouveau marché.

De plus, afin d'être rémunérés, les médecins devront utiliser des logiciels certifiés (notamment un module de prescriptions sécurisées avec une base de données médicamenteuses). L'heure est donc à un resserrement du marché des logiciels, et Cegedim Logiciels Médicaux voit sa croissance soutenue par ce levier réglementaire, qui implique dans 80 % des ventes, de récupérer les données de logiciels concurrents.

### INFORMATISATION DES PHARMACIENS EN FRANCE

L'ensemble des officines françaises est aujourd'hui informatisé : le marché des logiciels pharmaciens est donc un marché de renouvellement. Ce marché, bien qu'en pleine mutation, offre toutefois des perspectives de croissance intéressantes.

Les nouveaux enjeux réglementaires tels que le Dossier Pharmaceutique, les objectifs de substitution, la traçabilité et la codification des produits, la disparition de la vignette, la dispensation à l'unité, la scannérisation des ordonnances (SCOR), les nouvelles missions des pharmaciens dans le cadre de la loi HPST (loi « *Hôpital, Patients, Santé, Territoires* »)... sont autant de thèmes qui engagent les évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme.

### 6.3.3 DIVISION ASSURANCES ET SERVICES

Cegedim cible principalement à travers cette division les acteurs de l'assurance maladie et les entreprises de tous secteurs intéressées par les problématiques d'externalisation et d'échanges dématérialisés.

#### Principales tendances du marché de l'assurance en France

Le chiffre d'affaires de l'assurance française en 2013 s'établit à plus de 189 milliards d'euros (source FFSA), en hausse de 4 % et retrouve ainsi son niveau de 2011. Cette évolution générale du marché est portée par les assurances de personnes (incluant la santé) qui représentent 73 % du chiffre d'affaires de 2013 et enregistrent une progression de 5 % sur l'année à 139,1 milliards d'euros.

Dans un contexte de crise économique, le marché de la santé demeure un enjeu stratégique important pour les assureurs. Ainsi, le chiffre d'affaires a progressé de 4 %, dans ce domaine, pour atteindre 19,5 milliards d'euros et les dépenses des assureurs santé ont continué de croître (+4 % entre 2012 et 2013). Cette croissance inévitable des dépenses de santé, le désengagement de la prise en charge par la Sécurité Sociale de certains soins annoncent une augmentation du marché en valeur qui accroît la pression concurrentielle. Cette situation renforce les exigences de gains de productivité des complémentaires santé et les conduit à augmenter leurs cotisations et primes d'assurances.

La pression accrue sur les équilibres techniques, les exigences de Solvabilité 2, les revenus en baisse des placements financiers pèsent sur l'évolution des offres en santé, tant en individuel qu'en collectif.

Les assureurs doivent retravailler leurs offres : segmentation accrue, régulation des prestations par le recours aux plateformes santé et aux réseaux de soins, négociation tarifaire avec les professionnels de santé, maîtrise de tous les coûts de gestion.

L'année 2013 a été marquée par le vote de l'ANI (Accord National Interprofessionnel), qualifié par certains experts de « tsunami » pour le marché de la complémentaire santé. L'accord signé le 11 janvier 2013 comprend un paragraphe sur la généralisation de la complémentaire santé à l'ensemble des salariés, transposé dans la loi de sécurisation de l'emploi.

Une redistribution des parts de marché entre les acteurs de la santé individuelle et de la santé collective en sera une des conséquences majeures, ainsi que l'exigence encore plus forte d'une maîtrise des frais de gestion.

Dans le prolongement de cette réforme, les assureurs devront également prendre en compte des évolutions sur la réglementation des contrats responsables.

Les phénomènes de concentration entre acteurs du marché se poursuivent, avec des ensembles qui se constituent avec plusieurs millions de personnes protégées et qui regroupent à la fois des mutuelles et des institutions de prévoyance : renforcement d'un pôle mutualiste chez Malakoff Médéric avec l'UMC, rapprochement entre la mutuelle VIA SANTE et AG2R La Mondiale, rapprochement entre la mutuelle SMI, AFGIS et le Groupe Covéa...

#### Principales tendances du marché de la dématérialisation en France

Porté par un mouvement profond vers l'externalisation du traitement des factures, par la recherche accrue de gains de productivité rapides ainsi que par un soutien des pouvoirs publics français et européens, le marché de la dématérialisation continue à croître rapidement.

La directive européenne de 2010 (transposée dans le droit français en 2013) vise notamment à assouplir les conditions d'accès à la dématérialisation, en particulier pour les PME.

En outre, le « choc de simplification » présenté en juillet 2013 par le Ministère de l'Economie et des Finances promeut le recours à la facturation électronique et prévoit de le rendre progressivement obligatoire pour les fournisseurs de l'Etat.

Selon l'étude SerdaLAB publiée en mars 2013, le marché de la dématérialisation (logiciels et services) est estimé à 2,45 milliards d'euros en 2013. Le segment des éditeurs/opérateurs de plateformes de dématérialisation en mode SaaS connaît une forte progression avec un taux de croissance de 41 % depuis 2007.

En matière de flux de paiement, la disparition des TIP et télé-règlements conjuguée aux possibilités des nouveaux instruments de paiement SEPA permettent l'émergence de nouvelles formes de paiement pour le créancier et pour son client débiteur (en B2C et B2B) : plus économiques, plus sûres, plus facile, plus rapides que le chèque, la carte ou le virement. Il s'agit de la deuxième étape de la mise en place de SEPA dont la première étape avait été fixée au 1<sup>er</sup> février 2014.

## 6.4 LA STRATÉGIE

La stratégie de Cegedim consiste à renforcer ses positions de leader des technologies et services spécialisés dans le secteur de la santé et à étendre son implantation dans le monde.

Elle s'articule comme suit.

## 6.4.1 SAISIR DES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE

Cegedim entend consolider, à long terme, ses positions sur les marchés matures et émergents, par la croissance organique et par croissance externe (en fonction des opportunités d'acquisitions complémentaires).

Le Groupe continue d'investir en Recherche et Développement pour soutenir sa croissance et étudie les opportunités stratégiques liées à l'évolution des produits, des marchés et du cadre réglementaire des pays dans lesquels il est présent.

Cegedim s'appuie sur ses actifs existants et ses atouts en vue d'assurer sa croissance organique.

Dans la division *CRM et données stratégiques*, le Groupe fournit des données plus spécialisées et des produits et services plus sophistiqués et diversifiés afin de répondre aux besoins des marchés matures en pleine transition, passant d'un marketing de masse pour médicaments Blockbuster vers un marketing plus ciblé pour des médicaments de spécialité.

Aux Etats-Unis, la base de données *OneKey* permettra au Groupe d'accroître sa part de marché et ses marges.

Cegedim entend également profiter du potentiel de croissance offert par les marchés émergents, tels que la Chine, la Russie, l'Inde et le

Brésil. En effet, dans ces pays, les dépenses de santé augmentent sous l'effet de la pression démographique et de l'amélioration du niveau de vie.

Dans la division *Professionnels de santé*, le Groupe continue d'améliorer son offre de produits et services à destination des professionnels de santé. Le Groupe bénéficie des réformes et mesures de réduction des coûts engagées par les États conduisant les professionnels de santé à plus d'efficacité, notamment par l'utilisation de logiciels de gestion des dossiers médicaux et pharmaceutiques.

Dans la division *Assurances et services*, le Groupe s'appuie sur ses infrastructures et sa position de France pour répondre aux nouveaux besoins des acteurs de l'assurance santé en termes de recherche d'efficacité et de baisse des coûts. Dans le cadre de son partenariat avec le groupe marocain SAHAM, Cegedim pourrait bénéficier d'opportunités de développement au Moyen Orient et en Afrique.

Tout en donnant la priorité à la génération de trésorerie, Cegedim reste attentif aux opportunités d'acquisitions, en particulier de sociétés présentes sur de nouveaux marchés ou offrant de nouveaux produits et services qui lui permettraient d'enrichir ses métiers ou d'élargir sa gamme de produits et services.

6

## 6.4.2 CONTINUER À AMÉLIORER LES PRODUITS ET SERVICES EXISTANTS, INVESTIR DANS DE FUTURS PRODUITS À TRAVERS L'INNOVATION ET CRÉER DE NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE

Dans un secteur dynamique privilégiant les technologies et où les clients sont exigeants, la mise sur le marché régulière de logiciels et services innovants permet à Cegedim de rester compétitif.

Par exemple, Cegedim améliore sans cesse sa plateforme CRM *Mobile Intelligence* en développant des fonctionnalités en ligne et l'analyse en temps réel, et ce sur différents supports mobiles.

Dans de nombreux cas, *Mobile Intelligence* offre également aux nouveaux utilisateurs des marchés émergents un moyen efficace et économique de passer du papier aux technologies informatiques.

Cegedim développe également des applications de marketing digital à destination des médecins.

Pour plus de détails, le lecteur est invité à se reporter au chapitre 6.2.3 du présent Document de Référence, dans lequel sont exposées les principales innovations produits.

## 6.4.3 NOUER ET ENTRETENIR AVEC SES CLIENTS DES RELATIONS DE LONG TERME

Cegedim a développé un modèle commercial interactif, qui repose sur une relation mutuellement bénéfique avec ses clients.

Une partie importante des données collectées lui est fournie par ses clients (médecins, visiteurs médicaux et autres professionnels de santé), ce qui lui permet, en retour, d'agrèger, vérifier et mettre à jour ces informations, et de les commercialiser auprès des laboratoires pharmaceutiques.

Le Groupe a développé des offres à destination des fabricants de dispositifs médicaux, moins tributaires des évolutions qui influencent les budgets marketing des grands laboratoires pharmaceutiques des marchés matures, et entend accentuer ses activités de marketing à leur intention.

## 6.4.4 AMÉLIORER SES LEVIERS OPÉRATIONNELS

Tout en continuant à proposer des produits et services de qualité, Cegedim cherche à améliorer ses leviers opérationnels, accroître sa génération de trésorerie et réduire son endettement.

En novembre 2011, Cegedim a mis en œuvre un premier Plan d'Amélioration de la Performance afin de rationaliser ses coûts. Ce plan concerne toutes ses activités et vise à réduire les charges d'exploitation et à optimiser les synergies entre les différentes activités du Groupe, notamment par le biais de gains de productivité, d'une efficacité renforcée des processus, du partage des coûts entre unités opérationnelles, d'une réduction des effectifs et d'économies sur les coûts immobiliers.

En novembre 2012, Cegedim a mis en place un second Plan d'Amélioration de la Performance. La combinaison des deux plans a permis de réduire, entre autre, les coûts de la division *CRM et données stratégiques* de 20 millions d'euros en 2012. Les coûts étant définis comme la différence entre le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant.

En 2013, le Groupe a maintenu ses efforts de maîtrise des coûts.

## 6.5 DÉTAIL DES ACTIVITÉS

Ce chapitre est une description détaillée des activités et des principaux produits de l'émetteur.

### 6.5.1 TABLEAU DES ACTIVITÉS ET PRINCIPAUX PRODUITS

<b>CRM &amp; données stratégiques</b>	Pour les industries des sciences de la vie	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Cegedim Relationship Management</b></li> <li>Plateforme CRM               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>MI-Mobile Intelligence</i></li> <li>• <i>Organization Manager</i></li> </ul> </li> <li>Optimisation des Données, Customer Insights               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>OneKey</i> • <i>Icomed / Docscan</i></li> <li>• <i>Physician Connect</i></li> </ul> </li> <li>E-detailing               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Transparence Réglementaire</i></li> <li>• <i>AggregateSpend360</i></li> </ul> </li> <li>Réseaux Sociaux               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Docnet</i></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Reportive</b> Business Intelligence</li> <li>✓ <b>Cegedim Strategic Data</b> Études de Marché</li> <li>✓ <b>Itops Consulting</b> Optimisation des Forces de Vente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>GERS SAS - Cegedim Analytics InfoSanté - Santestat</b> Statistiques de Vente des Produits Pharmaceutiques</li> <li>✓ <b>Cegedim Communication Directe</b> Base de Données Entreprises et Services Associés</li> <li>✓ <b>Pharmastock</b> Gestion des Échantillons Médicaux</li> </ul>
<b>Professionnels de santé</b>	Pour les médecins généralistes et spécialistes, paramédicaux et pharmaciens	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Cegedim Healthcare Software</b></li> <li>Logiciels Pharmaciens               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Alliads</i> • <i>Cegedim Rx</i></li> <li>• <i>Next Software</i> • <i>Pharmec</i></li> </ul> </li> <li>Logiciels Médicaux               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Cegedim Logiciels Médicaux</i></li> <li>• <i>INPS</i> • <i>HDMP</i></li> <li>• <i>Millennium</i> • <i>Stacks</i> • <i>Pulse</i></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Logiciels Paramédicaux               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>RM Ingénierie</i></li> </ul> </li> <li>Base de Données Médicamenteuse               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Base Claude Bernard - RESIP</i></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Medexact</b> Promotion Digitale</li> <li>✓ <b>RNP</b> Informations Promotionnelles</li> <li>✓ <b>Cegelease</b> Location Financière Médicale</li> </ul>
<b>Assurances &amp; services</b>	Pour les acteurs du monde de l'assurance et entreprises de tous secteurs	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Cegedim Assurances</b></li> <li>Logiciels Assureurs et Mutuelles Santé               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Cegedim Activ</i> • <i>Midway</i></li> </ul> </li> <li>Flux et Tiers Payant               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Cetip (iSanté - SP santé)</i></li> </ul> </li> <li>Prestations de Gestion               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>iGestion</i></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Cegedim e-business</b></li> <li>Dématérialisation Globale               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Cegedim EDI</i></li> <li>• <i>Global Information Services</i></li> <li>• <i>Cegedim Global Payments</i></li> </ul> </li> <li>• <i>Hospitals</i></li> <li>• <i>Qualitrans-Telepharma</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Cegedim SRH</b> Gestion Externalisée Paie et RH</li> <li>✓ <b>Cegedim Hébergement</b> Hébergement Données de Santé</li> <li>✓ <b>Cegedim Outsourcing</b> Intégration et Services</li> </ul>



## 6.5.2 LES ACTIVITÉS DE LA DIVISION CRM ET DONNÉES STRATÉGIQUES

### CRM

#### CEGEDIM RELATIONSHIP MANAGEMENT

Avec environ 200 000 utilisateurs de ses solutions à travers le monde et une part de marché mondiale d'environ 36 % pour le CRM pharmaceutique et de 44 % pour les bases de données de professionnels de santé (en excluant les bases de données internes des laboratoires pharmaceutiques), Cegedim Relationship Management est l'un des principaux <sup>(1)</sup> fournisseurs de solutions technologiques spécifiquement conçues pour l'industrie des sciences de la vie.

Cegedim Relationship Management permet aux entreprises de ce secteur d'améliorer leurs relations clients, de renforcer l'efficacité de leurs forces de vente et de leurs actions de marketing, d'optimiser la qualité de leurs données et d'atténuer les risques liés aux contraintes réglementaires. Présent dans 80 pays, Cegedim Relationship Management met au service de ses clients son expertise mondiale et sa parfaite connaissance des enjeux locaux, régionaux et internationaux afin de les aider à promouvoir et commercialiser leurs produits de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.

En s'appuyant sur son expérience et sa connaissance spécifique de l'industrie de la santé et de ses problématiques commerciales et réglementaires, Cegedim Relationship Management propose aux entreprises des sciences de la vie de toutes tailles une approche ciblée, pour optimiser leurs croissances dans un secteur mondial en pleine évolution.

Son large portefeuille de produits et services intégrés offre une véritable valeur ajoutée aux différentes fonctions et organisations des entreprises des sciences de la vie et lui permet d'intervenir à chaque étape du cycle de vie d'un produit.

#### Mobile Intelligence

Cegedim Relationship Management propose Mobile Intelligence, une plateforme CRM de qualité alliant des fonctionnalités numériques puissantes et évolutives, conçue pour permettre aux équipes médicales, marketing, compliance et commerciales (KAMs, sales, Market Access, etc.) de partager leur connaissance clients et d'optimiser leurs relations avec leurs différents interlocuteurs.

Cette offre s'appuie sur :

- une suite complète de solutions de CRM disponible sous forme de licences ou en mode Cloud pour tous types d'interlocuteurs à travers l'entreprise (quels que soient sa fonction : visiteur médical, responsable de compte... et son domaine d'intervention : IT, médical ou commercial) ;
- un modèle ouvert permettant aux clients et partenaires de configurer, d'administrer et d'interfacer aisément *Mobile Intelligence* afin d'augmenter leur autonomie et d'en faciliter la gestion ;
- des fonctions évoluées de Closed Loop Marketing afin d'améliorer les interactions avec ses différents interlocuteurs ;
- des outils d'implémentation et de support adaptés aux problématiques locales, et des solutions de business intelligence ;

- des possibilités avancées d'administration et d'interfaçage permettant d'optimiser les coûts et d'accélérer la mise sur le marché de solutions en adaptant les stratégies commerciales et de communication ;
- les différents centres d'hébergement de Cegedim à travers le monde, disposant des certifications ISAE 3402 and SSAE 16.

Disponible sur iPad™ et iPhone™ dès 2010, Mobile Intelligence fonctionne également sur tablettes Windows 8.

*Mobile Intelligence* fait partie intégrante de l'écosystème des solutions pour les entreprises des sciences de la vie de Cegedim et est nativement intégrée notamment aux solutions d'allocation des ressources, de gestion des données et de transparence réglementaire.

#### Organization Manager

*Organization Manager* est une solution autonome d'allocation et de sectorisation des ressources dédiée à l'industrie pharmaceutique. Elle vise à simuler et ré-évaluer, au quotidien ou de façon exceptionnelle, l'affectation des équipes commerciales et ce, sans impact pour les utilisateurs de systèmes CRM sur le terrain.

Les entreprises des sciences de la vie devant s'adapter de façon rapide et efficace aux évolutions de leur environnement, *Organization Manager* leur permet d'analyser leurs forces de vente afin d'en optimiser le ciblage et l'organisation, de faciliter l'intégration aux systèmes existants pour une plus grande efficacité et de résoudre les questions d'affectation a posteriori à travers un historique complet.

#### Kadrige

Pionnier des solutions d'e-detailing et collaboratives entre l'industrie des sciences de la vie et les professionnels de santé dès 1988, Kadrige est un acteur majeur dans ce domaine. Ses solutions, à la pointe de la technologie, fonctionnent sur tous types de support, évitant toute perte de temps inutile en configuration du terminal du professionnel de santé. De plus, elles requièrent peu de bande passante, ce qui facilite la connexion et l'utilisation par le visiteur médical à tout moment, et où qu'il soit.

Les solutions de Kadrige, qui a intégré le Groupe Cegedim en 2014, sont autonomes et indépendantes de toute plateforme CRM.

#### Docnet

*Docnet* est un guichet unique en ligne pour la communauté médicale, fournissant tout ce dont un professionnel de santé a besoin. Il facilite la connexion avec ses pairs, un peu comme Facebook ou LinkedIn, et permet aux médecins de créer des connexions ou des groupes privés avec d'autres professionnels de santé en s'appuyant sur la base de données *OneKey*. Le portail crée un moyen d'échanger des informations importantes, permettant ainsi, pour les professionnels de santé, de gérer les recommandations de patients vers d'autres confrères. Quand un professionnel de santé s'y connecte, il a un aperçu de l'activité de son réseau comme sur d'autres réseaux sociaux. Il peut ainsi facilement visualiser les actualités les plus importantes et également recevoir des notifications par email.

Ce portail est disponible partout et de n'importe quel support ce qui facilite les mises à jours et les interactions.

(1) Selon estimations internes.

*Docnet* connecte également les professionnels de santé avec les industriels des sciences de la vie, ce qui permet des interactions plus pertinentes, offrant des opportunités pour mieux cibler et recruter les professionnels de santé, en particulier dans le cadre de la gestion des échantillons, des aides mutualisées, des études, des forums de discussions privées et des campagnes de marketing digital. Les professionnels de santé peuvent toutefois personnaliser leurs configurations de façon à recevoir de l'information clinique et médicale ciblée en fonction de leurs préférences, rendant chaque interaction d'autant plus précieuse tant pour le professionnel de santé que pour l'industriel.

#### Nucleus 360

Les entreprises des sciences de la vie ont besoin de disposer d'une vision précise, cohérente et actualisée de leurs clients à travers toute l'entreprise pour optimiser leurs opérations de marketing et vente et servir de fondement à leurs actions de conformité réglementaire. *Nucleus 360* est une solution de gestion globale de données clients qui intègre, centralise et facilite la gestion de toutes ces données critiques.

#### Optimisation des données

##### La base de données OneKey

Cegedim Relationship Management propose *OneKey* la base de données des professionnels de santé la plus complète<sup>(1)</sup> au monde, avec plus de 13,7 millions de contacts, permettant une gestion globale des données mondiales dans 73 pays.

Cette solution s'appuie sur un modèle d'intégration de données avancé et une méthodologie de mise à jour éprouvée, assurée quotidiennement par plus de 700 experts en la matière disposant d'une connaissance fine des problématiques de santé locales et respectant des procédures certifiées ISO 9001.

Utilisée par les différents acteurs du monde de la santé et notamment les équipes marketing et commerciales, la base de données *OneKey* permet de connaître nominativement les besoins en information médicale de chaque professionnel de santé ainsi que les différents moyens de les contacter (adresses d'exercice, téléphones, emails, etc.) et combine toutes les activités du professionnel de santé sous un code unique.

Chaque année, 12 % des adresses des médecins installés en ville et 20 % des adresses de ceux exerçant à l'hôpital changent. Dans ce contexte, il est essentiel de faire appel à un partenaire spécialisé dans la mise à jour de données pour optimiser ses actions commerciales, de marketing et de compliance.

Avec plus de 1,5 million de contacts mis à jour de façon pro-active chaque mois, *OneKey* apporte ainsi une véritable valeur ajoutée dans ce domaine.

La base de données *OneKey* facilite les actions de prospection et de marketing dans de multiples secteurs et, notamment, dans les domaines de l'industrie pharmaceutique, des équipements médicaux, de la gestion médicale, du marketing direct, de l'édition, de l'éducation, de l'assurance et des entreprises publiques.

De nouvelles informations sont régulièrement collectées pour répondre aux nouveaux challenges de l'industrie pharmaceutique notamment, par exemple les données relatives aux Key Opinion Leaders, les

informations relatives aux différents acteurs du Market Access et plus récemment les données liées à l'utilisation d'Internet et du Digital, données décisives dans les nouvelles stratégies multi-canal.

A partir de la base de données *OneKey*, Cegedim Relationship Management délivre également des données nominatives spécifiques permettant d'obtenir entre autres des indicateurs clés pour la segmentation et le ciblage : préférences de prescriptions, nombre de patients, stratégies thérapeutiques, « early adopters », profil Digital et les experts ainsi que leurs réseaux d'influence.

#### Market Access

L'offre *Market Access* propose d'aller au-delà de l'identification des professionnels de santé. Elle permet, en effet, d'identifier les personnes et organisations qui interviennent dans la phase de lancement de médicaments et dans les règles de remboursement comme par exemple les leaders scientifiques et experts, les associations de patients et les différents instances d'évaluation et de régulation... Tous ceux qui peuvent optimiser le business model de l'industrie pharmaceutique. La solution *Market Access* offre une vision complète de tous ces acteurs clés ainsi que leurs relations.

#### OneKey Digital

L'offre *OneKey Digital* permet d'identifier quels sont les professionnels de santé qui sont présents sur les réseaux sociaux, ceux qui sont actifs et ceux qui ont beaucoup d'audience. Grâce aux différents indicateurs de *OneKey Digital* il est possible de mieux comprendre les besoins des professionnels de santé et d'adapter sa stratégie digitale afin d'optimiser le retour sur investissement et stimuler le plus de « trafic » sur les différents canaux de communication.

#### Icomed/Docscan (Prescriber en Allemagne)

L'offre *Icomed* recouvre les enquêtes syndiquées réalisées tous les ans auprès des médecins généralistes et spécialistes sur leurs activités et leurs préférences de prescription avec des taux de réponses importants – de 30 % à 50 % – en fonction des spécialités et des pays. Ces informations sont principalement utilisées pour réaliser ou optimiser les segmentations et les ciblage des laboratoires pharmaceutiques et peuvent être exploitées comme indicateurs par les forces de vente.

Ces études existent en France (sur 44 spécialités) et également en Allemagne, Italie, Espagne, Benelux, pays Nordiques, Russie, Pologne, Turquie et Roumanie.

*Docscan* est une étude ad'hoc visant à répondre à un besoin spécifique de segmentation et de ciblage d'un laboratoire pharmaceutique sur un domaine thérapeutique précis sur l'ensemble des pays où de la base de données *OneKey* est présente.

#### Physician Connect

*Physician Connect* identifie les experts et leurs réseaux d'influence dans la prise en charge d'une pathologie grâce à une méthodologie unique et robuste de nominations par leurs confrères. Cette étude répond aux besoins de différents départements (médical, marketing, ventes et SFE) d'optimiser leurs relations avec les réseaux d'influence et, ce, tout au long du cycle de vie du produit.

*Physician Connect* est réalisée à la demande spécifique d'un laboratoire pharmaceutique sur un domaine thérapeutique précis sur l'ensemble des pays où la base de données *OneKey* est présente.

(1) La base de données *OneKey* est la référence de l'industrie pharmaceutique en nombre de pays couverts et de données renseignées.

### Indicateurs de performance sur la qualité de la visite médicale

Prenant en compte l'émergence d'un nouveau besoin exprimé par les laboratoires pharmaceutiques, Cegedim a développé une nouvelle étude dont l'objectif est de mesurer la qualité de l'information médicale délivrée par les visiteurs médicaux. Des indicateurs de mesures sectorielles adaptés aux besoins des entreprises des sciences de la vie permettent de réaliser, avec la granularité la plus pertinente, des analyses personnalisées sur une sectorisation et une activité spécifiques.

Les résultats obtenus sont utilisés pour évaluer les différents secteurs d'un réseau et favorisent ainsi l'attribution de primes qualitatives basées sur des critères de qualité extérieurs et objectifs.

### Transparence réglementaire et compliance

Afin d'aider les industries des sciences de la vie à faire face aux réglementations complexes du monde de la santé, Cegedim Relationship Management propose des experts spécialisés, des procédures d'accompagnement et des outils technologiques de premier plan permettant de mettre en place, à moindres coûts, des solutions adaptées aux politiques, processus et réglementations locales, régionales et mondiales.

La généralisation au niveau mondial de règles de transparence incite les laboratoires pharmaceutiques à suivre et à communiquer l'ensemble de leurs dépenses à destination des professionnels de santé.

La solution *AggregateSpend360* de Cegedim Relationship Management lancée en 2006 fut la première offre déployée dans ce domaine. Cegedim Relationship Management continue à la faire évoluer, se positionnant maintenant comme le leader mondial en la matière, selon une étude d'IDC de 2011 (IDC report on the Aggregate Spend Compliance market).

*AggregateSpend360* dispose des outils qui génèrent de façon automatique, pour ses utilisateurs, des rapports adaptés à chaque réglementation.

La dernière version de la solution inclut de nombreuses évolutions telles que la conformité avec les lois du Sunshine Act français et américain, la déclaration préalable aux professionnels de santé et la gestion des conflits d'intérêt, tout comme la possibilité de réaliser des rapports mondiaux et d'être en conformité avec les nouvelles exigences en matière de transparence de l'EFPIA (European Federation of Pharmaceutical Industries and Associations).

Cegedim s'attache à faire évoluer *AggregateSpend360* conformément aux exigences mondiales en matière de transparence et de conformité réglementaire, et à l'adapter en fonction des contraintes locales ou nationales en la matière. Au-delà de l'aspect technologique, Cegedim s'appuie pour cela sur des experts locaux au sein de ses différentes implantations à travers le monde.

## Business Intelligence

### REPORTIVE

Reportive édite une suite logicielle de business intelligence dite « Self-Service », reconnue comme l'une des plus accomplies du marché. Elle permet la création et la diffusion automatique de rapports

personnalisés et de tableaux de bord interactifs de pilotage d'activités (forces de vente, marketing, finance, ressources humaines...) afin d'améliorer la compétitivité, la productivité et l'efficacité des organisations.

L'agilité de la solution permet de s'adapter aux différents besoins métiers et apporte la réactivité nécessaire à la prise en compte des évolutions. Sa simplicité d'utilisation combinée à des capacités avancées de validation des données permet aux experts métiers de développer leurs propres applications en garantissant la fiabilité des résultats.

Le recours à une bibliothèque de composants et l'interface « Plug and Play » permettent d'importants gains de productivité grâce à un TCO (coût total de possession) faible et une mise en œuvre rapide.

Reportive est un acteur significatif du marché des éditeurs de logiciels décisionnels et compte plus de 200 références dans tous les secteurs d'activité parmi lesquels 16 des 20 plus grands laboratoires pharmaceutiques mondiaux.

De nombreuses solutions de Cegedim intègrent Reportive pour fournir des indicateurs, des tableaux de bord et de pilotage de leurs activités.

## Études de marché

### CEGEDIM STRATEGIC DATA

Cegedim Strategic Data (CSD) est l'une des principales <sup>(1)</sup> sociétés d'études de marché dédiées à la santé. CSD offre une combinaison unique de bases de données en vie réelle, d'études ad hoc et d'études médicales, basée sur l'intégration de ses différentes sources de données (bases de données promotionnelles et patients, suivi de la communication).

De nombreux organismes étatiques utilisent dorénavant les données de CSD comme données de référence pour leurs études et notamment pour leurs études médico-économiques.

Les données de CSD permettent d'optimiser et d'ajuster les stratégies commerciales de ses clients tout au long du cycle de vie des produits, notamment en termes de Market Access, Market Maintenance, Sales Force Effectiveness et Launch Excellence.

Ces informations sont collectées auprès de médecins généralistes et spécialistes (ville et hôpital), pharmaciens et patients.

CSD, aujourd'hui présent dans le monde entier, compte parmi ses clients plus de 370 laboratoires. Son expertise internationale lui permet de fournir à ses clients des analyses comparables d'un pays à l'autre.

### Données d'investissements promotionnels

Chaque année, plus de 200 000 professionnels de santé à travers le monde participent aux études de CSD. Les données recueillies sur les différents investissements des laboratoires permettent de suivre les stratégies marketing et promotionnelles de l'industrie pharmaceutique : analyse du mix média (visites médicales, annonces presse, remises d'échantillons, mailings, réunions, essais cliniques, Internet, DTC, médias sociaux...), évolution des investissements auprès des différentes cibles (médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens), utilité et impact de la visite médicale, efficacité des forces de vente, suivi de la communication et veille concurrentielle.

(1) CSD est un acteur majeur en matière d'études de marché dédiées à l'industrie de la santé aux vues de la diversité et de l'étendue des études proposées.

### Données patients

CSD dispose de deux sources d'information pour ses données patients et de prescription :

- des bases de données de suivi longitudinal des patients, à partir de données anonymisées en vie réelle ;
- des panels de spécialistes, assurant un suivi constant marché par marché : PDS (Patient Database Survey).

Les informations ainsi recueillies ouvrent un large éventail d'études : évolution d'un marché, suivi de la performance des produits notamment en phase de lancement, suivi de cohortes de patients, évolution du comportement des prescripteurs envers une classe, un produit, etc.

### Études médicales

Outre les études réalisées à partir des bases de données patients, CSD intègre une activité CRO (*Contract Research Organization*).

Ses observatoires de médecins libéraux informatisés et son outil Web de recueil de données patients (INES) permettent à CSD de répondre à toutes les problématiques médicales d'un laboratoire ou des autorités de santé : études post-AMM, pharmaco-épidémiologie, pharmaco-économie, affaires réglementaires, études cliniques ou registres.

### Études adhoc

CSD réalise sur mesure tous types d'études de marché, qualitatives et quantitatives, afin de proposer des recommandations stratégiques à ses clients : recall tests, comportement de prescription, qualité de la visite, bilan d'image, test d'annonce presse, etc.

## Optimisation des forces de vente

### ITOPS CONSULTING

Itops Consulting propose d'accompagner ses clients dans leurs réflexions stratégiques autour des enjeux de la promotion.

L'expertise d'Itops Consulting recouvre les projets liés à l'organisation, la préconisation, la performance, l'analyse stratégique, la compliance et l'accompagnement.

## Statistiques de vente des produits pharmaceutiques

### GERS SAS

GERS SAS traite et établit, pour le compte du GERS (groupement d'intérêt économique réunissant les laboratoires pharmaceutiques opérant en France), les statistiques de vente de tous les produits pharmaceutiques par UGA (Unité Géographique d'Analyse), à partir des données collectées auprès des grossistes répartiteurs, des laboratoires et des pharmacies.

Depuis 1999, ces statistiques sont consultables en ligne et disponibles chaque semaine. Le dernier découpage (746 unités géographiques découpées en 4 565 Agrégats de Points de Vente ou APV regroupant trois à huit pharmacies), beaucoup plus homogène en termes de volume d'activité, permet la création d'un véritable micro-marketing pour les laboratoires. Afin de proposer un ciblage encore plus précis et une mesure du retour sur investissement des actions promotionnelles, GERS SAS a lancé *PharmInside*. Par ailleurs, depuis 2012, GERS SAS met à la disposition des laboratoires *GERS ORIGIN* qui permet de mesurer la performance des délégués médicaux en rattachant les ventes aux lieux de prescription.

La France est un des rares pays au monde où la profession s'est réunie pour constituer ses propres statistiques, qui sont devenues les données de régulation des accords conventionnels entre le LEEM<sup>(1)</sup> et le CEPS<sup>(2)</sup>.

### CEGEDIM ANALYTICS

Spécialisé dans le traitement de données, Cegedim Analytics propose également le calcul et la mise à disposition des critères de Performance, Reporting (KPI...), la mise à disposition de logiciels métier et l'accompagnement de projets.

Son offre comprend des solutions dédiées à l'industrie pharmaceutique (*Click Pharma*), ou adaptées à tous secteurs d'activité : *MATCH* (*My Analytic TouCH* : solution pour iPad et Windows 8), *Reportive* (solution de Business Intelligence Self Service), *CAStore* (*Cube Analytic Store*). Ses prestations vont de l'externalisation totale (depuis l'intégration des données jusqu'à la diffusion), à l'internalisation (via une prise en main totale par les utilisateurs), en passant par la semi-externalisation.

Cegedim Analytics compte plus de 300 sociétés clientes.

### INFOSANTÉ

Avec ses filiales InfoSanté en Roumanie et Gers Maghreb en Tunisie, le Groupe Cegedim propose des statistiques de vente de produits pharmaceutiques. Dans ces deux pays, Cegedim est leader<sup>(3)</sup> sur le marché des données de vente, tant régionales que nationales, et propose une gamme complète de produits et de services sur les marchés officinaux et hospitaliers.

### SANTESTAT

A partir des données de vente collectées auprès d'un panel de pharmacies, Santestat constitue une base statistique enrichie en permanence. Grâce à Santestat, les pharmaciens et leurs groupements disposent des outils nécessaires à l'optimisation de la gestion de leurs officines, au suivi de leurs politiques de prix et à la vision de leurs marchés d'achats.

Ces statistiques apportent aux laboratoires pharmaceutiques une meilleure connaissance des circuits de distribution des médicaments.

(1) LEEM : organisation professionnelle qui fédère et représente les entreprises du médicament présentes en France.

(2) CEPS : Comité Economique des Produits de Santé, organisme interministériel placé sous l'autorité conjointe des ministres chargés de la Santé, de la Sécurité Sociale et de l'Économie, est principalement chargé par la loi de fixer les prix des médicaments et les tarifs des dispositifs médicaux à usage individuel pris en charge par l'assurance maladie obligatoire.

(3) InfoSanté est leader sur le marché des données de vente en Roumanie et en Tunisie, en chiffre d'affaires par rapport à ses concurrents.

## Bases de données entreprises et services associés

### CEGEDIM COMMUNICATION DIRECTE

Spécialisé dans les bases de données professionnelles et les outils de marketing dans le monde, et fort de ses compétences dans ces domaines <sup>(1)</sup>, Cegedim a développé un département spécifique à ses activités françaises en matière de marketing direct, Cegedim Communication Directe (Cegedim CD), qui propose :

#### Des bases de données spécifiques

- entreprises et dirigeants : 281 818 sociétés, classées par chiffre d'affaires, avec téléphone et fax et plus de 634 800 fonctions opérationnelles qualifiées ;
- 3 824 248 sièges sociaux avec coordonnées du dirigeant principal, téléphone et fax ;
- source Insee : 6 146 682 établissements (répertoire exhaustif des entreprises) ;
- *laMég@baseB2B* : le référentiel BtoB multicanal avec plus de 3 600 000 e-mails nominatifs, etc. ;
- flottes Automobiles Professionnelles : 1 446 500 établissements actifs pour 5 153 316 véhicules ;
- métiers : professions libérales, élus, collectivités territoriales.

#### Des traitements informatiques/Data Quality Management

- audit de bases de données, normalisation, restructuration, clearing ;
- déduplication, rapprochement, consolidation de données ;
- sirénage (rapprochement avec la base Sirene) ;
- nettoyage et enrichissement des données ;
- maintenance des données clients à partir de mises à jour propres à Cegedim CD ;
- analyse des données et profil clients, segmentation, scores marketing.

#### Des services en ligne

- *GlobalDataControl* : espace d'échange sécurisé couplé à des automates de contrôle et traitement d'enrichissement et fiabilisation de la donnée professionnelle ;
- *GlobalDataDistri* : solution Web de dénombrement et d'extraction de données opérationnelles BtoB ;
- *SirWebAnnuaire* : accès au référentiel Sirene de l'Insee valorisé par Cegedim CD en mode annuaire ;
- *SirWebServices* : Web-services pour plugger les solutions clientes (CRM, ERP, formulaire Web...) au référentiel BtoB de Cegedim CD, et les alimenter en données qualifiantes ;
- *GlobalDataReport* : solution de génération de rapports (à partir de la suite logicielle Reportive), pour éclairer la connaissance client ;

- *GlobalDataValid* : solution Web, permettant de valider et réconcilier manuellement des rapprochements de doublons en ligne.

Pour proposer l'ensemble de ces prestations, Cegedim CD s'appuie sur des programmes et outils dont certains sont uniques en France, comme la base de données Source qui trace l'ensemble des transferts et déménagements d'établissements depuis 1993.

#### Une offre dédiée aux éditeurs Presse et Web

Cegedim Communication Directe met à la disposition des éditeurs de presse *SIGA* un ensemble de solutions orientées vers l'optimisation de la connaissance de leurs clients.

*SIGA* répond aux exigences des éditeurs de presse dans le domaine de la gestion des abonnements, du marketing direct, de la diffusion et du business intelligence.

## Gestion des échantillons médicaux et du matériel promotionnel

### PHARMASTOCK

La promotion médicale nécessite de mettre en œuvre ponctuellement des compétences logistiques pour préparer et distribuer du matériel promotionnel aux forces de vente des laboratoires pharmaceutiques et de l'industrie cosmétique.

Cegedim propose à ses partenaires d'externaliser cette compétence métier à travers sa filiale Pharmastock, établissement pharmaceutique dépositaire. Pharmastock prend donc en charge pour le compte des laboratoires pharmaceutiques et cosmétiques, le stockage, la préparation et l'acheminement :

- de documentations médicales à destination des visiteurs médicaux sur le terrain pour répondre à des besoins ponctuels ou dans le cadre de dotations ;
- d'échantillons à destination des médecins.

Pour répondre aux obligations de traçabilité lors de la distribution d'échantillons auxquelles doivent faire face les laboratoires pharmaceutiques, Pharmastock s'appuie sur le savoir-faire du Groupe Cegedim en matière de gestion des fichiers de professionnels de santé et propose, à travers son offre *Tracere*<sup>®</sup>, de répondre aux besoins spécifiques des commerciaux et des professionnels de santé.

(1) La base de données OneKey est la référence de l'industrie pharmaceutique, en nombre de pays couverts et de données renseignées, ainsi qu'en nombre d'utilisateurs.

## SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES DE LA DIVISION

Produit/Service ou Filiale/Division	Type d'offre	Utilisation et usage	Principaux utilisateurs	Mode de génération de chiffre d'affaires	Zone géographique
OneKey	Base de données	Contient les coordonnées et informations associées de plus de 13,7 millions de professionnels de santé dans 70 pays Facilite le ciblage et les actions de marketing à destination des professionnels de santé	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Abonnement et paiement à l'usage	Monde
Cegedim Strategic Data	Services	Différentes études de Marché permettant notamment d'évaluer la demande, la concurrence, les tendances du marché, basées sur l'intégration de ses différentes sources de données	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Facturation en fonction de l'étude	Monde
Mobile Intelligence	Logiciel	Plateforme CRM et outils associés disponible sur supports traditionnels et mobiles	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Ventes du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance	Monde
AggregateSpend360	Logiciel	Permet de suivre les dépenses à destination des professionnels de santé et de générer les rapports correspondant afin de répondre aux législations spécifiques en matière de compliance et de transparence réglementaire	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Ventes du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance	Etats-Unis et Europe
Reportive	Logiciel	Solution de Business Intelligence permettant la création et la génération de rapport personnalisés et interactifs dans différents domaines : vente, marketing, finance et ressources humaines	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs Et entreprises de tous secteurs	Ventes du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance	Monde
Itops Consulting	Services	Services de conseil en stratégies de promotion En matière d'organisation, de préconisation, de performance, d'analyse stratégique, et de compliance notamment	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Facturation au projet	France
GERS SAS	Services	Traite et établit les statistiques de vente des produits pharmaceutiques en France	GERS Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Ventes de statistiques	France
Cegedim Analytics	Logiciel	Logiciels pour l'intégration et le traitement de données permettant de réaliser des tableaux de bord pour le suivi des tendances des ventes	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Ventes du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance	France
Infosanté	Services	Statistiques de vente des produits pharmaceutiques	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Ventes de statistiques	Roumanie

Produit/Service ou Filiale/Division	Type d'offre	Utilisation et usage	Principaux utilisateurs	Mode de génération de chiffre d'affaires	Zone géographique
Santestat	Base de données	Statistiques de ventes collectées et compilées à partir de données de pharmacies, permettant d'améliorer la gestion des opérations, établir les politiques de prix et d'identifier la demande des consommateurs	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs et pharmaciens	Frais d'accès	France
Icomed	Services	Informations obtenues annuellement par des études auprès des professionnels de santé sur leurs activités, préférences de prescription et l'évaluation de la taille et du profil de leurs patientèles	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Frais d'accès	France, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Suède, Norvège, Finlande, Danemark, Russie, Pologne, Turquie, Roumanie
Physician Connect	Services	Information sur l'évaluation des liens existants entre les leader d'opinion et les prescripteurs pour identifier les réseaux d'influences parmi les professionnels de santé dans une spécialité spécifique, aidant les utilisateurs à augmenter leur connaissance des produits et la compréhension de la manière dont les prescriptions sont réalisées	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Frais d'accès	France, Italie, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, États-Unis, Canada
Cegedim Communication Directe	Bases de données et services	Offres de bases de données et d'informations sur des millions d'industries et professionnels de santé, offres de services pour l'analyse et la vérification de ces données, aidant les utilisateurs à optimiser leurs efforts de marketing direct	Entreprises de tous secteurs d'activité	Frais d'accès et facturation de services	France
Pharmastock	Logiciels et services	Logiciels et services pour la gestion et l'envoi d'échantillons et de notices pharmaceutiques	Médecins et visiteurs médicaux	Ventes du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance	France
MedExact	Services	Diffusion de publicité et de promotions aux utilisateurs de logiciels connectés aux serveurs Cegedim	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Frais d'accès	France
Docnet	Services	Réseau social dédié aux professionnels de santé leur permettant de consulter ou partager des problématiques médicales, poster des liens et des mises à jour, inviter des confrères à des événements et envoyer des messages à d'autres utilisateurs	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Frais d'accès	Europe et États-Unis

## 6.5.3 LES ACTIVITÉS DE LA DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ

### CEGEDIM HEALTHCARE SOFTWARE (CHS)

La Business Unit Cegedim Healthcare Software (CHS) coordonne et fédère l'ensemble des activités du Groupe d'informatisation des professionnels de santé. Elle compte plus de 217 000 postes de travail médecins et paramédicaux et 84 000 postes de travail pharmacies utilisateurs de ses solutions dans neuf pays (Belgique, Chili, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Roumanie, Royaume-Uni, Tunisie).

Les activités de CHS se répartissent entre :

- logiciels pharmaciens (Alliadis, Cegedim Rx, Next Software, Pharmec) ;
- logiciels médicaux (CLM, INPS, HDMP, Millennium, Stacks, Pharmec, Pulse Systems) ;
- logiciels paramédicaux (RM Ingénierie) ;
- base de données médicamenteuse (Resip/Base Claude Bernard).

#### Logiciels pharmaciens

##### ALLIADIS

Spécialiste de l'informatique officinale, le groupe Alliadis (Alliance Software, Alliadis, PGInformatique, ASPLine) accompagne les pharmaciens depuis le début de l'informatisation des officines.

Alliadis dispose d'une gamme de solutions métier globales et intégrées (*Alliance Premium*, *OPUS* et *Périphar*) lui permettant d'adresser toutes les typologies d'officines :

- les pharmaciens indépendants et les pharmacies mutualistes ;
- les pharmacies organisées en SEL (Sociétés d'Exercice Libéral), avec des offres permettant un travail en réseau entre confrères ;
- les groupements de pharmaciens auprès desquels, à ce jour, les solutions d'Alliadis sont les plus référencées et, chez certains, de manière exclusive.

Avec 40 % des pharmacies françaises équipées de ses applications logicielles et plus de 50 % des flux de médicaments gérés au travers de celles-ci, le groupe Alliadis est également l'interlocuteur privilégié des principaux laboratoires pharmaceutiques pour la mise en œuvre de systèmes d'information et de communication destinés aux pharmaciens.

Dans un contexte réglementaire dont les constantes mutations (DP, objectifs de substitution, traçabilité, disparition de la vignette, dispensation à l'unité, SCOR, loi HPST <sup>(1)</sup>) nécessitent des évolutions permanentes de l'outil informatique, Alliadis s'engage toujours très en amont auprès des instances professionnelles. Ainsi, Alliadis a été la première SSII à déployer le DP et SCOR auprès de ses clients.

De même, anticipant la nouvelle convention pharmaceutique qui donne un rôle majeur aux pharmaciens dans la prise en charge des patients à l'officine, Alliadis a développé l'application full Web *MSP (Mon Suivi Patient)* facilitant le suivi des patients chroniques à l'officine.

*MSP* donne accès à un dossier thérapeutique qui permet de recenser toutes les données de santé du patient et à une bibliothèque de protocoles d'entretiens pharmaceutiques tels que le suivi des patients sous anticoagulants oraux, le suivi des asthmatiques, etc. Cette solution informatique permet de réaliser les entretiens selon les protocoles prévus et d'en faire un suivi exhaustif et régulier. Son accessibilité en mode Cloud, permet de partager, au sein d'un groupement de pharmacies, les données d'un patient, ce qui est un premier pas vers la coordination entre professionnels de santé.

Cette stratégie pragmatique de développement a convaincu le groupement Giphar (1 300 pharmacies) de créer, en 2013, avec Alliadis, une joint-venture pour le développement d'un nouveau logiciel métier, fruit de l'expérience de chacune des deux parties : expertise métier et vision d'avenir pour Giphar, maîtrise des technologies et gestion de solutions de santé multidisciplinaires pour Alliadis. Cette alliance de compétences est unique dans le microcosme de la pharmacie et permettra à Alliadis de bousculer le marché en lançant une solution informatique hautement évolutive, conçue sur la base des technologies les plus avancées.

Plus largement, le groupe Alliadis a pour ambition de répondre à l'ensemble des attentes des pharmaciens notamment à travers *NTP Pharm*, sa division commerciale, dédiée à la valorisation et à la sécurisation de l'espace de vente qui propose un éventail d'outils de haute technologie allant de l'enseigne à la vidéo surveillance, en passant par la communication dynamique et les portiques anti-vol.

##### CEGEDIM RX

Cegedim Rx est le leader au Royaume-Uni de la fourniture de logiciels et services informatiques à destination des pharmacies avec plus de 50 % de part de marché sur un total de 12 200 officines.

Sa gamme de produits, constituée des offres *Nexphase* et *Pharmacy Manager Patient Medication Record*, traite chaque année plus de 300 millions de prescriptions. Les plus grands réseaux de pharmacies tels que : Asda, Alliance Boots, The Co-operative Group, Sainsburys, Tesco, Morrisons et Superdrug utilisent les solutions proposées par Cegedim Rx.

Cegedim Rx est très impliqué dans le développement et la fourniture de prescriptions électroniques et de logiciels de gestion d'affections mineures au Royaume-Uni. Cegedim Rx gère les outils de communication - N3 sponsorisés par le gouvernement au sein

(1) HPST : Hôpital, Patients, Santé, Territoires.



des pharmacies, avec l'objectif de traiter à terme jusqu'à 60 % des prescriptions anglaises.

Certifié ISO 27001, Cegedim Rx propose également des offres de :

- distribution et mise en place de matériel informatique ;
- assistance et formation pour les utilisateurs ;
- vente de consommables.

## NEXT SOFTWARE

La société Next Software est spécialisée dans l'édition et la distribution de solutions destinées aux professionnels de santé en Tunisie. Leader dans le domaine de l'informatisation des officines avec 25 % de part de marché, Next Software est un des plus importants acteurs du marché avec une présence sur l'ensemble du territoire tunisien. Déjà fortement impliqué dans l'accompagnement informatique des dispositifs de remboursement mis en place par les autorités de santé, Next Software s'appuie sur l'expérience de Cegedim en matière de bases de données thérapeutiques (*Base Claude Bernard*) et d'échanges électroniques d'informations pour enrichir son offre.

Next Software prévoit le lancement d'une solution intégrée pour l'informatisation des médecins sous forme d'une suite permettant au médecin de gérer son activité, de s'informer sur les nouveaux produits et d'échanger numériquement avec ses confrères ainsi qu'avec les communautés scientifiques et les laboratoires pharmaceutiques.

Une plateforme d'interconnexion des acteurs du secteur pharmaceutique est également en cours de développement. Elle permettra de mettre en place une codification unifiée des médicaments, de la diffuser et d'assurer les échanges de flux commerciaux entre laboratoires, répartiteurs et pharmacies.

## PHARMEC HEALTHCARE SOFTWARE

Spécialisé dans l'édition et la fourniture de solutions pour les professionnels de santé en Roumanie depuis plus de 15 ans, Pharmec Healthcare Software est le leader dans le domaine des logiciels pharmaciens avec près de 40 % de part de marché. Pharmec est également l'un des principaux acteurs sur le marché de l'informatisation des médecins, et le premier fournisseur privé de solutions à destination des généralistes. Bénéficiant de l'expérience de Cegedim en matière de base de données médicamenteuse et de solution médicale en ligne, l'offre de Pharmec Healthcare Software va rapidement se développer dans ce domaine.

## Logiciels médicaux

### CEGEDIM LOGICIELS MÉDICAUX (CLM)

Cegedim Logiciels Médicaux conçoit des solutions dédiées aux médecins libéraux (généralistes et spécialistes), aux maisons et pôles de santé pluridisciplinaires et aux centres de santé :

- pour les médecins libéraux : les logiciels *Crossway*, *Doc'ware*, *MédiClick*, et *monLogicielMedical.com* (hébergé en environnement Cegedim HADS, Hébergement Agréé de Données de Santé), assurent une gestion simple et performante des dossiers patients ;

- pour les maisons et pôles de santé pluridisciplinaires : une version spécifique de *monLogicielMedical.com* est adaptée aux attentes de partage de données entre les différents professionnels de santé (médecins et paramédicaux) réunis au sein d'une même structure. Cette version a été labellisée par l'ASIP.
- pour les centres de santé : *Crossway CDS* permet une gestion médicale des centres. Cette solution est couplée à une solution de gestion de tiers payant.

Les logiciels *Resip FSE* et *e-FSE*, utilisés en autonome ou intégrés à un logiciel médical, permettent de réaliser des feuilles de soins électroniques en conformité avec les dernières normes réglementaires en vigueur.

Les logiciels métiers de Cegedim Logiciels Médicaux évoluent conformément aux exigences réglementaires (accréditation HAS, intégration des téléservices, suivi des indicateurs de la Rémunération sur Objectifs de Santé Publique – ROSP) et aux attentes des utilisateurs, notamment dans leurs interactions avec les plateformes de partage d'informations médicales.

## INPS

INPS confirme sa position de leader <sup>(1)</sup> pour le primary care au Royaume-Uni avec son offre *Vision*. Les projets informatiques nationaux menés par le National Health Service conduisent INPS à continuellement faire évoluer et adapter *Vision*, afin de répondre notamment aux problématiques d'interopérabilité entre professionnels de santé.

L'application *Vision* est aujourd'hui utilisée par près de 10 000 médecins dans plus de 2 200 centres de soins au Royaume-Uni.

## HDMP

Avec plus de 25 ans d'expérience, HDMP est un des acteurs le plus important sur le marché du Dossier Médical Informatisé pour les médecins généralistes en Belgique. Actif sur le territoire Néerlandophone comme sur la partie Francophone, HDMP dispose à cet effet d'un positionnement unique. Sa solution *Health One* est utilisée dans les secteurs de la médecine du travail, des centres de prévention, des centres de soins, et compte plus de 2 500 références. Depuis 2010, HDMP est également actif sur le marché des postes de garde avec la solution *Health Guard*.

## MILLENNIUM

Basé à Florence, Millennium, détenu à 49 % par Cegedim, est le premier <sup>(2)</sup> éditeur de logiciels médecins en Italie, avec *Milléwin* installé sur près de 16 500 postes. Millennium a renforcé sa présence régionale et est devenu actionnaire de deux autres éditeurs, l'un axé sur les généralistes, l'autre sur les pédiatres (*Mediatec* et *Sosepe* avec respectivement 2 600 et 3 700 références).

Millennium équipe aujourd'hui directement ou indirectement plus de 24 000 professionnels de santé (médecins généralistes et pédiatres), et dispose ainsi d'une part de marché de 43 % chez les généralistes italiens et de 45 % chez les pédiatres.

(1) Au Royaume-Uni, INPS est leader en nombre de postes de logiciels médecins installés dans l'environnement Windows.

(2) Millennium est le premier éditeur de logiciels médecins en Italie en nombre de postes installés.

(3) Stacks est le leader des logiciels médecins en Espagne en nombre de postes installés.

## STACKS

Leader <sup>(3)</sup> des logiciels médecins en Espagne avec plus de 30 000 utilisateurs, Stacks est spécialisé dans l'analyse, la conception et le développement de systèmes d'informations dédiés au secteur de la santé. Stacks propose également des services de conseil et de prestations techniques d'identification, d'adaptation et d'intégration de solutions afin de répondre aux besoins des professionnels de santé. Le principal marché de Stacks est le secteur public espagnol qui représente plus de 60 % de ses ventes. La société dispose de son propre réseau commercial sur l'ensemble du pays. Elle est également présente en Amérique du Sud à travers son implantation au Chili.

## PULSE SYSTEMS, INC.

Fournisseur de solutions de gestion médicale de premier plan et de services associés, Pulse s'inscrit dans la réforme Obama et se développe dans la gestion des dossiers patients électroniques (Electronic Health Record ou EHR <sup>(1)</sup>), aux Etats-Unis. Les plans de soutien, mis en place en 2011 par le Ministère américain de la santé et des services sociaux, favorisent l'adoption des technologies médicales et Pulse Systems poursuit ses efforts pour développer et faire évoluer ses solutions logicielles afin de rester à la pointe de ces technologies. Les solutions de Pulse comptent plus de 20 000 professionnels de santé utilisateurs à travers les Etats-Unis.

## Logiciels paramédicaux

### RM INGÉNIERIE

RM Ingénierie propose une gamme complète de logiciels (ligne +4000) à destination des professions paramédicales : infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures, podologues, sages-femmes.

Concepteur en 1984 du premier logiciel français de gestion de cabinets destiné aux kinésithérapeutes, RM Ingénierie se positionne comme un des leaders en France des solutions logicielles de gestion des cabinets paramédicaux avec plus de 36 000 utilisateurs.

En 2013, RM Ingénierie a lancé une nouvelle version de sa solution de mobilité particulièrement innovante, sur tablette tactile destinée aux infirmiers libéraux, *Simply Vitale*. RM Ingénierie en synergie avec les autres filiales du Groupe spécialisées dans leur domaine présentera en 2014, une solution de gestion complète pour Maisons de Santé Pluridisciplinaires fonctionnant en mode hébergé et pouvant communiquer avec *Simply Vitale*.

RM Ingénierie développe aussi des outils innovants d'analyse et de rééducation du mouvement, conçus pour sa clientèle de kinésithérapeutes et pour la médecine fonctionnelle.

## Base de données médicamenteuse

### BASE CLAUDE BERNARD – SOCIÉTÉ RESIP

Resip (Recherches et Études en Systèmes Informatiques Professionnels) met à la disposition des professionnels de santé une base de données scientifique d'aide à la prescription et à la délivrance de médicaments : la *Base Claude Bernard (BCB)*.

La *BCB* est la première base de données sur les médicaments à avoir été agréée dès 2008 par la Haute Autorité de Santé (HAS) dans le cadre de la certification des logiciels d'aide à la prescription (LAP). Resip va désormais répondre à la version 2 de l'agrément HAS qui tient compte des futures certifications des logiciels hospitaliers et d'officine.

La *BCB* est intégrée aux logiciels de gestion d'officines commercialisés par le réseau Alliadis qui représente plus de 8 500 officines adhérentes. La *BCB* est aussi présente dans les logiciels médecins : plus de 22 500 médecins sont abonnés. La *BCB* sera progressivement présente sur tous les postes de médecins informatisés du Groupe Cegedim en France et se trouve également diffusée par les autres éditeurs de logiciels médicaux.

Principal <sup>(2)</sup> acteur du marché Web, la *BCB* est intégrée au sein de sites et portails santé.

La technologie employée permet à la *BCB* d'être présente à l'hôpital, en offrant une solution de consultation Web de la base par les établissements hospitaliers : *BCB Dexther*. Les API métier (Application Program Interface) permettent aussi de s'interfacer avec les logiciels de gestion hospitalière. Plus de 400 établissements hospitaliers, dont 6 CHU <sup>(3)</sup>, utilisent la *BCB* intégrée dans leurs logiciels de prescription ou de dispensation et 55 d'entre eux, dont 3 CHU, utilisent *BCB Dexther* en consultation Web.

(1) EHR : Electronic Health Record. Concept défini comme le regroupement d'informations santé d'un patient. Ces données électroniques peuvent se partager au sein des différents établissements médicaux et s'échanger entre professionnels de santé. On parle également de dossiers patients électroniques, ou Electronic Patient Record (EPR), ou de Dossier Médical Personnel (DMP).

(2) La *BCB* est le principal acteur du marché Web en France au regard du déploiement de cette base de données sur les outils utilisés au quotidien par les professionnels de santé (logiciels, Intranet, portails).

(3) CHU : Centre Hospitalier Universitaire.

## AUTRES SERVICES

### Promotion Digitale

#### MEDEXACT

MedExact travaille en synergie avec l'ensemble des sociétés du Groupe Cegedim dont l'activité est la promotion hors visite médicale.

Son offre *ScreenPub* concerne les médecins équipés des logiciels Cegedim Logiciels Médicaux, interconnectés au serveur Cegedim. Elle permet l'échange d'informations et, notamment, le téléchargement et la diffusion de campagnes.

MedExact propose aussi les offres d'emailing *MailExact* (diffusion par emails ciblés, d'informations scientifiques produit ou environnement produit, par le biais d'interviews d'experts, de revue de presse ou d'enquêtes) et *Flash Thérapeutique* pour la diffusion de nouveautés produit (lancement, nouvelle indication...) dans les boîtes email de plus de 120 000 médecins généralistes et spécialistes.

MedExact commercialise également *Docnet*, réseau social professionnel permettant notamment aux médecins de rechercher des collègues ou des établissements, de prendre contact entre eux, d'avoir recours à la banque de données médicamenteuse en ligne *BCB Dexter* et de disposer d'une messagerie appelée Docbox dans laquelle ils pourront retrouver des emailings informatifs.

### Informations promotionnelles

#### RÉSEAU NATIONAL DE PROMOTION (RNP)

RNP est la référence <sup>(1)</sup> en France de toute intervention en pharmacies et parapharmacies en matière :

- d'affichage dynamique ;

- de merchandising structurel et d'opportunité (linéaire, comptoir...) ;
- de l'animation de l'espace de vente ;
- des enquêtes en points de vente.

Équipés de tablettes Android, les Promoteurs-Merchandiseurs RNP transmettent en temps réel leurs activités, photos numériques à l'appui. Les laboratoires pharmaceutiques peuvent, parallèlement, suivre le déroulé de leurs campagnes via Internet. RNP met également à disposition de ses clients des équipes supplétives merchandising et ventes. Devenu par ailleurs le partenaire exclusif de groupements majeurs, RNP gère l'intégralité de leurs actions promotionnelles.

Après l'installation d'écrans Led sur-mesure dans des vitrines stratégiques, RNP accélère le déploiement en pharmacie d'écrans dynamiques dans des points de vente incontournables créant ainsi un réseau significatif.

### Location financière médicale

#### CEGELEASE

Avec ses marques *Pharmalease* et *Médilease*, Cegelease est une société de location-financière qui propose des offres de financement aux officines pharmaceutiques et aux professionnels de la santé.

(1) RNP est la référence française de la publicité sur le lieu de vente, par le nombre d'officines couvertes par son réseau d'affichage.

## SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES DE LA DIVISION

Produit/Service ou Filiale/Division	Type d'offre	Utilisation et usage	Principaux utilisateurs	Mode de génération de chiffre d'affaires	Zone géographique
Alliadis Cegedim Rx Next Software Pharmec Webstar	Logiciel pour pharmaciens	Facilite la gestion courante de l'officine, dont la gestion des stocks et la communication entre les différents acteurs	Pharmacies indépendantes, groupement et chaînes de pharmacies	Ventes du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance	France, Royaume-Uni, Tunisie, Roumanie
CLM INPS HDMP Millennium Stacks Pulse Systems Pharmec	Logiciel pour médecins et réseau santé	Aide à la consultation médicale, e-prescription, gestion des feuilles de soins électroniques, partage de données sécurisées entre professionnels de santé	Médecins, hôpitaux, centres de prévention et centres de soin	Ventes du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance Paiement à la transaction	France, Royaume-Uni, Belgique, Italie, Espagne, Chili, Etats-Unis, Roumanie
RM Ingénierie	Logiciel pour paramédicaux	Aide à la consultation médicale, e-prescription, gestion des feuilles de soins électroniques, partage de données sécurisées entre professionnels de santé et compte-rendu médicaux électroniques	Infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes, sages-femmes et autres paramédicaux professionnels	Ventes du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance	France
Banque Claude Bernard (Resip)	Base médicamenteuse	Informations sur les médicaments (utilisations, contre-indications, etc.) pour l'aide à la prescription	Hôpitaux, médecins et pharmaciens	Souscription	France
CLM Stacks Cegedim Rx	Portail patient	Facilite la communication entre patients et médecins via un canal sécurisé (prises de rendez-vous, alertes, suivi de traitement)	Patients et professionnels de santé	Souscription	Espagne, France
Cegelease RNP	Autres services	Offres de financements Services de marketing et d'affichage en pharmacies	Pharmacies indépendantes et professionnels de santé	Broker et Facturation de services	France

## 6.5.4 LES ACTIVITÉS DE LA DIVISION ASSURANCES ET SERVICES

### CEGEDIM ASSURANCES

La Business Unit Cegedim Assurances regroupe l'ensemble des produits et services du Groupe destinés aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires, à travers ses filiales Cegedim Activ, Midiway, Cetip et iGestion. Cette entité rassemble des compétences sur l'ensemble de la chaîne des échanges entre les professionnels de santé et les organismes assureurs et gestionnaires de régimes obligatoires et complémentaires.

#### Informatisation des assureurs et mutuelles de santé

##### CEGEDIM ACTIV

Avec plus de 40 millions d'assurés gérés à travers ses solutions, Cegedim Activ est aujourd'hui le leader <sup>(1)</sup> des logiciels et services dédiés à l'assurance de personnes (complémentaires santé, régimes obligatoires, prévoyance, vie et retraite).

Son offre s'adresse à tous les opérateurs du marché : compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires.

Cegedim Activ dispose pour cela d'une combinaison unique de savoir-faire : l'expertise métier de ses collaborateurs, la mise à disposition et l'intégration de ses solutions technologiques, des solutions d'externalisation en mode IaaS, PaaS et SaaS, s'appuyant sur un Cloud privé, et enfin la gestion de flux de santé avec plus 350 millions de flux EDI par an.

##### MIDIWAY

Midiway conçoit et met en œuvre des services en ligne sur Internet et sur mobile destinés aux professionnels de santé, aux assureurs de personnes, et à leurs clients (assurés et entreprises) : vente en

ligne avec signature électronique, extranet en «responsive design» sur mobiles, applications mixtes Smartphones et tablettes.

#### Flux et tiers payant

##### CETIP

Positionné historiquement parmi les opérateurs de tiers payant les plus performants du marché, le Cetip a consolidé cette position en 2013, en demeurant avec ses marques *SP santé* et *iSanté*, la première plateforme <sup>(2)</sup> de gestion du tiers payant. Le Cetip intervient désormais pour le compte de plus de 200 clients, gère le tiers payant de plus de 19 millions de personnes protégées, avec plus de 2,2 milliards de prestations versées par an.

La plateforme de réception et de gestion des flux du Cetip a ainsi traité, en 2013, près de 150 millions de factures de tiers payant santé, dont plus de 98 % en télétransmission, avec le plus fort taux de Demandes de Remboursements Electroniques (DRE) sécurisées du marché, intégrant également des échanges avec les établissements hospitaliers.

#### Prestations de gestion

##### IGESTION

iGestion propose des prestations de gestion pour compte de tiers, en assurance complémentaire santé et prévoyance, auprès des compagnies d'assurance, d'institutions de prévoyance, de mutuelles et d'intermédiaires.

Cette offre permet aux organismes complémentaires d'externaliser tout ou partie de leurs processus métier.

### CEGEDIM E-BUSINESS

Spécialiste des échanges dématérialisés depuis 1989, Cegedim conçoit, développe et commercialise des offres de dématérialisation de factures, d'archivage à valeur probante, d'EDI et de gestion des instruments de paiement SEPA à travers sa Business Unit Cegedim e-business. L'entité assure également la gestion des solutions du GIE Edipharm, du GIE Diagdirect, d'Hospitalis et de Qualitrans-Telepharma.

##### CEGEDIM EDI

Département dédié aux Échanges de Données Informatisées (EDI), Cegedim EDI propose la dématérialisation de l'ensemble des documents circulant entre les entreprises. Issue du partenariat avec le GIE Edipharm créé en 1991 en vue de créer un système EDI entre grossistes-répartiteurs et laboratoires, cette activité s'est rapidement étendue à l'ensemble des acteurs du secteur de la santé, ainsi qu'aux laboratoires d'analyses médicales et au secteur de la santé animale.

(1) Les clients de Cegedim Activ gèrent plus de 40 millions d'assurés ce qui fait de cette société le leader du marché (Santé, Prévoyance, Épargne).

(2) Le Cetip est la première plateforme en nombre de flux traités par an.

L'expérience de Cegedim EDI permet aujourd'hui d'apporter aux clients une solution industrielle de dématérialisation des échanges sachant s'adapter à leurs spécificités et intégrant leurs contraintes métiers. Avec plus de 1 000 projets de dématérialisation, Cegedim EDI est aussi la première entreprise à avoir obtenu en 1992 l'agrément de la Direction Générale des Impôts pour la dématérialisation des factures.

Edipharm, opéré par Cegedim EDI, enrichit sa solution :

- en ayant développé, en collaboration avec les associations CIP et ACL, le message *Réponse à la Commande* (ORDRSP), relativement au décret n° 2012-1096 du 28 septembre 2012 concernant l'approvisionnement en médicaments à usage humain ;
- en proposant un nouveau service de catalogues électroniques à destination de l'ensemble des clients des laboratoires pharmaceutiques et des acteurs de la grande distribution ;
- en associant au service de transmission des commandes directes par les officines (via la norme Pharma ML) le déploiement, au sein des logiciels de gestion des officines, des catalogues produits des laboratoires pharmaceutiques (informations logistiques et tarifaires).

### GIS : GLOBAL INFORMATION SERVICES

Cegedim e-business opère, en mode SaaS, la plateforme *GIS* (*Global Information Services*). *GIS* est une plateforme moderne et robuste, qui gère tous les types de documents (papiers, fichiers structurés, images), tous les protocoles de communication, qui s'interface avec tous les systèmes d'information. *GIS* est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, via un accès sécurisé sur Internet. *GIS* traite aujourd'hui plus de 300 millions de flux par an, avec plus de 100 000 clients connectés.

*GIS* permet d'adresser tous les besoins de dématérialisation des échanges, à travers plusieurs services complémentaires :

#### GIS e-invoicing

Le service *GIS e-invoicing* de Cegedim permet de dématérialiser et d'automatiser le traitement des factures en Europe et dans le monde en s'appuyant sur :

- la plateforme *GIS* ;
- le réseau Cegedim, leader en Europe qui met en relation fournisseurs et acheteurs et leur permet via une connexion unique, d'échanger des factures avec toutes les entreprises connectées, indépendamment des systèmes, formats et solutions de dématérialisation utilisés ;
- l'expertise des équipes de Cegedim e-business qui accompagnent ses clients pour la mise en œuvre, le déploiement auprès de leurs partenaires et le support du service, en France et à l'international.

Le service *GIS e-invoicing* comprend deux offres, complètes et modulaires, éprouvées et optimisées, grâce à des centaines de projets réussis :

- « E-Facture fournisseurs », pour dématérialiser toutes les factures fournisseurs, les recevoir au format électronique et les intégrer automatiquement dans les ERP ;

- « E-Facture clients », pour dématérialiser toutes les factures clients et les émettre automatiquement au format électronique à partir des systèmes de facturation.

#### GIS EDI

Cegedim e-business propose à travers cette offre, des solutions EDI et WebEDI locales ou externalisées (mode SaaS) pour traiter tous les flux EDI de la « Supply Chain » qu'ils soient commerciaux, logistiques ou financiers.

Cegedim est présent dans tous les secteurs et plus particulièrement dans ceux de la santé, de la grande distribution, de l'automobile, de l'industrie, du transport et des services.

Ces solutions éprouvées et sécurisées s'appuient sur les standards et les normes internationales et sont certifiées par GS1.

La plupart des clients sont de grands groupes internationaux auxquels Cegedim e-business apporte son expertise et propose des solutions standards et mutualisées ou adaptées à leurs besoins.

#### GIS Workflow

L'offre *GIS workflow* est la combinaison :

- d'un workflow collaboratif, paramétrable pour s'adapter aux processus et aux organisations des entreprises ;
- d'une plateforme multi-services, en capacité de traiter électroniquement tous types de documents électroniques ;
- d'un portail unifié, permettant une restitution homogène de l'information auprès de l'ensemble des acteurs de l'entreprise et de ses partenaires commerciaux ;
- d'un service de signature électronique et d'archivage, *Sign & Archive*. Les documents sont signés, horodatés et archivés dans un coffre-fort électronique hautement sécurisé.
- disponible en mode SaaS, *GIS Workflow* permet de déployer rapidement une solution électronique pour traiter les processus de gestion et accéder à la dématérialisation.

#### CEGEDIM GLOBAL PAYMENTS

Cegedim Global Payments propose une suite de solutions et de services permettant de faciliter et d'optimiser la gestion des moyens de paiement incluant :

- la gestion des instruments de paiement SEPA <sup>(1)</sup> (SCT & SDD) et des mandats associés ;
- la dématérialisation totale de la gestion des contrats et des mandats ;
- le paiement dématérialisé des factures (B2C et B2B) ;
- la mise en œuvre de nouveaux modes de paiement.

#### HOSPITALIS

Hospitalis est un portail collaboratif entre les établissements de soins et leurs fournisseurs, permettant de faciliter les échanges commerciaux de la chaîne logistique pour les domaines pharmaceutique, médical et diagnostic.

Le périmètre de l'offre Hospitalis couvre aussi bien les référentiels produits, les demandes d'achats que les commandes, les informations logistiques et les factures.

(1) SEPA : Single Euro Payments Area.

Avec 1,9 million de commandes en 2013 et plus de 1 000 établissements de soins majeurs dont 26 centres hospitaliers régionaux universitaires, Hospitalis contribue à la traçabilité des échanges de données et des produits en centralisant sur son portail Web l'ensemble des informations. Cette solution assure, de plus, l'interopérabilité entre les différents logiciels utilisés par les donneurs d'ordres, leurs fournisseurs ou leurs prestataires.

Hospitalis est interfacé avec les portails des principales centrales de référencement du secteur de l'hospitalisation publique et privée, pour lesquelles les flux de demandes d'approvisionnement sont acheminés.

Hospitalis est également intégré à la solution e-procurement des Centres de Lutte Contre le Cancer pour la fourniture de référentiels de médicaments, de dispositifs médicaux et produits de laboratoire et met à disposition l'infrastructure nécessaire pour la dématérialisation de l'ensemble des flux d'approvisionnement.

### QUALITRANS-TELEPHARMA

Qualitrans-Telepharma est un Organisme Concentrateur Technique (OCT) permettant de centraliser les demandes de remboursement des Feuilles de Soins Électroniques (FSE) en provenance des Professionnels de Santé et de les ventiler vers les Assureurs Maladie Obligatoires et Complémentaires concernés. C'est un maillon clé dans l'acceptation du tiers payant par les professionnels de santé. Qualitrans-Telepharma est entièrement compatible avec les normes SESAM-Vitale 1.40 et permet d'intégrer, avec une grande réactivité, les évolutions législatives et réglementaires (LOI, RPPS...).

Des services à valeur ajoutée, comme le suivi sur son portail Web des demandes de remboursement et des paiements sont également proposés. Avec plus de 84 millions de FSE acheminées par an pour plus de 7 000 Professionnels de Santé, Qualitrans-Telepharma est le deuxième <sup>(1)</sup> OCT français.

## AUTRES SERVICES

### Gestion externalisée de la paie et des RH

#### CEGEDIM SRH

Cegedim SRH intervient sur le marché de l'externalisation RH en proposant des solutions et des services innovants, à forte valeur ajoutée, depuis la gestion de la paie jusqu'à la Gestion des Ressources Humaines.

Acteur de référence sur ce marché <sup>(2)</sup>, Cegedim SRH propose son offre de service *SmartRH* qui s'appuie sur *TEAMS<sup>SRH</sup>*, sa propre solution SIRH <sup>(3)</sup> pour offrir des solutions à valeur ajoutée, adaptées aux besoins, au contexte et à la taille de ses clients.

Dans un contexte économique et législatif changeant et complexe, Cegedim SRH met à disposition de ses clients son expertise RH pour répondre aux besoins d'agilité et de performance de la fonction RH.

*TEAMS<sup>SRH</sup>* est une solution SIRH innovante, complète et modulaire, conçue pour l'externalisation. Son mode de conception confère réactivité et souplesse d'utilisation. Elle est particulièrement adaptée pour gérer des structures de tailles et d'organisations variées ; de quelques dizaines à plusieurs dizaines de milliers de salariés, multi-sociétés et multi-établissements, multi-conventions collectives et réglementaires.

*TEAMS<sup>SRH</sup>* offre une large couverture fonctionnelle et un ensemble de fonctionnalités, modulaires et personnalisables, permettant d'apporter une réponse à chaque organisation :

- paie et administration du personnel ;

- portail RH ;
- pilotage et décisionnel RH ;
- GPEC <sup>(4)</sup> ;
- formation ;
- gestion des temps et activités ;
- Global HR.

Cegedim SRH se distingue sur le marché en proposant un large éventail de prestations de service et d'accompagnement, ajustables à tout moment.

Par ailleurs, l'offre se différencie dans son approche par la mise à disposition en standard d'une plateforme applicative de paie intégrant la maintenance des évolutions légales et des dispositions essentielles des Conventions Collectives.

L'engagement de Cegedim SRH est de garantir une gestion de la paie et des Ressources Humaines pérenne et fiable, quels que soient les structures et les changements législatifs de ses clients.

Les différentes prestations de Cegedim SRH sont les suivantes :

- SaaS+ – Software as a Service+ : infogérance, maintenance corrective et mises à jour légales et conventionnelles de l'application ;
- Processing Outsourcing – externalisation partielle : pilotage de la relation client. Traitements de paie, opérations d'exploitation, de production et d'édition ;

(1) Qualitrans-Telepharma est le deuxième OCT du marché, en fonction du nombre de feuilles de soins électroniques traitées chaque année et du nombre de professionnels de santé utilisateurs.

(2) Cegedim SRH est le numéro 2 de l'externalisation de la paie en France selon une étude publiée par le CXP en 2013.

(3) SIRH : Système d'Information Ressources Humaines.

(4) GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

- PO externalisation totale : prise en charge de l'ensemble des opérations de traitement de la paie (accréditation ISAE 3402) ;
- Option BPO on demand – pour un service sur-mesure : en complément du service.

## Hébergement, services et Internet

### CEGEDIM HÉBERGEMENT

Cegedim dispose d'une large expertise dans les activités d'infogérance à destination des laboratoires pharmaceutiques, des assurances et mutuelles de santé et des réseaux de santé (expérimentations DMP <sup>(1)</sup>), ainsi que dans la gestion de flux financiers, de documents dématérialisés et dans l'externalisation des process RH et de la paie.

Ces activités, du fait de leur caractère hautement stratégique et sensible, ont conduit les équipes informatiques du Groupe à concevoir et à mettre en œuvre des processus et des architectures à très haute disponibilité qui répondent aux exigences de sécurité les plus élevées et notamment aux normes d'hébergement des dossiers médicaux, ou du monde de la banque.

Cegedim est agréé « Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel » par le Ministère français de la Santé.

Cegedim a également renouvelé avec succès cette année son accréditation de conformité ISAE 3402 et SSAE 16 Type 2, obtenu en 2012, pour l'ensemble de ses offres métiers d'hébergement au niveau mondial.

Cegedim propose ainsi à ses clients une prestation complète en Cloud privatif, en s'appuyant sur des capacités d'hébergement et un savoir-faire répartis dans le monde sur les trois zones : Amérique (site

de Chesapeake), Europe (campus de Boulogne-Billancourt et site de Toulouse) et Asie-Pacifique (site de Singapour).

Ces différents sites de niveau Tier III+ ainsi répartis permettent, d'une part, la fourniture de services en couverture horaire continue, et, d'autre part, la mise en œuvre de Plans de Continuité ou de Reprise d'Activité (PCA/PRA) au sein d'une même région ou entre régions.

### CEGEDIM OUTSOURCING

Cegedim Outsourcing apporte aux entreprises les solutions d'infrastructure qui permettent de sécuriser, administrer et superviser les systèmes d'information, les services d'infogérance et la dématérialisation.

L'offre de Cegedim Outsourcing porte sur 3 axes métiers :

- l'intégration : elle consiste à concevoir et mettre en œuvre tout ou partie des systèmes et réseaux informatiques nécessitant l'intégration d'éléments hétérogènes : annuaires d'entreprise, messagerie collaborative, migrations, virtualisation, stockage, sécurité et supervision ;
- l'infogérance : elle regroupe les prestations liées à la gestion des infrastructures informatiques : distribution, location d'actifs, assistance technique sur site, gestion de parc et externalisation des sauvegardes ;
- la dématérialisation : elle vise à accompagner ses clients dans la chaîne globale de gestion de contenus hétérogènes (formulaires, documents entrants, factures au format papier ou électronique) : réception, numérisation, reconnaissance, extraction, vérification, validation avec la mise en place de workflows via une GED <sup>(2)</sup>.

## SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES DE LA DIVISION

Produit/Service ou Filiale/Division	Type d'offre	Utilisation et usage	Principaux utilisateurs	Mode de génération du chiffre d'affaires	Zone géographique
Cegedim Activ Midway	Logiciel pour les assureurs	Facilite la gestion des assurés	Compagnies d'assurance, mutuelles de santé, de prévoyance, brokers d'assurance	Ventes, frais d'installation et de formation, frais de mise à jour et de maintenance	France
Cetip ( <i>iSanté, SP santé</i> )	Logiciels et services de paiement de tiers payant électronique (remboursements électroniques)	Processus électroniques de paiement du tiers payant (remboursements électroniques) et vérification	Fournisseurs de santé et assureurs santé	Ventes, frais d'installation et de formation, frais de mise à jour et de maintenance, paiement à la transaction	France
iGestion	Gestion de services	Offres de sous-traitance administratives et autres services de back office	Compagnies d'assurance, mutuelle de santé, brokers d'assurance	Facturation de services	France
EDI <i>Global Information Services</i> Cegedim Global Payments Qualitrans-Telepharma	Logiciel e-Business et services	Echanges de données informatisés, archivage et autres services associés, logiciel de paiement dans le cadre de la migration SEPA	Entreprises de tous secteurs d'activité	Facturation de services	France
Cegedim SRH Cegedim Hébergement Cegedim Outsourcing	Autres services externalisés	Offres de services de sous-traitance administratives, incluant ceux des RH et IT	Entreprises de tous secteurs d'activité	Facturation de services	France

(1) DMP : Dossier Médical Personnel.

(2) Gestion Electronique des Documents.



## 6.5.5 CONCURRENTS

### Division CRM et données stratégiques

Les principaux concurrents de Cegedim sur les principaux métiers de cette division sont les suivants :

#### CRM

- **Veeva Systems** : a conçu une solution spécifique aux sciences de la vie basée sur la plateforme de Salesforce. Veeva est coté sur le New York Stock Exchange depuis octobre 2013 ;
- **Oracle (Siebel)** : propose une solution horizontale, principalement implémentée sous forme de licences ;
- **Salesforce.com** : offre généraliste multi-sectorielle disponible uniquement en mode SaaS ;
- **Update** : éditeur autrichien qui dispose d'une solution dédiée aux sciences de la vie. Principalement présent en Europe, il cible prioritairement les marchés européens ;
- **Microsoft** : propose une plateforme de CRM généraliste ;
- **SAP** : fournisseur d'ERP disposant de modules de CRM généralistes.

#### DONNÉES/ÉTUDES DE MARCHÉ/CONNAISSANCE CLIENT

- **IMS Health** : fournisseur de données et d'études de marché pour les sciences de la vie investissant désormais dans le CRM. IMS Health est le principal concurrent de Cegedim à l'international sur le marché des études stratégiques dans le domaine de la santé ;
- **Taylor Nelson, Sofres plc et GfK** : proposent également des études ad hoc dans le domaine médical ;
- solutions internes ;
- Il existe en outre différents concurrents locaux sur ce marché disposant de niveaux d'informations moindres.

Cegedim est toutefois capable de mettre en œuvre et compléter des offres concurrentes grâce à son approche modulaire et la variété de son portefeuille de produits.

### Division Professionnels de santé

Il n'existe pas de concurrence globale présente sur l'ensemble des pays couverts par Cegedim. Ainsi, il convient de segmenter l'analyse en fonction du marché et du pays.

#### LOGICIELS MÉDECINS

**Aux Etats-Unis** : avec plus de 20 000 utilisateurs à travers les États-Unis dans 36 spécialités différentes, Pulse occupe une place de premier ordre en matière de gestion des dossiers médicaux électroniques. Ses plus importants concurrents sont : Allscripts, Cerner, NextGen, Greenway, eClinicalWorks, McKesson et athenahealth.

**Au Royaume-Uni** : Cegedim, avec sa filiale INPS est l'un des trois principaux acteurs du marché en nombre d'utilisateurs (part de marché estimée à environ 22 %), avec EMIS (part de marché estimée à 48 %) et TPP (23 %).

**En France** : Cegedim Logiciels Médicaux est un des leaders <sup>(1)</sup> du marché. Ses principaux concurrents sont le groupe Allemand CompuGroup (avec en particulier le logiciel AxiSanté) qui vient d'annoncer l'acquisition en France d'Imagine Editions (logiciel Hellodoc) et Prokov Editions (logiciel MédiStory).

**En Belgique** : Cegedim est un acteur de premier plan sur ce marché très fragmenté comptant un nombre important d'éditeurs santé parmi lesquels Corilus et Compugroup Medical.

**En Espagne** : avec 35 % de part de marché estimée chez les médecins généralistes, Cegedim, avec sa filiale Stacks, est leader <sup>(2)</sup> sur ce créneau. Indra et Siemens figurent parmi ses principaux concurrents dans le domaine de la santé.

**En Italie** : Millennium et ses filiales détiennent 43 % du marché et comptent parmi ses concurrents : Compogrup (Profim, Phronesis, FPS, Venere, Bracco), Koinè, Iatros, Perseo.

**En Roumanie** : Pharmec est un des principaux acteurs avec une part de marché estimée à 19 %.

#### LOGICIELS PHARMACIENS

**En France** : le groupe Alliadis (Alliance Software, Alliadis et PGInformatique) qui appartient à Cegedim et Pharmagest Interactive sont leaders sur le marché de l'informatique officinale en France.

**Au Royaume-Uni** : Cegedim est entré sur ce marché fin 2004, avec l'acquisition des sociétés NDC Health et Enigma Health, aujourd'hui regroupées en une seule entité dénommée Cegedim Rx. Avec environ 50 % de part de marché estimée, Cegedim Rx occupe une position de leader en nombre d'officines britanniques informatisées.

**En Roumanie** : Pharmec est leader avec une part de marché estimée à 39 %.

**En Tunisie** : Next software dispose de 25 % de part de marché dans le domaine de l'informatisation des pharmacies en Tunisie. Ses principaux concurrents sont : 3S, Pharmasoftware, et EasyPharm. Actuellement les logiciels utilisés en Tunisie restent limités en matière de fonctionnalités et souffrent de l'absence d'une base de données thérapeutique tunisienne. La plupart des médecins utilisent des logiciels pour gérer leur relation avec la CNAM. L'échange se fait en mode fichier mais pas en télétransmission.

#### LOGICIELS PARAMÉDICAUX

**En France** : leader <sup>(3)</sup> auprès des kinésithérapeutes, des orthophonistes, des podologues, des orthoptistes, RM Ingénierie occupe une position de 1<sup>er</sup> plan en France dans le domaine de l'informatisation des paramédicaux, son principal concurrent étant la société Epsilon.

(1) Cegedim est l'un des principaux éditeurs de logiciels pour les professionnels de santé, en nombre de postes installés.

(2) Stacks est le leader des logiciels médecins en Espagne en nombre de postes installés.

(3) RMI est le leader auprès des kinésithérapeutes, des orthophonistes, des pédicures, des orthoptistes en nombre de FSE transmises (source GIE SESAM-Vitale, chiffres de décembre 2013).

RM Ingénierie, grâce à son système Simply Vitale sur tablette tactile, a réalisé une croissance exceptionnelle sur le marché des infirmières libérales en 2013.

À l'étranger : les ventes du système RM Feedback se développent également, l'avenir étant prometteur sur un marché très peu concurrentiel.

#### BASE DE DONNÉES MÉDICAMENTEUSE

En matière de bases de données médicamenteuse : la BCB (*Base Claude Bernard*) de Cegedim et son concurrent Vidal sont les principaux acteurs dans ce domaine en France.

Sur le marché des logiciels de gestion d'officine, la BCB (*Base Claude Bernard*) ne rencontre qu'un seul concurrent : la base Clickadoc du répartiteur pharmaceutique OCP. Bien que la BCB n'ait pas de déclinaison papier, son principal concurrent est le Vidal sur les marchés de la médecine de ville (produit Vidal Expert) et des établissements hospitaliers (produit Vidal Hoptimal). Viennent ensuite deux concurrents, uniquement présents sur le marché des établissements hospitaliers : les bases Thésorimed et Thériaque.

#### AUTRES

En matière de promotion, Cegedim est le leader <sup>(1)</sup> français, tant sur la Publicité sur le Lieu de Vente (PLV) en pharmacie par le nombre de pharmacies intégrées dans son réseau d'affichage, que sur le lieu de prescription (compte tenu de son parc de médecins informatisés).

#### Division Assurances et services

Cegedim Activ est le leader <sup>(2)</sup> français sur le marché de l'informatisation de l'assurance de personnes avec plus de 40 millions d'assurés gérés par ses solutions. Ses principaux concurrents sont des généralistes en conseil, ingénierie et intégration tels que CSC, Sopra Group, Atos, Oracle ou Accenture ou des éditeurs comme Linedata et Wyde.

S'agissant des services à valeur ajoutée de gestion du tiers payant et de conventionnement le Cetip (à travers les 2 marques *SP santé* et *iSanté*) occupe une position de tout premier plan <sup>(3)</sup> sur ce marché avec plus de 19 millions de personnes gérées en tiers payant et plus de 350 millions de flux transportés. Viamedis et Almerys (Orange Business Services) sont ses principaux concurrents dans ce domaine.

Les activités de « services » recouvrent les extensions naturelles du savoir-faire du Groupe avec notamment les échanges dématérialisés, les prestations informatiques externalisées et la gestion externalisée de la paie et des ressources humaines.

Il existe un grand nombre de concurrents pour ces différents métiers.

À titre d'exemple, Cegedim SRH comme un acteur majeur du marché des services associés à la gestion de la paie et des RH en France, son principal concurrent étant ADP.

En matière d'échanges dématérialisés : après une année 2013 marquée par de nouveaux succès commerciaux très significatifs, Cegedim e-business conforte sa position de premier réseau européen en facturation électronique avec plus de 100 000 entreprises connectées en direct et plus de 300 millions de documents traités par an. Docapost (filiale du groupe La Poste), Ariba (racheté par SAP) et OB10 figurent parmi les principaux concurrents de Cegedim e-business.

## 6.6 ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS

Aucun événement exceptionnel n'affecte les renseignements fournis aux précédents chapitres.

## 6.7 ÉLÉMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE TOUTE DÉCLARATION DE L'ÉMETTEUR CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE

Les sources des éléments chiffrés présentés dans le chapitre 6 du présent Document de Référence sont généralement citées dans le texte, ou explicitées dans des renvois détaillés en bas de page. Les thèmes évoqués dans les études de marché de ce chapitre proviennent

de la consultation de sites Internet, de la presse spécialisée, d'études de marché et de discussions avec des spécialistes de l'industrie pharmaceutique.

(1) RNP est la référence française de la publicité sur le lieu de vente, par le nombre d'officines couvertes par son réseau d'affichage.

(2) Les clients de Cegedim Activ gèrent plus de 40 millions d'assurés ce qui fait de cette société le leader du marché (Santé, Prévoyance, Épargne).

(3) Le Cetip est le leader en France en nombre de flux de tiers payant traités par an.



## ORGANIGRAMME

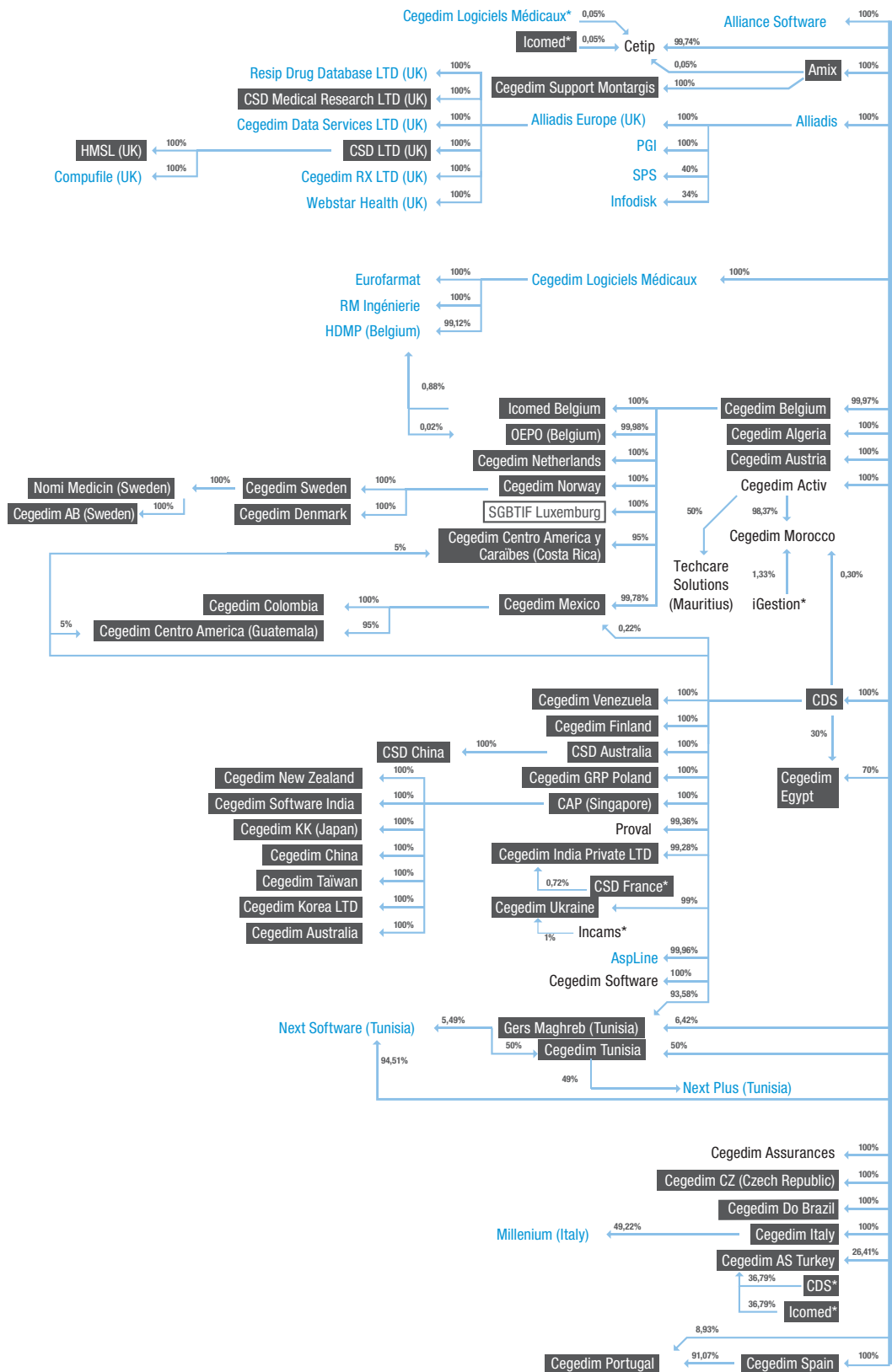
---

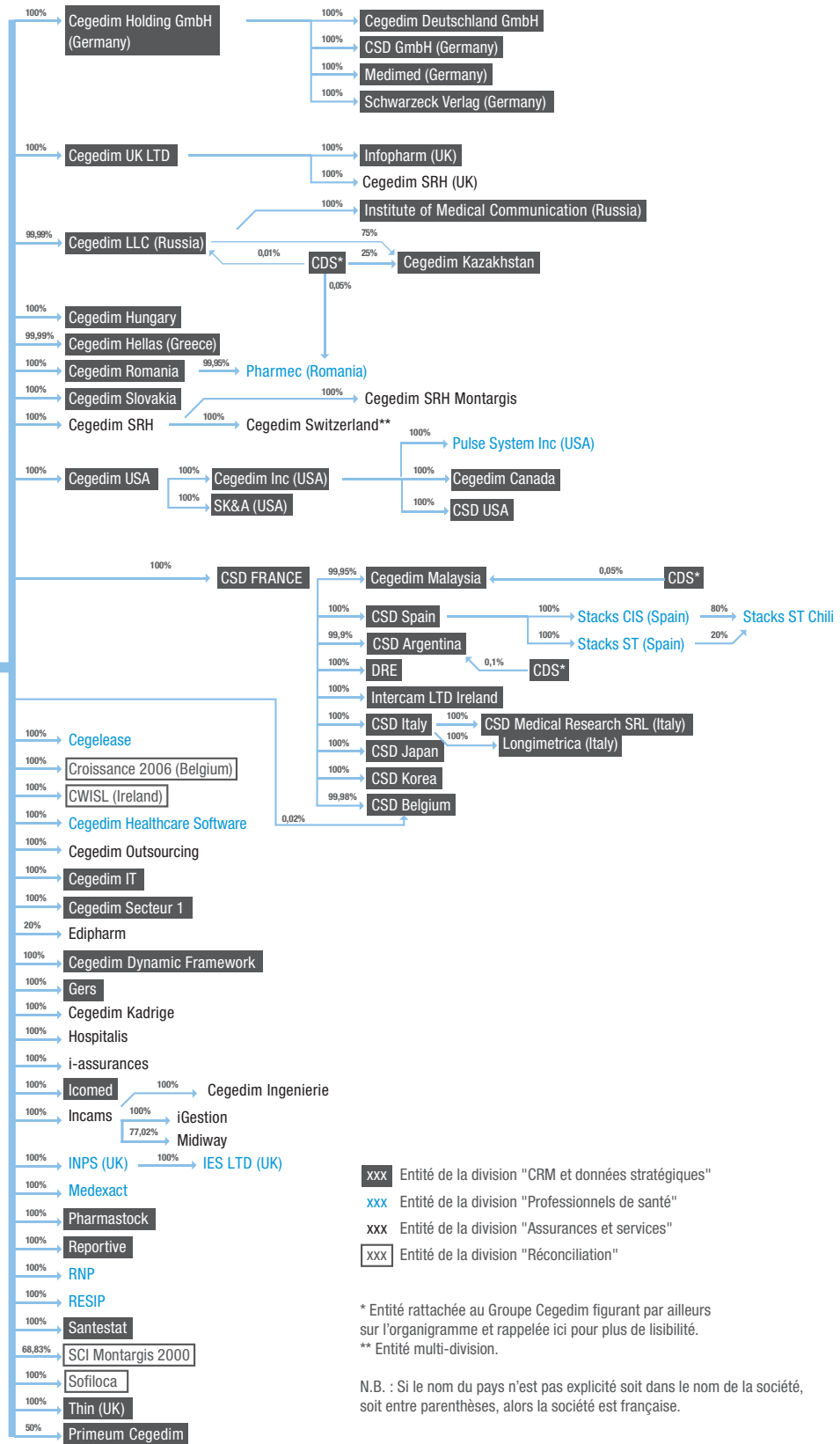
7.1 GROUPE CEGEDIM ET PLACE DE CEGEDIM  
AU SEIN DU GROUPE 92

---

7.2 LISTE DES FILIALES DE CEGEDIM 92

## Organigramme du Groupe Cegedim au 31.12.2013





- xxx Entité de la division "CRM et données stratégiques"
- xxx Entité de la division "Professionnels de santé"
- xxx Entité de la division "Assurances et services"
- xxx Entité de la division "Réconciliation"

\* Entité rattachée au Groupe Cegedim figurant par ailleurs sur l'organigramme et rappelée ici pour plus de lisibilité.  
 \*\* Entité multi-division.

N.B. : Si le nom du pays n'est pas explicité soit dans le nom de la société, soit entre parenthèses, alors la société est française.

## 7.1 GROUPE CEGEDIM ET PLACE DE CEGEDIM AU SEIN DU GROUPE

Cegedim SA est une filiale de FCB, holding animatrice du Groupe Cegedim. Elle est la seule société cotée du Groupe sur NYSE Euronext depuis 1995 et n'appartient pas à un autre groupe.

Cegedim SA intervient dans les domaines suivants :

- informatique : développement et mise au point de la plupart des outils informatiques utilisés par les autres départements et filiales du Groupe pour fournir les prestations qu'ils vendent. C'est également le centre d'exploitation informatique du Groupe ;
- services centralisés : traitement de la paie, gestion des salariés, facturation, comptabilité et reporting mensuel. Tous les principes de sécurité, d'assurance et de confidentialité en vigueur dans les métiers de l'infogérance informatique sont respectés. Les services centralisés concernent également la gestion des questions fiscales, juridiques, sociales, comptables, d'organisation et d'audit, les assurances, les achats, la communication externe et la propriété intellectuelle. Ces charges sont affectées mensuellement aux filiales du Groupe suivant des clés de répartition propres à chaque famille de prestations.

Cegedim SA exerce un rôle opérationnel avec ses départements :

- Cegedim Statistiques de vente : gestion du fichier des produits pharmaceutiques français, traitement et établissement pour le compte du GERS (GIE regroupant l'ensemble des laboratoires pharmaceutiques installés en France) des statistiques de vente de tous les produits pharmaceutiques à partir des données collectées auprès des grossistes répartiteurs et des laboratoires en France ;

- Cegedim Communication Directe (CCD) : conception, gestion et commercialisation de différentes bases de données nominatives (adresses professionnelles et services associés de marketing direct) ainsi que gestion et traitement de fichiers pour le compte de tiers ;
- Echange de Données Informatisé (EDI) : activité de concentrateur de données dans la transmission des commandes et factures entre laboratoires, grossistes répartiteurs et hôpitaux (système Edipharm) et transmission des factures subrogatoires entre pharmacies et organismes payeurs (Télépharma). Hébergement d'applicatifs développés par le Groupe et gestion de flux ;
- Cegedim Hébergement : Cegedim dispose d'une large expertise dans les activités d'infogérance à destination des laboratoires pharmaceutiques, des assurances et des réseaux de santé (ex : expérimentations DMP...), ainsi que dans la gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Toutes ces activités, du fait de leur caractère stratégique et sensible, ont conduit les équipes du Groupe à concevoir des architectures à très haute disponibilité qui répondent aux exigences de sécurité de ses clients et notamment, aux normes d'hébergement des dossiers médicaux.

## 7.2 LISTE DES FILIALES DE CEGEDIM

La liste des filiales du Groupe, leur pays d'origine et le pourcentage de contrôle figurent dans le chapitre 20.1 des comptes consolidés du présent Document de Référence. D'autre part, de plus amples informations sur l'activité des principales filiales du Groupe figurent au chapitre 25 du présent Document de Référence.

L'organigramme juridique du Groupe est présenté dans les pages précédentes.



# 8

## PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

### 8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES, EXISTANTES OU PLANIFIÉES, Y COMPRIS LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES LOUÉES ET TOUTE CHARGE MAJEURE PESANT DESSUS

Seules 19 sociétés, sur les 145 entités du périmètre de consolidation du Groupe, sont propriétaires de constructions ou de terrains, pour une valeur nette comptable de 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Pour l'essentiel, les sociétés du Groupe Cegedim sont donc locataires des immeubles dans lesquels elles exercent leurs activités.

Notamment, Cegedim SA est locataire de l'ensemble des locaux qu'elle occupe à Boulogne-Billancourt. Certains loyers sont versés à des sociétés (holding animatrice FCB ou différentes SCI) ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA, comme indiqué dans le Rapport Spécial des Commissaires aux comptes reproduit en annexe du présent Document de Référence. Le total des loyers concernés (locaux et parkings) s'élève à 5,1 millions d'euros hors charges locatives pour l'année 2013. Les loyers sont établis à des conditions de marché et le resteront.

### 8.2 UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT

L'utilisation des immobilisations corporelles, au regard de l'environnement, n'appelle pas de remarque particulière.

Le Rapport de Développement Durable est présenté dans la deuxième partie du présent Document de Référence.

# 8

## Propriétés immobilières, usines et équipements

Utilisation des immobilisations corporelles au regard de l'environnement






## EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

<b>9.1</b>	<b>CEGEDIM SA</b>	<b>96</b>	<b>9.2</b>	<b>GROUPE CEGEDIM</b>	<b>98</b>
9.1.1	Examen de la situation financière de Cegedim SA	96	9.2.1	Examen de la situation financière du Groupe Cegedim	98
9.1.2	Analyse de l'évolution des affaires de Cegedim SA	97	9.2.2	Examen de la situation financière de la division CRM et données stratégiques	103
			9.2.3	Examen de la situation financière de la division Professionnels de santé	106
			9.2.4	Examen de la situation financière de la division Assurances et services	109
			9.2.5	Examen de la situation financière de la division Réconciliation	112
			9.2.6	Commentaires sur le bilan consolidé du Groupe Cegedim	113
			9.2.7	Analyse de l'évolution des affaires du Groupe Cegedim	115

## 9.1 CEGEDIM SA

### 9.1.1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE CEGEDIM SA

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 que nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée Générale ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

#### Chiffre d'affaires

En 2013, l'activité de Cegedim SA a progressé de 3,7 %, avec un chiffre d'affaires passant de 184,1 millions d'euros à 191,0 millions d'euros. Les revenus de Cegedim SA sont principalement constitués de prestations de services et, le cas échéant, de ventes de logiciels et de matériels. Il s'agit d'activités relativement matures, que Cegedim SA exerce depuis de nombreuses années. Elles n'appellent pas de commentaires particuliers.

#### Produits et charges d'exploitation

Les produits d'exploitation ont augmenté de 5,0 %. Les charges d'exploitation affichent une croissance de 5,5 %. Notamment, on constate sur l'exercice :

- une baisse de la production immobilisée pour 2,5 millions d'euros par rapport à 2012 ;

- une hausse des reprises sur amortissement et provisions sur la période pour 6,4 millions d'euros par rapport à 2012 ;
- une hausse du poste « autres achats et charges externes » pour 7,6 millions d'euros par rapport à 2012 ;
- une baisse des salaires et charges sociales chargés de 1,3 million d'euros au cours de l'exercice ;
- une hausse des dotations aux amortissements sur immobilisations de 8,3 millions d'euros et une baisse des dotations aux provisions sur actif circulant pour 0,2 million d'euros, alors que les dotations aux provisions pour risques et charges diminuent de 2,0 millions d'euros.

Les autres postes de charges et produits d'exploitation enregistrent individuellement quelques variations dont l'impact en valeur absolue est peu significatif.

Le résultat d'exploitation s'établit à 0,1 million d'euros en baisse de 0,6 million d'euros par rapport à 2012.

À l'exception des développements exposés dans le chapitre 4, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de stratégie ou de facteurs spécifiques, de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique susceptibles d'influer directement ou indirectement sur les opérations de Cegedim.

#### La balance âgée fournisseurs

La balance âgée fournisseurs de Cegedim SA, avec une répartition Groupe et hors Groupe, est la suivante :

En euros	Dettes fournisseurs 31/12/2012	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31-60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	13 854 190	13 770 093	84 097	3 982	-	80 116
Fournisseurs hors Groupe	12 368 378	10 396 229	1 972 149	229 362	1 315 218	427 569
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS</b>	<b>26 222 568</b>	<b>24 166 322</b>	<b>2 056 246</b>	<b>233 343</b>	<b>1 315 218</b>	<b>507 684</b>

En euros	Dettes fournisseurs 31/12/2013	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31-60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	14 253 985	14 250 451	3 534	2 880	-	654
Fournisseurs hors Groupe	12 318 461	10 539 156	1 779 304	65 053	1 320 896	393 355
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS</b>	<b>26 572 446</b>	<b>24 789 607</b>	<b>1 782 838</b>	<b>67 933</b>	<b>1 320 896</b>	<b>394 010</b>

### Les produits et charges financiers

Le résultat financier s'établit en perte à 60,0 millions d'euros contre une perte de 91,2 millions d'euros en 2012. Il comprend 138,5 millions d'euros de charges financières dont 57,8 millions d'euros d'intérêts et charges assimilés, une différence négative de change de 2,4 millions d'euros et des dotations financières aux amortissements et provisions de 78,3 millions d'euros. Les produits financiers s'élèvent à 78,5 millions d'euros en 2013. Ils tiennent compte, entre autres, de 8,6 millions d'euros d'autres intérêts et produits assimilés, de 38,6 millions d'euros de produits financiers de participations et d'une différence positive de change de 23,9 millions d'euros, principalement due au débouclage des swap euro-dollar.

### Le résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt 2013 ressort en perte de 60,0 millions d'euros contre une perte de 90,5 millions d'euros en 2012.

### Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2013 s'établit à 0,4 million d'euros, en hausse de 1,3 million d'euros par rapport à l'année dernière.

### Impôts

Le poste impôt en 2013 se solde par un produit de 11,0 millions d'euros.

### Le résultat net

Le résultat net de l'exercice 2013 se solde par une perte de 48,9 millions d'euros contre une perte de 82,3 millions d'euros en 2012.

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967 est joint au chapitre 20.2 du présent Document de Référence.

### Bilan

Au 31 décembre 2013, le total du bilan de Cegedim SA s'élève à 1 031,5 millions d'euros contre 1 042 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,8 %.

## 9.1.2 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES DE CEGEDIM SA

Les indicateurs clés de performance de nature financière chez Cegedim SA sont les suivants :

- le chiffre d'affaires réalisé avec le Groupe et en dehors du Groupe ;
- les dividendes perçus ;
- les investissements ;
- la structure financière.

Ils ont fait l'objet de commentaires détaillés plus haut.

D'autre part, concernant les indicateurs clés de performance de nature non financière, Cegedim a mis en place la mutualisation des ressources informatiques à disposition de ses filiales et de leurs clients. Il est donc fondamental pour Cegedim d'être à la pointe des nouvelles technologies et de s'assurer du niveau optimum de fonctionnement de ces installations, d'en assurer la maintenance et la sécurité (sécurité physique, sécurité des accès, des informations, de l'administration des systèmes et des développements).

Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement, et à accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

L'expansion internationale du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à intégrer de nouvelles activités. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

## 9.2 GROUPE CEGEDIM

## 9.2.1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE CEGEDIM

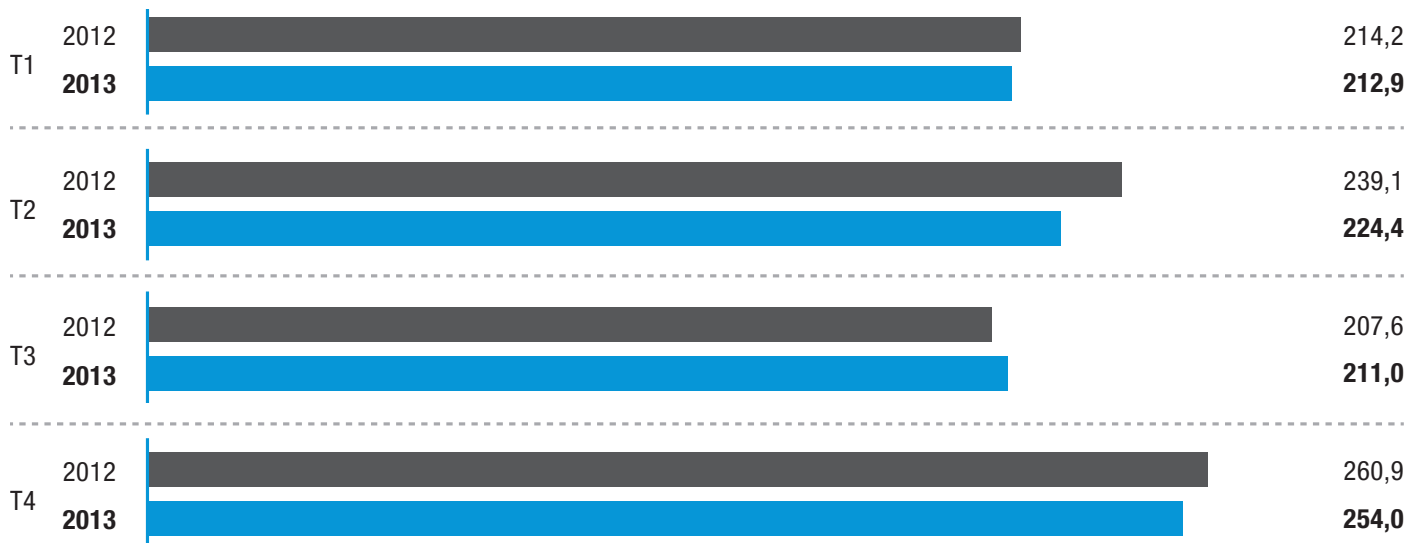
Eléments clés 2013		2013	
		<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>EBITDA</b>
		Variation par rapport à 2012	Variation par rapport à 2012
■ Le chiffre d'affaires recule de 19,5 millions d'euros		<b>902,3 M€</b>	<b>155,7 M€</b>
■ EBITDA progresse de 2,0 millions d'euros		- 2,1 %	+ 1,3 %
■ La hausse de l'EBITDA reflète l'impact positif des mesures de réduction de coût			

## CHIFFRES CLÉS

		4 <sup>ème</sup> Trimestre			Année pleine		
		2012	2013	Variation	2012	2013	Variation
Chiffre d'affaires	M€	260,9	254,0		921,8	902,3	
Variation de chiffre d'affaires	%	na	- 2,6		+ 1,1	- 2,1	
Organique		na	- 0,5		- 1,0	- 0,5	
Périmètre		na	+ 0,1		0,0	+ 0,2	
Devise		na	- 2,2		+ 2,1	- 1,8	
Chiffre d'affaires par zone géo.	%						
France		56,0	58,2		55,2	57,1	
EMEA excl. France		26,7	26,2		26,2	26,0	
Amériques		12,6	11,3		13,6	12,4	
APAC		4,7	4,4		5,0	4,4	
Chiffre d'affaires par devise	%						
Euro		66,6	69,2		65,3	67,0	
US Dollar		10,5	9,7		11,5	10,7	
Livre sterling		8,6	7,7		9,2	9,1	
Autres		14,3	13,4		14,1	13,2	
Achats consommés	M€	- 28,3	- 27,2	- 4,0 %	- 111,5	- 108,3	- 2,9 %
Charges externes	M€	- 62,7	- 62,7	0,0 %	- 234,7	- 232,0	- 1,2 %
Frais de personnel	M€	- 110,6	- 108,6	- 1,8 %	- 449,8	- 433,5	- 3,6 %
EBITDA	M€	65,4	65,2	- 0,2 %	153,6	155,7	1,3 %
Marge EBITDA	%	25,1	25,7	62 bps	16,7	17,3	59 bps
EBIT avant éléments exceptionnels	M€	48,3	47,0	- 2,7 %	90,1	92,1	2,2 %
EBIT	M€	42,7	48,9	14,4 %	- 34,8	88,9	n,m,
Marge EBIT	%	16,4	19,2	286 bps	n,m,	9,9	n,m,
Coût de l'endettement financier net	M€	- 11,8	- 12,8	8,6 %	- 44,1	- 60,1	36,1 %
Total d'impôt	M€	- 5,0	- 19,0	278,0 %	- 7,6	- 25,5	137,2 %
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>M€</b>	<b>25,9</b>	<b>53,9</b>	<b>N.M.</b>	<b>-85,3</b>	<b>-58,6</b>	<b>31,2%</b>

## Groupe en 2013

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2013 DU GROUPE PAR TRIMESTRE



Le **chiffre d'affaires** a diminué de 19,5 millions d'euros, soit 2,1 %, passant de 921,8 millions d'euros en 2012 à 902,3 millions en 2013. Hors effet positif des acquisitions/cessions de 0,2 % et effet défavorable de conversion de devises de 1,8 %, le chiffre d'affaires a diminué de 0,5 %.

En ce qui concerne les acquisitions et cession, le périmètre de consolidation du Groupe a évolué de la manière suivante : dans la division CRM et données stratégiques : cession de la société *Pharmapost* (France) le 30 avril 2012, dans la division *Professionnels de santé* : acquisition de la société *ASP Line* (France) le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Ces changements dans le périmètre de consolidation ont contribué positivement pour 0,2 % à la croissance du chiffre d'affaires en 2013.

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue par rapport à la même période il y a un an. L'euro progresse de 2 points à 67 %, alors que le dollar US et les autres devises baissent d'un point à respectivement 11 % et 13 %. La Livre sterling reste stable à 9 %. Il est à noter que la répartition du chiffre d'affaires entre devises de facturation et d'établissement des comptes est sensiblement identique.

Par zone géographique, la contribution de l'EMEA (hors France) reste stable à 26 %, la France progresse de 2 points à 57 % alors que les Amériques et l'Asie baissent d'un point à respectivement à 12 % et 4 %.

Cette baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par une baisse de 3,0 % du chiffre d'affaires de la division *CRM et données stratégiques* partiellement compensée par une hausse respective de 0,4 % et 5,8 % du chiffre d'affaires des divisions *Professionnels de santé* et *Assurances et services* (à chaque fois en données organiques). Le chiffre d'affaires de la division *Réconciliation* s'élève à 0,6 million d'euros et augmente de 0,2 million d'euros.

Par division, la répartition du chiffre d'affaires évolue peu. La part de la division *CRM et données stratégiques* baisse de 2 points à 50 %. Les divisions *Professionnels de santé* et *Assurances et services* progressent de 1 et 2 points à respectivement 32 % et 18 %. La contribution de la division *Réconciliation* au chiffre d'affaires du Groupe n'est pas significative.

## Charges opérationnelles

Les **achats consommés** ont reculé de 3,2 millions d'euros, soit 2,9 %, passant de 111,5 millions d'euros en 2012 à 108,3 millions d'euros en 2013. Ils représentaient 12,1 % du chiffre d'affaires en 2012 contre 12,0 % en 2013. Cette baisse des achats consommés résulte principalement des mesures de maîtrise des coûts mis en place depuis 2011. Ce recul de 2,9 % des achats consommés reflète le recul de 1,8 % au premier trimestre, la progression de 3,4 % au deuxième trimestre, la baisse de 9,7 % au troisième trimestre et la baisse de 4,0 % au quatrième trimestre.

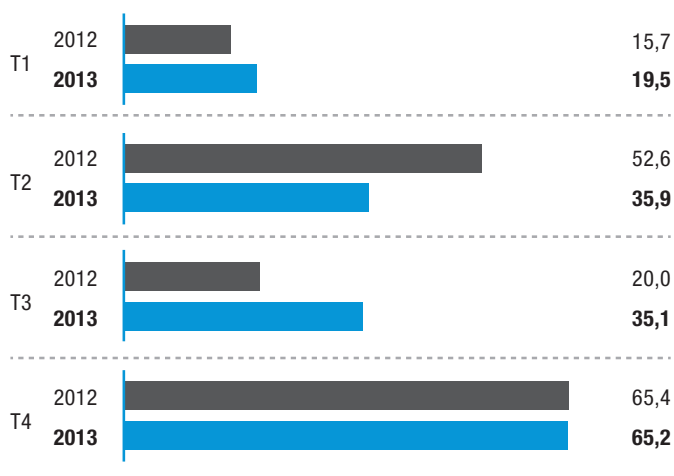
Les **charges externes** ont reculé de 2,7 millions d'euros, soit 1,2 %, passant de 234,7 millions d'euros en 2012 à 232,0 millions d'euros en 2013. Elles représentaient 25,5 % du chiffre d'affaires en 2012, contre 25,7 % en 2013. Cette baisse est principalement due à une réduction des charges d'exploitation grâce aux mesures de maîtrise des coûts des Plans d'Amélioration de la Performance mis en place depuis 2011, intégrant une réduction de l'emploi des salariés temporaires. Ce recul de 1,2 % des charges externes reflète le recul de 3,0 % au premier trimestre, la progression de 1,2 % au deuxième trimestre, le recul de 2,9 % au troisième trimestre et une stabilité au quatrième trimestre.

Les **frais de personnel** baissent de 16,4 millions d'euros, soit 3,6 %, passant de 449,8 millions d'euros en 2012 à 433,5 millions d'euros en 2013. Ils représentaient 48,8 % du chiffre d'affaires en 2012 contre 48,0 % en 2013. Cette baisse est principalement due à une diminution

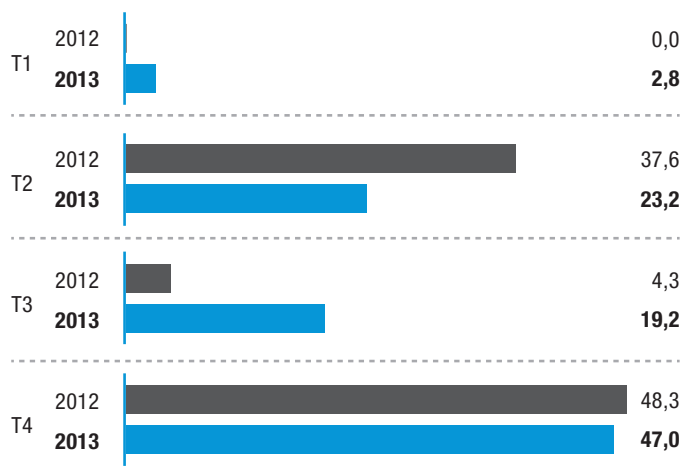
du nombre de collaborateurs suite à la mise en place en 2011 et 2012 de Plan d'Amélioration de la Performance et à une nouvelle politique de recrutement mise en place en 2013, en particulier dans la division *CRM et données stratégiques*, partiellement compensée par une hausse du nombre de collaborateurs dans la division *Assurances et services*. Le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi)

introduit en France en 2013 vient réduire les charges de personnel. En 2013, l'impact sur les frais de personnel est une réduction de 2,3 millions d'euros. Ce recul de 3,6 % des frais de personnel reflète les baisses au premier, deuxième, troisième et quatrième trimestres de respectivement 3,5 %, 2,1 %, 7,2 % et 1,8 %.

### RÉPARTITION DE L'EBITDA 2013 DU GROUPE PAR TRIMESTRE



### RÉPARTITION DE L'EBIT 2013 DU GROUPE PAR TRIMESTRE



L'**EBITDA** a progressé de 2,0 millions d'euros soit 1,3 %, passant de 153,6 millions d'euros en 2012 à 155,7 millions d'euros en 2013. Il représentait 16,7 % du chiffre d'affaires en 2012, contre 17,3 % en 2013. Cette hausse reflète l'évolution du chiffre d'affaires, des achats consommés, des charges externes et des frais de personnels (voir ci-dessus).

L'**EBIT (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels)** a progressé de 2,0 millions d'euros, soit 2,2 %, passant de 90,1 millions d'euros en 2012 à 92,1 millions en 2013. Il représentait 9,8 % du chiffre d'affaires en 2012, contre 10,2 % en 2013. Cette hausse reflète l'évolution positive de l'EBITDA pour 2,0 millions d'euros, comme expliqué ci-dessus, et une stabilité des dotations aux amortissements à 63,5 millions d'euros entre 2012 et 2013.

**Éléments exceptionnels.** Historiquement, les éléments exceptionnels sont généralement liés aux plus ou moins-value de cession d'actifs

et ajustement de prix, aux frais de restructuration, aux pertes de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles (y.c. ECA). Les éléments exceptionnels liés aux plus ou moins-value de cession d'actifs et ajustement de prix, aux frais de restructuration, aux pertes de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à une charge de 3,2 millions d'euros contre une charge de 9,9 millions d'euros il y un an. La majeure partie de ces charges est liée aux coûts de mise en place en 2013 des mesures de maîtrise des coûts.

Suite à des pertes de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles (y.c. ECA) pour 63,3 millions d'euros en décembre 2013 et 115,0 millions d'euros en juin 2012, les éléments exceptionnels s'élèvent à une charge de 66,5 millions d'euros en 2013, contre une charge de 124,9 millions d'euros en 2012.

### RÉPARTITION PAR NATURE DES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

En millions d'euros	Année	
	2012	2013
Plus ou moins-value de cession d'actifs et ajustement de prix	2,9	-
Frais de restructuration	- 11,6	- 4,8
Perte de valeurs sur immos corp et incorp (y.c. ECA)	- 115,0	-63,3
Autres produits et charges non courants	- 1,3	1,6
<b>ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS</b>	<b>- 124,9</b>	<b>-66,5</b>

## RÉPARTITION PAR DIVISION

En millions d'euros	Full Year	
	2012	2013
CRM et données stratégiques	- 125,0	-68,7
Professionnels de santé	- 0,8	2,2
Assurances et services	- 0,6	0,2
Réconciliation	1,5	- 0,2
<b>ELÉMENTS EXCEPTIONNELS</b>	<b>- 124,9</b>	<b>-66,5</b>

L'**EBIT** s'élève à un profit de 25,6 millions d'euros, contre une perte de 34,8 millions d'euros en 2012. Cette hausse reflète l'augmentation du résultat opérationnel avant éléments exceptionnels pour 2,0 millions d'euros et la baisse de 58,3 million d'euros des éléments exceptionnels.

## Charges financières

Le **coût de l'endettement financier net** a augmenté de 15,9 millions d'euros, passant de 44,1 millions d'euros en 2012 à 60,1 millions d'euros en 2013. Cet accroissement reflète la prime payée en mars 2013 de 8,9 millions d'euros pour le rachat partiel des obligations 2015, une hausse de 3,5 millions d'euros des intérêts payés sur la dette et une augmentation de 2,4 millions d'euros des écarts de change nets.

La **charge d'impôts** a augmenté de 17,9 millions d'euros, passant d'une charge de 7,6 millions d'euros en 2012 à une charge de 25,5 millions d'euros en 2013. Cette hausse reflète le cadencement du paiement des acomptes d'impôts sur les bénéfices et la non-activation des impôts différés des entités déficitaires.

## Résultat net consolidé du Groupe

Le **résultat net consolidé** ressort en perte de 58,7 millions d'euros contre une perte de 85,3 millions d'euros à la même période un an plus tôt. Cet accroissement du résultat net consolidé reflète l'évolution de l'EBIT, des éléments exceptionnels, du coût de l'endettement financier net et de la charge d'impôts (voir ci-dessus). Après prise en compte des intérêts minoritaires le **résultat consolidé net part du Groupe** ressort en perte de 58,6 millions d'euros contre une perte de 85,4 millions d'euros en 2012.

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013

Le **chiffre d'affaires du Groupe** a diminué de 6,9 millions d'euros, soit 2,6 %, passant de 260,9 millions d'euros pour le quatrième trimestre 2012 à 254,0 millions pour le quatrième trimestre 2013. Hors effet marginal des acquisitions/cessions et effet défavorable de conversion de devises de 3,5 %, le chiffre d'affaires a progressé de 0,1 %.

Cette croissance du chiffre d'affaires s'explique principalement par la hausse des divisions *CRM et données stratégiques* et *Professionnels de santé* pour respectivement 0,1 % et 2,2 % et une baisse de la division *Assurances et services* pour 3,5 % (à chaque fois en données organiques). Le chiffre d'affaires de la division *Réconciliation* s'élève à 0,3 million d'euros, en croissance de 0,2 million d'euros.

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue peu par rapport à la même période il y a un an. L'euro progresse de 2 points à 69 %, alors que la Livre sterling et les autres devises baissent d'un point à respectivement 8 % et 13 %. Le dollar US reste stable à 10 %. Il est à noter que la répartition du chiffre d'affaires entre devises de facturation et d'établissement des comptes est sensiblement identique.

Par zone géographique, la contribution de la France progresse de 2 points à 58 % alors que les Amériques et l'Asie baissent d'un point à respectivement 11 % et 4 %. L'EMEA (hors France) reste inchangé à 26 %.

Par division, la répartition du chiffre d'affaires évolue peu. La part de la division *CRM et données stratégiques* baisse de 1 point à 52 %. La division *Professionnels de santé* reste stable à 30 %. La division *Assurances et services* progresse de 1 point à 18 %. La part de la division *Réconciliation* dans le chiffre d'affaires Groupe est non significative.

Les **achats consommés** ont reculé de 1,1 million d'euros, soit de 4,0 %, passant de 28,3 millions d'euros pour le quatrième trimestre 2012 à 27,2 millions d'euros pour le quatrième trimestre 2013. Ils représentaient 10,8 % du chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre 2012 contre 10,7 % pour le quatrième trimestre 2013. Cette baisse des achats consommés résulte principalement des mesures de maîtrise des coûts depuis 2011.

Les **charges externes** restent stables à 62,7 millions d'euros pour le quatrième trimestre 2012 et le quatrième trimestre 2013. Elles représentaient 24,0 % du chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre 2012, contre 24,7 % pour le quatrième trimestre 2013. Cette stabilité reflète principalement la croissance organique de 0,1 % du chiffre d'affaires sur le quatrième trimestre 2013 par rapport au quatrième trimestre 2012.

Les **frais de personnel** baissent de 2,0 millions d'euros, soit 1,8 %, passant de 110,6 millions d'euros pour le quatrième trimestre 2012 à 108,6 millions d'euros pour le quatrième trimestre 2013. Ils représentaient 42,4 % du chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre 2012, contre 42,8 % pour le quatrième trimestre 2013. Cette baisse est principalement due à une diminution du nombre de collaborateurs suite à la mise en place en 2011 et 2012 de Plan d'Amélioration de la Performance et à une nouvelle politique de recrutement mise en place en 2013, en particulier dans la division *CRM et données stratégiques*, partiellement compensée par une hausse du nombre de collaborateurs dans la division *Assurances et services*. Le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) introduit en France en 2013 vient réduire les charges de personnel. Pour le quatrième trimestre 2013, l'impact sur les frais de personnel est une réduction de 0,4 million d'euros.

L'**EBITDA** diminue de 0,2 million d'euros soit 0,2 %, passant de 65,4 millions d'euros pour le trimestre quatrième trimestre 2012 à 65,2 millions d'euros pour le quatrième trimestre 2013. Il représentait 25,1 % du chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2012, contre 25,7 % au quatrième trimestre 2013. Cette baisse de l'EBITDA reflète l'évolution du chiffre d'affaires, des achats consommés, des charges externes et des frais de personnels (voir ci-dessus). Il est à noter que l'EBITDA généré au quatrième trimestre 2013 représente 41,9 % de l'EBITDA annuel, contre 42,5 % en 2012.

L'**EBIT (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels)** a diminué de 1,3 million d'euros, soit 2,7 %, passant de 48,3 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 à 47,0 millions d'euros au quatrième trimestre 2013. Il représentait 18,5 % du chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre 2012 contre 18,5 % pour le quatrième trimestre 2013. Cette baisse reflète la diminution de l'EBITDA de 0,2 million d'euros, comme indiqué ci-dessus, et la hausse des dotations aux amortissements de 1,1 million d'euros, soit 6,7 %, passant de 17,1 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 à 18,2 millions d'euros au quatrième trimestre 2013.

Les **éléments exceptionnels** liés aux plus ou moins-value de cession d'actifs et ajustement de prix, aux frais de restructuration, aux pertes de valeurs sur immobilisations corporelles représentaient, au quatrième trimestre 2013 un produit de 1,9 million d'euros contre une charge de 5,6 millions d'euros il y a un an. La majeure partie de ces produits exceptionnels est liée à l'octroi d'une indemnité suite à un litige avec un fournisseur. Après un impairment de 63,3 millions d'euros en décembre 2013, les éléments exceptionnels représentent une charge de 61,4 millions d'euros au quatrième trimestre 2013, comparé à une charge de 5,6 millions d'euros au quatrième trimestre 2012.

#### RÉPARTITION PAR NATURE DES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

En millions d'euros	4 <sup>ème</sup> trimestre	
	2012	2013
Plus ou moins-value de cession d'actifs et ajustement de prix	0,4	-
Frais de restructuration	- 5,2	- 1,6
Perte de valeurs sur immos corp et incorp (y.c. ECA)	-	-63,3
Autres produits et charges non courants	- 0,8	3,5
<b>ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS</b>	<b>- 5,6</b>	<b>-61,4</b>

#### RÉPARTITION PAR DIVISION

En millions d'euros	4 <sup>ème</sup> trimestre	
	2012	2013
CRM et données stratégiques	- 4,2	-66,2
Professionnels de santé	- 0,5	4,6
Assurances et services	- 0,3	0,4
Réconciliation	- 0,6	- 0,2
<b>ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS</b>	<b>- 5,6</b>	<b>-61,4</b>

L'**EBIT** s'établit à une perte de 14,4 millions d'euros contre un profit de 48,3 millions d'euros au quatrième trimestre 2012. Cette baisse de 57,2 millions d'euros reflète la baisse du résultat opérationnel avant éléments exceptionnels pour 1,3 million d'euros et la hausse des éléments exceptionnels pour 55,8 millions d'euros.

Le **coût de l'endettement financier** net a augmenté de 1,0 million d'euros, soit 8,6 %, passant de 11,8 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 à 12,8 millions d'euros au quatrième trimestre 2013. Cet accroissement reflète l'impact du refinancement de mars 2013 entraînant une hausse des taux d'intérêt.

La **charge d'impôts** a augmenté de 21,4 millions d'euros, passant d'une charge 5,0 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 à une charge de 26,5 millions d'euros au quatrième trimestre 2013. Cette hausse reflète le cadencement du paiement des acomptes d'impôts sur les bénéfices et la non-activation, par prudence, des impôts différés des entités déficitaires.



Le **résultat net consolidé** ressort en perte de 53,9 millions d'euros contre un profit de 25,9 millions d'euros à la même période un an plus tôt. Cette baisse du résultat net consolidé reflète l'évolution de l'EBIT, des éléments exceptionnels, du coût de l'endettement financier net et de la charge d'impôts (voir ci-dessus). Après prise en compte des intérêts minoritaires le **résultat consolidé net part du Groupe** ressort en perte de 53,8 millions d'euros contre un gain de 25,8 millions d'euros au quatrième trimestre 2012.

## 9.2.2 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA DIVISION CRM ET DONNÉES STRATÉGIQUES

### Eléments clés 2013

- Le chiffre d'affaires recule de 30,0 millions d'euros
- EBITDA recule de 1,3 million d'euros
- Impact positif des mesures de réduction de coût

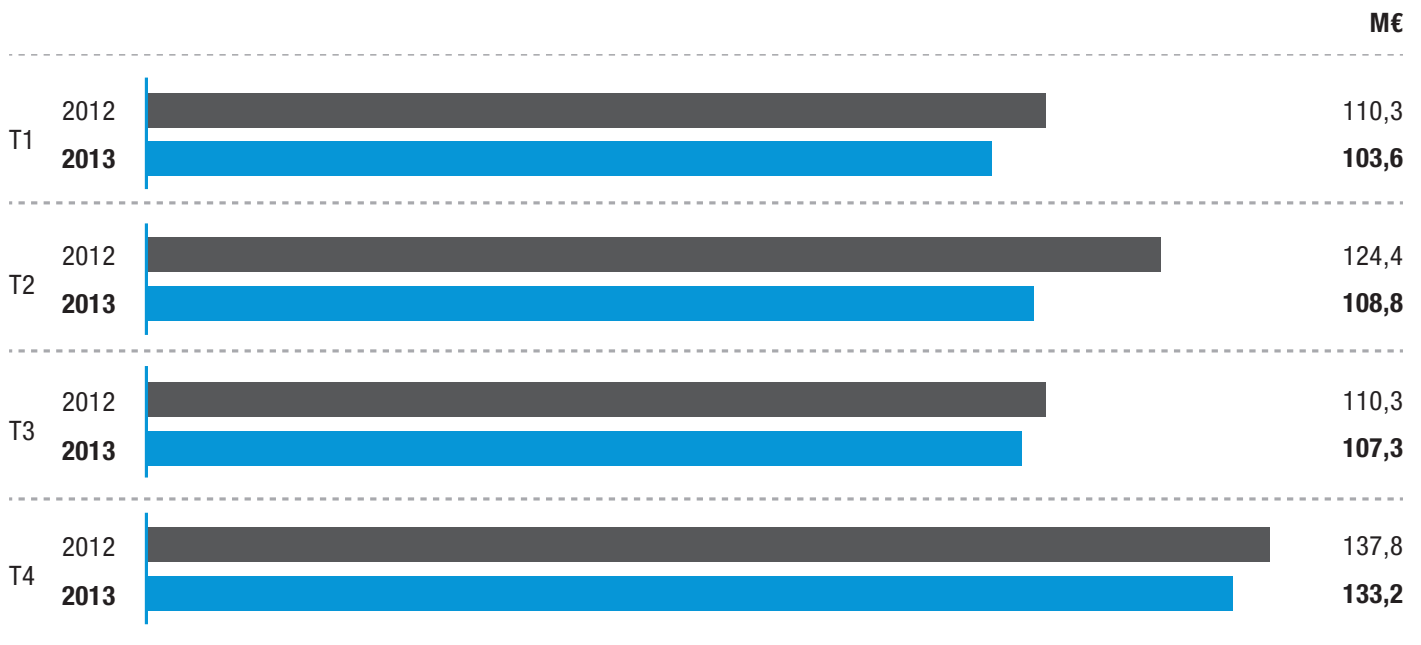
2013	
Chiffre d'affaires	EBITDA
Variation par rapport à 2012	Variation par rapport à 2012
452,8 M€	62,7 M€
- 6,2 %	- 2,0 %

### CHIFFRES CLÉS

		4 <sup>ème</sup> Trimestre			Année pleine		
		2012	2013	Variation	2012	2013	Variation
Chiffre d'affaires	M€	137,8	133,2		482,9	452,8	
Variation de chiffre d'affaires	%	na	- 3,4		- 4,4	- 6,2	
Organique		na	+ 0,1		- 6,3	- 3,0	
Périmètre		na	0,0		- 0,8	- 0,4	
Devise		na	- 3,5		2,7	- 2,9	
Chiffre d'affaires par zone géo.	%						
France		33,3	34,7		32,5	32,7	
EMEA excl. France		36,4	37,9		34,7	36,4	
Amériques		21,6	19,1		23,3	22,2	
APAC		8,7	8,3		9,5	8,7	
Chiffre d'affaires par devise							
Euro		51,8	54,2		50,2	51,0	
US Dollar		17,7	16,2		19,4	18,7	
Livres sterling		4,2	4,5		4,3	4,5	
Autres		26,3	25,1		26,1	25,8	
EBIT avant éléments exceptionnels	M€	30,5	30,5	0,1 %	37,6	38,3	1,8 %
Marge EBIT	%	22,1	22,9	79 bps	7,8	8,5	67 bps
Eléments exceptionnels	M€	- 4,2	- 2,9	- 32,0 %	- 125,0	- 68,7	nm
EBIT	M€	26,3	27,7	5,2 %	- 87,4	- 30,4	nm
EBITDA	M€	37,3	37,4	0,4 %	64,0	62,7	- 2,0 %
Marge EBITDA	%	27,0	28,1	107 bps	13,2	13,8	59 bps
Dépréciation	M€	6,8	6,9	2,2 %	26,4	24,4	- 7,5 %

## CRM et données stratégiques en 2013

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2013 DE LA DIVISION CRM ET DONNÉES STRATÉGIQUES PAR TRIMESTRE



Le **chiffre d'affaires** de la division *CRM et données stratégiques* a reculé de 30,0 millions d'euros, soit 6,2 %, passant de 482,9 millions d'euros en 2012 à 452,8 millions d'euros en 2013. Hors impact négatif de cession de 0,4 % (*Pharmapost France* – 30 avril 2012) et impact négatif de conversion des devises de 2,9 %, le chiffre d'affaires diminue de 3,0 %. La division *CRM et données stratégiques* a contribué pour 52 % au chiffre d'affaires total du Groupe en 2012, contre 50 % en 2013.

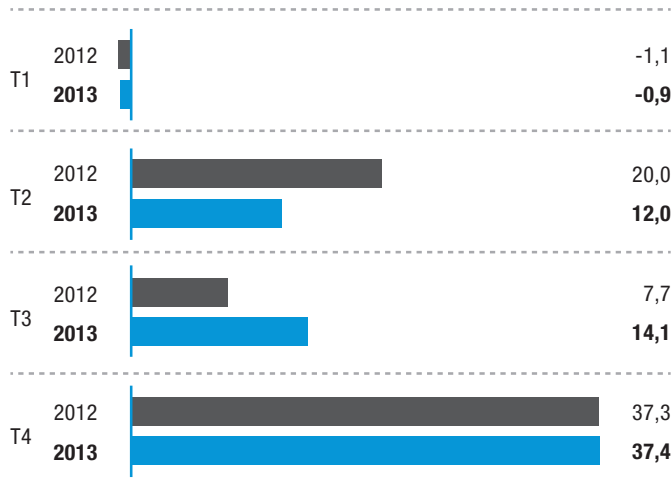
La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue peu par rapport à la même période il y a un an. L'Euro et la Livre sterling progressent d'un point à respectivement 51 % et 5 %, alors que le dollar US et les autres devises restent inchangés à respectivement 19 % et 26 %.

Par zone géographique, la contribution de l'EMEA (hors France) progresse de 1 point à 36 % alors que la France et l'Asie restent stables à respectivement 33 % et 9 %. Les Amériques baissent d'un point à 22 %.

Cette baisse du chiffre d'affaires, hors impacts des cessions et des effets négatifs de conversion des devises, résulte principalement d'une baisse du nombre d'utilisateurs CRM dans les pays matures et des difficultés de l'activité études de marché, partiellement compensée par la croissance du nombre d'utilisateurs CRM dans les pays émergents, des activités Compliance et des offres liées à la base de données *OneKey*.

**Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013**

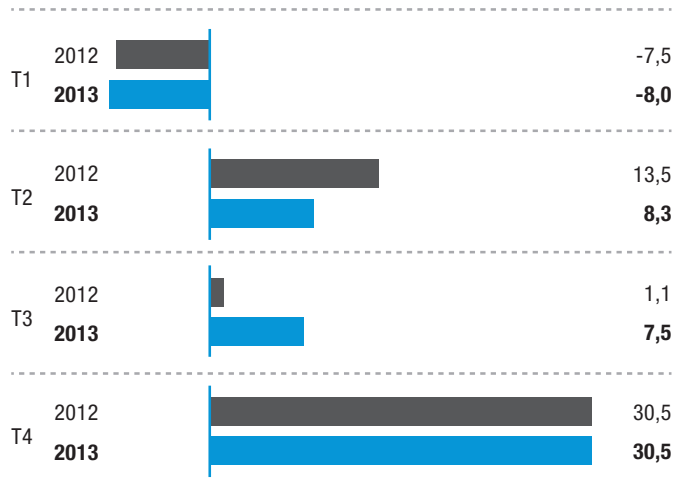
Le **chiffre d'affaires** de la division *CRM et données stratégiques* a reculé de 4,6 millions d'euros, soit 3,4 %, passant de 137,8 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 à 133,2 millions d'euros au quatrième trimestre 2013. Hors impact marginal des acquisitions/cessions et de l'impact négatif de conversion des devises de 3,5 %, le chiffre d'affaires progresse de 0,1 %. La division *CRM et données stratégiques* a contribué pour 53 % au chiffre d'affaires total du Groupe du quatrième trimestre 2012, contre 52 % lors du quatrième trimestre 2013.

**RÉPARTITION DE L'EBITDA 2013 DE LA DIVISION  
CRM ET DONNÉES STRATÉGIQUES PAR TRIMESTRE**


L'EBITDA a reculé de 1,3 million d'euros, soit 2,0 %, passant de 64,0 millions d'euros en 2012 à 62,7 millions d'euros en 2013. Il représentait 13,2 % du chiffre d'affaires en 2012, contre 13,8 % en 2013. Cette baisse reflète principalement la diminution du chiffre d'affaires partiellement compensé par (i) la baisse des charges opérationnelles suite à la mise en œuvre des efforts de maîtrise des coûts, (ii) la croissance très significative des offres liées à la base de données *OneKey* et les offres de compliance. Ainsi, l'EBITDA n'a reculé que de 1,6 million d'euros alors que le chiffre d'affaires a reculé de 30,0 millions d'euros.

**Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013**

L'EBITDA a augmenté de 0,2 million d'euros, passant de 37,3 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 à 37,4 millions d'euros au quatrième trimestre 2013. Il représentait 27,0 % du chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2012, contre 28,1 % au quatrième trimestre 2013. Cette hausse reflète l'impact positif des efforts de maîtrise des coûts, de la croissance très significative des offres liées à la base de données *OneKey* et des offres de compliance. Ainsi, l'EBITDA n'a reculé que de 0,1 million d'euros au quatrième trimestre 2013 alors que le chiffre d'affaires a reculé de 4,6 millions d'euros. Il est à noter que l'EBITDA généré au quatrième trimestre 2013 représente 59,7 % de l'EBITDA annuel, contre 58,3 % en 2012.

**RÉPARTITION DE L'EBIT 2013 DE LA DIVISION  
CRM ET DONNÉES STRATÉGIQUES PAR TRIMESTRE**


L'EBIT (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a progressé de 0,7 million d'euros passant de 37,6 millions d'euros en 2012 à 38,3 millions d'euros en 2013. Il représentait 7,8 % du chiffre d'affaires en 2012 contre 8,5 % en 2013. Cette hausse reflète l'évolution négative des dépréciations pour 2,0 millions d'euros et de l'EBITDA pour 1,3 million d'euros

**Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013**

L'EBIT (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) reste stable à 30,5 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 et au quatrième trimestre 2013. Il représentait 22,1 % du chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2012 contre 22,9 % au quatrième trimestre 2013. Cette stabilité reflète l'évolution positive de l'EBITDA et des dépréciations pour respectivement 0,2 million d'euros et 0,1 million d'euros.

## 9.2.3 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ

### Éléments clés 2013

- Le chiffre d'affaires augmente de 1,6 million d'euros
- EBITDA augmente de 0,2 million d'euros
- Impacts négatifs des pharmacies en France

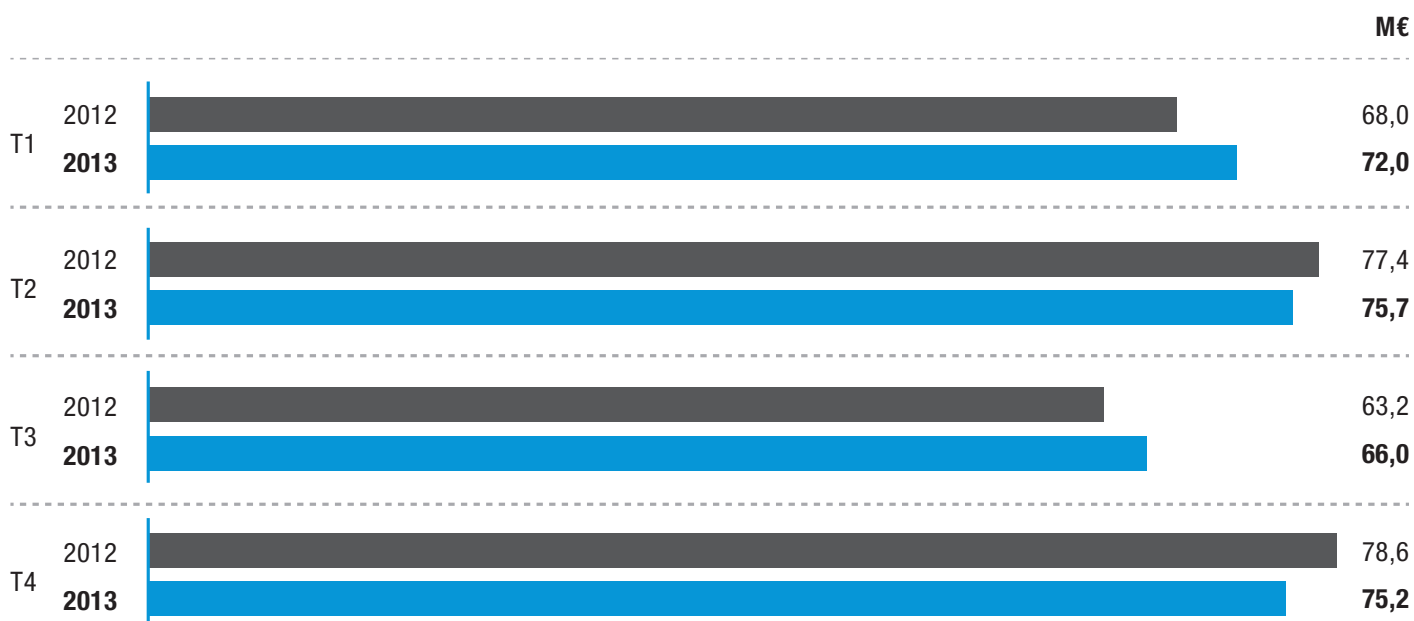
		2013
	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>EBITDA</b>
	Variation par rapport à 2012	Variation par rapport à 2012
	<b>288,8 M€</b>	<b>59,7 M€</b>
	<b>+ 0,6 %</b>	<b>+ 0,5 %</b>

### CHIFFRES CLÉS

		4 <sup>ème</sup> Trimestre			Année pleine		
		2012	2013	Variation	2012	2013	Variation
Chiffre d'affaires	M€	78,6	75,2		287,3	288,8	
Variation de chiffre d'affaires	%	na	- 4,4		8,8	0,6	
Organique		na	- 3,5		5,2	+ 0,4	
Périmètre		na	0,2		1,7	+ 1,3	
Devise		na	- 1,0		1,9	- 1,1	
Chiffre d'affaires par zone géo.	%						
France		72,0	74,7		70,7	71,9	
EMEA excl. France		24,3	21,2		25,3	24,1	
Amériques		3,6	4,1		4,0	4,0	
APAC		0,0	0,0		0,0	0,0	
Chiffre d'affaires par devise							
Euro		74,4	77,4		72,9	74,0	
US Dollar		3,6	4,1		4,0	4,0	
Livre sterling		21,5	18,0		22,6	21,5	
Autres		0,5	0,5		0,6	0,5	
EBIT avant éléments exceptionnels	M€	9,2	9,9	7,7 %	35,6	35,5	- 0,4 %
Marge EBIT	%	11,7	13,2	148 bps	12,4	12,3	12 bps
Éléments exceptionnels	M€	- 0,5	4,6	nm	- 0,8	2,2	nm
EBIT	M€	8,7	14,5	65,9 %	34,8	37,7	8,3 %
EBITDA	M€	16,3	17,5	7,3 %	59,4	59,7	0,5 %
Marge EBITDA	%	20,7	23,3	254 bps	20,7	20,7	2 bps
Dépréciation	M€	7,1	7,6	6,9 %	23,8	24,2	1,8 %

## Professionnels de santé en 2013

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2013 DE LA DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ PAR TRIMESTRE



Le **chiffre d'affaires** de la division *Professionnels de santé* a progressé de 1,6 million d'euros, soit 0,6 %, passant de 287,3 millions d'euros en 2012 à 288,8 millions d'euros en 2013. Hors impact positif de 1,3 % de l'acquisition de la société *ASP Line* (France) le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et impact négatif de conversion des devises de 1,1 %, le chiffre d'affaires progresse de 0,4 %.

La division *Professionnels de santé* a contribué pour 31 % au chiffre d'affaires total du Groupe en 2012 contre 32 % en 2013.

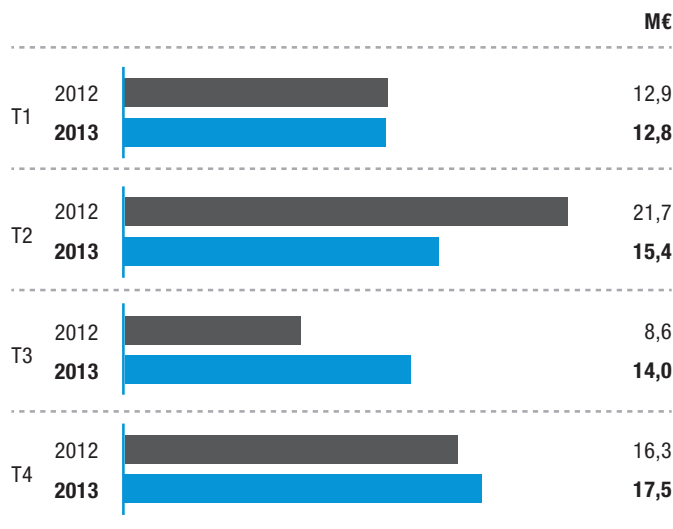
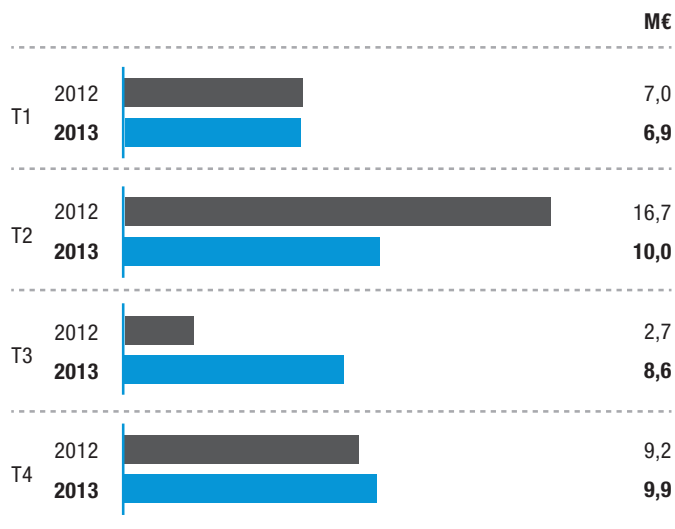
La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises n'a pas changé par rapport à la même période il y a un an : l'Euro progresse d'un point à 74 %, la Livre sterling baisse d'un point à 22 %, le dollar US et les autres devises restent stables à respectivement 4 % et 1 %.

Par zone géographique, la contribution de la France progresse d'un point à 72 %, celle de l'EMEA (hors France) diminue d'un point à 24 % et celle des Amériques reste stable à 4 %.

Cette hausse du chiffre d'affaires, hors impacts des acquisitions et des effets négatifs de conversion des devises, résulte principalement d'une hausse des activités d'informatisation des médecins, kinésithérapeutes et infirmières en Europe, partiellement compensée par l'attentisme en termes d'investissement des pharmaciens dans un environnement économique difficile.

**Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013**

Le **chiffre d'affaires** de la division *Professionnels de santé* a baissé de 3,4 millions d'euros, soit 4,4 %, passant de 78,6 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 à 75,2 millions d'euros au quatrième trimestre 2013. Hors impact positif des acquisitions/cessions pour 0,2 % et impact négatif de conversion des devises de 1,0 %, le chiffre d'affaires diminue de 3,5 %. La division *Professionnels de santé* a contribué pour 30 % au chiffre d'affaires total du Groupe au quatrième trimestre 2012 contre 30 % lors du quatrième trimestre 2013.

**RÉPARTITION DE L'EBITDA 2013 DE LA DIVISION  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ PAR TRIMESTRE**

**RÉPARTITION DE L'EBIT COURANT 2013 DE LA DIVISION  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ PAR TRIMESTRE**


L'EBITDA a augmenté de 0,3 million d'euros, soit 0,5 %, passant de 59,4 millions d'euros en 2012 à 59,7 millions d'euros en 2013. Il représentait 20,7 % du chiffre d'affaires en 2012, contre 20,7 % en 2013. Cette hausse de l'EBITDA reflète principalement l'augmentation de la profitabilité des activités d'informatisation des médecins européens, en particulier en France. Cette tendance a été partiellement compensée par l'attitude attentiste des pharmaciens français face à l'incertitude de l'environnement économique.

**Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013**

L'EBITDA a progressé de 1,2 million d'euros, soit 7,3 %, passant de 16,3 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 à 17,5 millions d'euros au quatrième trimestre 2013. Il représentait 20,7 % du chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2012, contre 23,3 % au quatrième trimestre 2013. Cette hausse de l'EBITDA reflète principalement l'augmentation de la profitabilité des activités d'informatisation des médecins européens, en particulier en France. Cette tendance a été partiellement compensée par l'attitude attentiste des pharmaciens français face à l'incertitude de l'environnement économique. Il est à noter que l'EBITDA généré au quatrième trimestre 2013 représente 29,3 % de l'EBITDA annuel, contre 27,4 % en 2012.

L'EBIT (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a reculé de 0,1 million d'euros, soit 0,4 %, passant de 35,6 millions d'euros en 2012 à 35,5 millions d'euros en 2013. Il représentait 12,4 % du chiffre d'affaires en 2012 contre 12,3 % en 2013. Ce recul reflète principalement la hausse des dépréciations pour 0,4 million d'euros partiellement compensée par la hausse de l'EBITDA de 0,3 million d'euros.

**Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013**

L'EBIT (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a progressé de 0,6 million d'euros, soit 6,6 %, passant de 9,3 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 à 9,9 millions d'euros au quatrième trimestre 2013. Il représentait 11,8 % du chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2012 contre 13,2 % au quatrième trimestre 2013. Cette hausse reflète principalement l'évolution positive de l'EBITDA de 1,1 million d'euros partiellement compensée par une hausse des dépréciations pour 0,5 million d'euros.

## 9.2.4 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA DIVISION ASSURANCES ET SERVICES

### Éléments clés 2013

- Le chiffre d'affaires augmente de 8,7 millions d'euros
- EBITDA augmente de 4,0 millions d'euros
- Cette hausse reflète une progression des activités de Cegedim e-business et Cegedim SRH

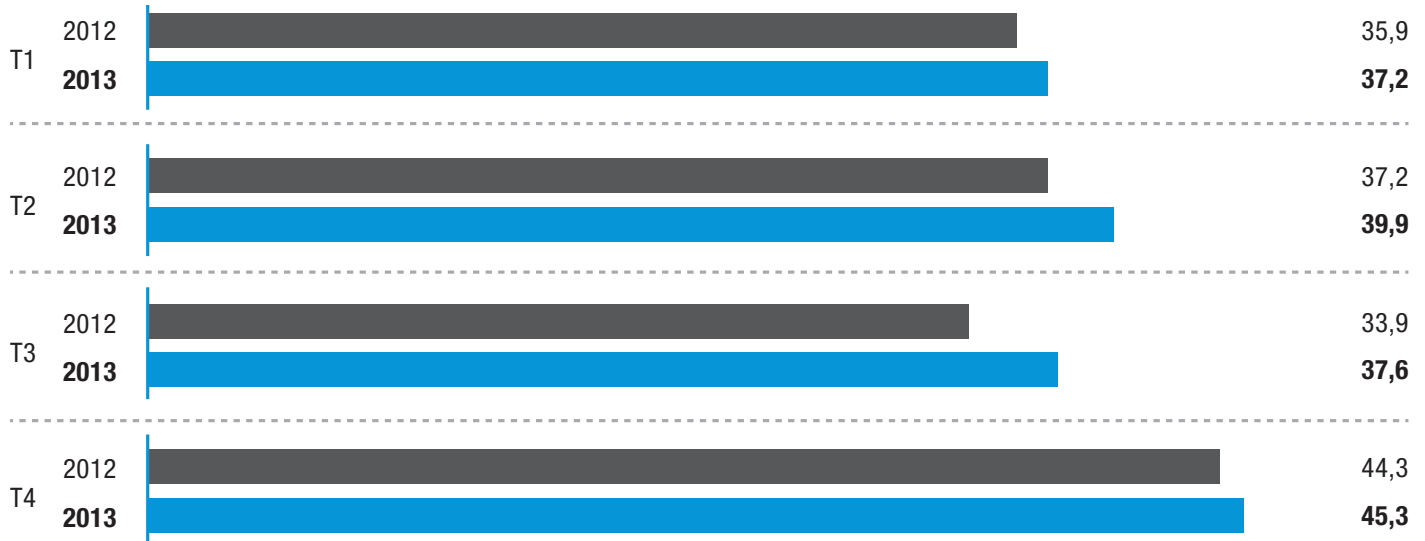
		2013
	Chiffre d'affaires	EBITDA
	Variation par rapport à 2012	Variation par rapport à 2012
	<b>160,0 M€</b>	<b>38,6 M€</b>
	<b>+ 5,8 %</b>	<b>+ 11,6 %</b>

### CHIFFRES CLÉS

		4 <sup>ème</sup> Trimestre			Année pleine		
		2012	2013	Variation	2012	2013	Variation
Chiffre d'affaires	M€	44,3	45,3		151,2	160,0	
Variation de chiffre d'affaires	%	na	2,2		7,1	5,8	
Organique		na	2,2		7,1	5,8	
Périmètre		na	0,0		0,0	0,0	
Devise		na	0,0		0,0	0,0	
Chiffre d'affaires par zone géo.	%						
France		99,7	99,6		99,6	99,6	
EMEA excl. France		0,3	0,4		0,4	0,4	
Amériques		0,0	0,0		0,0	0,0	
APAC		0,0	0,0		0,0	0,0	
Chiffre d'affaires par devise							
Euro		99,6	99,6		99,6	99,6	
US Dollar		0,0	0,0		0,0	0,0	
Livre sterling		0,0	0,0		0,0	0,0	
Autres		0,4	0,4		0,4	0,4	
EBIT avant éléments exceptionnels	M€	10,0	8,6	- 14,0 %	22,4	24,7	10,3 %
Marge EBIT	%	22,5	18,9	356 bps	14,8	15,5	63 bps
Éléments exceptionnels	M€	- 0,3	0,4	nm	- 0,6	0,2	nm
EBIT	M€	9,7	8,9	- 7,8 %	21,8	24,9	14,3 %
EBITDA	M€	12,9	12,1	- 6,4 %	34,5	38,6	11,6 %
Marge EBITDA	%	29,1	26,7	247 bps	22,8	24,1	127 bps
Dépréciation	M€	2,9	3,5	19,1 %	12,1	13,8	14,2 %

## Assurances et services en 2013

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2013 DE LA DIVISION ASSURANCES ET SERVICES PAR TRIMESTRE



Le **chiffre d'affaires** de la division *Assurances et services* a progressé de 8,7 millions d'euros, soit 5,8 %, passant de 151,2 millions d'euros en 2012 à 160,0 millions d'euros en 2013. Aucune cession, ni acquisition n'a eu lieu et l'effet de conversion des devises est marginal.

La division *Assurances et services* a contribué pour 16 % au chiffre d'affaires total du Groupe en 2012 contre 18 % en 2013.

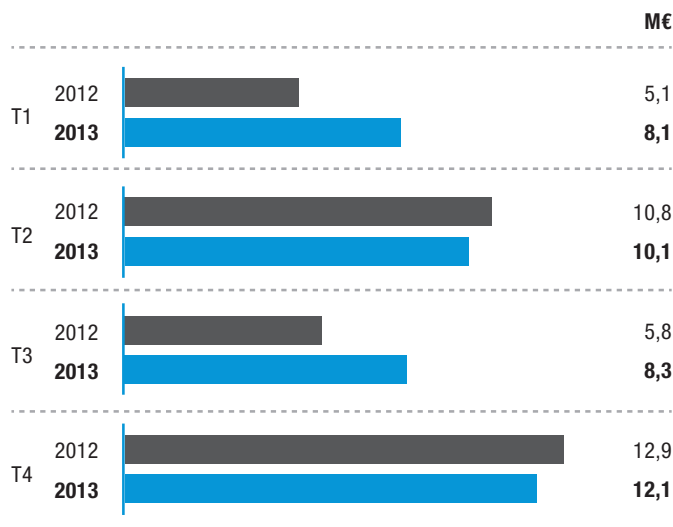
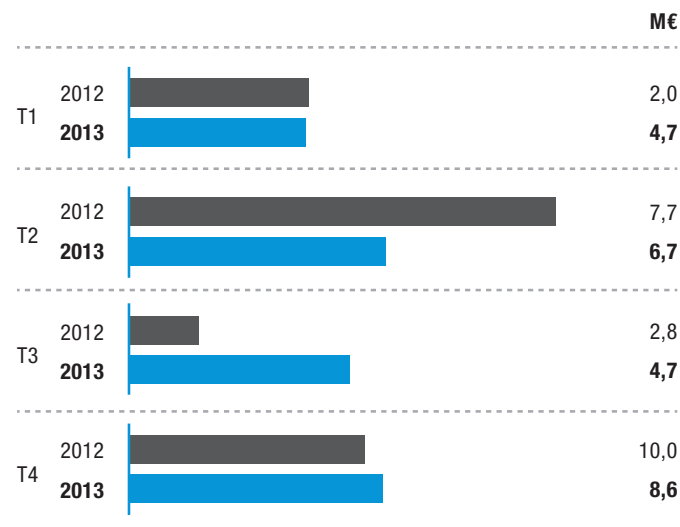
Cette hausse du chiffre d'affaires résulte principalement dans la hausse du chiffre d'affaires de l'ensemble des activités de la division :

- *Cegedim Assurances*, leader des logiciels et services dédiés à l'assurance de personnes ainsi que de la gestion des flux de tiers payant ;
- *Cegedim SRH*, solutions pour les ressources humaines, continue d'engranger de nombreux succès commerciaux se traduisant par une croissance à deux chiffres ;
- *Cegedim e-business*, solutions de dématérialisation, affiche une forte croissance avec une montée en puissance de l'activité SEPA

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013

- Le **chiffre d'affaires** de la division *Assurances et services* a progressé de 1,0 million d'euros, soit 2,2 %, passant de 44,3 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 à 45,3 millions d'euros au quatrième trimestre 2013. Aucune cession, ni acquisition n'a eu lieu et l'effet de conversion des devises est marginal. La division *Assurances et services* a contribué pour 17 % au chiffre d'affaires total au quatrième trimestre 2012 contre 18 % lors du quatrième trimestre 2013.



**RÉPARTITION DE L'EBITDA 2013 DE LA DIVISION ASSURANCES ET SERVICES PAR TRIMESTRE**

**RÉPARTITION DE L'EBIT COURANT 2013 DE LA DIVISION ASSURANCES ET SERVICES PAR TRIMESTRE**


L'EBITDA a progressé de 4,0 millions d'euros, soit 11,7 %, passant de 34,5 millions d'euros en 2012 à 38,6 millions d'euros en 2013. Il représentait 22,8 % du chiffre d'affaires en 2012, contre 24,1 % en 2013. Cette progression est principalement due à Cegedim e-business, solutions de dématérialisation, avec une montée en puissance de l'activité SEPA et Cegedim SRH qui développe des solutions de gestion pour les ressources humaines.

**Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013**

L'EBITDA a diminué de 0,8 million d'euros, soit 6,4 %, passant de 12,9 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 à 12,1 millions d'euros au quatrième trimestre 2013. Il représentait 29,1 % du chiffre d'affaires total du Groupe au quatrième trimestre 2012, contre 26,7 % au quatrième trimestre 2013. Cette baisse de l'EBITDA résulte essentiellement d'un mix produit moins favorable. Il est à noter que l'EBITDA généré au quatrième trimestre 2013 représente 31,3 % de l'EBITDA annuel, contre 37,4 % en 2012.

L'EBIT (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a progressé de 2,3 millions d'euros, soit 10,3 %, passant de 22,4 millions d'euros en 2012 à 24,7 millions d'euros en 2013. Il représentait 14,8 % du chiffre d'affaires en 2012 contre 15,5 % en 2013. Cet accroissement reflète l'évolution positive de l'EBITDA de 4,0 millions d'euros, partiellement compensée par une hausse des dépréciations de 1,7 million d'euros suite à la mise en service de certains projets de R&D.

**Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013**

L'EBIT (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a baissé de 1,4 million d'euros, soit 14,0 %, passant de 10,0 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 à 8,6 millions d'euros au quatrième trimestre 2013. Il représentait 22,5 % du chiffre d'affaires total du Groupe au quatrième trimestre 2012 contre 18,9 % au quatrième trimestre 2013. Cette diminution de l'EBIT reflète l'évolution négative de l'EBITDA de 0,8 million d'euros partiellement compensée par la hausse de 0,6 million d'euros des dépréciations suite à la mise en service de certains projets de R&D.

## 9.2.5 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA DIVISION RÉCONCILIATION

### Éléments clés 2013

- Le chiffre d'affaires augmente de 0,2 million d'euros
- EBITDA diminue de 1,0 million d'euros
- La baisse de l'EBITDA s'explique par une meilleure répartition des coûts

		2013	
	Chiffre d'affaires	EBITDA	
	Variation par rapport à 2012	Variation par rapport à 2012	
	0,6 M€	- 5,3 M€	
	+ 49,3 %	+ 22,4 %	

La division *Réconciliation* regroupe à la fois des activités inhérentes au statut de tête de Groupe coté, et des activités de support aux trois divisions opérationnelles du Groupe. Les activités de support sont refacturées aux filiales utilisatrices, à des prix de marché, et recouvrent notamment la tenue de comptabilité, la gestion des ressources humaines et de la trésorerie, l'assistance juridique et le marketing. Les activités de tête de Groupe ne sont pas refacturables et recouvrent notamment le management stratégique du Groupe, la production d'informations consolidées et la communication financière.

Les activités de la division *Réconciliation* sont essentiellement réalisées par la maison mère Cegedim SA, qui exerce par ailleurs des activités opérationnelles dont la principale est le CRM. Auparavant, les activités de la division *Réconciliation* étaient logées dans la division de rattachement de la principale activité opérationnelle de Cegedim SA : *CRM et données stratégiques*. Cette distinction permet de mieux appréhender l'impact de ce pôle de compétences dans les comptes du Groupe.

### CHIFFRES CLÉS

		4 <sup>ème</sup> Trimestre			Année pleine		
		2012	2013	Variation	2012	2013	Variation
Chiffre d'affaires	M€	0,1	0,3	150,3 %	0,4	0,6	49,3 %
EBIT avant éléments exceptionnels	M€	- 1,4	- 2,0	45,5 %	- 5,5	- 6,4	14,8 %
Eléments exceptionnels	M€	- 0,6	- 0,2	- 70,8 %	1,5	- 0,2	n,m,
EBIT	M€	- 2,0	- 2,2	10,6 %	- 4,0	- 6,6	64,8 %
EBITDA	M€	- 1,1	- 1,8	62,4 %	- 4,3	- 5,3	22,4 %
Dépréciation	M€	0,3	0,3	- 15,7 %	1,2	1,1	11,3 %

### Réconciliation en 2013

Le **chiffre d'affaires** de la division *Réconciliation* a progressé de 0,2 million d'euros, soit 49,3 %, passant de 0,4 million d'euros en 2012 à 0,6 million d'euros en 2013. La contribution au chiffre d'affaires du Groupe de la part de la division *Réconciliation* n'est pas significative.

L'**EBITDA** a diminué de 1,0 million d'euros, soit 22,4 %, passant d'une perte de 4,3 millions d'euros en 2012 à une perte de 5,3 millions d'euros en 2013.

L'**EBIT (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels)** a baissé de 0,8 million d'euros, soit 14,8 %, passant d'une perte de 5,5 millions d'euros en 2012 à une perte de 6,4 millions d'euros en 2013. Cette diminution reflète l'évolution négative de l'EBITDA de 1,0 million d'euros, partiellement compensée par une baisse des dépréciations de 0,1 million d'euros.

### CHIFFRES CLÉS TRIMESTRIELS

		2012				2013			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
<i>En milliers d'euros</i>									
Chiffre d'affaires	M€	44	92	162	122	122	84	114	306
EBIT avant éléments exceptionnels	M€	- 1 506	- 185	- 2 441	- 1 407	- 883	- 1 847	- 1 580	- 2 048
EBITDA	M€	- 1 182	129	- 2 136	- 1 102	- 589	- 1 560	- 1 312	- 1 791

**Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013**

Le **chiffre d'affaires** de la division *Réconciliation* a progressé de 0,2 million d'euros, passant de 0,1 million d'euros au quatrième trimestre 2012 à 0,3 million d'euros au quatrième trimestre 2013. La contribution au chiffre d'affaires du Groupe de la part de la division Réconciliation n'est pas significative.

L'**EBITDA** a diminué de 0,7 million d'euros, soit 62,4 %, passant d'une perte de 1,1 million d'euros au quatrième trimestre 2012 à une perte de 1,8 million d'euros au quatrième trimestre 2013.

L'**EBIT (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels)** a baissé de 0,6 million d'euros, soit 45,5 %, passant de 1,4 million d'euros au quatrième trimestre 2012 à 2,0 millions d'euros au quatrième trimestre 2013. Cette diminution de l'EBIT reflète l'évolution négative de l'EBITDA de 0,7 million d'euros.

**9.2.6 COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE CEGEDIM****RÉSUMÉ DU BILAN CONSOLIDÉ**

En millions d'euros	Note	Décembre	Décembre	Variation
		2013	2012	
<b>ACTIF</b>				
Ecarts d'acquisition		528,5	613,7	-13,9%
Immobilisations corporelles et incorporelles		256,2	251,8	1,7 %
Immobilisations financières	a	14,0	13,9	0,4 %
Autres actifs non courants	b	66,0	82,6	- 20,1 %
Créances clients : part à moins d'un an		230,0	215,2	6,8 %
Cash et équivalents de trésorerie		67,0	43,5	54,1 %
Autres actifs courants		59,6	67,5	- 11,7 %
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 221,2</b>	<b>1 288,3</b>	<b>-5,2%</b>
<b>PASSIF</b>				
Dettes financières long terme	c	513,6	457,1	12,4 %
Autres passifs non courants		48,3	60,0	- 19,4 %
Dettes financières court terme	c	24,6	72,6	- 66,2 %
Autres passifs courants	d	288,8	273,3	5,7 %
<b>TOTAL PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)</b>		<b>875,4</b>	<b>863,0</b>	<b>1,4 %</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	e	<b>345,8</b>	<b>425,3</b>	<b>-18,7%</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 221,2</b>	<b>1 288,3</b>	<b>-5,2%</b>

(a) Hors titres des sociétés mises en équivalence.

(b) Incluant des impôts différés pour 42,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 57,9 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(c) Les dettes financières long terme et court terme comprennent la participation pour un montant de 8,9 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 10,3 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(d) Incluant les « dettes fiscales et sociales » pour 124,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 123,9 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cela inclut la TVA, la participation en France et aux États-Unis, les provisions pour congés payés, les contributions à la Sécurité Sociale en France, les couvertures d'assurance en France et les bonus.

(e) Incluant les intérêts minoritaires pour 0,4 million d'euros au 31 décembre 2013 et 0,5 million d'euros au 31 décembre 2012.

**ENDETTEMENT FINANCIER NET <sup>(e)</sup>**

En millions d'euros	Note	Décembre 2013	Septembre 2013	Juin 2013	Mars 2013	Décembre 2012
Dette financière long terme		506,2	525,8	510,1	502,5	448,7
Dette financière court terme		22,9	41,6	49,4	25,5	70,4
<b>Dette brute</b>		<b>529,0</b>	<b>567,4</b>	<b>559,6</b>	<b>528,0</b>	<b>519,1</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		67,0	61,0	64,4	47,7	43,5
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	e	<b>462,0</b>	<b>506,4</b>	<b>495,1</b>	<b>480,3</b>	<b>475,6</b>
Capitaux propres		345,8	409,4	415,7	424,8	425,3
<b>GEARING</b>	f	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>

(e) L'endettement financier net équivaut au total dette moins la participation des salariés pour 8,9 millions d'euros et autres pour 0,3 million d'euros au 31 décembre 2013.

(f) Ratio d'endettement financier net sur capitaux propres.

Le **total bilan consolidé** s'élève à 1 221,2 millions d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 5,2 % par rapport au 31 décembre 2012.

Les **écarts d'acquisition** représentent 528,5 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 613,7 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette baisse résulte principalement de l'impairment des écarts d'acquisition de décembre 2013 pour 63,3 millions d'euros ainsi que de l'impact de variation des devises pour 24,1 millions d'euros qui conduit à une dévaluation des écarts d'acquisitions libellées en devises étrangères principalement suite au renforcement de l'Euro vis-à-vis du dollar US pour 22,1 millions d'euros. Ils représentaient 43,3 % du total du bilan au 31 décembre 2013 contre 47,6 % au 31 décembre 2012.

Les **immobilisations corporelles et incorporelles** s'élèvent à 256,2 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 251,8 millions d'euros au 31 décembre 2012. Les immobilisations corporelles sont en baisse de 9,4 millions d'euros, soit 22,5 % par rapport au 31 décembre 2012. Par contre, les immobilisations incorporelles progressent de 13,8 millions d'euros, soit 6,6 % par rapport au 31 décembre 2012, reflétant la hausse des frais de développement capitalisés, partiellement compensée par une hausse de la mise en service de certains projets de R&D. La part des immobilisations corporelles et incorporelles dans le total bilan progresse à 21 % contre 19,5 % au 31 décembre 2012.

Les **créances clients** part à moins d'un an augmentent de 14,7 millions d'euros, soit de 6,8 %, de 215,2 millions d'euros à fin décembre 2012 contre 230,0 millions d'euros à fin décembre 2013.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie** s'établissent à 67,0 millions d'euros au 30 décembre 2013, en hausse de 23,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012. Cette hausse reflète principalement le refinancement intervenu en mars 2013 et une amélioration des processus encaissements en dépit d'une diminution de l'affacturage de 21,0 millions d'euros à décembre 2012 à 15,8 millions d'euros à décembre 2013. La trésorerie et équivalents de trésorerie atteignent 5,5 % du total bilan contre 3,4 % un an plus tôt. Il est à noter que la trésorerie nette, définie comme la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les découverts, s'élève à 54,2 millions d'euros soit une hausse de 32,8 millions d'euros, soit 152,8 %, par rapport à la même période un an plus tôt.

La **dette financière à long terme** (supérieure à 1 an) s'établit à 513,6 millions d'euros au 31 décembre 2013, en hausse de 56,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012. Cet accroissement s'explique principalement par le refinancement de mars 2013 qui inclut le remboursement du prêt à terme entraînant une baisse des dettes court terme et une hausse des dettes long terme de 40,0 millions d'euros et 18,5 millions d'euros de dette long terme additionnelle principalement utilisée pour le paiement des frais liés à cette opération. Les dettes à long terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 7,2 millions d'euros à fin décembre 2013.

Les **dettes à court terme** baissent de 48,0 millions d'euros à 24,6 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ce recul reflète principalement l'opération de refinancement de mars 2013 qui inclut le remboursement du prêt à terme entraînant une baisse des dettes court terme et une hausse des dettes long terme pour 40,0 millions d'euros et une baisse de 9,3 millions d'euros des facilités de découvert bancaire afin de financer le Besoin en Fonds de Roulement au quatrième trimestre 2013.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie excèdent en montant la dette à moins d'un an. Les dettes à court terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 1,6 million d'euros à la fin décembre 2013.

Le **total des dettes financières** s'élève à 538,2 millions d'euros, en hausse de 8,5 millions d'euros. Le total des dettes financières nettes s'élève à 471,2 millions d'euros en baisse de 15,0 millions d'euros par rapport à il y a un an. Elles représentaient 136,3 % des capitaux propres au 31 décembre 2013 contre 114,3 % au 31 décembre 2012. Les dettes à long et court terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 8,9 millions d'euros et 0,3 million d'euros d'autres dettes. Ainsi la dette nette financière s'élève à 462,0 millions d'euros contre 475,6 millions d'euros il y a un an.

Les **capitaux propres** reculent de 79,4 millions d'euros, soit 18,7 %, à 345,8 millions d'euros au 30 décembre 2013 contre 425,3 millions d'euros à la fin 2012. Ce recul reflète principalement la dépréciation des écarts d'acquisitions de 63,3 millions d'euros en décembre 2013 et une variation négative des écarts de conversion Groupe pour 22,7 millions d'euros. Les capitaux propres représentaient à fin décembre 2013, 28,3 % du total bilan contre 33,0 % un an plus tôt.

## Engagements hors bilan

Cegedim SA donne des garanties et des sûretés, en lien avec des obligations financières ou opérationnelles de ses filiales dans le cours normal des affaires. Voir le chapitre 20.1 note 24 du présent Document de Référence.

## 9.2.7 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES DU GROUPE CEGEDIM

Les indicateurs financiers clés du Groupe Cegedim sont :

- le chiffre d'affaires sectoriel consolidé ;
- le résultat opérationnel courant consolidé ;
- les investissements ;
- la structure financière.

Ils ont fait l'objet de commentaires détaillés plus haut.

Les indicateurs clés de performance de nature non financière applicables à Cegedim SA le sont également au niveau du Groupe

consolidé. Ils sont complétés par différents indicateurs spécifiques aux métiers du Groupe, notamment :

- le suivi du nombre d'utilisateurs des offres CRM ;
- ainsi que le contenu qualitatif et quantitatif des bases de données commercialisées par le Groupe.

Le Groupe Cegedim revendique actuellement environ 200 000 utilisateurs de ses offres et ambitionne de proposer de nouveaux services s'adressant aux 400 000 visiteurs informatisés dans le monde.



# 10

## TRÉSORERIE ET CAPITAUX

---

### 10.1 CEGEDIM SA

118

---

### 10.2 GROUPE CEGEDIM

118

10.2.1	Capitaux propres du Groupe Cegedim	118
10.2.2	Conditions d'emprunt et structure de financement de Cegedim	118
10.2.3	Source et montant des flux de trésorerie de Cegedim et description de ces flux	119
10.2.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	120
10.2.5	Sources de financement attendues et nécessaires pour honorer les engagements d'investissement	120

## 10.1 CEGEDIM SA

Les capitaux propres s'élèvent à 259,2 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 309,7 millions d'euros au 31 décembre 2012. La hausse du résultat de l'exercice est compensée par la chute des autres réserves. Les autres composants sont stables entre 2012 et 2013.

Les dettes financières sont en hausse à 591,9 millions d'euros contre 580,0 millions d'euros sur l'exercice précédent. Compte-tenu de la situation de trésorerie active, l'endettement financier net augmente sur la période et s'élève à 588,1 millions d'euros contre 574,5 millions d'euros à fin 2012.

## 10.2 GROUPE CEGEDIM

### 10.2.1 CAPITAUX PROPRES DU GROUPE CEGEDIM

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 345,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 425,3 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ce recul reflète principalement la dépréciation des écarts d'acquisitions de 63,3 millions d'euros en décembre 2013 et une variation négative des écarts de conversion Groupe pour 22,7 millions

d'euros. Les capitaux propres représentaient à fin décembre 2013, 28,3 % du total bilan contre 33,0 % un an plus tôt.

La part revenant aux intérêts minoritaires dans ces capitaux propres s'établit à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2013.

### 10.2.2 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE CEGEDIM

Les dettes à moins d'un an s'élèvent à 24,6 millions d'euros et les dettes à plus d'un an à 513,7 millions d'euros, soit un total de 538,2 millions d'euros, contre 529,7 millions d'euros en 2012. Soit une augmentation de 8,5 millions d'euros.

Compte-tenu de la situation de trésorerie active, l'endettement net du Groupe s'élève à 471,2 millions d'euros contre 486,3 millions d'euros à fin 2012, en baisse de 15,0 millions d'euros. Il représente 1,4 fois le montant des capitaux propres, contre 1,1 fois en 2012.

La capacité d'autofinancement du Groupe avant coût de l'endettement financier net s'élève à 152,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 141,0 millions d'euros au 31 décembre 2012.

En date du 9 décembre 2011, la Société Cegedim SA a conclu une opération de cession de créance déconsolidante avec la société Eurofactor pour un montant qui s'élève à 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.



## 10.2.3 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE CEGEDIM ET DESCRIPTION DE CES FLUX

### Résumé du tableau de flux de trésorerie

En millions d'euros	Note	Année 2013	Année 2012
Cash flow brut	a	152,6	141,0
Impôt versé		- 12,5	- 28,1
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité		9,4	4,0
Flux de trésorerie générés par l'activité		149,6	116,9
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		- 72,4	- 97,6
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		- 42,7	- 69,1
Variation de trésorerie hors effet devises		34,4	- 49,9
Incidence des variations de cours des devises		- 1,7	- 0,4
<b>TRÉSORERIE NETTE D'OUVERTURE</b>		<b>21,5</b>	<b>71,7</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE</b>		<b>54,2</b>	<b>21,5</b>

(a) Cash flow brut = Résultat net consolidé + quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence + dotations aux amortissements et provisions + plus ou moins-values de cession + coût de l'endettement financier net + charges d'impôt.

Le **Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation** est en hausse de 32,6 millions d'euros passant de 116,9 millions d'euros en 2012 à 149,6 millions d'euros en 2013. Cet accroissement reflète une hausse des profits, des frais financiers et une baisse du besoin de fond de roulement contrebalancé par une baisse des impôts versés.

Le **Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement** recule de 25,2 millions d'euros passant d'un décaissement de 97,6 millions d'euros en 2012 à un décaissement 72,4 millions en 2013. Ce recul est principalement dû à la variation du périmètre de consolidation pour 16,9 millions d'euros (pas d'acquisition significative en 2013) et la baisse des dépenses d'investissement pour 7,5 millions d'euros.

Le **Flux net de trésorerie provenant des activités de financement** s'élève à un décaissement de 42,7 millions d'euros en 2013, en baisse de 26,4 millions d'euros par rapport à 2012 suite à la hausse du montant des emprunts partiellement contrebalancée par une hausse des intérêts versés sur emprunts qui inclut la prime payée de 8,9 millions d'euros, pour l'offre de rachat partiel des obligations 2015.

Le **Besoin en fonds de roulement** fluctue sous l'influence de plusieurs facteurs, notamment des variations saisonnières et de l'efficacité dans le recouvrement des créances. Historiquement, Cegedim a financé son Besoin en fonds de roulement grâce à sa trésorerie, au crédit revolving et à des facilités de découvert. Depuis 2011, Cegedim a également pu utiliser la trésorerie issue de la cession sans recours de créances clients dans le cadre normal de son activité. Le Besoin en fonds de roulement a diminué de 9,4 millions d'euros à la fin de décembre 2013 comparé à la fin décembre 2012. Cette baisse est principalement due à une baisse de 2,5 millions d'euros de la variation des stocks et en-cours, une hausse de 13,3 millions d'euros de la variation des créances clients et autres débiteurs et une baisse de 20,2 millions d'euros des variations des fournisseurs et autres créditeurs. En raison de la saisonnalité de l'activité, le Besoin en fonds de roulement a diminué au premier et au quatrième trimestre et augmenté au deuxième et troisième trimestre. Le Besoin en fonds de roulement en 2013 et 2012 s'établit respectivement à 1,8 % et 2,6 % du chiffre d'affaires.

### Dépenses d'investissement

En millions d'euros	Note	4 <sup>ème</sup> trimestre		Année	
		2012	2013	2012	2013
R&D immobilisée		11,5	13,3	48,4	46,9
Investissement de maintenance		4,0	3,9	18,2	14,6
Actifs consommés par Cegelease	a	3,5	- 0,7	12,4	10,1
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>19,1</b>	<b>16,5</b>	<b>79,1</b>	<b>71,6</b>

(a) Actifs faisant l'objet de contrats de location-financière par Cegelease non transférés aux banques.

Les **dépenses d'investissement** sont relativement stables d'une année sur l'autre. Historiquement, il s'agit principalement des coûts de recherche et développement, des achats réalisés dans le cadre des activités de location-financière de Cegelease. Il n'existe pas d'engagements de dépenses d'investissement. La flexibilité est maintenue afin d'ajuster, de temps à autre, le niveau des dépenses d'investissement en fonction des besoins de l'activité de Cegedim.

En 2013, les dépenses d'investissement se sont établies à 71,6 millions d'euros, dont 46,9 millions d'euros de recherche et développement immobilisés, 14,6 millions d'euros d'investissement de maintenance et 10,1 millions d'euros d'actifs consommés par Cegelease faisant l'objet de contrats de location-financière non transférés aux banques. Elles représentent 7,9 % du chiffre d'affaires 2013.

Les frais liés au personnel de recherche et développement représentent la majorité du total des dépenses de recherche et développement et environ 6 % du chiffre d'affaires 2013. Ce pourcentage, tout en ne constituant pas un objectif, est resté relativement stable au cours des dernières années. Environ la moitié des dépenses de recherche et

développent est immobilisée selon les normes IAS 38, qui stipulent (i) que l'immobilisation incorporelle doit être clairement identifiée et que les coûts associés doivent être séparables et évalués de façon fiable, (ii) que la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle doit être démontrée et (iii) que la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables doit être démontrée.

Pour le trimestre clos au 31 décembre 2013, et pour 2013, respectivement, 13,3 millions d'euros et 46,9 millions d'euros de coûts de recherche et développement ont été capitalisés. Le restant des dépenses de recherche et développement est enregistré en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les **variations de trésorerie** issues des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement se traduisent par une variation positive de la trésorerie de 32,8 millions d'euros en 2013.

## 10.2.4 RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX

La convention de crédit conclue par le Groupe impose le respect de covenants financiers à défaut desquels l'utilisation de tirage supplémentaire de la partie revolving du crédit pourrait cesser d'être disponible et le crédit pourrait éventuellement devenir exigible par anticipation.

En dehors des covenants habituels à ce type de convention bancaire, le Groupe doit respecter deux ratios (dette financière nette contractuelle sur EBITDA pro forma contractuel et EBITDA pro forma

contractuel sur coût de l'endettement contractuel) et un seuil sur les acquisitions et les cessions (voir chapitre 4 du présent Document de Référence).

En dehors de ces conditions, il n'existe pas de restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, directement ou indirectement, sur les opérations de Cegedim.

## 10.2.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES ET NÉCESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Compte-tenu de la capacité d'autofinancement et des lignes de découvert autorisé mais non tirées en totalité, le Groupe Cegedim dispose des liquidités nécessaires pour faire face à son cycle d'exploitation et à son plan d'investissement des 12 mois à venir.

Le cas échéant, Cegedim n'exclut pas de faire appel au marché, afin d'obtenir des sources de financement supplémentaires.



# 11

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

---

11.1 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE  
ET DÉVELOPPEMENT AU NIVEAU  
DE CEGEDIM SA 122

---

11.2 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE  
ET DÉVELOPPEMENT AU NIVEAU  
DU GROUPE CEGEDIM 122

## 11.1 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AU NIVEAU DE CEGEDIM SA

Cegedim SA regroupe les équipes de développement mutualisées, affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Les projets de développement sont immobilisés dans les comptes sociaux à hauteur de 26,3 millions d'euros, tous projets confondus. Ceux-ci ont été activés au bilan, les conditions posées par le Plan Comptable Général pour cette activation étant remplies.

La Société a poursuivi et intensifié le développement de son offre Mobile Intelligence pour la gestion des forces de vente des laboratoires pharmaceutiques, en insistant sur les fonctionnalités permettant d'optimiser le déploiement de la solution et son paramétrage. Un effort significatif a également été entrepris sur les offres déclinées

autour de la base de données *OneKey*, clé de voûte des applications du Groupe.

En tant que coordinateur de l'ensemble des projets de recherche et développement du Groupe, Cegedim continue en outre de favoriser l'extension au niveau mondial des solutions identifiées comme les plus performantes au niveau régional.

Outre ces développements spécifiques, Cegedim assure la maintenance applicative quotidienne de l'ensemble des offres mutualisées du Groupe, selon un budget relativement comparable chaque année.

## 11.2 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AU NIVEAU DU GROUPE CEGEDIM

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, le projet dont le développement est achevé est transféré au bilan dans la catégorie d'actifs à laquelle il correspond (généralement en logiciels) et les amortissements sont pratiqués sur la base de la durée prévisible d'utilisation.

Les coûts de développement activés en 2013 dans les comptes consolidés s'élèvent à 46,9 millions d'euros, dont environ 26,3 millions d'euros pour Cegedim SA.

Cegedim SA regroupe les équipes de recherche et de développement mutualisées, affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Des centres de R&D régionaux ainsi que certaines filiales disposent également de leurs propres équipes et conduisent leurs actions de recherche et développement sous la coordination exclusive du siège.

Les projets menés par le Groupe concernent la division « CRM et données stratégiques » pour un montant global de 27,1 millions d'euros, la division « Professionnels de santé » pour 10,2 millions d'euros, la division « Assurances et services » pour 9,4 millions d'euros et la division « Réconciliation » pour 0,2 millions d'euros. Les projets en service ont une durée d'amortissement moyenne d'environ 5 ans, outre trois projets structurants amortis sur 20 ans ou 15 ans.

Ces efforts de développement spécifiques sont complétés par des investissements logiciels et matériels. Des travaux d'équipes informatiques dédiées, réalisés au quotidien au sein des différentes filiales du Groupe, permettent d'assurer la maintenance applicative de l'ensemble des offres commercialisées (le coût est affecté en charges de l'exercice).

Au total, le Groupe Cegedim consacre environ 6 % de son chiffre d'affaires consolidé à la recherche et au développement, sans que ce chiffre soit un objectif.

Cf. également le chapitre 4 relatif à la propriété intellectuelle.



# 12

## INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Les tendances applicables au début d'année 2014 ne présentent pas de différences majeures avec celles rencontrées au cours de l'exercice 2013. En effet, la majorité des clients de Cegedim évoluant dans le monde de la santé, le Groupe ne subit pas de fortes

répercussions de la conjoncture économique mondiale. Cependant, la recomposition de l'économie mondiale de la santé oblige le Groupe à de nombreuses évolutions dans ces métiers.

## PRODUITS D'EXPLOITATION ET POLITIQUE DE PRIX

L'activité de Cegedim est essentiellement impactée par les évolutions affectant les acteurs du monde de la santé qui sont les principaux clients du Groupe. Les principaux impacts sont d'ordres : réglementaires, économiques, technologiques, démographiques et comportementaux.

La recomposition actuelle de l'économie mondiale de la santé oblige le Groupe à de nombreuses évolutions dans ces métiers. Par exemple, la mutation entamée par le Groupe va permettre de substituer progressivement le modèle basé sur le nombre de visiteurs médicaux à un modèle reposant sur le nombre de médecins et sur la qualité des informations fournies.

Le Groupe bénéficie également des réformes de santé engagées par les états, des nouveaux modes d'exercice de la santé, du développement rapide des nouvelles technologies et des évolutions des relations entre acteurs du monde de la santé. Enfin, il est à noter que les dépenses de santé ont tendance à augmenter, ce qui est

positif pour le Groupe, suite au vieillissement de la population dans les pays matures et à la croissance de la population dans les pays émergents combinée à une élévation progressive de leur niveau de vie.

En matière de politique de prix, le Groupe n'envisage pas d'évolutions significatives et se trouve exposé à des paramètres généraux relativement inchangés sur le début d'année 2014. Cegedim est en négociation permanente avec ses clients pour maintenir des prix de vente en adéquation avec la qualité de ses prestations et le renouvellement permanent des offres.

## CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges de personnels représentent un des postes de coûts les plus significatifs. Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim.

Ainsi, Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance

raisonnable. Pour 2014, le Groupe n'envisage pas une évolution généralisée des salaires. Le Groupe maintient un haut niveau de recherche et développement afin de continuer à proposer des solutions adaptées à la demande mondiale et à l'évolution du modèle économique de ces clients.

## STOCKS ET PRODUCTION

Ces postes n'appellent pas de commentaires particuliers, et sont peu significatifs étant donné l'activité de prestataire de services de Cegedim.



# 13

## PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Pour 2014, l'objectif du Groupe est de renforcer sa présence sur le marché mondial de la santé. Hors acquisitions et impact de change, Cegedim anticipe un chiffre d'affaires stable en 2014 comparé à 2013 et une légère amélioration de son résultat opérationnel courant en 2014 comparé à 2013. Ainsi, la marge du résultat opérationnel courant devrait s'améliorer d'environ 50 bps en 2014 par rapport à 2013. Le Groupe n'anticipe pas d'acquisition majeure en 2014.

Le Groupe ne communique pas de prévisions ni d'estimations du bénéfice.

Les données figurant ci-dessus comprennent des indications sur les objectifs de performances financière à venir de Cegedim. Ces informations, de nature prospective, se fondent sur les opinions et hypothèses des dirigeants du Groupe à la date du présent Document de référence et impliquent des risques et incertitudes. Pour plus d'informations sur les risques affectant Cegedim, le lecteur est prié de se reporter au chapitre 4 « Risques » du présent document de référence.





# 14

## ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

---

### 14.1 NOM, ADRESSE PROFESSIONNELLE ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX 128

- 14.1.1 Constitution du Conseil d'Administration 128
- 14.1.2 Expérience des Administrateurs 131
- 14.1.3 Déclaration 132
- 14.1.4 Opérations sur titres 132

---

### 14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 132

---

### 14.3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 133

## 14.1 NOM, ADRESSE PROFESSIONNELLE ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

### 14.1.1 CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration, au cours de l'exercice 2013, se compose de la manière suivante :

- Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général et Fondateur de Cegedim SA ;
- FCB SAS, société exerçant des activités de holding animatrice, représentée par Pierre Marucchi, également Directeur Général Délégué de Cegedim SA ;
- GERS, GIE regroupant les laboratoires pharmaceutiques opérant en France, représenté par Philippe Tcheng ;
- Alliance Healthcare France, société détenue par le répartiteur pharmaceutique Alliance Boots, représentée par Anthony Roberts ;
- Laurent Labrune, Président-Directeur Général de la société Cegedim SRH, filiale de Cegedim SA ;
- Aude Labrune-Marysse ;
- Valérie Raoul-Desprez ;
- Jean-Louis Mery ;
- Jean-Pierre Cassan ;
- Bpifrance Participations (ex-FSI Fonds Stratégique d'Investissement), représenté depuis le 5 septembre 2013 par Anne-Sophie Hérelle, en remplacement de Nicolas Manardo.

Jean-Claude Labrune est le père d'Aude Labrune-Marysse et de Laurent Labrune.

L'adresse professionnelle des Administrateurs est située au siège de la Société.

#### Liste des mandats occupés au cours des cinq dernières années.

Administrateur	Société	Mandat	Début	Fin
Jean-Claude Labrune	Cegedim	Administrateur	12/04/1989	-
		Directeur Général	20/12/1989	-
		Président-Directeur Général	18/08/1994	-
	FCB	Président du Conseil de Surveillance	24/06/2005	-
	JCL	Gérant	30/11/1994	-
Pierre Marucchi	Cegedim	Représentant de FCB au Conseil d'Administration	12/04/1989	-
		Directeur Général Délégué	23/04/2002	-
	IRIS	Gérant	1997	-
	Marucchi SASU	Président	8/11/2010	-
	Chebranmic	Président	29/06/2007	-
Laurent Labrune	Cegedim	Administrateur	18/04/2001	-
	FCB	Administrateur	21/11/2005	-
Aude Labrune-Marysse	Cegedim	Administrateur	27/04/2007	-
	FCB	Administrateur et Président du Directoire	21/11/2005	-
	SCB	Directeur Général	21/07/2011	-

Par ailleurs, Jean-Claude Labrune exerce divers mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim :

- Représentant permanent de Cegedim au Conseil d'Administration de Cegedim SRH ;
- Président du Conseil d'Administration de Cetip ;
- Président des SAS GERS et Hospitalis ;
- Gérant de Icomed, JCL et RNP ;
- Président de Cegedim Hispania (Espagne) ;
- Directeur de Cegedim Italia (Italie).

Pierre Marucchi exerce divers mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim :

- Administrateur de Cetip, Cegedim SRH et Reportive ;
- Membre du Conseil de Surveillance de FCB ;
- Représentant permanent de CDS au Conseil d'Administration d'ASP Line ;
- Président-Directeur Général de Proval ;
- Président des SAS : CSD France, CDS, Cegedim Ingénierie, Chebranmic, DRE, Incams, Cegedim Logiciels Médicaux France, Marucchi, RM Ingénierie, Cegedim Assurances, Cegedim Healthcare Software, Cegedim Software, Cegedim Onekey, Cegedim Dynamic Framework, Cegedim IT, I-Assurances, Cegedim Secteur 1 ;
- Directeur Général Délégué de Cegedim SRH et Reportive ;
- Gérant de AMIX, IRIS, Resip et Cegedim SRH Montargis ;
- Président de Croissance 2006, Cegedim Italia, Cegedim Switzerland, Stacks Servicios Technologicos (Chili), Stacks Consulting E Ingeniera de Software (Espagne), Stacks Servicios Technologicos (Espagne), Cegedim USA, Cegedim Inc. (USA), Cegedim İş Çözümleri Araştırma ve Danışmanlık Ticaret A.Ş (Turquie) ;
- Vice-Président de Cegedim Hispania ;

- Administrateur délégué de Cegedim Belgium, Cegedim Strategic Data Belgium et OEPO (Belgique) ;
- Directeur de Health Data Management Partners (Belgique), Icomed Belgium, Millenium (Italie), Cegedim Nederland, Pembroke Fitzwilliam Investment (Irlande), Pembroke European Holding (Irlande), Cegedim KK (Japan), Acrossduty Ltd (UK), Alliadis Europe (UK), Cegedim Data Services (UK), Cegedim UK, Cegedim Rx (UK), Cegedim SRH (UK), Cegedim Strategis Data Medical Research (UK), Cegedim Strategic Data (UK), Cwisl (UK), Compufile (UK), Infopharm (UK), INPS (UK), INPS Enterprise Solution (UK), THIN (UK), Resip Drug Database (UK) et Cegedim Asia Pacific (Singapour).

Laurent Labrune exerce divers mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim :

- Président-Directeur Général de Cegedim SRH ;
- Gérant de Cegedim Support Montargis ;
- Président de Cegedim Colombia, Cegedim Denmark, Cegedim Finland, Cegedim Norway, Cegedim Sweden, Cegedim AB (Suède), Nordisk Medicin AB (Suède) et Cegedim Ukraine ;
- Président-Directeur Général de Cegedim Hellas (Grèce) ;
- Vice-Président de Cegedim İş Çözümleri Araştırma ve Danışmanlık Ticaret A.Ş (Turquie) ;
- Directeur de Cegedim Australia, Cegedim China, Cegedim KK (Japon), Cegedim CZ (Rép. Tchèque), Cegedim Deutschland GmbH, Cegedim Holding GmbH (Allemagne), Cegedim Strategic Data GmbH (Allemagne), Medimed GmbH (Allemagne), Cegedim Korea, Cegedim Nederland, Cegedim Portugal, Cegedim Hispania, Cegedim UK, Cegedim SRH (UK) et Cegedim Romania.

Aude Labrune-Marysse exerce divers mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim :

- Administrateur de Cetip ;
- Directeur Général de la SAS SCB ;
- Gérant de Santestat.

Administrateur	Société	Mandat	Début	Fin
Philippe Tcheng	Cegedim	Représentant du GERS au Conseil d'Administration	10/02/2012	-
	LEEM	Membre du Conseil d'Administration	06/03/2007	-
	LEEM	Membre du Bureau	11/12/2009	-
	LEEM	Président de la Commission des Affaires Economiques	01/06/2013	-
	Paris Développement	Membre du Bureau et du Conseil d'Administration	15/09/2006	-
	Fonds Innobio	Président du Comité Stratégique	01/02/2011	01/01/12
	GIE-GERS	Président	01/02/2012	-
	Fondation Paris-Diderot	Membre au Conseil d'Administration	31/01/2012	-
	Sanofi-Aventis France	Administrateur (personne physique) au Conseil d'Administration	03/05/2012	-
	Fondation Université de Bordeaux	Vice-Président	01/04/2013	-
Jean-Louis Mery	Cegedim	Représentant d'AHF au Conseil d'Administration	Mai 2003	23/09/2010
		Administrateur	08/01/2010	-
	Alliance Santé France	Président (SAS)	13/06/2003	18/08/2009
	Alliance Healthcare France	Président-Directeur Général	29/04/2003	19/08/2009
	Alliance Healthcare Repartition	Président (SAS)	1999	20/08/2009
	Alphega	Représentant d'AHF au Conseil d'Administration	2001	18/06/2009
	Ouest Repartition	Représentant d'AHF au Conseil d'Administration et Administrateur	juillet 2003	18/06/2009
	Sedley Participation France	Président (SAS)	12/12/2007	17/06/2009
	Depolabo	Membre du Comité de Surveillance	1/12/2007	17/06/2009
Jean-Pierre Cassan	Cegedim	Administrateur	08/01/2010	-
	Eratos	Gérant	25/05/2004	-
Valérie Raoul-Desprez	Cegedim	Administrateur	31/01/2013	-
	Dassault Systèmes KK	Membre du Conseil d'Administration	03/12/2007	-
	Dassault Systèmes Holdings LLC	Membre du conseil des gérants, Président, Trésorier	16/06/2008	-
	Icem Limited	Membre du Conseil d'Administration	28/07/2008	28/11/2013
	Syena SAS	Président	21/06/2010	03/01/2011
	3DS Acquisition AG	Membre du Conseil de Surveillance	14/09/2013	-
Anthony Roberts	Cegedim	Représentant d'Alliance Healthcare France au Conseil d'Administration	21/12/2009	-
	Pharmology.com	Administrateur	Juillet 2000	-
	Anzag GmgH	Administrateur	Juillet 2011	-
Anne-Sophie Hérelle	Cegedim	Représentant de Bpifrance Participations (ex-FSI) au Conseil d'Administration	05/09/2013	-

## 14.1.2 EXPÉRIENCE DES ADMINISTRATEURS

- **Jean-Claude Labrune** est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Au cours de ses années d'expérience chez IBM, en tant qu'ingénieur commercial, il démarche notamment l'industrie pharmaceutique. Il a été parmi les promoteurs de groupes de réflexion professionnels réunissant les Directeurs Informatiques des laboratoires pharmaceutiques, tels que le Cedhys. Soucieux d'apporter des réponses aux problématiques soulevées par la profession, il crée Cegedim en 1969.
- **Pierre Marucchi** est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, de l'Université de Stanford (USA) et du Centre d'Etudes Supérieures Bancaires. Il est également Membre de l'Institut des Actuaire Français. Pierre Marucchi débute sa carrière en 1977 au Crédit Lyonnais où il occupe différentes fonctions techniques et commerciales. Il rejoint la Direction du Groupe Cegedim en 1984.
- **Laurent Labrune** est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Il rejoint Cegedim en 1995, où il occupe notamment le poste de coordination des développements informatiques du Groupe, avant de prendre la Direction de la filiale Cegedim SRH. Laurent Labrune est Président Exécutif de la nouvelle entité Cegedim Relationship Management.
- **Aude Labrune-Marysse** est diplômée d'une maîtrise de droit des affaires et d'un DESS de fiscalité internationale. Elle rejoint Cegedim en 1999 avant de prendre la Direction de Rosenwald, filiale de Cegedim, et d'occuper un poste de Directrice Générale Déléguée en charge des questions juridiques au sein de la holding animatrice FCB.
- Le GIE Gers, en tant que groupement des laboratoires pharmaceutiques opérant en France, est un Administrateur parfaitement informé des attentes de l'industrie. Il exerce une vigilance particulière sur la nature et la qualité des services fournis par Cegedim et constitue une force de proposition particulièrement avisée.
- La société Alliance Healthcare France, filiale d'un des principaux répartiteurs pharmaceutiques européens, Alliance Boots, fait également bénéficier Cegedim de son excellente connaissance du marché pharmaceutique. Elle contribue à des échanges de vue fructueux sur les opportunités, les enjeux et les stratégies propres à l'environnement de Cegedim.
- **Bpifrance Participations** (ex FSI Fonds Stratégique d'Investissement) est une filiale de Bpifrance, elle-même détenue conjointement par l'Etat Français et la Caisse des Dépôts. Bpifrance Participations est un investisseur avisé qui intervient en fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.
- **Jean-Louis Mery** est pharmacien diplômé de la faculté de pharmacie de Tours, ancien interne des hôpitaux de Tours et diplômé ICG. Jean-Louis Mery a consacré toute sa carrière professionnelle au métier de la répartition au sein du groupe Alliance Boots, étant tour à tour, Directeur d'établissement, Directeur Régional, Président d'Alliance Santé Répartition puis Président d'Alliance Healthcare France.
- **Jean-Pierre Cassan**, Administrateur indépendant au sens du code de gouvernance d'entreprise AFEP-Medef, est Président du Comité Stratégique de l'Inserm-Transfert, membre du Conseil de Surveillance de l'Inserm-Transfert, Vice-Président de l'IFIS, membre correspondant de la Société Française de Cardiologie, membre du bureau de la Fefis et gérant de la SARL Eratos Santé. Jean-Pierre Cassan était Président d'Honneur des Entreprises du médicament (LEEM), ancien Président-Directeur Général d'Astra France, puis AstraZeneca France et ancien Administrateur de l'Afssaps.
- **Valérie Raoul-Desprez** est diplômée de l'ESCP et dispose de 25 ans d'expérience financière en environnement international et d'une très bonne connaissance des secteurs « Pharmacie », « Chimie » et « Logiciels ». Après une carrière au sein des groupes Rhône-Poulenc et Rhodia, elle devient, en septembre 2007, Directeur Financier du groupe Dassault Systèmes.

### 14.1.3 DÉCLARATION

Au cours des cinq dernières années et à la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre des organes d'administration et de direction ;
- aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires et des organismes professionnels désignés ;

- aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### 14.1.4 OPÉRATIONS SUR TITRES

#### Actions autodétenues

Hors attribution d'actions gratuites, au cours de l'année 2013, la Société a acquis 48 995 actions propres. La Société n'a procédé à aucune opération de cession d'actions propres en 2013.

Il est à noter que la Société a mis en place un contrat de liquidité auprès de Kepler Cheuvreux doté de 500 000 euros. Au 31 décembre 2013, le contrat dispose de 14 000 titres Cegedim et 50 136,16 euros de trésorerie.

#### Opérations sur titres des mandataires sociaux

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a réalisé d'opérations sur titres, à l'achat ou à la vente, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

## 14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction de Cegedim.

Il existe des liens commerciaux avec le GIE GERS (groupement réunissant des laboratoires pharmaceutiques) et Alliance Healthcare France du fait de son activité de répartiteur pharmaceutique.

Cegers est détenue à 100 % par Cegedim depuis le 16 avril 2010. Elle a été tупée dans Cegedim à effet du 03 janvier 2011.

GERS n'est plus actionnaire de Cegedim depuis le 11 mai 2010 mais conserve un siège d'Administrateur.

Cegedim entretient des relations commerciales avec certains de ses actionnaires et/ou Administrateurs et leurs groupes respectifs. Il s'agit notamment de :

- Alliance Healthcare France : actionnaire et membre, avec un siège, du Conseil d'Administration de Cegedim ;
- GIE GERS : membre, avec un siège, du Conseil d'Administration de Cegedim.

Les contrats conclus avec les groupes Alliance Healthcare France et GIE GERS l'ont été aux conditions de marché et représentent un montant de chiffre d'affaires inférieur à respectivement 0,1 % et 0,1 % du chiffre d'affaires consolidé de la société. Par conséquent, les relations entre Cegedim et les entités susmentionnées ne présentent pas de conflits d'intérêts.

## 14.3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Cegedim a adopté, lors du Conseil d'Administration du 22 mars 2010, un nouveau règlement interne, confirmant l'adhésion au code de gouvernement d'entreprise AFEP-Medef. Ce règlement interne fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

Certaines décisions importantes du Conseil d'Administration (notamment dissolution ou liquidation de Cegedim, émission de valeurs mobilières, investissements, endettement additionnel, convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, révocation de tout membre du Conseil d'Administration nommé sur proposition de Bpifrance (ex-FSI), détermination du budget annuel indicatif) sont prises à une majorité qualifiée des 6/10 comprenant au moins un Administrateur représentant Bpifrance, étant précisé que les droits de Bpifrance sont réduits en cas de réduction de sa participation en capital ou en droits de vote.

Dans le cadre de la détermination du budget annuel indicatif mentionné ci-dessus, Bpifrance dispose, en particulier, d'un droit de consultation renforcé au titre duquel, en cas de désaccord persistant

entre Bpifrance et le Directeur Général de Cegedim sur ce budget, le budget de l'année précédente est reconduit moyennant un ajustement tenant compte de l'inflation et des projets en cours déjà autorisés par le Conseil, sans préjudice du droit pour le Directeur Général de le modifier par la suite, le cas échéant après en avoir informé les membres du Conseil d'Administration en cas de modification significative, tant que la participation de Bpifrance en capital ou en droit de vote ne devient pas inférieure à certains seuils.

Le Conseil d'Administration est doté de quatre comités spécialisés permanents qui ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Administration et de faciliter ses prises de décision par la revue en amont de sujets spécifiques. Ces comités sont :

- le Comité d'Audit ;
- le Comité des Nominations ;
- le Comité des Rémunérations ;
- le Comité de Stratégie.

### LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit de Cegedim est composé de 4 membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres du Comité d'Audit sont : M<sup>me</sup> Valérie Raoul-Desprez, Président, M<sup>me</sup> Aude Labrune-Marysse, M. Pierre Marucchi et M. Jean-Pierre Cassan en qualité de membre indépendant. De par leurs responsabilités professionnelles actuelles et/ou passées, décrites dans le Document de Référence, les quatre membres du Comité d'Audit sont, individuellement ou collectivement, compétents en matière de comptabilité et d'audit et dans le domaine financier, notamment au regard des domaines d'activité du Groupe.

Le Comité d'Audit aide le Conseil d'Administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux de la Société et à la qualité de l'information délivrée. Il est notamment chargé :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de Contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des comptes semestriels et des comptes annuels de la Société. Le

Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2013, en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, du 16 avril 2013, du 31 mai 2013, du 13 septembre 2013 et du 27 novembre 2013.

Au cours de ses réunions, le Comité d'Audit a notamment examiné les sujets et dossiers suivants avant leur transmission au Conseil d'Administration :

- lors de l'arrêté des comptes annuels 2012 et semestriels 2013, le Comité d'Audit a revu les états financiers et autres informations financières y afférentes, entendu les Commissaires aux Comptes et pris connaissance de leurs rapports ;
- il a examiné les divers communiqués de presse sur les résultats ainsi que les divers documents de présentation de ces résultats aux analystes financiers ;
- en 2013, ce Comité a notamment bénéficié de présentations des Commissaires aux Comptes de Cegedim SA sur les résultats de leur audit légal et de leurs travaux relatifs au contrôle interne, d'une présentation de la société sur les opérations de refinancement de la dette ainsi que sur les tests de dépréciation d'actifs notamment des écarts d'acquisition conduits au cours de l'exercice. Il a également pu s'entretenir à plusieurs reprises avec les Commissaires aux Comptes, le cas échéant, hors la présence de membres de la Direction Financière de Cegedim SA, en particulier à l'occasion de l'examen du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen des comptes.

## COMITÉ DES NOMINATIONS

Le Comité des Nominations de Cegedim est composé de 3 membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres du Comité des Nominations sont : M. Jean-Claude Labrune, Président, M<sup>me</sup> Valérie Raoul-Desprez et M. Jean-Pierre Cassan, en qualité d'Administrateur indépendant.

Le Comité des Nominations a pour missions principales d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration sur les questions suivantes :

- formule des propositions sur la sélection des Administrateurs au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société ;
- formule des propositions sur la sélection des Administrateurs indépendants en réalisant ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers ;

- établit un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacances imprévisibles.

Le Comité des Nominations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale Annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée. Le Comité des Nominations s'est réuni une fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 4 mars 2013.

Au cours de ses réunions le Comité des Nominations a notamment examiné ses modalités de fonctionnement.

## COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des Rémunérations est composé de trois Administrateurs : M. Jean-Pierre Cassan (Administrateur indépendant et Président du Comité des Rémunérations), M<sup>me</sup> Aude Labrune-Marysse et M. Jean-Louis Mery.

Le Comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux de la Société. Il a pour mission d'examiner et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération des Administrateurs, du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société et d'examiner

les politiques d'attribution gratuite d'actions et de rémunérations variables, et d'examiner toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés.

Le Comité des Rémunérations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale Annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée. Le Comité des Rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 4 mars 2013 et du 4 juin 2013.

## LE COMITÉ DE STRATÉGIE

La Société se conforme aux recommandations du code de gouvernance d'entreprise AFEP-Medef des sociétés cotées d'avril 2010.

Le Comité de Stratégie est composé de trois Administrateurs. Le Président du Conseil préside le Comité de Stratégie : M. Jean-Claude Labrune, Président, M. Laurent Labrune et M<sup>me</sup> Anne-Sophie Hérelle.

Le Comité de Stratégie propose au Conseil des axes de développement de la Société et identifie les cibles potentielles.

Il se réunit habituellement deux fois par an. Le Comité de Stratégie s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 4 mars 2013 et du 19 septembre 2013. Au cours de cette réunion le Comité de Stratégie a notamment examiné ses modalités de fonctionnement.



## EXCEPTIONS

Les exceptions aux recommandations du code AFEP-Medef que les parties au protocole d'accord ont convenu de ne pas appliquer sont les suivantes. Aux termes du protocole d'accord, la Société se conforme aux principes du code AFEP-Medef et a modifié le règlement intérieur du Conseil d'Administration afin de respecter ledit code, à l'exception des stipulations énoncées ci-après :

- l'article 2.2 du code AFEP-Medef ne sera pas appliqué. La Société fournira les informations concernant le hors-bilan conformément à la loi ;
- l'article 3 du code AFEP-Medef relatif à la dissociation des fonctions du Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ne sera pas appliqué ;
- le paragraphe 7.2 du code AFEP-Medef ne sera pas appliqué. En effet, Bpifrance (ex-FSI) et Alliance Healthcare, qui détiennent tous deux une participation dans le capital de la Société souhaitent être représentés au Conseil d'Administration ;
- le paragraphe 8.2 du code AFEP-Medef ne pourra être appliqué car le nombre d'Administrateurs indépendants sera inférieur aux recommandations dudit code qui est de 1/3 dans les sociétés contrôlées ;
- l'article 9 du code AFEP-Medef relatif à l'évaluation du Conseil d'Administration sera appliqué sous réserve de l'évaluation des performances du Directeur Général ;
- l'article 10 du code AFEP-Medef sera appliqué sous réserve de l'indication dans le Rapport Annuel de la durée des séances sur laquelle Cegedim ne souhaite pas communiquer ;
- l'article 11 du code AFEP-Medef sera appliqué dans la mesure où le règlement intérieur sera modifié dans un délai raisonnable après l'augmentation de capital. Par ailleurs, compte tenu de la taille de l'entreprise, le droit à l'information des Administrateurs au titre de cet article devra être exercé de façon raisonnable en terme de délai et de document ou information demandée ;
- l'article 12 du code AFEP-Medef relatif à la durée des fonctions des Administrateurs, sera appliqué sous réserve de la durée des mandats des Administrateurs qui sera maintenue à 6 ans afin d'assurer une stabilité du Conseil d'Administration et conformément à la durée maximum autorisée par le code AFEP-Medef et de l'échelonnement des mandats d'Administrateurs que la Société juge satisfaisant ;
- l'article 17 du code AFEP-Medef relatif à la déontologie de l'Administrateur sera appliqué sous réserve de l'application pour certains Administrateurs de la recommandation relative au nombre significatif d'actions que doit posséder tout Administrateur en fonction ;
- l'article 19 du code AFEP-Medef relatif à la cessation du contrat de travail en cas de mandat social ne sera pas appliqué car il pourrait constituer un obstacle si la Société souhaite demander à un salarié d'assumer des fonctions de mandataire social ;
- le paragraphe 20.1 du code AFEP-Medef ne sera pas appliqué car les salaires des dirigeants mandataires sociaux sont revus annuellement.



# 15

## RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

---

15.1 MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS  
TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTE  
NATURE VERSÉS DURANT L'EXERCICE,  
DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE,  
NOMINATIVEMENT À CHAQUE  
MANDATAIRE SOCIAL, PAR CEGEDIM  
ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE 138

---

15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES  
PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES  
PAR L'ÉMETTEUR OU SES FILIALES  
AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS,  
DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES 139

---

15.3 ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES 139

---

15.4 JETONS DE PRÉSENCE DE CEGEDIM SA 139

## 15.1 MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS DURANT L'EXERCICE, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, NOMINATIVEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL, PAR CEGEDIM ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Les rémunérations des mandataires sociaux tiennent compte des recommandations de l'AMF relative à l'information à donner dans les Documents de Référence, en particulier, lorsque la société cotée appartient à un groupe, l'information sur la rémunération du dirigeant

mandataire social porte sur les sommes dues, par toutes les sociétés de la chaîne de contrôle, en lien avec le mandat exercé dans la société cotée.

Les rémunérations brutes globales de chaque mandataire social sont les suivantes :

En euros Exercice 2013	Rémunération totale hors avantages en nature	Partie fixe	Partie variable	Partie variable exceptionnelle	Jetons de présence	Avantage en nature Montant	Nature
Jean-Claude Labrune	692 760	679 760	-	-	13 000	2 574	véhicule
Pierre Marucchi	490 300	308 438	168 862	-	13 000	5 521	véhicule
Laurent Labrune	479 157	283 157	183 000	-	13 000	7 156	véhicule
Aude Labrune-Marysse	218 834	196 834	9 000	-	13 000	8 682	véhicule
Jean-Louis Mery	13 000	-	-	-	13 000	-	-
Anthony Roberts	6 250 <sup>(1)</sup>	-	-	-	6 250 <sup>(1)</sup>	-	-
Valérie Raoul-Desprez	25 000	-	-	-	25 000	-	-
Jean Pierre Cassan	17 500	-	-	-	17 500	-	-
Anne-Sophie Hérelle	6 250 <sup>(2)</sup>	-	-	-	6 250 <sup>(2)</sup>	-	-

(1) Jetons de présence versés directement à Alliance Healthcare France.

(2) Jetons de présence versés directement à Bpifrance (ex-FSI).

Le montant de la partie variable est fonction des résultats du Groupe. La rémunération variable de Pierre Marucchi, Laurent Labrune et Aude Labrune est un pourcentage de l'EBIT courant, respectivement, du Groupe, de la division CRM et des activités qui lui sont rattachées.

En dehors de l'attribution d'actions gratuites (cf. chapitre 15.3), il n'existe pas d'engagements pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas de systèmes de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim.

Il n'existe pas d'instrument financier donnant accès au capital, ni d'autre instrument optionnel de quelque nature que ce soit, souscrits par les dirigeants ou les salariés dans le cadre d'opérations réservées.

Il existe des conventions de management fees liant Cegedim à sa société détentrice FCB, ayant des Administrateurs communs avec elle. Il s'agit des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce correspondant à des conventions courantes conclues à des conditions normales. Les prestations de services facturées par FCB à Cegedim pour l'année 2013 ont été modifiées. Cegedim verse désormais quatre acomptes trimestriels basés sur la facturation de l'année précédente, puis une régularisation est faite en fin d'année en fonction de l'utilisation des services. Pour 2013, une provision annuelle de 1,6 million d'euros a été passée. Ce montant correspond à la refacturation des charges de salaires et des charges d'honoraires de conseils supportées par FCB et imputables à Cegedim. Les honoraires de conseils représentent moins de 10 % du total. La partie salaires correspond à la refacturation d'une partie de la rémunération de Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Aude Labrune, Pierre Marucchi ainsi que la rémunération de non dirigeants.

## 15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR L'ÉMETTEUR OU SES FILIALES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Il n'existe pas de régimes complémentaires de retraite spécifiques mis en place pour certains mandataires sociaux.

Toutes les informations utiles relatives au calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont présentées dans les principes

comptables et la note 13 – Engagement retraite – des comptes consolidés, figurant au chapitre 20.1 du présent Document de Référence.

## 15.3 ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Les conseils du 29 juin 2011, du 19 septembre 2012 et du 04 juin 2013 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 juin 2011 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim. Soit un nombre total de 1 399 717 titres.

Les conseils du 05 novembre 2009 et du 08 juin 2010 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2008 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim. Soit un nombre total de 933 144 titres.

	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6
Date de l'Assemblée Générale	22/02/2008	22/02/2008	08/06/2011	08/06/2011	08/06/2011
Nombre d'actions autorisées par l'AG	933 144	933 144	1 399 717	1 399 717	1 399 717
Date du Conseil	05/11/2009	08/06/2010	29/06/2011	19/09/2012	04/06/2013
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	28 750	32 540	41 640	31 670	48 870
Nombre de bénéficiaires	48	73	85	80	108
Date d'attribution	05/11/2009	08/06/2010	29/06/2011	19/09/2012	04/06/2013
Date de libre disposition des actions gratuites					
France	05/11/2011	08/06/2012	28/06/2013	18/09/2014	03/06/2015
Etranger	05/11/2013	08/06/2014	28/06/2015	18/09/2016	03/06/2017
Fin du délai de conservation	05/11/2013	08/06/2014	28/06/2015	18/09/2016	03/06/2017
Actions définitivement attribuées	20 410	27 410	33 360	28 280	46 290
Actions définitivement acquises au 31/12/2013	20 410	27 410	33 360	0	0

## 15.4 JETONS DE PRÉSENCE DE CEGEDIM SA

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de statuer sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours de Cegedim SA, qui pourrait être fixé à 120 milliers d'euros.



# 16

## FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

---

16.1 DATE D'EXPIRATION DU MANDAT ACTUEL DES ADMINISTRATEURS DE CEGEDIM SA ET PÉRIODE DURANT LAQUELLE ILS SONT RESTÉS EN FONCTION 142

---

16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION À L'ÉMETTEUR OU À L'UNE DE SES FILIALES ET PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES AU TERME D'UN TEL CONTRAT 142

---

16.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES COMITÉS D'AUDIT, DE RÉMUNÉRATION, DES NOMINATIONS ET LE COMITÉ STRATÉGIQUE 143

---

---

16.4 CONFORMITÉ AU RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR EN FRANCE 143

---

16.5 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ 143

---

## 16.1 DATE D'EXPIRATION DU MANDAT ACTUEL DES ADMINISTRATEURS DE CEGEDIM SA ET PÉRIODE DURANT LAQUELLE ILS SONT RESTÉS EN FONCTION

Jean-Claude Labrune est entré en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 1969. Son mandat a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes 2015.

La société FCB, entrée en fonction le 12 avril 1989, est représentée par Pierre Marucchi depuis cette même date. Son mandat a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes 2015

Le GIE GERS, entré en fonction le 6 mars 1995, est représenté par Philippe Tcheng depuis le mois de février 2012. Son mandat a été fixé jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes 2015.

La société Alliance Healthcare France, entrée en fonction le 15 novembre 2000, est représentée par Anthony Charles Roberts depuis le mois de décembre 2009. Son mandat a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes 2015.

Laurent Labrune est entré en fonction suite au Conseil d'Administration du 18 avril 2001. Son mandat a été renouvelé pour 6 ans en 2013 jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes 2018.

Aude Labrune est entrée en fonction suite au Conseil d'Administration le 27 avril 2007. Son mandat a été renouvelé pour 6 ans en 2013 jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes 2018.

Jean-Louis Mery est entrée en fonction le 08 janvier 2010 pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes 2015.

Jean Pierre Cassan est entré en fonction le 08 janvier 2010 pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes 2015.

Jacques Henri David est entré en fonction le 08 janvier 2010. Son mandat s'est terminé le 31 janvier 2013.

Nicolas Manardo est entré en fonction le 08 janvier 2010. Son mandat s'est terminé le 23 septembre 2010 lorsque Bpifrance (ex-FSI) est entré au Conseil d'Administration, représenté par Nicolas Manardo. Depuis le 5 septembre 2013, Anne-Sophie Herelle représente Bpifrance (ex-FSI), en remplacement de Nicoals Manardo.

Valérie Raoul-Desprez a été cooptée le 31 janvier 2013 pour la durée restant à courir du mandat de Jacques Henri David, qu'elle remplace, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2015. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale de 2013.

Cf. également le Rapport du Président sur le Contrôle interne au chapitre 16.5 et le Rapport des Commissaires aux Comptes au chapitre 20.3.

## 16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION À L'ÉMETTEUR OU À L'UNE DE SES FILIALES ET PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES AU TERME D'UN TEL CONTRAT

Comme mentionné au chapitre 20.1 des comptes consolidés, FCB a refacturé en 2013 des frais de siège pour 1,6 million d'euros.



## 16.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES COMITÉS D'AUDIT, DE RÉMUNÉRATION, DES NOMINATIONS ET LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2013, en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, 16 avril 2013, 31 mai 2013, 13 septembre 2013 et 27 novembre 2013.

Le Comité des Nominations s'est réuni une fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 4 mars 2013.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 4 mars 2013 et du 4 juin 2013.

Le Comité de Stratégie s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 4 mars 2013 et du 19 septembre 2013.

Cf. également chapitre 14.3 du présent Document de Référence.

## 16.4 CONFORMITÉ AU RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR EN FRANCE

Cegedim applique les recommandations AFEP-Medef en matière de gouvernance telles que présentées dans le chapitre 14.3. Par ailleurs, Cegedim se conforme à l'ensemble des prescriptions du droit des sociétés et du Code de commerce régissant les règles de fonctionnement et d'organisation de ses organes d'administration

et de direction. Ainsi, la Société considère que l'ensemble des dispositions légales et l'application des recommandations AFEP-Medef en matière de gouvernance offrent des garanties tout à fait satisfaisantes et adaptées, en vue de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

## 16.5 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

(Article L. 225-37 du Code du commerce)

### INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, tel que modifié par la loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003, l'objet de ce rapport est de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;

- des procédures de Contrôle interne mises en place au sein du Groupe Cegedim.

Ce rapport a été préparé sur la base de comptes rendus et d'entretiens animés par la Direction Générale auprès de l'ensemble des organes participant au dispositif de Contrôle interne du Groupe mentionnés dans la suite de ce document.

## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de dix membres au 31 décembre 2013.

Le 5 novembre 2009, la Société a adhéré au protocole d'accord signé le 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, FCB et Bpifrance (ex-FSI) qui a fait l'objet d'une transmission à l'AMF. Ce protocole prévoit des modifications à la gouvernance de la Société.

La liste des Administrateurs de la Société Cegedim SA incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est jointe au Rapport de Gestion.

### Fréquence des réunions

L'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni six fois en 2013.

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la loi (notamment convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires ou établissement du Rapport annuel de Gestion), le Conseil d'Administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- la stratégie financière du Groupe notamment en matière de refinancement de la dette ;
- la revue des évolutions de marché notamment de l'activité CRM de la division *CRM et données stratégiques* ;
- les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2012, des comptes consolidés trimestriels 2013, des comptes prévisionnels 2013) ; le Conseil a été tenu informé de la situation financière du Groupe par les comptes rendus du Comité d'Audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Adjoint ;
- le remplacement d'un administrateur par cooptation ;
- l'attribution d'actions gratuites.

### Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs ont été convoqués par télécopie et courrier électronique dans le respect de l'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du

Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

### Information des Administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration.

À toute époque de l'année, le Conseil d'Administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque Administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'Administration.

### Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société.

### Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux Administrateurs et validés par les Administrateurs lors de la séance suivante.

### Rémunération des Administrateurs

La rémunération des Administrateurs est précisée dans la liste des Administrateurs de la Société Cegedim SA jointe au chapitre 15 du présent Document de Référence. Le Comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux de la Société. Il examine les politiques d'attribution d'actions gratuites et toute proposition d'augmentation de capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés.

### Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Nous vous indiquons que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de M. Jean-Claude Labrune, votre Président-Directeur Général, ni à ceux de M. Pierre Marucchi, Directeur Général Délégué.

### Conformité de la Société aux recommandations du code de gouvernance d'entreprise AFEP-Medef

Cf. chapitre 14.3.

## PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

### Enjeux du Contrôle interne au sein du Groupe Cegedim

Le Contrôle interne a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des priorités de la Société et à la sincérité des chiffres publiés. Son efficacité repose sur le comportement des collaborateurs responsables, sans que l'atteinte de tous ces objectifs soit systématiquement garantie. Il veille, d'une part, à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables ainsi que par les valeurs décrites dans la charte de conduite d'affaires, normes et règles internes de la Société. D'autre part, il vérifie que les informations comptables et financières sont conformes aux normes en vigueur.

#### La coordination de ses activités

Le développement de Cegedim repose notamment sur sa capacité à anticiper les besoins de ses clients et à y répondre en conjuguant un grand nombre de compétences « métier ».

La réussite de ce modèle requiert, sur le plan du Contrôle interne, l'harmonisation des actes de gestion et des comportements des personnels. Elle implique que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par ses organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les normes internes du Groupe.

#### Le contrôle et la transparence de ses informations comptables et financières

Les procédures de Contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à en garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité.

#### L'accompagnement de sa croissance

L'expansion internationale du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à identifier les relais externes de croissance. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

L'acquisition de la société Dendrite International Inc. en mai 2007 a permis à Cegedim de doubler de taille dans ses activités cœur de métier. Cette étape majeure dans le développement du Groupe suppose de consacrer des efforts considérables à la réussite de l'intégration des nouvelles activités. Consciente de cet enjeu, la Direction Générale du Groupe a créé début 2008 un pôle de « l'Excellence Opérationnelle » (OPEX), chargé d'optimiser l'organisation et les circuits d'information, mais aussi de renforcer la culture Groupe orientée clients, dans le but de générer des économies par le jeu des synergies, de la rationalisation des processus et des outils et de l'optimisation de la productivité des équipes. Animé par un collaborateur ayant plus de 15 ans d'expérience au sein du Groupe, notamment au poste de Directeur des Ressources Humaines puis Directeur des Activités CRM Internationales, OPEX est en mesure de proposer des améliorations

en matière de Contrôle interne et de contrôle financier, en plaçant systématiquement la composante métier au cœur de la réflexion.

#### La sécurité de ses opérations de traitement de l'information

Leader dans le secteur des technologies et des services liés à l'information médicale, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des données. Le Groupe Cegedim applique les législations de protection des données et de la vie privée dans l'ensemble des pays où il opère.

#### L'acquisition de compétences de pointe

Le Groupe Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. En 2004, Cegedim fut l'une des premières entreprises à mettre en œuvre le droit individuel à la formation.

La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement et accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

### Organisation des organes de direction participant au dispositif du Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne de Cegedim est caractérisé par un fort niveau d'interaction entre Conseil d'Administration, Direction Générale et Direction des Activités, favorisant ainsi la transparence des stratégies, des risques et des actions mises en œuvre au sein du Groupe.

La Direction Générale de Cegedim s'est dotée d'organes centraux de direction et de contrôle, comprenant la Direction Financière, la Direction Comptable, la Direction du Contrôle de Gestion, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Juridique, le Secrétariat Général, la Direction Informatique et la Direction de la Communication et le pôle Excellence Opérationnelle.

De manière constante depuis l'année 2006, le Groupe a souhaité renforcer les équipes dédiées au contrôle et à la coordination des opérations internationales. Rattachées à la Direction Générale, elles ont pour principale mission de formaliser, puis mettre en place des procédures communes aux filiales du Groupe, garantissant ainsi l'uniformité des méthodes de travail.

Le réseau de contrôleurs financiers, pays ou régions, continue de se renforcer, notamment en 2007 avec l'intégration des équipes Dendrite. Ils ont en charge de relayer au niveau local la politique du Siège, d'assurer au niveau local un contrôle financier des opérations dans le cadre de la gestion courante ou lors de processus de refontes opérationnelles tels que décidés par le Siège.

Dans leurs domaines respectifs, la mission de ces organes de direction et de contrôle consiste à réguler le fonctionnement du Groupe, et, dans le même temps, à mettre leurs compétences spécialisées au service de la conduite des opérations.

## Éléments clés du Contrôle interne relatifs à l'élaboration de l'information financière et comptable

En 2013, le Groupe a poursuivi son travail d'harmonisation et d'optimisation de ses procédures d'information et de Contrôle interne en conformité avec la loi de sécurité financière.

### Élaboration des comptes du Groupe

#### Centralisation de la comptabilité des sociétés du Groupe Cegedim

La Direction Comptable de Cegedim établit les comptes sociaux des filiales constituant le périmètre français du Groupe et dirige l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés. S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères et des sociétés nouvellement acquises, la Direction Comptable a instauré une procédure normée de remontées de liasses de consolidation. Parallèlement, la Direction du Contrôle de Gestion veille à la remontée mensuelle de leurs données financières et opérationnelles clés. Régulièrement, les deux Directions valident conjointement la cohérence de leurs données.

La création dès 2005 d'un service spécifiquement dédié à la consolidation internationale a permis à la Société de contribuer à fiabiliser les informations financières provenant des filiales étrangères, tout en s'adaptant aux nouvelles réglementations comptables. Par ailleurs, ce processus centralisé de consolidation a permis de réduire sensiblement les délais de remontées des informations internationales.

#### Contrôle et enrichissement de l'information financière et comptable par le Contrôle de gestion

Les données fournies par la Direction Comptable sont systématiquement rapprochées des travaux menés par la Direction du Contrôle de gestion, qu'il s'agisse du suivi analytique régulier des activités, du contrôle budgétaire, ou des comptes rendus d'inspection.

Ces informations sont la base des tableaux de bord élaborés par le Contrôle de gestion, permettant le suivi régulier d'indicateurs clés.

#### Outils informatiques utilisés pour l'élaboration de l'information financière et comptable

Cegedim mène une politique visant à faire évoluer ses outils informatiques pour assurer au mieux la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité de ses données financières et comptables.

Afin d'assurer une nécessaire cohérence interne ainsi qu'une parfaite adéquation avec les besoins de pilotage du Groupe, de nouveaux outils ont été mis en place courant 2008 sous la responsabilité directe du Directeur Général Délégué, assisté d'un responsable projet assurant l'interface avec la Direction Comptable et la Direction du Contrôle de Gestion.

## Éléments clés du contrôle juridique et opérationnel exercés par la société mère sur les filiales

#### Contrôle des engagements

Le Secrétariat Général et la Direction Juridique du Groupe assurent la supervision centrale des autorisations et délégations et veillent, dès leur création, à leur limitation conformément aux règles internes du Groupe en matière d'engagements.

#### Contrôle de l'activité juridique du Groupe

Les procédures du Groupe Cegedim prévoient la consultation de la Direction Juridique préalablement à la conclusion des contrats avec des tiers, selon leur objet, les déclarations et les engagements qu'ils contiennent, et, le cas échéant, le caractère transnational des opérations qu'ils régissent. La Direction Juridique organise par ailleurs la centralisation des informations relatives à certains contrats clés.

## CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ INTERNE

Cegedim s'est dotée d'une structure de gouvernance de la sécurité. Ceci implique la prise en compte de la sécurité de l'ensemble des activités de l'entreprise et la mise en place de toutes les mesures de protection appropriées.

Un département Compliance directement rattaché à la Direction, dont fait partie le Responsable Sécurité du Système d'Information (RSSI), définit la politique sécurité du Groupe en s'appuyant sur l'analyse des risques et contrôles par des audits internes réguliers, que la politique est appliquée conformément aux besoins de sécurité exprimés par la Direction.

Le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) s'assure que les décisions de mise en œuvre des systèmes d'information et en particulier des moyens relatifs à la sécurité des données tiennent compte des priorités stratégiques de Cegedim.

Le Responsable des opérations informatiques, le Responsable sécurité de l'information ainsi que le Responsable de la sécurité physique mettent en application la stratégie de l'entreprise. Ils sont responsables de la mise en place des procédures de sécurité.

Le Directeur Exploitation s'assure, par un suivi quotidien, que toutes les activités fournissent le niveau de sécurité en adéquation avec les décisions stratégiques de Cegedim.

La politique de sécurité interne du système d'information, activement animée par la Direction Générale, couvre en particulier :

- la sécurité du personnel (réduire les risques d'erreur humaine, de vol, de fraude ou d'utilisation abusive des infrastructures) ;
- la sécurité physique (contrôler l'accès, les dommages et les perturbations aux actifs du Groupe) ;

- la sécurité des accès informatiques (contrôler l'accès aux informations) ;
- la sécurité des informations (assurer un niveau de protection approprié des informations) ;
- la sécurité de l'administration des systèmes et des réseaux (assurer le fonctionnement correct et sûr des infrastructures de traitement de l'information) ;
- la sécurité des développements informatiques (intégrer la sécurité dans les développements et assurer l'exécution sécurisée des activités de soutien) ;
- la prévention, la détection et la gestion de crise ;
- la conformité à la législation.

Les principaux laboratoires pharmaceutiques clients du Groupe Cegedim s'appuient sur des normes internationales reconnues, intégrant les plus hautes exigences en matière d'audit et de contrôle des systèmes d'information des entreprises.

Cegedim s'appuie sur ces référentiels internationaux, tels l'ISO 27001 et 27002 pour la sécurité de l'information et a créé son propre référentiel de processus intégrant l'état de l'art de l'ISO 20000/ITIL en matière de management des services informatiques, l'ISO 9001 en matière de management de la qualité et CMMI pour la gestion de projet et le développement logiciel. Pour faire reconnaître et valider ce haut niveau de conformité, la DSI de Cegedim a obtenu une accréditation ISAE 3402 et SSAE 16 sur son offre d'hébergement de données et de services pour l'ensemble de ses clients.

## CONTRÔLE DE LA GESTION DES OPÉRATIONS

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte quatre volets :

- le processus d'élaboration du budget annuel ;
- le reporting mensuel « gestion » et la présentation de projections annuelles ;
- le reporting trimestriel « affaires » ;
- les missions d'inspection effectuées ponctuellement auprès des départements et filiales du Groupe.

Ces procédures concernent l'ensemble des départements et filiales du Groupe. Par ailleurs, lors de nouvelles acquisitions, un processus normalisé d'intégration est mis en place afin d'assurer dans les plus courts délais les synergies opérationnelles et les remontées d'informations nécessaires au pilotage et au Contrôle de gestion selon les normes en vigueur.

## LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU BUDGET ANNUEL

Chaque année, les Directeurs d'Activités présentent à la Direction Générale le budget annuel des activités placées sous leur responsabilité. Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels, et d'orienter leurs travaux, afin d'en

garantir la cohérence globale et d'en consigner les hypothèses clés en vue de leur suivi au cours de l'année.

## LE REPORTING MENSUEL « GESTION » ET LA PRÉSENTATION DE PROJECTIONS ANNUELLES

Le Contrôle de gestion est chargé d'établir le reporting mensuel de l'ensemble des filiales du Groupe, incluant leurs projections annuelles et leur suivi budgétaire. Systématiquement présenté à la Direction Générale du Groupe, ce reporting permet d'identifier les tendances

de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

---

## LE REPORTING TRIMESTRIEL « AFFAIRES »

Chaque Directeur d'Activités est chargé d'informer trimestriellement la Direction Générale des activités de gestion relatives au périmètre dont il a la responsabilité. Ce reporting porte sur l'activité commerciale, les produits et services, le personnel, l'organisation et les investissements. Il a pour but essentiel d'identifier les risques qui, dans chacun de ces domaines, seraient susceptibles d'affecter les résultats du

Groupe. L'analyse transversale de ce reporting « affaires » permet de mettre en évidence les risques de marché, l'état de la concurrence, d'identifier les opportunités d'évolution (croissance externe, axes de développement stratégique) et de renforcer les synergies au sein du Groupe.

---

## LES MISSIONS PONCTUELLES D'INSPECTION

Des missions d'inspection décidées par la Direction Générale sont conduites régulièrement. Les autres organes de contrôle contribuent à orienter le choix et le contenu de ces missions et interviennent

généralement pour en faciliter l'exécution. Le champ d'investigation de ces travaux s'étend à l'ensemble des domaines du Contrôle interne.

---

## OBJECTIFS 2014

- optimiser le reporting après avoir mis en place des outils de gestion financière intégrés et homogènes au sein du Groupe, assurant un flux d'information sécurisé, systématique et cohérent pour servir simultanément les besoins de gestion et de comptabilité statutaire ou consolidée.
- continuer à travailler à l'amélioration des leviers opérationnels du Groupe.
- poursuivre les efforts de désendettement.

Fait à Boulogne-Billancourt le 11 mars 2014.

Jean-Claude Labrune

Président-Directeur Général

Cegedim SA



# 17

## SALARIÉS

---

17.1 EFFECTIFS DU GROUPE CEGEDIM  
À LA CLÔTURE 150

---

17.2 PARTICIPATION DES DIRIGEANTS  
DANS LE CAPITAL ET STOCK-OPTIONS 150

---

17.3 ACCORD PRÉVOYANT UNE PARTICIPATION  
DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL  
DE CEGEDIM 150

## 17.1 EFFECTIFS DU GROUPE CEGEDIM À LA CLÔTURE

Les effectifs totaux du Groupe (CDI, CDD) à la date de clôture des trois derniers exercices sont présentés dans le tableau suivant :

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
CRM et données stratégiques	4 898	5 107	5 368
Professionnels de santé	1 763	1 750	1 697
Assurances et services	1 169	1 105	1 010
Réconciliation	162	156	162
<b>TOTAL</b>	<b>7 992</b>	<b>8 118</b>	<b>8 237</b>

## 17.2 PARTICIPATION DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL ET STOCK-OPTIONS

Au 31 décembre 2013 :

- Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général de Cegedim, ne détient, au nominatif, aucune action de Cegedim ;
- Pierre Marucchi, Directeur Général Délégué de Cegedim, détient au nominatif 21 761 actions de Cegedim, dont 24 à droit de vote double, représentant une part négligeable du capital et des droits de vote ;
- Jean-Claude Labrune, Président de FCB, détient en indirect 52,59 % du capital et 69,00 % des droits de vote ;
- Laurent Labrune détient au nominatif 1 601 actions de Cegedim, dont une seule à droit de vote double, représentant une part négligeable du capital et des droits de vote ;
- Aude Labrune Marysse détient au nominatif une seule action de Cegedim, à droit de vote double, représentant une part négligeable du capital et des droits de vote ;

- Jean-Louis Mery détient au nominatif 10 actions de Cegedim, aucune ne donnant droit à vote double, représentant une part négligeable du capital et des droits de vote.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres membres des organes d'administration et de direction qui soient inscrits au nominatif.

Cf. également chapitre 18.1 du présent Document de Référence.

Il n'existe pas de systèmes de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim, ni en faveur des dirigeants, ni en faveur de toute autre catégorie de personnel. Le Groupe a cependant mis en place récemment un système d'attribution d'actions gratuites (cf. chapitre 15.3 du présent Document de Référence pour la description des actions gratuites attribuées).

## 17.3 ACCORD PRÉVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE CEGEDIM

Il existe des accords de participation des salariés aux fruits de l'expansion, conformes aux dispositions légales, avec application de la formule de calcul de droit commun. La participation peut être, au choix du salarié, versée sur un support en Fonds Commun de Placement, ou laissée dans un compte courant bloqué dans les comptes de l'entreprise.

Au 31 décembre 2013, le Fonds Commun de Placement d'Entreprise est composé de 98 048 actions Cegedim, représentant 0,70 % du capital.



# 18

## PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

---

18.1 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT 152

---

18.2 DROITS DE VOTES PARTICULIERS 153

---

18.3 CONTRÔLE DE CEGEDIM 153

---

18.4 ACCORD DONT LA MISE EN ŒUVRE  
POURRAIT, À UNE DATE ULTÉRIEURE,  
ENTRAÎNER UN CHANGEMENT  
DE CONTRÔLE 153

## 18.1 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité, la composition du capital et des droits de vote des actionnaires (personnes physiques ou morales) possédant directement ou

indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2013 sont indiqués ci-dessous.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 361 044	52,59 %	53 651	7 307 393	14 614 786	14 668 437	69,00 %
Bpifrance (ex-FSI)	2 102 061	15,02 %	2 102 061	-	-	2 102 061	9,89 %
Public*	4 478 903	32,00 %	4 469 168	9 735	19 470	4 488 638	21,11 %
Cegedim**	55 165	0,39 %	-	-	-	-	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>13 997 173</b>	<b>100,00 %</b>	<b>6 624 880</b>	<b>7 317 128</b>	<b>14 634 256</b>	<b>21 259 136</b>	<b>100,00 %</b>

\* Y compris la participation d'Alliance Healthcare France.

\*\* Y compris le contrat de liquidité.

A la connaissance de la Société, à la date du présent Document de Référence, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB, Bpifrance (ex-FSI) et Alliance Healthcare France.

- FCB est une SAS au capital de 475 560 euros (RCS Nanterre 340 651 132) détenue majoritairement par Jean-Claude Labrune. Elle exerce des activités de holding animatrice ;
- Bpifrance (ex-FSI) est une Société Anonyme détenue à 51 % par la Caisse des Dépôts et 49 % par l'Etat français. Bpifrance (ex-FSI) est un investisseur avisé qui intervient en fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie ;
- Alliance Healthcare France est une SA au capital de 22 107 536,00 euros (RCS Nanterre 025 420 068) détenue majoritairement par le groupe Alliance Boots (ex-Alliance Unichem) (répartiteur pharmaceutique).

Au 31 décembre 2013, FCB et le Bpifrance (ex-FSI) détiennent, ensemble, 67,61 % des actions du Groupe Cegedim et 78,89 % des droits de vote.

Les derniers franchissements de seuil déclarés sont les suivants :

- 28 mars 2001 : Alliance Healthcare France, franchissement à la hausse du seuil de 10 % ;
- 23 novembre 2006 : Financière de l'Echiquier, franchissement à la hausse du seuil de 5 % ;
- 26 juillet 2007 : AB Acquisition Holding (franchissement à la hausse des seuils de 5 % et de 10 %). Les franchissements de seuil résultent de l'acquisition par AB Acquisition Holding Limited du contrôle de la société Alliance Boots Capital plc qui détient une participation indirecte dans la société Alliance Healthcare France qui détient elle-même une participation directe dans la Société Cegedim ;
- 22 décembre 2009 : Bpifrance (ex-FSI), franchissement à la hausse des seuils de 5 % et 10 % ;
- 31 mars 2010 : Alliance Healthcare France, franchissement à la baisse du seuil de 10 % ;
- 15 décembre 2010 : Financière de l'Echiquier, franchissement à la baisse du seuil de 5 %.

L'entrée de Bpifrance (ex-FSI) au capital de Cegedim a impacté le gouvernement d'entreprise. Cf. le chapitre 14 du présent Document de Référence.

Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle

Au 31 décembre 2012, la composition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 361 044	52,59 %	2 495 207	4 865 837	9 731 674	12 226 881	64,89 %
Bpifrance (ex-FSI)	2 102 061	15,02 %	2 102 061	-	-	2 102 061	11,16 %
Public*	4 505 688	32,19 %	4 496 482	9 206	18 412	4 514 894	23,96 %
Cegedim	28 380	0,20 %	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>13 997 173</b>	<b>100,00 %</b>	<b>9 093 750</b>	<b>4 875 043</b>	<b>9 750 086</b>	<b>18 843 836</b>	<b>100,00 %</b>

\* Y compris la participation d'Alliance Healthcare France et du contrat de liquidité.

## 18.2 DROITS DE VOTES PARTICULIERS

Cf. ci-dessus le chapitre 18.1 du présent Document de Référence.

## 18.3 CONTRÔLE DE CEGEDIM

Cegedim est contrôlée par FCB et Monsieur Jean-Claude Labrune, comme indiqué dans le présent Document de Référence. Aux termes du protocole d'accord entre FCB, Bpifrance (ex-FSI) et Monsieur Jean-

Claude Labrune, le Groupe a modifié ses règles de gouvernance. Cf. le chapitre 14 du présent Document de Référence.

## 18.4 ACCORD DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT, À UNE DATE ULTÉRIEURE, ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Concomitamment au protocole du 28 octobre 2009 signé entre Monsieur Jean-Claude Labrune, FCB et Bpifrance (ex-FSI), la mise en place d'un pacte d'actionnaires visant à régir les relations entre les différentes parties à l'opération a été discutée.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.



# 19

## OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les conventions réglementées ayant été soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration sont détaillées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux comptes figurant au chapitre 20.3 du présent Document de Référence.

La note 25 de l'annexe aux comptes consolidés 2013, figurant au chapitre 20.1 du présent Document de Référence, fournit un détail chiffré des opérations avec les parties liées.

A ce jour, il n'a été autorisé aucune convention nouvelle.

# INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

## 20.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES – COMPTES CONSOLIDÉS 156

20.1.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2013	156
20.1.2. Notes sur les comptes consolidés	167

## 20.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES – COMPTES SOCIAUX 206

20.2.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2013 – Cegedim SA	206
20.2.2 Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2013 – Cegedim SA	214
20.2.3 Résultats des cinq derniers exercices – Cegedim SA	231
20.2.4 Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2013	232

## 20.3 RAPPORTS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX 234

20.3.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	234
20.3.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	236
20.3.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	238
20.3.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	240
20.3.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	241
20.3.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes	242
20.3.7 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société CEGEDIM	243

20.3.8 Rapport des commissaires aux comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	244
---	-----

## 20.4 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES 246

20.4.1 Vérification des informations financières historiques	246
20.4.2 Autres informations contenues dans le présent Document de Référence ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux	246
20.4.3 Source des informations financières	246

## 20.5 DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES 246

## 20.6 INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES 246

## 20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES 247

## 20.8 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE 247

## 20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE 247

## 20.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES – COMPTES CONSOLIDÉS

### 20.1.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

#### Bilan consolidé actif

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013 Net	31/12/2012 Net	31/12/2011 Net
<b>ECARTS D'ACQUISITION (NOTE 7)</b>	<b>528 465</b>	<b>613 727</b>	<b>725 058</b>
Frais de développement	16 791	26 408	24 446
Autres immobilisations incorporelles	207 097	183 714	167 002
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (NOTE 3)</b>	<b>223 888</b>	<b>210 122</b>	<b>191 448</b>
Terrains	389	389	409
Constructions	4 764	5 766	5 147
Autres immobilisations corporelles	27 110	33 343	35 958
Immobilisations en cours	45	2 192	2 594
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 4)</b>	<b>32 307</b>	<b>41 690</b>	<b>44 108</b>
Titres de participation	704	544	443
Prêts	2 464	1 917	1 400
Autres immobilisations financières	10 793	11 445	9 637
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES – HORS TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (NOTE 5)</b>	<b>13 960</b>	<b>13 906</b>	<b>11 480</b>
Titres des sociétés mises en équivalence (note 6)	8 599	8 143	7 645
Etat – Impôt différé (note 19)	42 121	57 855	48 093
Créances clients : part à plus d'un an (note 9)	14 379	15 909	14 498
Autres créances : part à plus d'un an (note 10)	894	726	651
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>864 615</b>	<b>962 078</b>	<b>1 042 982</b>
En-cours de services (note 8)	186	188	305
Marchandises (note 8)	10 428	10 798	10 274
Avances, acomptes sur commandes	428	971	1 151
Créances clients : part à moins d'un an (note 9)	229 958	215 223	222 350
Autres créances : part à moins d'un an (note 10)	31 972	38 696	25 778
Equivalents de trésorerie	3 515	3 862	14 041
Trésorerie	63 458	39 599	59 087
Charges constatées d'avance	16 618	16 881	17 347
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>356 564</b>	<b>326 219</b>	<b>350 334</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 221 179</b>	<b>1 288 297</b>	<b>1 393 316</b>

**Bilan consolidé passif**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Capital social	13 337	13 337	13 337
Prime d'émission	185 562	185 561	185 562
Réserves Groupe	214 419	297 712	263 439
Réserves de conversion Groupe	- 238	- 238	- 238
Ecart de conversion Groupe	- 8 996	13 736	21 058
<b>Résultat Groupe</b>	<b>-58 634</b>	<b>- 85 351</b>	<b>32 580</b>
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>345 449</b>	<b>424 757</b>	<b>515 737</b>
Intérêts minoritaires (réserves)	419	418	407
Intérêts minoritaires (résultat)	- 43	89	90
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>376</b>	<b>507</b>	<b>497</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>345 825</b>	<b>425 263</b>	<b>516 234</b>
Dettes financières (note 14)	513 650	457 103	483 744
Instruments financiers	8 905	13 207	14 094
Impôts différés passifs (note 19)	9 513	13 617	12 862
Provisions (note 12)	27 501	29 615	25 154
Autres passifs (note 16)	2 421	3 562	7 142
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>561 988</b>	<b>517 104</b>	<b>542 996</b>
Dettes financières (note 14)	24 564	72 609	51 871
Instruments financiers	7	13	27
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 269	91 092	92 079
Dettes fiscales et sociales	124 764	123 872	119 517
Provisions (note 12)	5 840	4 533	5 075
Autres passifs (note 16)	49 922	53 810	65 516
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>313 365</b>	<b>345 930</b>	<b>334 085</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 221 179</b>	<b>1 288 297</b>	<b>1 393 316</b>

## Compte de résultat

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>902 256</b>	<b>921 773</b>	<b>911 463</b>
Autres produits de l'activité	-	-	-
Production immobilisée	46 914	48 419	47 137
Achats consommés	- 108 287	- 111 513	- 105 648
Charges externes (note 17)	- 232 012	- 234 734	- 240 184
Impôts et taxes	- 14 255	- 14 658	- 15 101
Frais de personnel (note 28)	- 433 458	- 449 821	- 442 231
Dotations et reprises aux provisions	- 6 109	- 5 424	- 3 886
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	- 22	- 125	101
Autres produits et charges d'exploitation	650	- 276	- 1 224
<b>EBITDA</b>	<b>155 677</b>	<b>153 642</b>	<b>150 428</b>
Dotations aux amortissements	- 63 544	- 63 522	- 66 523
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>92 133</b>	<b>90 120</b>	<b>83 905</b>
Dépréciation écarts d'acquisition	-63 300	- 115 000	-
Produits et charges non récurrents	- 3 241	- 9 886	- 7 983
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS (NOTE 8)</b>	<b>-66 541</b>	<b>- 124 886</b>	<b>- 7 983</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>25 592</b>	<b>- 34 766</b>	<b>75 922</b>
Produits de trésorerie & d'équivalents de trésorerie	416	727	5 487
Coût de l'endettement financier brut	- 48 919	- 33 750	- 36 433
Autres produits et charges financiers	- 11 557	- 11 096	- 6 723
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (NOTE 15)</b>	<b>- 60 060</b>	<b>- 44 119</b>	<b>- 37 669</b>
Impôts sur les bénéfices	- 14 887	- 15 863	- 21 216
Impôts différés	- 10 596	8 265	14 642
<b>TOTAL D'IMPÔT (NOTE 19)</b>	<b>- 25 483</b>	<b>- 7 598</b>	<b>- 6 574</b>
Quote-part du Résultat net des sociétés mises en équivalence	1 275	1 221	991
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	- 58 677	- 85 262	32 670
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-
Résultat net consolidé	- 58 677	- 85 262	32 670
<b>PART DU GROUPE (A)</b>	<b>- 58 634</b>	<b>- 85 351</b>	<b>32 580</b>
Intérêts minoritaires	- 43	89	90
Nombre moyen d'actions hors autocontrôle (B)	13 948 887	13 964 700	13 955 940
<b>RÉSULTAT COURANT PAR ACTION (EN EUROS)</b>	<b>0,4</b>	<b>2,7</b>	<b>2,8</b>
<b>RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS) (NOTE 22) (A/B)</b>	<b>-4,2</b>	<b>- 6,1</b>	<b>2,3</b>
Instruments dilutifs	Néant	Néant	Néant
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS) (NOTE 23)</b>	<b>-4,2</b>	<b>- 6,1</b>	<b>2,3</b>



## Etat du résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>-58 677</b>	<b>- 85 262</b>	<b>32 670</b>
<b>Autres éléments du résultat global :</b>			
Ecart de conversion	- 22 752	- 7 321	11 241
Actions gratuites	- 76	362,384	445
Couverture instruments financiers (net d'impôt)	2 841	3 740	3 064
Couverture d'investissements nets	0	0	3 454
Ecart actuariels afférents aux provisions pour retraite	- 218	- 3 683	- 656
<b>ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES NET D'IMPÔTS</b>	<b>- 20 206</b>	<b>- 6 902</b>	<b>17 548</b>
<b>Résultat global total</b>	<b>-78 882</b>	<b>- 92 164</b>	<b>50 218</b>
Part des minoritaires	- 39	89	83
<b>PART DU GROUPE</b>	<b>-78 844</b>	<b>- 92 254</b>	<b>50 135</b>

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Ecarts de conversion	Total part Groupe	Minoritaires	Total
<b>Solde au 01/01/2011</b>	<b>13 337</b>	<b>185 561</b>	<b>274 803</b>	<b>6 118</b>	<b>479 820</b>	<b>486</b>	<b>480 306</b>
Résultat de la période			32 580		32 580	90	32 670
Résultats enregistrés directement en capitaux propres :							
▪ Opérations sur titres			445		445		445
▪ Couverture instruments financiers			3 064		3 064		3 064
▪ Couverture d'investissements nets				3 454	3 454		3 454
▪ Ecarts de conversion				11 248	11 248	- 6	11 242
▪ Ecarts actuariels afférents aux prov. pour retraites			- 656		- 656		- 656
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>			<b>35 433</b>	<b>14 702</b>	<b>50 135</b>	<b>83</b>	<b>50 218</b>
Transactions avec les actionnaires :							
▪ Opérations sur capital					0		0
▪ Distribution de dividendes <sup>(1)</sup>			- 13 953		- 13 953	- 72	- 14 025
▪ Actions propres			- 277		- 277		- 277
<b>TOTAL DES TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES</b>			<b>- 14 230</b>		<b>- 14 230</b>	<b>- 72</b>	<b>- 14 302</b>
Autres variations			12		12	7	19
Variations de périmètre					0	- 7	- 7
<b>SOLDE AU 31/12/2011</b>	<b>13 337</b>	<b>185 561</b>	<b>296 019</b>	<b>20 820</b>	<b>515 737</b>	<b>497</b>	<b>516 234</b>
Résultat de la période			- 85 351		- 85 351	89	- 85 262
Résultats enregistrés directement en capitaux propres							
▪ Opérations sur titres			362		362		362
▪ Couverture instruments financiers			3 740		3 740	-	3 740
▪ Couverture d'investissements nets				0	0		0
▪ Ecarts de conversion				- 7 322	- 7 322	1	- 7 321
▪ Ecarts actuariels afférents aux prov. pour retraites			- 3 683		- 3 683	-	- 3 683
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>			<b>- 84 932</b>	<b>- 7 322</b>	<b>- 92 254</b>	<b>89</b>	<b>- 92 164</b>
Transactions avec les actionnaires							
▪ Opérations sur capital					-		-
▪ Distribution de dividendes <sup>(1)</sup>					-	- 62	- 62
▪ Actions propres			402		402		402
<b>TOTAL DES TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES</b>			<b>402</b>	<b>-</b>	<b>402</b>	<b>- 62</b>	<b>340</b>
Autres variations			871		871	- 1	870
Variations de périmètre					-	- 17	- 17
<b>SOLDE AU 31/12/2012</b>	<b>13 337</b>	<b>185 561</b>	<b>212 360</b>	<b>13 498</b>	<b>424 757</b>	<b>507</b>	<b>425 264</b>
Résultat de la période			- 58 634		- 58 634	- 43	- 58 677
Résultats enregistrés directement en capitaux propres							
▪ Opérations sur titres			- 76		- 76		- 76
▪ Couverture instruments financiers			2 841		2 841	-	2 841
▪ Couverture d'investissements nets				0	0		0
▪ Ecarts de conversion				- 22 756	- 22 756	4	- 22 752
▪ Ecarts actuariels afférents aux prov. pour retraites*			- 218		- 218	-	- 218
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>			<b>- 56 088</b>	<b>- 22 756</b>	<b>- 78 844</b>	<b>- 39</b>	<b>- 78 883</b>
Transactions avec les actionnaires							
▪ Opérations sur capital							-
▪ Distribution de dividendes <sup>(1)</sup>						- 94	- 94
▪ Actions propres			- 234		- 234		- 234
<b>TOTAL DES TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES</b>			<b>- 234</b>		<b>- 234</b>	<b>- 94</b>	<b>- 328</b>
Autres variations			- 255		- 255	2	- 252
Variations de périmètre				25	25		25
<b>SOLDE AU 31/12/2013</b>	<b>13 337</b>	<b>185 561</b>	<b>155 784</b>	<b>- 9 234</b>	<b>345 448</b>	<b>376</b>	<b>345 825</b>

(1) Le montant total des dividendes est distribué au titre d'actions ordinaires. Il n'existe pas d'autre catégorie d'actions. Il n'y a pas eu d'émission, de rachats ou de remboursement de titres de capitaux sur l'année 2011 à 2013 hormis les actions achetées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

## Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net consolidé	-58 677	- 85 262	32 670
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 1 275	- 1 221	- 991
Dotations aux amortissements et provisions <sup>(1)</sup>	127 421	178 495	63 733
Plus ou moins-values de cession	- 397	- 2 723	415
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT</b>	<b>67 072</b>	<b>89 289</b>	<b>95 827</b>
Coût de l'endettement financier net	60 060	44 119	37 669
Charges d'impôt	25 483	7 598	6 574
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT</b>	<b>152 615</b>	<b>141 006</b>	<b>140 070</b>
Impôt versé	- 12 451	- 28 097	- 19 776
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Besoin			
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Dégagement	9 424	4 033	21 249
<b>FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ APRÈS IMPÔT VERSÉ ET VARIATION DU BESOIN EN FOND DE ROULEMENT (A)</b>	<b>149 588</b>	<b>116 942</b>	<b>141 543</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 51 051	- 51 993	- 50 538
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 22 340	- 26 897	- 29 644
Acquisitions d'immobilisations financières	- 2 914	- 2 090	- 2 084
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 674	1 149	2 083
Cessions d'immobilisations financières	0	0	0
Incidence des variations de périmètre	- 1 697	- 18 587	- 1 422
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	884	773	662
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>- 72 444</b>	<b>- 97 645</b>	<b>- 80 943</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0	- 13 953
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	- 94	- 62	- 72
Augmentation de capital en numéraire	0	0	0
Emissions d'emprunts	300 000	0	200 000
Remboursements d'emprunts	- 290 857	- 33 327	- 222 558
Intérêts versés sur emprunts	- 43 413	- 30 413	- 32 300
Autres produits et charges financiers versés ou reçus	- 8 339	- 5 345	1 050
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>- 42 703</b>	<b>- 69 147</b>	<b>- 67 833</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE HORS EFFET DEISES (A + B + C)</b>	<b>34 441</b>	<b>- 49 850</b>	<b>- 7 233</b>
Incidence des variations de cours des devises	- 1 668	- 426	931
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>32 773</b>	<b>- 50 276</b>	<b>- 6 302</b>
Trésorerie nette d'ouverture	21 454	71 730	78 032
Trésorerie nette de clôture (note 14)	54 227	21 454	71 730

(1) Dont dépréciation des écarts d'acquisition pour un montant de 115 millions d'euros au 31/12/2012 et 63,3 millions d'euros au 31/12/2013.

## Tableau de variation de périmètre

Entreprises concernées	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. exercice précédent	Observations
<b>Entreprises entrantes dans le périmètre</b>					
Cegedim Kazakhstan	100,00 %	-	IG	-	Création
Cegedim Support Montargis	100,00 %	-	IG	-	Création
Tech Care Solutions	50,00 %	-	MEE	-	Création
Webstar Health Limited	100,00 %	-	IG	-	Acquisition
<b>Entreprises sortantes du périmètre</b>					
Rosenwald	-	100,00 %	-	IG	TUP de Rosenwald dans Cegedim SA
AJLB services	-	100,00 %	-	IG	TUP de AJLB services dans ASP Line
CAMM Eastern Europe	100,00 %	100,00 %	IG	IG	Liquidation
Cegedim Equateur	100,00 %	100,00 %	IG	IG	Liquidation

## Informations sectorielles au 31 décembre 2013

## ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2013

En milliers d'euros		CRM et Données Stratégiques	Professionnels de santé	Assurances et services	Réconciliation	31/12/2013	Total France	Total reste du monde
<b>Produits sectoriels</b>								
A	Ventes hors Groupe	452 821	288 844	159 965	626	902 256	515 549	386 707
B	Ventes aux autres secteurs du Groupe	11 892	6 826	4 874	20 787	44 379	42 492	1 888
<b>A + B</b>		<b>464 713</b>	<b>295 670</b>	<b>164 839</b>	<b>21 413</b>	<b>946 635</b>	<b>558 041</b>	<b>388 595</b>
<b>Résultat sectoriel</b>								
D	Résultat opérationnel courant	38 279	35 476	24 735	- 6 358	92 133		
E	EBITDA courant	62 653	59 709	38 565	- 5 251	155 677		
<b>Marge opérationnelle courant (en %)</b>								
D/A	Marge opérationnelle courant hors Groupe	8,5 %	12,3 %	15,5 %	nm	10,2 %		
E/A	Marge EBITDA courant hors Groupe	13,8 %	20,7 %	24,1 %	nm	17,3 %		
<b>Dotations aux amortissements sectoriels</b>								
		24 374	24 233	13 829	1 107	63 544		

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>En milliers d'euros</i>	France	Zone euro hors France	Zone Livre Sterling	Zone US Dollar	Reste du monde	31/12/2013
Répartition géographique	515 549	89 219	82 349	96 167	118 972	902 256
%	57 %	10 %	9 %	11 %	13 %	100 %

## ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>En milliers d'euros</i>	CRM et Données Stratégiques	Professionnels de santé	Assurances et services	Réconciliation	31/12/2013	Total France	Total reste du monde
<b>Actifs sectoriels (en valeurs nettes)</b>							
Ecart d'acquisition (note 7)	360 868	119 539	48 058	-	528 465	120 827	407 638
Immobilisations incorporelles (note 3)	129 505	46 775	45 149	2 458	223 888	194 033	29 855
Immobilisations corporelles (note 4)	15 958	9 101	4 157	3 091	32 307	18 985	13 323
Titres mis en équivalence (note 6)	96	8 419	85	0	8 599	112	8 487
<b>TOTAL NET</b>	<b>506 428</b>	<b>183 834</b>	<b>97 449</b>	<b>5 549</b>	<b>793 260</b>	<b>333 956</b>	<b>459 303</b>
<b>Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)</b>							
Ecart d'acquisition	-	1 987	200	-	2 187	200	1 987
Immobilisations incorporelles (note 3)	28 132	12 035	10 648	236	51 051	43 971	7 080
Immobilisations corporelles (note 4)	3 918	16 785	1 365	230	22 298	17 629	4 669
Titres mis en équivalence (note 6)	-	-	53	-	53	-	53
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>32 050</b>	<b>30 807</b>	<b>12 265</b>	<b>465</b>	<b>75 588</b>	<b>61 800</b>	<b>13 788</b>
<b>Passifs sectoriels</b>							
<b>Passifs non courants</b>							
Provisions (note 12)	12 611	8 033	6 856	-	27 501	25 932	1 568
Autres passifs (note 16)	2 421	-	-	-	2 421	-	2 421
<b>Passifs courants</b>							
Dettes fournisseurs et cpt. rattachés	73 754	23 116	11 156	243	108 269	44 810	63 459
Dettes fiscales et sociales	67 172	25 652	30 475	1 465	124 764	80 022	44 742
Provisions (note 12)	3 645	1 278	917	-	5 840	2 679	3 161
Autres passifs (note 16)	13 355	22 400	13 846	321	49 922	34 267	15 655

## Informations sectorielles au 31 décembre 2012

## ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012

<i>En milliers d'euros</i>		CRM et Données Stratégiques	Professionnels de santé	Assurances et services	Réconciliation	31/12/2012	Total France	Total reste du monde
<b>Produits sectoriels</b>								
A	Ventes hors Groupe	482 864	287 255	151 235	419	921 773	481 829	439 944
B	Ventes aux autres secteurs du Groupe	17 065	9 252	13 326	20 390	60 033	57 702	2 331
<b>A + B</b>	<b>Chiffre d'affaires total du secteur</b>	<b>499 929</b>	<b>296 507</b>	<b>164 561</b>	<b>20 809</b>	<b>981 806</b>	<b>539 531</b>	<b>442 275</b>
<b>Résultat sectoriel</b>								
D	Résultat opérationnel courant	37 606	35 618	22 435	- 5 539	90 120		
E	EBITDA courant	63 962	59 429	34 542	- 4 291	153 642		
<b>Marge opérationnelle courant (en %)</b>								
D/A	Marge opérationnelle courant hors Groupe	7,8 %	12,4 %	14,8 %	nm	9,8 %		
E/A	Marge EBITDA courant hors Groupe	13,2 %	20,7 %	22,8 %	nm	16,7 %		
<b>Dotations aux amortissements sectoriels</b>								
		26 356	23 811	12 107	1 248	63 522		

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

<i>En milliers d'euros</i>	France	Zone euro hors France	Zone Livre Sterling	Zone US Dollar	Reste du monde	31/12/2012
Répartition géographique	481 829	119 857	84 937	105 667	129 482	921 773
%	52 %	13 %	9 %	11 %	14 %	100 %

## ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

<i>En milliers d'euros</i>	CRM et Données Stratégiques	Professionnels de santé	Assurances et services	Réconciliation	31/12/2012	Total France	Total reste du monde
<b>Actifs sectoriels (en valeurs nettes)</b>							
Ecart d'acquisition (note 7)	446 577	119 292	47 858	-	613 727	120 627	493 100
Immobilisations incorporelles (note 3)	113 806	42 432	51 212	2 673	210 122	189 251	20 871
Immobilisations corporelles (note 4)	20 855	13 361	4 948	3 526	41 690	22 607	19 083
Titres mis en équivalence (note 6)	49	8 043	49	0	8 142	82	8 060
<b>TOTAL NET</b>	<b>581 288</b>	<b>182 128</b>	<b>104 067</b>	<b>6 198</b>	<b>873 681</b>	<b>332 567</b>	<b>541 114</b>
<b>Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)</b>							
Ecart d'acquisition	44	12 619	37	-	12 700	12 656	44
Immobilisations incorporelles (note 3)	30 592	9 798	11 252	350	51 992	45 329	6 663
Immobilisations corporelles (note 4)	6 398	18 954	1 616	68	27 036	18 528	8 508
Titres mis en équivalence (note 6)	49	-	-	-	49	49	-
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>37 083</b>	<b>41 372</b>	<b>12 905</b>	<b>418</b>	<b>91 778</b>	<b>76 563</b>	<b>15 215</b>
<b>Passifs sectoriels</b>							
<b>Passifs non courants</b>							
Provisions (note 12)	14 376	7 906	7 334	-	29 615	25 485	4 130
Autres passifs (note 16)	3 192	-	370	-	3 562	384	3 178
<b>Passifs courants</b>							
Dettes fournisseurs et cpt. rattachés	58 273	21 548	10 908	363	91 092	44 426	46 666
Dettes fiscales et sociales	70 897	24 950	27 926	100	123 872	80 875	42 998
Provisions (note 12)	3 641	701	191	-	4 533	1 265	3 268
Autres passifs (note 16)	12 571	21 719	18 948	571	53 810	37 491	16 319

Des modifications de présentation ont été apportées aux comptes IFRS au 31 décembre 2012, initialement publiés le 6 mars 2013. Ces modifications s'expliquent par un changement d'affectation de sociétés lié à leur activité. Ces changements impactent 3 secteurs. Il s'agit de réallouer des sociétés des secteurs « CRM et Données Stratégiques » en « Professionnels de santé » et « Réconciliation ». Ces modifications ont été intégrées à chaque poste de chaque secteur au 31 décembre 2012 présenté ci-dessous, pour les montants suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	CRM et Données Stratégiques	Professionnels de santé	Assurances et services	Réconciliation	31/12/2012	Total France	Total reste du monde
<b>Produits sectoriels</b>							
Ventes hors Groupe publié	488 145	282 595	151 033	-	921 773	481 829	439 944
Réallocation	- 5 281	4 660	202	419	-	-	-
<b>Ventes hors Groupe au 31/12/2012</b>	<b>482 864</b>	<b>287 255</b>	<b>151 235</b>	<b>419</b>	<b>921 773</b>	<b>481 829</b>	<b>439 944</b>
Ventes aux autres secteurs du Groupe publié	33 277	9 194	12 443	-	54 914	51 711	3 202
Réallocation	- 16 212	58	883	20 390	5 119	5 989	- 871
<b>Ventes aux autres secteurs du Groupe au 31/12/2012</b>	<b>17 065</b>	<b>9 252</b>	<b>13 326</b>	<b>20 390</b>	<b>60 033</b>	<b>57 701</b>	<b>2 332</b>
Chiffre d'affaires total du secteur publié	521 422	291 789	163 476	-	976 687	533 541	443 146
Réallocation	- 21 493	4 718	1 085	20 809	5 119	5 989	- 871
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL DU SECTEUR AU 31/12/2012</b>	<b>499 929</b>	<b>296 507</b>	<b>164 561</b>	<b>20 809</b>	<b>981 806</b>	<b>539 530</b>	<b>442 275</b>

<i>En milliers d'euros</i>	CRM et Données Stratégiques	Professionnels de santé	Assurances et services	Réconciliation	31/12/2012
<b>Résultat sectoriel</b>					
Résultat opérationnel courant publié	32 697	35 172	22 251	-	90 120
Réallocation	4 909	446	184	- 5 539	-
<b>Résultat opérationnel courant au 31/12/2012</b>	<b>37 606</b>	<b>35 618</b>	<b>22 435</b>	<b>- 5 539</b>	<b>90 120</b>

<i>En milliers d'euros</i>	CRM et Données Stratégiques	Professionnels de santé	Assurances et services	Réconciliation	31/12/2012
<b>Dotations aux amortissements sectoriels</b>					
Dotations aux amortissements publiés	27 644	23 808	12 070	-	63 522
Réallocation	- 1 288	3	37	1 248	-
<b>Dotations aux amortissements au 31/12/2012</b>	<b>26 356</b>	<b>23 811</b>	<b>12 107</b>	<b>1 248</b>	<b>63 522</b>

<i>En milliers d'euros</i>	CRM et Données Stratégiques	Professionnels de santé	Assurances et services	Réconciliation	31/12/2012	Total France	Total reste du monde
<b>Actifs sectoriels</b>							
Ecart d'Acquisition publiées	444 813	118 705	50 209	-	613 727	120 627	493 100
Réallocation	1 764	587	- 2 351	-	0	-	-
<b>Ecart d'Acquisition au 31/12/2012</b>	<b>446 577</b>	<b>119 292</b>	<b>47 858</b>	<b>0</b>	<b>613 727</b>	<b>120 627</b>	<b>493 100</b>
Immobilisations corporelles publiées	24 528	12 355	4 807	-	41 690	22 607	19 083
Réallocation	- 3 673	6	141	3 526	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles au 31/12/2012</b>	<b>20 855</b>	<b>12 361</b>	<b>4 948</b>	<b>3 526</b>	<b>41 690</b>	<b>22 607</b>	<b>19 083</b>

<i>En milliers d'euros</i>	CRM et Données Stratégiques	Professionnels de santé	Assurances et services	Réconciliation	31/12/2012	Total France	Total reste du monde
<b>Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)</b>							
Acquisitions immobilisations incorporelles	30 942	9 798	11 252	-	51 992	45 329	6 663
Réallocation	- 350	-	-	350	-	-	-
<b>Acquisition immobilisations incorporelles au 31/12/2012</b>	<b>30 592</b>	<b>9 798</b>	<b>11 252</b>	<b>350</b>	<b>51 992</b>	<b>45 329</b>	<b>6 663</b>
Acquisitions immobilisations corporelles publiées	6 479	18 951	1 606	-	27 036	18 528	8 508
Réallocation	- 81	3	10	68	-	-	-
<b>Acquisition immobilisations corporelles au 31/12/2012</b>	<b>6 398</b>	<b>18 954</b>	<b>1 616</b>	<b>68</b>	<b>27 036</b>	<b>18 528</b>	<b>8 508</b>



<i>En milliers d'euros</i>	CRM et Données Stratégiques	Professionnels de santé	Assurances et services	Réconciliation	31/12/2012	Total France	Total reste du monde
<b>Passifs sectoriels</b>							
<b>Passifs non courants</b>							
Provisions publiées	14 466	7 857	7 293	-	29 615	25 485	4 130
Réallocation	- 90	49	41	-	-	-	-
<b>Provisions au 31/12/2012</b>	<b>14 376</b>	<b>7 906</b>	<b>7 334</b>	<b>-</b>	<b>29 615</b>	<b>25 485</b>	<b>4 130</b>
Autres passifs publiés	3 192	-	370	-	3 562	384	3 178
Réallocation	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs au 31/12/2012</b>	<b>3 192</b>	<b>-</b>	<b>370</b>	<b>-</b>	<b>3 562</b>	<b>384</b>	<b>3 178</b>
<b>Passifs courants</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés publiés	59 016	21 490	10 586	-	91 092	44 426	46 666
Réallocation	- 743	58	322	363	-	-	-
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés au 31/12/2012</b>	<b>58 273</b>	<b>21 548</b>	<b>10 908</b>	<b>363</b>	<b>91 092</b>	<b>44 426</b>	<b>46 666</b>
Dettes fiscales et sociales publiées	71 780	24 672	27 421	-	123 873	80 875	42 998
Réallocation	- 883	278	505	100	-	-	-
<b>Dettes fiscales et sociales au 31/12/2012</b>	<b>70 897</b>	<b>24 950</b>	<b>27 926</b>	<b>100</b>	<b>123 873</b>	<b>80 875</b>	<b>42 998</b>
Provisions publiées	3 641	701	191	-	4 533	1 265	3 268
Réallocation	-	-	-	-	-	-	-
<b>Provisions au 31/12/2012</b>	<b>3 641</b>	<b>701</b>	<b>191</b>	<b>0</b>	<b>4 533</b>	<b>1 265</b>	<b>3 268</b>
Autres passifs publiés	13 338	21 547	18 925	-	53 810	37 491	16 319
Réallocation	- 767	172	23	571	-	-	-
<b>Autres passifs au 31/12/2012</b>	<b>12 571</b>	<b>21 719</b>	<b>18 948</b>	<b>571</b>	<b>53 810</b>	<b>37 491</b>	<b>16 319</b>

## 20.1.2. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### 20.1.2.1. Faits marquants de l'exercice 2013

Le 20 mars 2013, Cegedim a procédé à une émission obligataire senior de 300 millions d'euros à 6,75 % à échéance 1<sup>er</sup> avril 2020, de format Reg S et 144A. Le prix d'émission des obligations a été de 100 % de leur valeur nominale.

Cegedim a utilisé le produit de l'émission pour :

- racheter les obligations au taux de 7 % à échéance 2015, suite à une offre de rachat au prix de 108 %, pour un montant en principal de 111,5 millions d'euros. En incluant les intérêts échus et non versés le montant est de 121,5 millions d'euros. Le montant des obligations restant en circulation est de 168,6 millions d'euros ;
- rembourser le prêt à terme 2016 de 140 millions d'euros ;
- rembourser les tirages sur le crédit revolving pour 30 millions d'euros ;
- payer les frais et dépenses liés à ces opérations.

### PERTE DE VALEUR SUR LES ACTIFS INCORPORELS

La révision des business plans des activités CRM et données stratégiques a conduit le Groupe à déprécier les écarts d'acquisition

affectés à ce secteur d'activité dans les comptes consolidés pour un montant de 63,3 millions d'euros (voir note 7).

A l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la Société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

### 20.1.2.2. Principes comptables

#### RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n° 297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe Cegedim sont établis au 31 décembre 2013 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Cegedim SA du 7 mars 2014 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

#### NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES APPLICABLES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013

Les nouvelles normes IFRS, interprétations et amendements, tels qu'adoptés par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ont été appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passifs, produits et charges.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2013 sont les suivantes :

- IAS 1 amendée relatif à la présentation des autres éléments du résultat global. Présentation séparée des éléments comptabilisés en réserves recyclables et ceux comptabilisés en réserves non recyclables.
- IAS 12 amendée - Impôts différés liés à des actifs réévalués.
- Amendements IFRS 7 – Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers ;
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur.

#### NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'IASB MAIS NON ENCORE APPLICABLES AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application est anticipable au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- IAS 32 amendée – Compensation des actifs et des passifs financiers ;
- IAS 36 amendée – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non-financiers ;
- IAS 39 amendée – Novation des dérivés et continuation de la relation de couverture ;
- IAS 28 révisée – Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ;
- IFRIC 21 – Droits et taxes ;
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Partenariats ;
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités ;
- IFRS 10, 11, 12 – Transition guidance ;

#### BASES D'ÉVALUATION

##### Principe général

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur.

##### Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (hypothèses décrites au § « dépréciations d'actifs » et dans la note 7) ;
- l'évaluation des engagements de retraite (hypothèses décrites dans la note 13).

##### Méthodes de consolidation

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale, même si le pourcentage de détention est inférieur à 50 %. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.

- La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.
- Les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que les sociétés en participation, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
- Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient un pourcentage de droits de vote supérieur ou égal à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

La liste des entités consolidées est présentée en note 1. Certaines sociétés, non significatives au regard du Groupe, ne sont pas consolidées.

##### Regroupements d'entreprises (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le prix d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition (Goodwill). De manière générale, les acquisitions réalisées par le Groupe correspondent à des acquisitions de parts de marché conduisant à des affectations limitées

des écarts d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés acquis, l'écart (Badwill) est immédiatement reconnu en résultat.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise. La norme IAS 21 (§ 47) impose que les écarts d'acquisition dégagés en devises soient, à chaque clôture comptable, comptabilisés au cours de clôture et non au cours historique.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis, conformément à la norme IAS 36 révisée, à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § « dépréciations d'actifs »). Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

#### Ecarts d'acquisition

Les fonds de commerce et écarts d'acquisition acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, dont la durée de consommation des avantages économiques futurs n'est pas déterminable, ne sont pas amortis. En revanche, conformément à la norme IAS 36 révisée, ils sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § « dépréciations d'actifs »).

Lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence.

La valeur actuelle est estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée.

#### Immobilisations incorporelles (IAS 38)

##### Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément (principalement des logiciels) sont enregistrées initialement à leur coût.

Elles sont comptabilisées lorsque (1) il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont attribuables iront au Groupe et (2) leur coût peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations dont la durée d'utilité est finie sont ensuite évaluées et comptabilisées selon le modèle du coût. Leur base amortissable (coût diminué de leur valeur résiduelle) est amortie sur leur durée d'utilité. Elles peuvent être dépréciées en cas de perte de valeur (cf. § dépréciations d'actifs).

Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des fonds de commerce, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique (hors biens à durée d'utilité indéterminée). La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées, le cas échéant, en « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

##### Dépenses de recherche et de développement/Logiciels développés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

A défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, l'actif dont le développement est achevé est sorti des dépenses de développement et comptabilisé dans le poste d'actif correspondant (généralement en logiciels).

Les amortissements sont pratiqués à compter de la mise en service de l'immobilisation et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

La typologie des projets dépend des durées de vie et s'établit comme suit :

Types de projets	Durée	Mode	Nb de projets
Projets structurants	15-20 ans	Linéaire	Nombre de projets très limité
Projets stratégiques	8-10 ans	Linéaire	Nombre limité
Développements courants	5 ans	Linéaire	Essentiel des projets du Groupe
Projets ciblés	2-4 ans	Linéaire	Nombre limité

#### Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériel informatique et de matériel industriel et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

Les amortissements sont calculés sur la base d'une durée d'utilité économique, la base amortissable retenue étant le coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

Les modalités d'amortissement (durée et mode) retenues sont les suivantes :

Désignation	Durée moyenne	Mode
<b>Matériel informatique</b>		
Micro-ordinateurs à usage bureautique	3-4 ans	Linéaire
Systèmes Serveurs	5-15 ans	Linéaire
<b>Matériel industriel</b>		
Matériel d'imprimerie	8-10 ans	Linéaire
Matériel et Outillage industriel	5-8 ans	Linéaire
<b>Agencements et installations</b>	8-15 ans	Linéaire
<b>Matériel de transport</b>	4 ans	Linéaire
<b>Matériel de bureau</b>	4 ans	Linéaire
<b>Mobilier</b>	8 ans	Linéaire

Par ailleurs, la norme IAS 16 impose l'approche par composant pour les immobilisations décomposables constituées d'éléments ayant chacun des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent. Sont concernées, au sein du Groupe Cegedim, les constructions constituées de bureaux à usage administratif et de locaux à usage industriel (atelier, entrepôt, zone de stockage...) pour lesquels des plans d'amortissement distincts ont été établis en fonction de la durée d'utilisation des différents composants (gros œuvre, façades et étanchéité, installations générales et techniques, agencements).

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

#### Contrats de location-financement (IAS 17)

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés à leur juste valeur, en contrepartie d'une dette financière, lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière (enregistrée au poste « coût de l'endettement financier net ») et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens, de catégorie identique, acquis en propre.

#### Dépréciations d'actifs (IAS 36)

##### Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère

des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent généralement à un ensemble d'entités contribuant au même secteur d'activité (nature des prestations) et exploitant les mêmes outils.

Les UGT suivent le découpage des principaux secteurs d'activité du Groupe, eux-mêmes découpés plus finement selon des composantes métier distinctes, lorsqu'elles sont pertinentes au sens des flux de trésorerie. Le premier découpage des secteurs d'activités en UGT a été réalisé en 2007 avec l'assistance d'un cabinet d'expertise indépendant. Il a été revu au premier semestre 2013, avec le même cabinet. Le Groupe a procédé au réexamen des niveaux de regroupement des unités génératrices de trésorerie auxquelles doivent être affectés les écarts d'acquisition de l'activité CRM et données stratégiques. Les zones géographiques pour lesquelles il n'est plus possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants ont été regroupés, faisant de ce secteur une seule Unité Génératrice de trésorerie (CRM et données stratégiques).

En effet, au cours des dernières années, ce secteur d'activité a profondément modifié son organisation et ses offres, pour lui permettre de répondre aux enjeux induits par la mondialisation des marchés. Les produits sont déclinés sur un socle mondial commun, avec des synergies fortes entre métiers, et une conduite de la R&D centralisée. Les directions marketing et ventes sont devenues multinationales, et le reporting managérial est organisé de façon centrale, avec pour conséquence la quasi-disparition de l'indépendance décisionnelle des zones géographiques. Cette évolution a été progressive, et s'est trouvée pleinement opérationnelle au premier semestre 2013 : les convergences se traduisent dans la gestion administrative et financière, et ne rendent plus praticable la segmentation géographique des flux générés au sein de la division CRM et données stratégiques.

A l'issue de ce regroupement, le groupe Cegedim compte 4 UGT. Le secteur « Réconciliation » ne constitue pas une UGT car il ne recouvre pas d'activités opérationnelles.

Les secteurs d'activité et UGT sont les suivants :

- CRM et Données Stratégiques : ce secteur regroupe l'ensemble des services destinés aux laboratoires pharmaceutiques dans le monde. Les composantes des métiers exercés dans ce secteur ne sont pas strictement distinctes. En effet, elles présentent de fortes

synergies car s'exercent autour d'un centre de compétence et de bases de données communs ;

- professionnels de santé : ce secteur regroupe l'ensemble des services fournis aux professionnels médicaux. Deux grandes composantes métier se dégagent et constituent deux UGT, qui distinguent les logiciels et les services destinés aux médecins de ceux destinés aux pharmaciens ;
- assurances et services : ce secteur constitue une UGT à part entière. Il regroupe les savoir-faire permettant d'élaborer les services destinés aux assurances, mutuelles et autres organismes de la chaîne de traitement des flux de santé.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est également en cohérence avec la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations.

#### Taux d'actualisation

Le Groupe retient un taux d'actualisation unique pour toutes ses UGT. En effet, le centre de compétence et les bases de données servant de support à l'ensemble des services du Groupe sont centralisés et la distribution est locale. En outre, les clients de Cegedim sur son cœur de métier sont des groupes mondiaux avec lesquels il existe de plus en plus souvent des contrats multi-nationaux.

En outre, la valeur d'un actif étant indépendante de son mode de financement, le taux d'actualisation retenu correspond à un coût des fonds propres à endettement zéro. Ceci est conforme aux préconisations de la norme IAS 36, annexes 15 à 21.

Le Groupe confie le calcul de ce taux d'actualisation à un cabinet d'expertise indépendant. Les calculs font notamment référence à des échantillons de comparables boursiers et à des indices de référence permettant de déterminer une prime de risque et un bêta propre à Cegedim. Il est réactualisé dès que les conditions de marché l'exigent et au moins une fois par an.

Conformément à la norme IAS 36 les tests de dépréciations sont faits en retenant un taux d'actualisation avant impôts, qui intègre un ratio d'endettement cible applicable au secteur d'activité de Cegedim et un bêta sectoriel également ré-entété. Ce taux avant impôts s'élève à 9,92 % au 31 décembre 2013. Il est appliqué à des flux d'exploitation avant impôt. Au 31 décembre 2012, Cegedim retenait un taux d'actualisation de 10,86 %.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- actifs incorporels amortis (logiciels, bases de données).  
Bien qu'un amortissement soit pratiqué pour ces actifs incorporels, ils font l'objet d'un suivi individualisé. Ce suivi s'appuie sur des indices permettant de déceler une éventuelle perte de valeur, notamment productivité attendue de l'actif ou débouchés commerciaux. En présence d'un indice de perte de valeur, le Groupe réalise un test d'impairment susceptible de conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire ;
- actifs incorporels non amortis (marques, écarts d'acquisition).

Le Groupe réalise, une fois par an, des tests d'impairment afin d'évaluer les éventuelles pertes de valeur de ces actifs. Pour chaque UGT, des business plans sont établis, à partir desquels est évaluée la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs attendus pour ladite UGT en recourant à la méthode DCF (Discounted Cash Flow). La durée retenue pour les business plans est égale à 5 ans.

Le taux d'actualisation retenu est établi conformément aux explications qui précèdent.

Le taux de croissance à l'infini retenu s'appuie sur des données économiques de place pondérées de façon à tenir compte des spécificités du Groupe Cegedim.

Ce calcul est confié à un cabinet d'expertise indépendant et ressort à 2 % jusqu'à l'exercice 2012 inclus. A la clôture 2013 il a été ramené à 1,5 % dans le secteur CRM et données stratégiques ainsi que l'UGT Logiciels pharmaciens, afin d'intégrer dans les projections nécessaires au calcul de la valeur terminale, la modération qui a été appliquée dans la révision des plans d'affaires. Les autres UGT continuent d'afficher une croissance terminale de 2 %.

Des tests de sensibilité sont réalisés sur différents paramètres, en faisant notamment varier les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini, les croissances d'EBIT et de Free Cash Flows. Outre ces tests d'impairment annuels, le Groupe effectue un suivi individualisé de ces actifs identique à celui applicable aux actifs incorporels amortis.

Les indices de perte de valeur tiennent notamment compte de l'évolution du chiffre d'affaires et des marges opérationnelles courantes dans les UGT où sont affectés ces actifs. Lorsqu'un risque de perte de valeur est décelé, le Groupe procède à un test d'impairment susceptible de conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable.

Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement. La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » et fait l'objet d'une mention expresse en annexe des états financiers consolidés.

#### Immobilisations financières (IAS 32/IAS 39)

Les titres représentatifs de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

### Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque (1) l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, (2) ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

### Stocks de marchandises et en-cours de services (IAS 2)

#### Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

#### En-cours de services

La valeur d'inventaire se compose uniquement des coûts directs constatés sur les contrats en cours de réalisation. Une dépréciation est constatée quand la facturation à venir sur les travaux en cours ne permet pas de couvrir les coûts directs correspondants.

### Créances clients et créances d'exploitation

#### Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

Les créances cédées à des tiers (contrat d'affacturage) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à ces tiers et si la société d'affacturage prend notamment en charge le risque de crédit, le risque de taux et le délai de recouvrement.

Le risque de crédit correspond au risque de non-recouvrement de la créance. Dans le cadre des contrats déconsolidant des entités du Groupe, le risque de crédit est supporté par la société d'affacturage, ce qui signifie que le Groupe n'est plus exposé aux risques de recouvrement de la facture et par conséquent la cession est réputée sans recours.

Le risque de taux et de délai de recouvrement correspond au transfert du risque financier lié à l'allongement de la durée de recouvrement des créances et au coût de portage y afférent. Dans le cadre des contrats déconsolidant des entités du Groupe, le taux de commission pour une cession donnée est uniquement ajusté en fonction de l'EURIBOR et du délai de règlement de la cession précédente. La commission

de financement est d'ailleurs payée en début de période et n'est pas modifiée par la suite.

Le risque de dilution technique est lié au non-paiement de la créance pour cause de défauts constatés sur les services rendus ou de litiges commerciaux. Pour chaque contrat déconsolidant signé par les entités du Groupe, la réserve de garantie ne couvre pas les risques généraux ni le risque de délai de paiement ; le fonds de garantie est constitué pour couvrir les débits (avoirs...) de dilution technique.

#### Autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

### Actions propres (IAS 32)

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, en réduction des capitaux propres consolidés.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

Les ventes des actions propres sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

### Provisions et passifs éventuels (IAS 37)

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Elles sont actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Les principales provisions dans le Groupe Cegedim (hors indemnités de départ en retraite) sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

### Indemnités de départ a la retraite (IAS 19)

#### Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant inscrit au bilan.

#### Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Il s'agit principalement des engagements de retraite. Lorsque ces engagements sont directement pris en charge par les sociétés du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan.

Le Groupe applique depuis 2011 la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013 - 02 du 7 novembre de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Conformément à cette recommandation, le coût des services passés non amortis au 31 décembre 2012 a été amorti par capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations propres à chaque pays et à chaque société du Groupe ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs. Le taux appliqué pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'était pas actif, le Groupe retient le taux à la clôture des obligations d'Etat.

Par ailleurs, l'impact sur l'évaluation de la provision pour indemnité de départ en retraite des changements de régime liés aux amendements des conventions collectives fait l'objet d'un étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Enfin, lorsque cet engagement est couvert partiellement ou en totalité par des fonds versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction, au bilan de l'engagement.

### Dettes financières (IAS 32/IAS 39)

Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée des dettes financières, et sont intégrés dans le calcul du TIE (Taux d'Intérêt Effectif) conformément aux normes IAS 32 et 39. Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le Taux d'Intérêt Effectif de l'emprunt. Les frais sont ainsi étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le TIE.

Dans le cas de dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

### Instruments dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux, des caps ou autres contrats à terme équivalents, a pour

objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- couverture de juste valeur (fair value hedge) ;
- couverture de flux futurs (cash flow hedge).

Dans le cas d'une couverture de juste valeur (fair value hedge), le passif financier sous jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts). Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat (autres profits/pertes opérationnels).

### Reconnaissance des revenus (IAS 18)

Les revenus du Groupe Cegedim sont principalement constitués de prestations de services et de ventes de logiciels et, dans une faible mesure, de matériels.

#### Prestations de services

Les principales catégories de prestations de services et les modes de reconnaissance des revenus sont les suivants :

- l'accès aux bases de données du Groupe fait généralement l'objet d'un abonnement, avec une facturation périodique (mensuelle ou annuelle) ; le chiffre d'affaires est ensuite enregistré à l'avancement, sur la base du temps écoulé ;
- les études standards et spécifiques fournies par le Groupe sont comptabilisées lors de leur livraison aux clients ;
- les traitements informatiques réalisés pour le compte de clients sont enregistrés lors de la réalisation de la prestation ;
- les services de support (assistance, maintenance...) font l'objet d'un contrat généralement annuel, calculé sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par le Groupe pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat

et donnent lieu, le cas échéant, à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

#### Ventes de logiciels et de matériels

Ces ventes sont enregistrées lors de la livraison, concomitante à l'installation chez le professionnel. Les éventuels escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation à durée indéterminée ou déterminée de nouveaux logiciels est comptabilisé (à condition que le Groupe n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au Groupe.

Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

#### Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS 21)

##### Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture.

Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Sur les opérations d'exploitation l'exposition reste faible. Par conséquent, aucune gestion spécifique du risque de change n'est effectuée. Le Groupe n'est également pas couvert pour les amortissements des dettes en dollar, compte tenu des revenus en dollar du Groupe.

##### Etats financiers des entités étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des entités étrangères utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours de clôture officiel pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice clôturé pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie ;
- le cours historique pour les capitaux propres.

Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Ecart de conversion groupe » des capitaux propres consolidés.

L'écart de change sur les prêts intragroupe est neutralisé via l'écart de conversion groupe (en réserves) afin de lisser les fluctuations de change car ces prêts sont de longue durée (leur règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) et peuvent être, le cas échéant, transformés en augmentation de capital.

#### Etat des flux de trésorerie (IAS 7)

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte. Celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture

inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

#### Information sectorielle (IFRS 8)

L'information sectorielle est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour l'établissement et la présentation des états financiers consolidés.

En application des dispositions de la norme IFRS 8, l'information sectorielle présente des segments opérationnels comparables aux secteurs d'activité identifiés antérieurement selon l'IAS 14.

Cette information sectorielle correspond à l'organisation du reporting interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration des outils de pilotage utilisés par la Direction du Groupe. C'est également l'axe retenu pour la communication financière.

Les activités du Groupe sont découpées en trois secteurs d'activité opérationnels et un secteur de Réconciliation non opérationnel :

- CRM et données stratégiques, regroupant l'ensemble des activités dédiées aux laboratoires pharmaceutiques (optimisation de leurs stratégies de marketing et de vente, avec notamment des outils et bases de données permettant la gestion des forces de vente, la mesure du retour sur investissement, la conduite d'études sur le marché ou les prescripteurs, etc.) ;
- Professionnels de santé, regroupant les activités destinées aux professionnels du monde médical, notamment médecins et pharmaciens (édition de logiciels avec mise à disposition d'informations promotionnelles) ;
- Assurances et services, regroupant les savoir-faire permettant d'élaborer les services destinés aux assurances, mutuelles et autres organismes de la chaîne de traitement des flux de santé (édition de logiciels et gestion des flux de remboursements de soins).
- Réconciliation, regroupant à la fois des activités inhérentes au statut de tête de Groupe coté, et des activités de support aux trois secteurs opérationnels du Groupe. Les activités de support sont refacturées aux filiales utilisatrices, à des prix de marché, et recouvrent notamment la tenue de comptabilité, la gestion des ressources humaines et de la trésorerie, l'assistance juridique et le marketing. Les activités de tête de Groupe ne sont pas refacturables et recouvrent notamment le management stratégique du Groupe, la production d'informations consolidées et la communication financière. A compter du dernier trimestre 2013, le secteur Réconciliations est présenté distinctement du secteur CRM et données stratégiques, au sein duquel il était logé précédemment. Les activités de la division Réconciliation sont en effet essentiellement réalisées par la maison mère Cegedim SA, qui exerce par ailleurs des activités opérationnelles dont la principale est le CRM. Cette distinction permet de mieux appréhender l'impact de ce pôle de compétences non opérationnelles dans les comptes du Groupe, conformément aux objectifs du reporting interne.

Le Groupe continue à communiquer une information par zone géographique, qui met en évidence la dichotomie France/hors France. Cette analyse est affinée pour le chiffre d'affaires consolidé, afin de mettre en évidence l'exposition du Groupe aux différentes devises, pour autant que cette information présente un caractère significatif.



Les prix de transfert au sein du Groupe sont afférents à des conventions courantes conclues à des conditions normales.

### Gestion des risques

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques habituels inhérents à l'exercice de ses métiers, aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités, ainsi qu'aux événements imprévisibles liés à des cas de force majeure. Les principaux risques identifiés sont les suivants :

#### Risque de taux

Afin de limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêts sur le niveau de ses frais financiers, le Groupe a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques consistant à protéger un taux de financement maximum annuel sur la durée des emprunts. Seule Cegedim SA a mis en place, lorsque nécessaire, une couverture des emprunts. Le montant de notionnel couvert est de 60 millions d'euros au 31 décembre 2013. Le montant des emprunts exposés au risque de taux s'élève au 31 décembre 2013 à 0 million d'euros puisque l'ensemble de la dette à taux variable est couverte.

#### Risque de change

Les devises représentant une part significative du chiffre d'affaires consolidé sont la livre sterling (9,1 %) et le dollar (environ 10,7 %). Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change. Ceci est susceptible d'exposer le Groupe à un risque de change plus ou moins significatif selon les années.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du risque de change au bilan.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>GBP</b>	<b>USD</b>
Total bilan	- 885	- 5 987
Position hors-bilan	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>- 885</b>	<b>- 5 987</b>

Ce tableau permet de calculer le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées. A titre d'information, l'impact en cas d'une évolution défavorable et uniforme de 1 % de la parité euro-dollar sur des comptes des filiales dont la monnaie d'établissement des comptes est l'USD aurait un impact négatif de 3,5 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2013, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 815 milliers d'euros et le résultat opérationnel de Cegedim de 213 milliers d'euros.

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport au dollar US entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2013, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport au dollar US, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport au dollar US impacterait négativement le chiffre d'affaires de 952 milliers d'euros et le résultat opérationnel de Cegedim de 67 milliers d'euros.

Les effets de change ont eu un effet négatif total de 17 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2013. A noter que le dollar a eu un effet de change négatif de 3,4 millions d'euros, le yen a eu un effet de change négatif de 5,6 millions d'euros et la livre sterling un effet négatif de 3,8 millions d'euros. Le montant des écarts de conversion du chiffre d'affaires est déterminé en recalculant le chiffre d'affaires 2012 sur la base des taux de change 2013. Les taux des devises utilisés sont les taux moyens sur l'exercice.

## 20.1.2.3. Notes et tableaux complémentaires

## SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

<b>NOTE 1.</b>	Liste des entreprises consolidées	177	<b>NOTE 18.</b>	Autres produits et charges opérationnels non courants	197
<b>NOTE 2.</b>	Impact variation de périmètre	181	<b>NOTE 19.</b>	Impôt différé	197
<b>NOTE 3.</b>	Immobilisations incorporelles	182	<b>NOTE 20.</b>	Engagement des locations	200
<b>NOTE 4.</b>	Immobilisations corporelles	182	<b>NOTE 21.</b>	Retraitement du crédit-bail	200
<b>NOTE 5.</b>	Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)	183	<b>NOTE 22.</b>	Résultat par action	201
<b>NOTE 6.</b>	Titres mis en équivalence	183	<b>NOTE 23.</b>	Résultat dilué par action	201
<b>NOTE 7.</b>	Ecart d'acquisition	184	<b>NOTE 24.</b>	Engagements hors bilan	201
<b>NOTE 8.</b>	Stocks et en-cours	186	<b>NOTE 25.</b>	Parties liées	202
<b>NOTE 9.</b>	Créances clients	186	<b>NOTE 26.</b>	Rémunération des dirigeants	202
<b>NOTE 10.</b>	Autres créances	187	<b>NOTE 27.</b>	Effectifs	203
<b>NOTE 11.</b>	Répartition du capital	187	<b>NOTE 28.</b>	Frais personnel	203
<b>NOTE 12.</b>	Provisions courantes et non courantes	188	<b>NOTE 29.</b>	Dividendes	203
<b>NOTE 13.</b>	Engagement retraite	188	<b>NOTE 30.</b>	Capital	203
<b>NOTE 14.</b>	Endettement financier net	191	<b>NOTE 31.</b>	Actions propres	204
<b>NOTE 15.</b>	Coût de l'endettement net	196	<b>NOTE 32.</b>	Cession de créances	205
<b>NOTE 16.</b>	Autres passifs	196	<b>NOTE 33.</b>	Honoraires des Commissaires aux comptes	205
<b>NOTE 17.</b>	Charges externes	197	<b>NOTE 34.</b>	Événements post-clôture	205
			<b>NOTE 35.</b>	Saisonnalité	205

**NOTE 1. Liste des entreprises consolidées**

Entreprises	Etablissement principal	Ville	N° SIREN	% de contrôle	% intérêt	Méthode
<b>Sociétés intégrées globalement (France)</b>						
Cegedim	127-137, rue d'Aguesseau	Boulogne	350422622	100,00 %	100,00 %	IG
Alliance Software	Le Crystal Palace – 369/371 Promenade des Anglais	Nice	407702208	100,00 %	100,00 %	IG
Alliadis	3, impasse des Chênes	Niort	342280609	100,00 %	100,00 %	IG
Amix	Le Gros Moulin – AMILLY	Montargis	339137895	100,00 %	100,00 %	IG
ASP Line	56, rue Paul Claudet – Parc Magré Romanet	Limoges	384121000	99,96 %	99,96 %	IG
CDS – Centre de Services	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	344480066	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Activ	Imm. le Pyrénéen-ZAC de la Grande Borde – Voie n° 6	Labege	400891586	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Assurances	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172217	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Dynamic Framework	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172795	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Healthcare Software	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	789997871	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Ingénierie	326, rue du Gros Moulin – AMILLY	Montargis	402338719	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim IT	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	790173066	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Logiciels Médicaux	122, rue d'Aguesseau	Boulogne	353754088	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Kadrigé	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172092	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Prestation Conseil Outsourcing	15, rue Paul Dautier	Vélizy	303529184	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Secteur 1	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	790171987	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Software	114, rue d'Aguesseau	Boulogne	752466516	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim SRH	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	332665371	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim SRH Montargis	326, rue du Gros Moulin – AMILLY	Montargis	752466805	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Support Montargis	326, rue du Gros Moulin – AMILLY	Montargis	790804256	100,00 %	100,00 %	IG
CSD France (Cegedim Strategic Data France)	90-92 route de la reine	Boulogne	318024338	100,00 %	100,00 %	IG
Cegelease	Rue de la Zamin	Capinghem	622018091	100,00 %	100,00 %	IG
Cetip	122, rue d'Aguesseau	Boulogne	410489165	99,74 %	99,74 %	IG
Decision Research Europe	90-92 route de la reine	Boulogne	322548371	100,00 %	100,00 %	IG
Eurofarmat	Rue de la Zamin – Immeuble Guilaur	Capinghem	489278978	100,00 %	100,00 %	IG
GERS	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	521625582	100,00 %	100,00 %	IG
Hospitalis	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	452121320	100,00 %	100,00 %	IG
I-Assurances	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172225	100,00 %	100,00 %	IG
Icomed	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	333046274	100,00 %	100,00 %	IG
iGestion	114, rue d'Aguesseau	Boulogne	440367357	100,00 %	100,00 %	IG
Incams	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	429216351	100,00 %	100,00 %	IG
MedExact	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	432451912	100,00 %	100,00 %	IG
Midiway	ZAC de la Grande Borde – voie 6 immeuble le Pyrénéen	Labege	415394030	77,02 %	77,02 %	IG

Entreprises	Etablissement principal	Ville	N° SIREN	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Pharmacie gestion informatique	ZA de Kerangueven	Hanvec	391865847	100,00 %	100,00 %	IG
Pharmastock	326, rue du Gros Moulin – AMILLY	Montargis	403286446	100,00 %	100,00 %	IG
Proval SA	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	383118684	99,36 %	99,36 %	IG
Reportive	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	388447179	100,00 %	100,00 %	IG
Resip	56, rue Ferdinand Buisson	Boulogne s/mer	332087964	100,00 %	100,00 %	IG
RM Ingénierie	av. de la Gineste	Rodez	327755393	100,00 %	100,00 %	IG
RNP	15, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	602006306	100,00 %	100,00 %	IG
Santestat	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172175	100,00 %	100,00 %	IG
SCI Montargis 2000	326, rue du Gros Moulin	Montargis	324215128	68,83 %	68,83 %	IG
Services Premium Santé (SPS)	100, rue des Fougères	Lyon	513188771	40,00 %	40,00 %	IG
Sofiloca	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	348940255	100,00 %	100,00 %	IG
<b>Sociétés mises en équivalence (France)</b>						
Edipharm	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	381819309	20,00 %	20,00 %	MEE
Infodisk	Immeuble CPL – Californie 2	Le lamenin	490029774	34,00 %	34,00 %	MEE
Primeum Cegedim	37, rue de Lisbonne	Paris	752067058	50,00 %	50,00 %	MEE

Entreprises	Pays	Ville	% de contrôle	% intérêt	Méthode
<b>Sociétés intégrées globalement (internationales)</b>					
Alliadis Europe Ltd	Grande-Bretagne	Londres	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim AB	Suède	Stockholm	100,00 %	99,97 %	IG
Cegedim Algérie	Algérie	Alger	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Asia Pacific PTE Ltd	Singapour	Singapour	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Australia Pty. Ltd	Australie	Pymble	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Belgium	Belgique	Drogenbos	99,97 %	99,97 %	IG
Cegedim Bilisim AS	Turquie	Istanbul	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Canada Ltd	Canada	Scarborough	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Centroamerica y el Caraibe	Guatemala	Guatemala	100,00 %	99,97 %	IG
Cegedim China	Chine	Shanghai	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Colombia Ltda	Colombie	Bogota	100,00 %	99,97 %	IG
Cegedim Computer Technics Development and Trading Co Ltd	Hongrie	Budapest	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim CZ SRO	Tchéquie	Prague	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Data Services Limited	Grande-Bretagne	Preston	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Denmark AS	Danemark	Soborg	100,00 %	99,97 %	IG
Cegedim Deutschland GmbH	Allemagne	Bensheim	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim do Brasil	Brésil	Sao Paulo	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Finland	Finlande	Espoo	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim GmbH	Autriche	Vienne	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Group Poland	Pologne	Varsovie	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Hellas	Grèce	Athènes	99,99 %	99,99 %	IG
Cegedim Hispania	Espagne	Madrid	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Holding GmbH	Allemagne	Bensheim	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim India Private Limited	Inde	Mumbai	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Italia	Italie	Milan	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Kazakhstan	Kazakhstan	Almaty	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim KK	Japon	Osaka	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Korea Ltd	Corée	Séoul	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim LLC	Russie	Moscou	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Malaysia SDN	Malaisie	Kuala Lumpur	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Maroc	Maroc	Sale	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Mexico	Mexique	Mexico	100,00 %	99,97 %	IG
Cegedim Netherland	Pays-Bas	Naarden	100,00 %	99,97 %	IG
Cegedim New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	Auckland	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Norway AS	Norvège	Oslo	100,00 %	99,97 %	IG
Cegedim Portugal	Portugal	Porto Salvo	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Romania SRL	Roumanie	Bucarest	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Rx Limited	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim SK SRO	Slovaquie	Bratislava	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim SRH Ltd	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Software India Private Limited	Inde	Bangalore	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Strategic Data (China) Co, Ltd	Chine	Shanghai	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Strategic Data Argentina	Argentine	Buenos Aires	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Strategic Data Australia Pty Ltd	Australie	Chippendale	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Strategic Data Belgium	Belgique	Drogenbos	100,00 %	100,00 %	IG

Entreprises	Pays	Ville	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Cegedim Strategic Data Espana	Espagne	Madrid	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Strategic Data GmbH	Allemagne	Bensheim	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Strategic Data Italia	Italie	Milan	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Strategic Data KK	Japon	Osaka	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Strategic Data Korea	Corée	Séoul	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Strategic Data Medical Research Ltd	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Strategic Data Medical Research SRL	Italie	Milan	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Strategic Data UK Limited	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Strategic Data USA LLC	USA	Jersey City	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Sweden AB	Suède	Stockholm	100,00 %	99,97 %	IG
Cegedim Switzerland	Suisse	Zurich	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Taiwan Co Ltd	Taiwan	Taipei	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Trends LLC	Egypte	Caire	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Tunisie	Tunisie	Tunis	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim UK Ltd	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Ukraine LLC	Ukraine	Kiev	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim USA	USA	Bedminster	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Venezuela	Venezuela	Caracas	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim World Int. Services Ltd	Irlande	Dublin	100,00 %	100,00 %	IG
Compufille Ltd	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00 %	100,00 %	IG
Croissance 2006	Belgique	Forest	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Inc.	USA	Bedminster	100,00 %	100,00 %	IG
Gers Maghreb	Tunisie	Tunis	100,00 %	100,00 %	IG
Health Data Management Partners	Belgique	Drogenbos	100,00 %	100,00 %	IG
Hospital Marketing Services Ltd	Grande-Bretagne	Eastleigh	100,00 %	100,00 %	IG
Icomed Belgium	Belgique	Drogenbos	100,00 %	99,97 %	IG
InPractice Systems	Grande-Bretagne	Londres	100,00 %	100,00 %	IG
Infopharm Ltd	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00 %	100,00 %	IG
Inpratice Entreprise Solution Ltd	Grande-Bretagne	Dundee	100,00 %	100,00 %	IG
Institute of Medical Communication	Russie	Moscou	100,00 %	100,00 %	IG
Intercam Ltd Irlande	Irlande	Dublin	100,00 %	100,00 %	IG
Longimetrica	Italie	Milan	100,00 %	100,00 %	IG
Medimed GmbH	Allemagne	Bensheim	100,00 %	100,00 %	IG
Ms Centroamerica y el Caribe, SA	Costa Rica	Heredia	100,00 %	99,97 %	IG
Next Plus	Tunisie	Tunis	49,00 %	49,00 %	IG
Next Software	Tunisie	Tunis	100,00 %	100,00 %	IG
Nomi Medicin	Suède	Stockholm	100,00 %	99,97 %	IG
Oepo	Belgique	Drogenbos	100,00 %	99,97 %	IG
Pharmec Health Care Software	Roumanie	Bucarest	100,00 %	100,00 %	IG
Pulse Systems, Inc.	USA	Wichita	100,00 %	100,00 %	IG
Resip Drug Database UK Limited	Grande-Bretagne	Loughborough	100,00 %	100,00 %	IG
Schwarzeck Verlag GmbH	Allemagne	Munich	100,00 %	100,00 %	IG
Sgbtif	Luxembourg	Luxembourg	100,00 %	99,97 %	IG
SK&A Information System	USA	Irvine	100,00 %	100,00 %	IG
Stacks Consulting e Ingeniera de Software	Espagne	Barcelone	100,00 %	100,00 %	IG
Stacks Servicios Tecnologicos SL	Espagne	Barcelone	100,00 %	100,00 %	IG

Entreprises	Pays	Ville	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Stacks Servicios Tecnológicos SL Chile Ltda	Chili	Providencia	100,00 %	100,00 %	IG
Thin	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00 %	100,00 %	IG
Webstar Health Ltd	Grande-Bretagne	Harrow	100,00 %	100,00 %	IG
<b>Sociétés mises en équivalence (internationales)</b>					
Millennium	Italie	Florence	49,22 %	49,22 %	MEE
Tech Care Solutions	Ile Maurice	Ebene	50,00 %	50,00 %	MEE

Les sociétés Art & Strategie, Netfective Technologie, Teranga Software et Quality Flux sont détenues à 20 % ou moins et sont non consolidées. La société Next Plus détenue à 49 % est consolidée par la méthode de l'intégration globale car le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait, la gérance étant exercée par Cegedim Tunisie.

## NOTE 2. Impact variation de périmètre

### 1) Sur le bilan (à la date de clôture)

En milliers d'euros	Consolidé avant variation au 31/12/2013	Variation 2013	Consolidé après variation au 31/12/2013
Ecart d'acquisition	526 519	1 946	528 465
Autre actif non courant (hors écarts d'acquisition)	336 074	76	336 150
Actif courant	355 976	588	356 564
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>1 218 570</b>	<b>2 609</b>	<b>1 221 179</b>

Les chiffres mentionnés ne font pas références aux valeurs d'entrée dans le périmètre mais aux valeurs arrêtées en date du 31 décembre 2013. Les impacts à la date d'acquisition des sociétés entrantes sont :

- sur les actifs : 244 milliers d'euros ;
- sur les passifs : 1 052 milliers d'euros.

### 2) Sur le compte de résultat (à la date de clôture)

En milliers d'euros	Consolidé avant variation au 31/12/2013	Variation 2013	Consolidé après variation au 31/12/2013
Chiffre d'affaires	901 990	267	902 256
Résultat opérationnel	25 711	- 119	25 592
Résultat net consolidé	- 58 564	- 113	- 58 677

Les chiffres mentionnés font référence aux créations et aux rachats d'entreprises et cela à compter de leur date d'entrée dans le Groupe et ne sont donc pas représentatifs de l'impact sur une année pleine.

### 3) Financement des acquisitions de sociétés

En 2013, les acquisitions de sociétés et de fonds de commerce ont été autofinancés pour un montant de 1 334 milliers d'euros.

#### NOTE 3. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2012	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions	Variation périmètre	Diminution	Variation de taux	31/12/2013
Frais de développement	26 408	- 20 077 <sup>(2)</sup>	10 574	-	- 147	33	16 791
Logiciels internes <sup>(1)</sup>	258 653	20 631 <sup>(2)</sup>	36 411	-	- 264	- 500	314 931
Logiciels externes	90 787	- 494	4 065	-	- 2 147	- 1 835	90 376
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>375 848</b>	<b>60</b>	<b>51 050</b>	<b>-</b>	<b>- 2 558</b>	<b>- 2 303</b>	<b>422 098</b>
Amortissement logiciels	165 726	60	35 117	-	- 1 138	- 1 555	198 210
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>165 726</b>	<b>60</b>	<b>35 117</b>	<b>-</b>	<b>- 1 138</b>	<b>- 1 555</b>	<b>198 210</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES VALEURS NETTES</b>	<b>210 122</b>						<b>223 888</b>

(1) Les projets issus des développements internes actuellement en service ont une durée d'amortissement moyenne d'environ 5 ans, outre trois projets structurants amortis sur 20 ans ou 15 ans.

(2) Le reclassement entre Frais de développement et Logiciels internes pour un montant de 20 millions d'euros correspond à la mise en service des projets.

#### NOTE 4. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31/12/2012	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions	Variation périmètre	Diminution	Variation de taux	31/12/2013
Terrains	481	-	-	-	-	- 2	479
Constructions	10 162	-	159	-	- 426	- 209	9 686
Autres immobilisations corporelles	146 607	2 322	22 116	70	- 25 041	- 3 786	142 288
Immobilisations en cours	2 192	- 2 171	23	-	-	- 3	41
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>159 442</b>	<b>151</b>	<b>22 298</b>	<b>70</b>	<b>- 25 467</b>	<b>- 4 000</b>	<b>152 494</b>
Dépréciations des terrains	92	-	-	-	-	- 1	91
Amortissements constructions	4 396	-	822	-	- 196	- 100	4 922
Amortissements autres immo. corporelles	113 264	151	27 605	51	- 22 730	- 3 167	115 174
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>117 752</b>	<b>151</b>	<b>28 427</b>	<b>51</b>	<b>- 23 926</b>	<b>- 3 268</b>	<b>120 187</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES VALEURS NETTES</b>	<b>41 690</b>						<b>32 307</b>



**NOTE 5. Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)**

En milliers d'euros	31/12/2012	Reclassement	Acquisitions/ Dotations	Variation périmètre	Diminutions/ Reprises	Variation de taux	31/12/2013
Titres de participation <sup>(1)</sup>	1 066	-	-	-	-	-	1 066
Prêts	1 951	-	548	-	-	- 3	2 496
Dépôts de garantie	10 946	-	3 332	-	- 3 665	- 388	10 225
Autres immobilisations financières	610	-	16	-	- 16	- 24	586
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>14 573</b>	<b>-</b>	<b>3 896</b>	<b>-</b>	<b>- 3 681</b>	<b>- 415</b>	<b>14 373</b>
Provisions titres de participation	523	-	-	-	- 160	-	363
Provisions sur prêts	34	-	-	-	-	- 2	32
Provisions sur autres immo. Financières	110	-	-	-	- 91	- 1	18
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>667</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 251</b>	<b>- 3</b>	<b>413</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES VALEURS NETTES</b>	<b>13 906</b>	<b>-</b>	<b>3 896</b>	<b>-</b>	<b>- 3 430</b>	<b>- 412</b>	<b>13 960</b>

(1) Dont Netfactive pour 899 milliers d'euros.

**NOTE 6. Titres mis en équivalence****1) Valeur des titres mis en équivalence**

En milliers d'euros	% intérêt 31/12/2012	Situation nette 31/12/2012	QP situation nette 2012	Ecarts d'acquisition	Provision risque	Valeur nette des titres ME au 31/12/2012
Edipharm	20,00 %	243	49	-	-	49
Infodisk	34,00 %	- 49	- 16	-	-	- 16
Millennium	49,22 %	10 570	5 202	2 859	-	8 061
Primeum Cegedim	50,00 %	99	50	-	-	50
<b>TOTAL</b>		<b>10 863</b>	<b>5 284</b>	<b>2 859</b>	<b>-</b>	<b>8 143</b>

En milliers d'euros	% intérêt 31/12/2013	Résultat 31/12/2013	QP résultat 31/12/2013	Situation nette totale au 31/12/2013	QP situation nette totale 31/12/2013	Ecarts d'acquisition	Provision risque	Valeur nette des titres ME au 31/12/2013
Edipharm	20,00 %	73	15	160	32	-	-	32
Infodisk	34,00 %	2	1	- 46	- 16	-	-	- 16
Millennium	49,22 %	2 459	1 210	11 328	5 576	2 859	-	8 434
Primeum Cegedim	50,00 %	93	46	192	96	-	-	96
Tech Care Solutions	50,00 %	5	3	105	53	-	-	53
<b>TOTAL</b>		<b>2 633</b>	<b>1 275</b>	<b>11 739</b>	<b>5 741</b>	<b>2 859</b>	<b>-</b>	<b>8 599</b>

## 2) Variation des titres mis en équivalence

La variation des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

Titres mis en équivalence au 01/01/2013	8 143
Distribution dividendes	- 868
Augmentation de capital	-
Quote-part résultat au 31/12/2013	1 275
Entrée de périmètre	50
<b>TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE AU 31/12/2012</b>	<b>8 599</b>

### NOTE 7. Ecarts d'acquisition

Au 31 décembre 2013, les écarts d'acquisition s'élèvent à 528 M€ contre 614 M€ au 31 décembre 2012.

Cette variation provient essentiellement de la variation des écarts d'acquisition libellés en devises et de la prise en compte d'une perte de valeur de 63 M€.

Conformément à la norme IAS 36, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements indiquent un risque de perte de valeur.

Ces tests d'impairment visent à s'assurer que la valeur comptable des actifs nécessaires à l'exploitation affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie (y compris les écarts d'acquisition) n'est pas supérieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La perte de valeur constatée sur l'exercice résulte des tests de dépréciation menés à la clôture 2013 et concerne le secteur CRM et données stratégiques.

Secteur	31/12/2012	Reclassement	Périmètre	Impairment	Ecarts de conversion et autres variations	31/12/2013
CRM et données stratégiques	444 813	1 764	-50	-63 300	-22 360	360 867
Professionnels de santé	118 705	587	1 987		-1 739	119 540
Assurances et services	50 209	-2 351	200			48 058
Réconciliation	0					0
<b>TOTAL ÉCARTS D'ACQUISITION</b>	<b>613 727</b>	<b>0</b>	<b>2 137</b>	<b>-63 300</b>	<b>-24 099</b>	<b>528 465</b>

A la clôture 2013, des tests d'impairment ont été menés dans les quatre UGT constitutives des trois secteurs d'activité opérationnels du Groupe.

Le secteur Professionnels de santé comprend deux UGT, correspondant aux activités Logiciels médecins et Logiciels pharmaciens.

Les tests ont consisté à remettre à jour les principales hypothèses sous tendant l'évaluation des actifs affectés aux UGT du Groupe.

On rappelle que ces tests ne visent pas seulement à couvrir la valeur des écarts d'acquisition (592 M€ avant impairment), mais bien de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation attribuables aux UGT (soit 872 M€ testés à la clôture 2013).

Comme les années précédentes, le Groupe a fait appel à un cabinet indépendant pour l'aider à conduire ces tests.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- le taux d'actualisation s'élève à 9,92 % contre 10,27 % au 30 juin 2013 et 10,86 % à la clôture 2012, avec une méthodologie de calcul inchangée ;
- le taux d'actualisation est un taux avant impôt qui intègre un ratio d'endettement cible applicable au secteur d'activité de Cegedim et un bêta sectoriel ré-entêté. Le Groupe retient un taux d'actualisation unique pour toutes ses UGT. En effet, le centre de compétence et les bases de données servant de support à l'ensemble des services du Groupe sont centralisés et la distribution est locale. En outre, les clients de Cegedim sur son cœur de métier sont des groupes mondiaux, avec lesquels il existe de plus en plus souvent des contrats multinationaux ;
- le taux de croissance à l'infini s'élevait historiquement à 2% depuis de nombreuses années. Il a été ramené à 1,5 % dans le secteur

CRM et données stratégiques ainsi que dans l'UGT Logiciels pharmaciens, afin d'intégrer dans les projections nécessaires au calcul de la valeur terminale, la modération qui a été appliquée dans la révision des plans d'affaires ;

- la méthodologie de construction des plans d'affaires demeure inchangée. Elle vise à établir des prévisions sur 5 années en conformité avec les hypothèses retenues par les différentes directions opérationnelles du Groupe dans leurs plans stratégiques. Ces business plans sont revus en Comité d'audit et en Conseil d'administration ;
- les flux attendus au delà du plan d'affaires à 5 ans sont appréhendés au travers d'une valeur terminale dont la détermination tient compte d'une marge projetée sur la base du taux moyen observé sur la période 2014-2018 (méthodologie identique à la clôture 2012).

S'agissant des tendances retranscrites dans les plans d'affaires :

- le Groupe a porté une attention particulière au secteur CRM et données stratégiques, dans lequel une perte de valeur avait été comptabilisée dans le courant de l'exercice 2012. Des tests d'impairment ont été réalisés à l'issue du premier semestre 2013, sans conduire à de nouvelles dépréciations. La saisonnalité des activités d'études de marché, dont la croissance est traditionnellement plus soutenue au second semestre, continuait d'offrir des perspectives ne nécessitant pas une révision marquée du plan d'affaires ;
- sur le second semestre 2013 la marge opérationnelle de l'ensemble du secteur CRM et données stratégiques progresse et ressort en ligne avec les attentes, grâce notamment à la bonne maîtrise des coûts d'exploitation. Toutefois, cette performance recouvre des réalités distinctes et impose de réviser les perspectives de croissance de certains segments. Les résultats escomptés dans le métier des études de marché, qui affichent un ralentissement à l'échelle globale, et les perspectives de croissance dans les logiciels de CRM en France et aux Etats-Unis se révèlent être en deçà des dernières prévisions.

Par conséquent, une révision des plans d'affaires a été conduite, en particulier dans ces 3 segments d'activité. L'impact sur l'ensemble du secteur CRM et données stratégiques se traduit

par la nécessité de constater un impairment de 63 M€ à la clôture 2013 ;

- les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires retenues dans le secteur CRM et données stratégiques sont en moyenne de 2,7 % par an sur 5 ans. Ces progressions sont la résultante de l'évolution du mix entre activités matures, nouvelles lignes de produits en lancement et régions en fort développement. Les efforts d'innovation continue dans ce secteur assurent au Groupe des relais de croissance pour le futur et les offres multichannel permettent déjà d'adresser le marché du CRM sur des modes de tarification indépendants du nombre d'utilisateurs. La base de données mondiale Onekey poursuit son développement sur un rythme soutenu. La combinaison de ces facteurs soutient les hypothèses de retour à la croissance dans ce secteur.

Les croissances annuelles moyennes du chiffre d'affaires sur 5 ans retenues dans les secteurs Professionnels de santé et Assurances et services, sont respectivement de 3,3 % et 5,7 %.

La sensibilité des tests a été mesurée autour des paramètres suivants dans toutes les UGT :

- évolution du taux d'actualisation de +/- 50 points de base, ainsi qu'application du taux défavorable utilisé à la précédente clôture (+94 points de base) ;
- évolution du taux de croissance à l'infini de +/- 50 points de base ;
- éventualité d'une baisse temporaire de marge (années 2015 et 2016 ramenées à un point bas de marge de la période 2009-2012 ou à une chute de 550 points de base) ;
- éventualité d'une baisse prolongée de marge (marge moyenne terminale encore réduite de 50 points de base) ;
- éventualité d'un décalage d'un an dans l'atteinte des niveaux de marge prévus par le plan ;

Les écarts résultant des sensibilités, entre les valeurs d'utilité des UGT et les actifs testés, sont présentés ci-dessous pour le secteur CRM et données stratégiques (un signe négatif correspond à un potentiel impairment supplémentaire par rapport aux 63 M€ déjà constatés).

Les mêmes sensibilités testées dans les UGT relatives aux autres secteurs d'activités opérationnelles du Groupe ne sont pas susceptibles d'entraîner une dépréciation.

Sensibilités aux taux <i>en millions d'euros</i>	Taux d'actualisation			Taux de croissance		Sensibilités cumulées (50 pbs)
	Taux du 31 déc.12 10,86 %	+ 50 pbs 10,42 %	- 50 pbs 9,42 %	- 50 pbs 1,00 %	+ 50 pbs 2,00 %	Actualisation à 10,42 % croissance à 1,00 %
<b>CRM et données stratégiques</b>	- 55	- 31	34	- 22	24	- 50
Sensibilités opérationnelles <i>en millions d'euros</i>	Baisse de marge					
	Temporaire	Prolongée	Décalée			
<b>CRM et données stratégiques</b>	-27	-23	-39			

**NOTE 8. Stocks et en-cours**

<i>En milliers d'euros</i>	Valeurs brutes au 31/12/2013	Provision	Valeurs nettes au 31/12/2013	Valeurs nettes au 31/12/2012
En-cours de services	186	-	186	188
Stocks de marchandises	11 493	1 065	10 428	10 798
<b>TOTAL STOCKS ET EN-COURS</b>	<b>11 680</b>	<b>1 065</b>	<b>10 615</b>	<b>10 986</b>

**NOTE 9. Créances clients**

<i>En milliers d'euros</i>	Clients courants	Clients non courants	31/12/2013	31/12/2012
Sociétés françaises	134 711	14 379 <sup>(1)</sup>	149 090	133 432
Sociétés étrangères	102 883	-	102 883	105 092
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>237 594</b>	<b>-</b>	<b>251 973</b>	<b>238 524</b>
Provisions	7 636	-	7 636	7 393
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>229 958</b>	<b>-</b>	<b>244 337</b>	<b>231 132</b>

(1) Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas

et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non-recouvrement.

La part des échus dans le total des créances clients en valeur brute s'élève à 55 millions d'euros au 31 décembre 2013.

**Balance âgée**

<i>En milliers d'euros</i>	Total créances clients échues	Créances < à 1 mois	Créances de 1 à 2 mois	Créances de 2 à 3 mois	Créances de 3 à 4 mois	Créances > à 4 mois
Sociétés françaises	22 098	8 360	5 467	1 867	2 808	3 597
Sociétés étrangères	33 347	16 682	5 895	3 399	844	6 526
<b>TOTAL</b>	<b>55 445</b>	<b>25 042</b>	<b>11 362</b>	<b>5 266</b>	<b>3 653</b>	<b>10 123</b>

**CRÉANCES CÉDÉES AVEC TRANSFERT DE RISQUE DE CRÉDIT**

Les conditions contractuelles du contrat d'affacturage (conclu en 2011) permettent le transfert des principaux risques et avantages liés aux créances cédées, et donc leur décomptabilisation du bilan. En effet, d'après l'IAS 39, les créances cédées à des tiers (contrats d'affacturage) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à ces tiers et si la société d'affacturage prend notamment en charge le

risque de crédit, le risque d'intérêt et de délai de recouvrement (voir « principes comptables » § créances clients). Le montant des créances cédées avec transfert de risque de crédit ainsi décomptabilisées au sens d'IAS 39 dans le cadre de contrats d'affacturage au 31 décembre 2013 s'élève à 16 millions d'euros. Il n'y a pas de trésorerie disponible au 31 décembre 2013 dans le cadre de ces contrats.

**NOTE 10. Autres créances**

<i>En milliers d'euros</i>	Débiteurs sociaux	Débiteurs fiscaux	Autres créances	31/12/2013	31/12/2012
<b>Créances courantes</b>					
Sociétés françaises	470	17 882	2 632	20 984	28 190
Sociétés étrangères	2 212	7 912	887	11 010	10 529
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>2 682</b>	<b>25 794</b>	<b>3 519</b>	<b>31 994</b>	<b>38 719</b>
Provisions			22	22	22
<b>TOTAL CRÉANCES COURANTES (VALEURS NETTES)</b>	<b>2 682</b>	<b>25 794</b>	<b>3 496</b>	<b>31 972</b>	<b>38 696</b>
<b>Créances non-courantes</b>					
Sociétés françaises	-	-	-	-	-
Sociétés étrangères	-	809	84	894	726
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>-</b>	<b>809</b>	<b>84</b>	<b>894</b>	<b>726</b>
Provisions	-	-	-	-	-
<b>TOTAL CRÉANCES NON-COURANTES (VALEURS NETTES)</b>	<b>-</b>	<b>809</b>	<b>84</b>	<b>894</b>	<b>726</b>

**NOTE 11. Répartition du capital**

Compte tenu des opérations intervenues au cours de l'année, la situation à la clôture de l'exercice examiné est la suivante :

Actionnaires	Nb actions détenues	% détenu	Nb de votes simples	Nb de votes doubles actions	Nd de votes doubles voix	Total voix	% droits de vote
FCB	7 361 044	52,59 %	53 651	7 307 393	14 614 786	14 668 437	69,00 %
FSI	2 102 061	15,02 %	2 102 061	-	-	2 102 061	9,89 %
Public <sup>(1)</sup>	4 478 903	32,00 %	4 469 168	9 735	19 470	4 488 638	21,11 %
Cegedim <sup>(2)</sup>	55 165	0,39 %	-	-	-	-	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>13 997 173</b>	<b>100 %</b>	<b>6 624 880</b>	<b>7 317 128</b>	<b>14 634 256</b>	<b>21 259 136</b>	<b>100 %</b>

(1) Y compris la participation d'Alliance Healthcare.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

**NOTE 12. Provisions courantes et non courantes**

Les provisions sont déterminées sur la base d'une estimation des coûts futurs pour l'entreprise.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	Reclassement	Variation de périmètre	Dotation Complément de provisions	Dotation Nouvelles provisions	Reprises s/ provisions utilisées	Reprises s/ provisions non utilisées	Variation de taux	31/12/2013
Provision litiges salariés	1 265	-	-	-	1 783	- 249	- 120	-	2 679
Autres provisions <sup>(1)</sup>	25	-	-	-	3	-	-	- 3	25
Provisions pour restructurations	2 168	2 109	-	-	-	- 2 156	- 52	- 91	1 978
Autres provisions pour charges	1 075	-	-	-	168	- 80	-	- 4	1 158
<b>PROVISIONS COURANTES</b>	<b>4 533</b>	<b>2 109</b>	-	-	<b>1 953</b>	<b>- 2 485</b>	<b>- 173</b>	<b>- 98</b>	<b>5 840</b>
Provision pour restructuration	3 052	- 2 109	-	-	448	- 140	- 435	- 52	765
Provision Prud'hommes	40	49	-	-	-	- 38	-	- 2	48
Provision retraite	23 811	-	-	-	3 731	- 872	- 1 780	- 46	24 843
Provisions pour litiges	89	-	-	-	11	- 20	- 43	- 4	33
Provisions pour garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	1 416	- 49	-	-	164	- 168	- 750	- 2	611
Autres provisions pour charges	1 208	-	-	-	355	- 2	- 360	-	1 200
<b>PROVISIONS NON COURANTES</b>	<b>29 615</b>	<b>- 2 109</b>	-	-	<b>4 708</b>	<b>- 1 241</b>	<b>- 3 368</b>	<b>- 106</b>	<b>27 501</b>
<b>TOTAL PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES</b>	<b>34 149</b>	-	-	-	<b>6 662</b>	<b>- 3 725</b>	<b>- 3 541</b>	<b>- 203</b>	<b>33 341</b>

(1) provisions de types risques clients, risques fournisseurs, risques fiscaux

Les montants concernés sont individuellement non significatifs.

**NOTE 13. Engagement retraite****1) Engagement retraite : sociétés françaises**

<i>En milliers d'euros</i>	Par un fonds d'assurance	Par coûts des services passés	Par une provision pour charge
Engagement de retraite couvert	1 970	178	24 260

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans les conventions collectives.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, une évaluation actuarielle a été mise en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 26 230 milliers d'euros dont 1 970 milliers d'euros versés à une compagnie d'assurance.

Le montant des cotisations retraite provisionné en charges sur l'exercice s'élève à 3 318 milliers d'euros.

Le Groupe a choisi d'appliquer l'option offerte par la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et les pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

### Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses économiques	2013	2012	2011
Taux d'intérêt net	3,17 %	2,7 %	4,7 %
Taux de rendement attendu des actifs	3,17 %	2,7 %	3,2 %
Augmentation des salaires (inflation comprise)	1,7 %	1,7 %	1,7 %

Le taux d'actualisation retenu pour 2013 est de 3,17 % (taux Iboxx corporate + 10 ans retraité des deux dégradations effectuées le 2 janvier) contre 2,7 % en 2012.

Hypothèses démographiques	Mortalité :	Table H/F Insee 2009-2011	
	Mobilité :	5 % par an jusqu'à 35 ans, 3 % jusqu'à 45 ans, 1,5 % jusqu'à 50 ans, 0 % 51 ans et plus	
Age de départ à la retraite		Départ volontaire à 65 ans	
Sensibilité au taux d'actualisation	2,92 %	3,17 %	3,42 %
Engagement	28 109	26 991	26 070

Les conventions collectives du Groupe sont les suivantes :

- Convention collective nationale de l'édition ;
- Convention collective nationale des voyageurs, représentants, placiers ;
- Convention collective nationale de la publicité ;
- Convention collective nationale de la pharmacie ;
- Convention collective nationale du Syntec ;
- Code de la papeterie ;
- Code du travail.

### 2) Engagement retraite : sociétés étrangères

Engagement de retraite couvert par une provision pour charge de 583 milliers d'euros.

Le montant des cotisations retraite provisionné en charges sur l'exercice s'élève à 13 milliers d'euros.

Le montant des cotisations retraite comptabilisé en charges et versé sur l'exercice s'élève à 3 276 milliers d'euros.

### 3) Comparaison des engagements actuariels et des actifs de couvertures

Hypothèses économiques	2013	2012	2011
Engagements actuariels	28 408	29 138	21 572
Actifs de couvertures	- 1 970	- 1 910	- 1 986
Coût des services passés non comptabilisés		- 3 417	- 3 780
<b>PASSIFS RECONNUS</b>	<b>26 438</b>	<b>23 811</b>	<b>15 806</b>

## VARIATION DU COÛT DES SERVICES RENDUS ET DE LA JUSTE VALEUR DES COUVERTURES

En milliers d'euros	31/12/2013			
	Engagement couvert	Engagement non couvert	Sociétés étrangères	Total
<b>DETTE ACTUARIELLE À L'OUVERTURE (1)</b>	<b>10 975</b>	<b>17 511</b>	<b>653</b>	<b>29 138</b>
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1 005	1 571	10	2 586
Coût financier de l'exercice	302	460	3	765
Coût des prestations passées non comptabilisées	-	-	-	-
<b>COÛTS DE LA PÉRIODE (2)</b>	<b>1 307</b>	<b>2 031</b>	<b>13</b>	<b>3 351</b>
Prestations versées (3)	- 359	- 478	- 36	- 873
Pertes (Gains) actuariels générés au cours de l'exercice au titre de l'obligation (4)	- 1 243	- 3 336	-	- 4 579
Entrée de périmètre (5)	-	-	-	-
Sortie de périmètre (6)	-	-	-	-
Reclassement (7)	282	- 282	-	-
Variations taux de change (8)	-	-	- 46	- 46
<b>DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE = 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8</b>	<b>10 962</b>	<b>15 446</b>	<b>583</b>	<b>26 991</b>
<b>Valeur des actifs de couverture</b>				
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	1 910	-	-	1 910
Rendement attendu des actifs	52	-	-	52
Cotisations	-	-	-	-
Prestations servies	-	-	-	-
Gains (Pertes) actuariels de l'exercice générés sur actif	8	-	-	8
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE À LA CLÔTURE</b>	<b>1 970</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 970</b>

## MONTANTS COMPTABILISÉS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	31/12/2013			
	Engagement couvert	Engagement non couvert	Sociétés étrangères	Total
Coût des services rendus à la clôture	10 962	15 446	583	27 061
Juste valeur des actifs de couverture	- 1 970	-	0	- 1 970
	8 992	15 446	583	25 091
Coût des services passés non comptabilisés	-	- 178	-	- 178
<b>PASSIF COMPTABILISÉ AU BILAN</b>	<b>8 992</b>	<b>15 268</b>	<b>583</b>	<b>24 913</b>
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1 005	1 571	10	2 586
Coût financier de l'exercice	302	460	3	765
Rendement des actifs	- 52	32	-	- 20
Effet de réduction ou liquidation de régime	-	-	-	-
<b>CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>1 255</b>	<b>2 063</b>	<b>13</b>	<b>3 331</b>



## VARIATION DU PASSIF NET COMPTABILISÉ AU BILAN

En milliers d'euros	31/12/2013			
	Engagement couvert	Engagement non couvert	Sociétés étrangères	Total
<b>PASSIF NET D'OUVERTURE</b>	<b>7 800</b>	<b>15 359</b>	<b>653</b>	<b>23 811</b>
Pertes (Gains) actuariels	- 1 251	- 3 336	-	- 4 587
Reclassement des coûts des services passés comptabilisés – droits acquis	1 266	1 941	-	3 207
Charge comptabilisée au compte de résultat	1 255	2 063	13	3 331
Prestations versées	- 359	- 478	- 36	- 873
Cotisations versées	-	-	-	-
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Reclassement	282	- 282	-	-
Variations taux de change	-	-	- 46	- 46
<b>PASSIF NET À LA CLÔTURE</b>	<b>8 993</b>	<b>15 267</b>	<b>583</b>	<b>24 843</b>

## NOTE 14. Endettement financier net

En milliers d'euros	31/12/2013			31/12/2012
	Financier	Divers <sup>(1)</sup>	Total	
Emprunts et dettes financières à long terme (> 5 ans)	298 349	-	298 349	-
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	207 811	7 490	215 300	457 103
Emprunts et dettes financières à court terme (> 6 mois, < 1 an)	-	1 704	1 704	22 263
Emprunts et dettes financières à court terme (> 1 mois, < 6 mois)	5 122	-	5 122	20 007
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 mois)	4 992	-	4 992	8 330
Concours bancaires courants	12 746	-	12 746	22 008
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>529 020</b>	<b>9 194</b>	<b>538 214</b>	<b>529 712</b>
Trésorerie active	66 973	-	66 973	43 462
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>462 047</b>	<b>9 194</b>	<b>471 241</b>	<b>486 250</b>

(1) Le poste divers comprend principalement la participation pour un montant de 8,853 millions d'euros.

## 1) Trésorerie nette

En milliers d'euros	Financier	31/12/2013		31/12/2012
Concours bancaires courants	12 746	12 746		22 008
Trésorerie active	66 973	66 973		43 462
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>54 227</b>	<b>54 227</b>		<b>21 454</b>

## 2) Tableau de variation de l'endettement net

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012 publié
<b>ENDETTEMENT NET EN DÉBUT D'EXERCICE (A)</b>	<b>486 250</b>	<b>462 487</b>	<b>462 487</b>
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt	152 615	141 006	141 006
Impôt versé	- 12 451	- 28 097	- 28 097
Variation du Besoin en Fonds de Roulement <sup>(1)</sup>	9 424	4 033	4 033
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>	<b>149 588</b>	<b>116 942</b>	<b>116 942</b>
Variation liée aux opérations d'investissement	- 70 747	- 79 058	- 79 831
Incidence des variations de périmètre <sup>(2)</sup>	- 1 697	- 18 587	- 18 587
Dividendes	-	-	711
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-
Incidence des variations de cours des devises	- 1 668	- 426	- 426
Intérêts versés sur emprunts	- 43 413	- 30 413	- 30 413
Autres produits et charges financiers versés ou reçus	- 8 339	- 5 345	- 5 345
Autres variations	- 8 715	- 6 876	- 6 814
<b>VARIATION NETTE TOTALE DE L'EXERCICE (B)</b>	<b>15 009</b>	<b>- 23 763</b>	<b>- 23 763</b>
<b>ENDETTEMENT NET EN FIN D'EXERCICE (A-B)</b>	<b>471 241</b>	<b>486 250</b>	<b>486 250</b>

(1) La variation du besoin en fond de roulement de 9,424 millions d'euros s'analyse par une variation des stocks et en-cours de 2,499 millions d'euros, une variation des créances clients et autres débiteurs de - 13,267 millions d'euros et une variation des fournisseurs et autres créditeurs de 20,192 millions d'euros.

(2) L'incidence des variations de périmètre qui s'élève à - 1 697 milliers d'euros se compose principalement de l'acquisition de la société Webstar Health.

Les emprunts bancaires sont aux conditions suivantes :

En milliers d'euros	< 1 mois	> 1 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Taux Fixe	4 992	5 122	-	162 717	298 349
Taux Euribor 1 mois	12 746	-	-	45 094	-
	<b>17 738</b>	<b>5 122</b>	<b>-</b>	<b>207 811</b>	<b>298 349</b>

Les principaux emprunts sont assortis de conditions portant sur les comptes consolidés. Par exemple la facilité de crédit revolving multidevises comporte notamment un ratio du niveau d'endettement net par rapport à l'excédent brut d'exploitation (ou EBITDA) consolidés et du niveau de l'excédent brut d'exploitation par rapport au niveau des frais financiers.

## COUVERTURE DE TAUX

En milliers d'euros										
Date départ	Date fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2014	Flux annuel 2015	Flux annuel 2016	Flux annuel 2017	Duration
31/12/2013	30/06/2014	20 000 000	4,58 %			- 461				1,52
30/06/2014	31/12/2014	20 000 000	4,58 %			- 468				2,03
31/12/2014	30/06/2015	20 000 000	4,58 %				- 461			2,53
30/06/2015	31/12/2015	20 000 000	4,58 %				- 468			3,04
31/12/2015	30/06/2016	20 000 000	4,58 %					- 463		3,55
30/06/2016	29/12/2017	20 000 000	4,58 %					- 468	- 929	5,07
<b>JAMBE PAYEUSE</b>			<b>4,58 %</b>			<b>- 929</b>	<b>- 929</b>	<b>- 931</b>	<b>- 929</b>	

En milliers d'euros

Date départ	Date fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2014	Flux annuel 2015	Flux annuel 2016	Flux annuel 2017	Duration
31/12/2013	30/06/2014	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %	22				1,52
30/06/2014	31/12/2014	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %	22				2,03
31/12/2014	30/06/2015	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %		22			2,53
30/06/2015	31/12/2015	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %		22			3,04
31/12/2015	30/06/2016	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %			22		3,55
30/06/2016	29/12/2017	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %			22	44	5,07
<b>JAMBE RECEVEUSE</b>				<b>EUR 1 M</b>	<b>0,216 %</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	

En milliers d'euros

Date départ	Date fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2014	Flux annuel 2015	Flux annuel 2016	Flux annuel 2017	Duration
31/12/2013	30/06/2014	20 000 000	4,57 %			- 460				1,52
30/06/2014	31/12/2014	20 000 000	4,57 %			- 467				2,03
31/12/2014	30/06/2015	20 000 000	4,57 %				- 460			2,53
30/06/2015	31/12/2015	20 000 000	4,57 %				- 467			3,04
31/12/2015	30/06/2016	20 000 000	4,57 %					- 462		3,55
30/06/2016	29/12/2017	20 000 000	4,57 %					- 467	- 927	5,07
<b>JAMBE PAYEUSE</b>			<b>4,57 %</b>			<b>- 927</b>	<b>- 927</b>	<b>- 929</b>	<b>- 927</b>	

En milliers d'euros

Date départ	Date fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2014	Flux annuel 2015	Flux annuel 2016	Flux annuel 2017	Duration
31/12/2013	30/06/2014	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %	22				1,52
30/06/2014	31/12/2014	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %	22				2,03
31/12/2014	30/06/2015	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %		22			2,53
30/06/2015	31/12/2015	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %		22			3,04
31/12/2015	30/06/2016	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %			22		3,55
30/06/2016	29/12/2017	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %			22	44	5,07
<b>JAMBE RECEVEUSE</b>				<b>EUR 1 M</b>	<b>0,216 %</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	

En milliers d'euros

Date départ	Date fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2014	Flux annuel 2015	Flux annuel 2016	Flux annuel 2017	Duration
31/12/2013	30/06/2014	20 000 000	4,565 %			- 459				1,52
30/06/2014	31/12/2014	20 000 000	4,565 %			- 467				2,03
31/12/2014	30/06/2015	20 000 000	4,565 %				- 459			2,53
30/06/2015	31/12/2015	20 000 000	4,565 %				- 467			3,04
31/12/2015	30/06/2016	20 000 000	4,565 %					- 462		3,55
30/06/2016	29/12/2017	20 000 000	4,565 %					- 467	- 926	5,07
<b>JAMBE PAYEUSE</b>			<b>4,565 %</b>			<b>- 926</b>	<b>- 926</b>	<b>- 928</b>	<b>- 926</b>	

En milliers d'euros

Date départ	Date fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2014	Flux annuel 2015	Flux annuel 2016	Flux annuel 2017	Duration
31/12/2013	30/06/2014	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %	22				1,52
30/06/2014	31/12/2014	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %	22				2,03
31/12/2014	30/06/2015	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %		22			2,53
30/06/2015	31/12/2015	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %		22			3,04
31/12/2015	30/06/2016	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %			22		3,55
30/06/2016	29/12/2017	20 000 000		EUR 1 M	0,216 %			22	44	5,07
<b>JAMBE RECEVEUSE</b>				<b>EUR 1 M</b>	<b>0,216 %</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	

### 3) Financement

En mai 2007, Cegedim a conclu auprès de FCB un prêt de 50,0 millions d'euros, son principal actionnaire (le Prêt FCB). L'accord de prêt entre Cegedim SA et FCB a été signé le 7 mai 2007 ; il a ensuite été amendé le 5 septembre 2008 puis le 21 septembre 2011 en vue d'une prorogation de la durée du prêt et d'une modification du taux d'intérêt applicable. En décembre 2009, FCB a souscrit pour 4,9 millions d'euros d'actions à titre de remboursement d'une portion de la dette, ce qui a entraîné une réduction du solde du prêt FCB qui est passé à 45,1 millions d'euros. Le prêt FCB arrive à maturité en juin 2016. Le 10 juin 2011, Cegedim a conclu un accord de prêt à terme et de facilité de crédit revolving multidevises pour un total de 280,0 millions d'euros.

Le 27 juillet 2010, le Groupe a émis un emprunt obligataire de premier rang au taux de 7,0 % d'un montant de 300,0 millions d'euros remboursable le 27 juillet 2015. Cette émission n'était pas soumise aux exigences de déclaration de la Loi américaine sur les valeurs mobilières. L'emprunt obligataire est coté en Bourse de Luxembourg et son code ISIN est FR0010925172. En novembre 2011, sur le marché, Cegedim a procédé à un rachat d'obligations pour un montant de 20 millions d'euros et les a annulées. Par conséquent, le montant global en circulation des obligations était de 280,0 millions d'euros.

Le 20 mars 2013, Cegedim a émis un emprunt obligataire de premier rang à 6,75 % d'un montant de 300 millions d'euros selon les règles Reg S et 144A, arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2020. L'emprunt obligataire est coté en Bourse de Luxembourg et les codes ISIN sont XS0906984272 et XS0906984355. Le prix d'émission a été de 100 % de la valeur nominale. Cegedim a utilisé le produit de l'émission pour les opérations suivantes :

- racheter les obligations à 7 % arrivant à échéance en 2015, suite à une offre de rachat au prix de 108 %, sur un montant en principal de 111,5 millions d'euros. En incluant les intérêts échus et non versés, le montant total s'élève à 121,5 millions d'euros. Le montant des obligations en circulation est de 168,6 millions d'euros ;
- rembourser le prêt à terme ;
- rembourser les tirages faits sur le crédit revolving ;
- payer les frais et dépenses liés à ces opérations.

Suite à ces opérations, au 31 décembre 2013, la dette était structurée de la manière suivante :

- emprunt obligataire de 168,6 millions d'euros à 7 % arrivant à échéance le 27 juillet 2015 ;
- emprunt obligataire de 300 millions d'euros à 6,75 % arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2020 ;
- crédit revolving de 80 millions d'euros, non tiré, arrivant à échéance le 10 juin 2016 ;
- prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance en juin 2016 ;
- facilités de découvert de 46,5 millions d'euros dont 12,7 millions d'euros utilisés.

L'exposition de la dette à la variation des taux Euro est partiellement couverte par une couverture de Taux Euro. Au 31 décembre 2013, la couverture de la dette à la variation des Taux Euro se compose de trois swap amortissables à prime nulle receveur Euribor 1 mois préfixé, payeur Taux Fixe défini comme suit :

- taux de 4,565 % sur un montant notionnel couvert de 20 000 milliers d'euros amortissable jusqu'à l'échéance du 29 décembre 2017 ;
- taux de 4,57 % sur un montant notionnel couvert de 20 000 milliers d'euros amortissable jusqu'à l'échéance du 29 décembre 2017 ;
- taux de 4,58 % sur un montant notionnel couvert de 20 000 milliers d'euros amortissable jusqu'à l'échéance du 29 décembre 2017 ;

Le montant total de notionnel couvert est de 60 000 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

La charge d'intérêt liée aux emprunts bancaires, obligataires, agios et commissions bancaires s'élève à 45 198 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Les intérêts liés au prêt d'actionnaire pour l'année 2013 s'élèvent à 2 457 milliers d'euros.

La variation de juste valeur de ces dérivés a été enregistrée en capitaux propres pour la part efficace de ceux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (4 397 milliers d'euros) et en résultat pour leur part inefficace et pour le risque de contrepartie pris en compte conformément à IFRS 13 (- 89 milliers d'euros).

La juste valeur à la date de clôture des instruments de couverture est de 8 905 milliers d'euros.

#### 4) Risque de liquidité

Les flux de trésorerie contractuels ne sont pas actualisés.

Pour les instruments à taux variable, le taux pris en compte est le taux spot au 31 décembre 2013.

Lorsqu'il s'agit d'un taux fixe, le taux est utilisé pour calculer les tombées d'intérêts futures.

#### FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	Flux de trésorerie (< 1 mois)	Flux de trésorerie (> 1 mois, < 6 mois)	Flux de trésorerie (> 6 mois, < 1 an)	Flux de trésorerie (> 1 an, < 5 ans)	Flux de trésorerie (> 5 ans)
Emprunts bancaires et intérêts	7 875	19 503	17 284	299 203	323 662
Instrument de couverture	221	1 104	1 325	7 956	-
Concours bancaires courants	12 746	-	-	-	-
Crédit-bail	-	-	73	143	-
Participations	449	537	645	7 221	-
Divers dont dépôts & cautionnements	-	-	-	126	-

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Hypothèse : Taux variables 31/12/2013

EUR 1 mois	0,216
------------	-------

#### CASH FLOW PRÉVISIONNELS INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	Taux	2014	2015	2016	2017	Total
<b>Swaps emprunteurs EUR</b>						
Fixe payé	4,58	929	929	931	929	3 717
Var. reçu	0,216	44	44	44	44	175
<b>SWAPS LT</b>		<b>885</b>	<b>885</b>	<b>887</b>	<b>885</b>	<b>3 542</b>
<b>Swaps emprunteurs EUR</b>						
Fixe payé	4,57	927	927	929	927	3 709
Var. reçu	0,216	44	44	44	44	175
<b>SWAPS LT</b>		<b>883</b>	<b>883</b>	<b>885</b>	<b>883</b>	<b>3 534</b>
<b>Swaps emprunteurs EUR</b>						
Fixe payé	4,565	926	926	928	926	3 705
Var. reçu	0,216	44	44	44	44	175
<b>SWAPS LT</b>		<b>882</b>	<b>882</b>	<b>884</b>	<b>882</b>	<b>3 530</b>
<b>TOTAL SWAPS LT</b>		<b>2 650</b>	<b>2 650</b>	<b>2 657</b>	<b>2 650</b>	<b>10 606</b>

**NOTE 15. Coût de l'endettement net**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>PRODUITS OU ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE</b>	<b>416</b>	<b>727</b>
Intérêts versés sur emprunts, agios et commissions bancaires	- 43 413	- 30 413
Intérêts courus sur emprunts	- 1 785	149
<b>INTÉRÊTS SUR DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>- 45 198</b>	<b>- 30 264</b>
Autres intérêts et charges financières <sup>(1)</sup>	- 3 721	- 3 486
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>- 48 919</b>	<b>- 33 750</b>
Ecart de change nets	- 5 033	- 2 586
Valorisation instruments financiers	- 88	- 4 953
Autres produits et charges financiers non cash <sup>(2)</sup>	- 6 436	- 3 557
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>- 11 557</b>	<b>- 11 096</b>
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>- 60 060</b>	<b>- 44 119</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
<sup>(1)</sup> Dont intérêts Financière Cegedim	2 457	2 009
intérêts dettes Ixis	4	101
intérêts sur participation	604	535
<b>TOTAL</b>	<b>3 065</b>	<b>2 645</b>
<sup>(2)</sup> Dont frais liés à l'ancienne dette (mise en place, covenants bancaires, etc.) comptabilisé en charges suite à la restructuration de la dette en mars 2013.	<b>5 815</b>	<b>3 015</b>

**NOTE 16. Autres passifs**

<i>En milliers d'euros</i>	Courants		Non courants			Total
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
<b>Avances et acomptes reçus</b>	<b>3 709</b>	<b>4 570</b>	-	-	<b>3 709</b>	<b>4 570</b>
Clients – Avoir à établir	2 158	1 170	-	-	2 158	1 170
Charges à payer	49	66	-	-	49	66
Créditeurs divers	10 625	13 612	1 841	2 982	12 465	16 593
<b>Autres dettes</b>	<b>12 832</b>	<b>14 847</b>	<b>1 841</b>	<b>2 982</b>	<b>14 673</b>	<b>17 828</b>
Dettes sur acquisition actifs	37	2 695	580	580	617	3 275
Dividendes à payer	1	-	-	-	1	-
Produits constatés d'avance	33 342	31 698	-	-	33 342	31 698
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS</b>	<b>49 922</b>	<b>53 810</b>	<b>2 421</b>	<b>3 562</b>	<b>52 342</b>	<b>57 372</b>

**NOTE 17. Charges externes**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Achats d'études & prestations et achats non stockés	- 66 495	- 64 952
Services extérieurs (location, entretien, assurance)	- 78 467	- 74 035
Autres : publicité, personnel détaché, frais de réception, frais postaux...	- 87 050	- 95 746
<b>TOTAL CHARGES EXTERNES</b>	<b>- 232 012</b>	<b>- 234 734</b>

**NOTE 18. Autres produits et charges opérationnels non courants**

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'analysent en fonction des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>92 133</b>	<b>90 120</b>
Perte de valeurs sur immos corp et incorp (y.c. ECA)	-63 300	- 115 000
Frais de restructuration	- 4 813	- 11 563
Plus ou moins-value de cession d'actifs	-	2 930
Autres produits et charges non courants	1 572	- 1 253
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>25 592</b>	<b>- 34 766</b>

**NOTE 19. Impôt différé****1) Ventilation de la charge d'impôt**

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 25 483 milliers d'euros contre 7 598 milliers d'euros en décembre 2012.

La ventilation s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Impôt exigible</b>		
France	- 624	- 5 026
Etranger	- 14 263	- 10 837
<b>TOTAL IMPÔT EXIGIBLE</b>	<b>- 14 887</b>	<b>- 15 863</b>
<b>Impôts différés</b>		
France	- 10 727	2 702
Etranger	130	5 563
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>- 10 596</b>	<b>8 265</b>
<b>CHARGE TOTALE D'IMPÔTS COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT</b>	<b>- 25 483</b>	<b>- 7 598</b>

## 2) Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique du Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net	- 58 677	- 85 262
Quote-part dans les sociétés MEE	- 1 275	- 1 221
Impôt sur les bénéfices	25 483	7 598
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées (a)</b>	<b>-34 469</b>	<b>- 78 885</b>
<i>dont sociétés françaises intégrées</i>	-85 126	- 116 874
<i>dont sociétés étrangères intégrées</i>	50 657	37 989
Taux d'impôt normatif en France (b)	38,00 %	36,10 %
<b>CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE (C) = (A) X (B)</b>	<b>13 098</b>	<b>28 477</b>
Impact des différences permanentes	-2 746	- 2 970
Impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires	7 638	6 064
Impôts non activés sur résultats déficitaires	- 12 224	- 5 223
Impôts différés actifs reconnus sur les exercices antérieurs	- 7 461	-
Impact crédit d'impôt	264	7 569
Impact dépréciation écarts d'acquisition	-24 052	- 41 515
<b>CHARGE D'IMPÔT INSCRITE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>- 25 483</b>	<b>- 7 598</b>
Taux d'impôt effectif	0,00 %	0,00 %

Par prudence, le Groupe n'a pas activé l'impôt différé de l'année sur les sociétés déficitaires et n'active plus celui sur les exercices antérieurs, à l'exception des sociétés américaines. Le taux d'impôt de l'année aurait été de 20,11 % si activation.



### 3) Actifs et passifs d'impôt différés

Analyse par catégories de différence temporelle de la position nette d'impôts différés comptabilisée au bilan (avant compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés).

En milliers d'euros	31/12/2012	Reclassement	Résultat	Variation de périmètre	Autres variations KP	Variation taux de change	31/12/2013
Reports déficitaires et crédits d'impôts	24 325	-	- 9 070	-	-	- 671	14 583
Engagement de retraite	7 653	-	1 905	-	- 1 598	-	7 961
Provisions non déductibles	6 327	-	- 2 253	-	-	- 97	3 977
Mise à juste valeur des instruments financiers	5 159	-	- 265	-	- 1 556	-	3 338
Annulation marge sur stock	27	-	- 12	-	-	-	15
Annulation plus-value interne	6 623	-	- 4	-	-	-	6 619
Retraitement marge R&D	2 825	-	739	-	-	-	3 564
Retraitement dotation sur cession actif incorporel	587	2 070	- 830	-	-	-	1 827
Mise à juste valeur des instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Autres	8 382	-	3 038	-	23	- 372	11 072
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS</b>	<b>61 908</b>	<b>2 070</b>	<b>- 6 753</b>	<b>-</b>	<b>- 3 130</b>	<b>- 1 140</b>	<b>52 956</b>
Ecart de conversion	-	-	- 2 845	-	3 052	- 207	-
Annulation amortissement dérogatoire	- 1 501	-	264	-	-	-	- 1 236
Plus-value latente Cegelease	- 1 482	-	28	-	-	-	- 1 454
Annulation amortissement fonds de commerce	- 2 769	-	- 325	-	-	-	- 3 093
Annulation amortissement sur plus-value interne	- 448	- 2 070	- 740	-	-	-	- 3 258
Crédit-bail	- 131	-	7	-	-	-	- 123
Activation R&D	- 5 819	-	499	-	-	-	- 5 320
Retraitement dotation sur marge R&D	- 546	-	- 315	-	-	-	- 861
Actifs issus de regroupements d'entreprises	- 4 052	-	357	-	-	162	- 3 533
Autres	- 924	-	- 773	-	-	228	- 1 469
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS</b>	<b>- 17 672</b>	<b>- 2 070</b>	<b>- 3 844</b>	<b>-</b>	<b>3 052</b>	<b>183</b>	<b>- 20 348</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>44 237</b>	<b>-</b>	<b>- 10 596</b>	<b>-</b>	<b>- 78</b>	<b>- 956</b>	<b>32 608</b>

La variation des impôts différés constatés au bilan consolidé après compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés, se vérifie de la manière suivante :

En milliers d'euros	Actifs	Passifs	Net
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>57 855</b>	<b>- 13 617</b>	<b>44 238</b>
Impact résultat de la période	- 6 753	- 3 844	- 10 596
Impact capitaux propres	- 4 270	3 236	- 1 034
Impact de présentation nette par entité fiscale	- 4 712	4 712	-
<b>AU 31/12/2013</b>	<b>42 121</b>	<b>- 9 513</b>	<b>32 608</b>

**NOTE 20. Engagement des locations****Location Financement – Groupe Cegedim Bailleur**

La location financement concerne la société Cegelease qui propose des offres de financement aux officines pharmaceutiques et aux médecins.

**Echéancier des paiements à recevoir et valeur actualisée**

Ces locations sont des locations financières d'une durée de 24 à 60 mois pour le matériel informatique et de 36 à 84 mois pour les biens d'équipements.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Loyer restant à recevoir</b>	<b>Valeur actualisée des paiements</b>
Moins d'un an	12 632	12 140
Plus d'un an, moins de 5 ans	17 060	14 320
Plus de 5 ans	91	60
<b>TOTAL (A)</b>	<b>29 783</b>	<b>26 519</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS (B)</b>	-	<b>3 264</b>
<b>PAIEMENTS MINIMAUX (A) + (B)</b>	<b>29 783</b>	<b>29 783</b>

**Location simple – Groupe Cegedim Preneur**

Le Groupe répertorie différents types de locations simples au sein du Groupe :

- immobilières ;
- équipement informatique ;
- photocopieurs ;
- locations véhicules.

La charge liée à ces locations s'élève à 50 483 milliers d'euros pour l'année 2013.

Concernant les locations immobilières, les baux sont renouvelables 3-6-9.

Le Groupe conclut des contrats de location de type classique.

Le taux d'actualisation retenu est de 9,92 %.

**Echéancier des paiements et valeur actualisée**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Loyer restant à payer</b>	<b>Valeur actualisée des paiements</b>
Moins d'un an	27 146	-
Plus d'un an, moins de 5 ans	36 498	-
Plus de 5 ans	2 553	-
<b>TOTAL</b>	<b>66 197</b>	<b>57 214</b>

**NOTE 21. Retraitement du crédit-bail**

Les emprunts issus des crédits-baux antérieurs ont été complètement remboursés sur l'exercice 2011, il n'existe donc plus de retraitement sur les crédits-baux.

## NOTE 22. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions composant le capital hors titres d'autocontrôle.

Le nombre d'actions doit être le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (soit 13 948 887 actions

au 31 décembre 2013 et 13 964 700 actions au 31 décembre 2012). Le résultat courant par action s'élève à 0,4 euro au titre de l'exercice 2013.

Le résultat par action s'élève à - 4,2 euros au titre de l'exercice 2013.

	31/12/2013	31/12/2012
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires Cegedim SA en circulation	13 997 173	13 997 173
Moins nombre moyen d'actions propres détenues	- 48 286	- 32 473
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action	13 948 887	13 964 700

## NOTE 23. Résultat dilué par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions composant le capital hors titres d'autocontrôle.

Le nombre d'actions doit être le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (soit 13 948 887 actions au 31 décembre 2013 et 13 964 700 actions au 31 décembre 2012).

## NOTE 24. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement significatif sur des compléments de prix à verser.

Il n'existe pas de rachats d'actions vis-à-vis des minoritaires.

### Cautions de Cegedim à ses filiales

#### FILIALE CEGEDIM USA INC.

Cautions en faveur de la Bank of America à hauteur de 3,5 millions de dollars (autorisation du CA du 27 décembre 2007) ramenée à 2,25 millions de dollars le 1<sup>er</sup> mai 2010.

#### FILIALE INPS

Cautions de 4 millions de Livre sterling en faveur de Lancashire County Council dans le cadre du renouvellement du bail pour les locaux situés à Cherstey (Royaume-Uni) (autorisation du CA du 18 avril 2013).

#### FILIALE INCAMS

Cegedim se porte garante à première demande pour garantir le paiement des sommes dont le paiement incomberait à INCAMS, elle-même garante de sa filiale IGESTION, pour rembourser le prêt consenti par INCAMS, AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE et MUTUELLE MIEUX ÊTRE (co-détenteur de VSS).

#### TOUTES FILIALES

Autorisation pour une durée d'un an à donner cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 5 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 2 millions d'euros (autorisation du CA du 4 mars 2013).

### Cautions des filiales

#### FILIALE CEGEDIM ACTIV

- Cautions au profit de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de Casablanca pour des montants de 75 milliers de MAD et 11 milliers d'euros.
- Cautions au profit de la CNOPS pour un montant de 264 milliers d'euros.
- Cautions au profit de l'Office National de l'Electricité pour un montant de 100 milliers de MAD et de 36 milliers d'euros.
- Cautions au profit de la ANAM Maroc pour un montant de 20 milliers de MAD et de la ANAM pour 8 milliers d'euros.
- Cautions au profit du Royaume du Maroc pour un montant de 60 milliers de MAD.

#### FILIALE IGESTION

Cautions au profit de La Poste pour un montant de 80 milliers d'euros.

#### CEGEDIM PORTUGAL ET CEGEDIM INC. USA.

Cautions pour Cegedim Portugal et Cegedim Inc. USA respectivement de 269 milliers d'euros et 2 250 milliers de dollars accordées par des banques aux bailleurs de bureaux.

D'autres cautions ont été versées par Cegedim et ses filiales pour un montant de 75 milliers d'euros.

## NOTE 25. Parties liées

L'objet de la présente note est de présenter les transactions qui existent entre le Groupe et ses parties liées.

Les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la note 26.

### Identité de la société mère de Cegedim : FCB

SA détenue principalement par Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général de Cegedim SA, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

### Éléments chiffrés liés aux parties liées

Certaines opérations sont réalisées avec des sociétés ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA.

Les principales filiales (sociétés consolidées en intégration globale) sont listées dans la note 1. Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous :

#### FCB

- La FCB refacture des loyers à certaines sociétés du Groupe Cegedim pour un montant de 6 757 milliers d'euros ainsi que les taxes s'y afférant pour 783 milliers d'euros ;
- La FCB a refacturé des frais de siège pour 1 580 milliers d'euros ;
- La FCB a accordé un prêt à Cegedim SA de 50 000 milliers d'euros en 2007. A l'occasion de l'augmentation de capital de Cegedim, FCB a souscrit pour 4 906 milliers d'euros par compensation de créance entraînant une diminution de la créance de 50 000 milliers d'euros à 45 094 milliers d'euros. Les intérêts liés à cet emprunt au titre de l'année 2013 s'élèvent à 2 457 milliers d'euros.

En milliers d'euros	Sociétés sous contrôle conjoint ou influence notable		FCB		SCI familiales	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Produits	239	-	213	186	-	-
Charges	Néant	Néant	11 576	10 009	1 181	1 086
Prêts	Néant	Néant	45 094	45 094	-	-
Dépôts de garantie	Néant	Néant	1 786	1 739	293	275
Créances	239	-	12	10	-	-
Provisions sur créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Dettes	Néant	Néant	3 610	3 302	409	-
Engagements donnés	Néant	Néant	-	-	-	-
Engagements reçus	Néant	Néant	-	664	-	-

## NOTE 26. Rémunération des dirigeants

Le montant des jetons de présence versés aux Administrateurs s'est élevé à 120 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et est comptabilisé dans le poste « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 24 la notion de « principaux dirigeants » chez Cegedim correspond aux personnes siégeant au Conseil

d'Administration ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Cegedim ou de toute société du Groupe, directement ou indirectement.

Conformément à l'IAS 24.17, les avantages en nature sont pris en compte dans le poste « Avantages à court terme ».

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
	montant brut	montant brut
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	1 805	1 836
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	Néant
Indemnités de rupture de travail	Néant	Néant
Autres avantages à long terme	Néant	Néant
<b>AVANTAGES COMPTABILISÉS</b>	<b>1 805</b>	<b>1 836</b>
Indemnités de rupture de contrat de travail	Néant	Néant
<b>AVANTAGES NON COMPTABILISÉS</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>

Les avantages à court terme comprennent la partie variable et fixe de la rémunération des dirigeants.

## NOTE 27. Effectifs

	31/12/2013	31/12/2012
France	3 338	3 342
International	4 654	4 776
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>7 992</b>	<b>8 118</b>

## NOTE 28. Frais personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Coût du personnel	- 429 149	- 444 166
Participation et intéressement	- 4 385	- 5 293
Actions gratuites	76	- 362
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>- 433 458</b>	<b>- 449 821</b>

## NOTE 29. Dividendes

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2012, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2013.

## NOTE 30. Capital

Au 31 décembre 2013, le capital est constitué de 13 997 173 actions (dont 55 165 actions d'autocontrôle) d'un nominal de 0,9528 euro soit un capital total de 13 336 506 euros.

**NOTE 31. Actions propres**

Une première opération de sortie de 8 890 actions propres liée à l'arrivée à échéance d'une partie du plan du 29 juin 2011 a été constatée en juin 2013 pour un montant de 456 milliers d'euros.

Une deuxième opération de sortie de 13 320 actions propres liée à l'arrivée à échéance finale du plan du 5 novembre 2009 a eu lieu en novembre 2013 pour un montant de 479 milliers d'euros.

**Attribution d'actions gratuites**

Les conseils du 29 juin 2011, du 19 septembre 2012 et du 4 juin 2013 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2011 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les conseils du 5 novembre 2009 et du 8 juin 2010 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2008 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution. Le plan du 5 novembre 2009 a autorisé une attribution maximum de 28 750 actions gratuites. Le plan du 8 juin 2010 a autorisé une attribution maximum de 32 540 actions gratuites.

Le plan du 29 juin 2011 a autorisé une attribution maximum de 41 640 actions gratuites. Le plan du 19 septembre 2012 a autorisé une attribution maximum de 31 670 actions gratuites. Le plan du 4 juin 2013 a autorisé une attribution maximum de 48 870 actions gratuites ;

- l'attribution des dites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution et de quatre ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution ;
- les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement ;
- à compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 2 ans à compter de la date d'attribution définitive.

En application de la norme IFRS 2, la charge mesurant « l'avantage » offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Le montant comptabilisé en produits sur l'exercice 2013 s'élève à 76 milliers d'euros.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

	Plan du 05/11/2009	Plan du 08/06/2010	Plan du 29/06/2011	Plan du 19/09/2012	Plan du 04/06/2013
Date de l'Assemblée Générale	22/02/2008	22/02/2008	08/06/2011	08/06/2011	08/06/2011
Date du Conseil d'administration	05/11/2009	08/06/2010	29/06/2011	19/09/2012	04/06/2013
Date d'ouverture du plan	05/11/2009	08/06/2010	29/06/2011	19/09/2012	04/06/2013
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	28 750 actions	32 540 actions	41 640 actions	31 670 actions	48 870 actions
Prix initial de souscription	65,00 €	55,00 €	39,12 €	15,70 €	24,46 €
Date de libre disposition des actions gratuites					
France	05/11/2011	08/06/2012	28/06/2013	18/09/2014	03/06/2015
Etranger	05/11/2013	08/06/2014	28/06/2015	18/09/2016	03/06/2017

**Situation des plans au 31 décembre 2013**

	Plan du 05/11/2009	Plan du 08/06/2010	Plan du 29/06/2011	Plan du 19/09/2012	Plan du 04/06/2013
Nombre total d'actions attribuées	-	21 180 actions	24 470 actions	28 280 actions	46 290 actions
Nombre total d'actions restant à acquérir, après levées d'options constatées et options annulées	-	-	24 470 actions	15 310 actions	39 275 actions
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites					
France	61,36 €	51,45 €	36,04 €	15,24 €	23,74 €
Etranger	52,11 €	43,40 €	29,95 €	13,35 €	20,79 €

**NOTE 32. Cession de créances**

En date du 9 décembre 2011, la société Cegedim SA a conclu une opération de cession de créance déconsolidante avec la société Eurofactor pour un montant qui s'élève à 15 799 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

**NOTE 33. Honoraires des Commissaires aux comptes**

En milliers d'euros	31/12/2013				31/12/2012			
	Mazars	%	Grant Thornton	%	Mazars	%	Grant Thornton	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Cegedim SA	177	54,86 %	177	43,32 %	253	58,03 %	248	47,60 %
Filiales intégrées globalement	145	45,14 %	231	56,68 %	183	41,97 %	273	52,40 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Cegedim SA	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
Filiales intégrées globalement	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
<b>SOUS-TOTAL AUDIT</b>	<b>322</b>	<b>100,00 %</b>	<b>407</b>	<b>100,00 %</b>	<b>436</b>	<b>100,00 %</b>	<b>521</b>	<b>100,00 %</b>
Juridique, fiscal, social	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
Autres	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
<b>SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT</b>	<b>-</b>	<b>0,00 %</b>	<b>-</b>	<b>0,00 %</b>	<b>-</b>	<b>0,00 %</b>	<b>-</b>	<b>0,00 %</b>
<b>TOTAL HONORAIRES</b>	<b>322</b>	<b>100,00 %</b>	<b>407</b>	<b>100,00 %</b>	<b>436</b>	<b>100,00 %</b>	<b>521</b>	<b>100,00 %</b>

**NOTE 34. Evénements post-clôture**

Il n'y a eu, à la connaissance de la Société, aucun événement ou changement, post-clôture, de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

**NOTE 35. Saisonnalité**

Les activités du Groupe sont marquées par certains effets de saisonnalité du fait, entre autre, de son activité d'éditeur de logiciel et de fournisseur de bases de données.

Le résultat d'exploitation des deuxième et quatrième trimestres est généralement meilleur que celui des deux autres trimestres et, dans l'ensemble, le résultat d'exploitation du second semestre est meilleur que celui du premier. Ceci est largement dû à la nature saisonnière des processus de décision de clients de Cegedim. En particulier, en ce qui concerne la division CRM et données stratégiques, les clients font plus appel aux services du Groupe à la fin de l'année car ils analysent

les résultats de leurs efforts de marketing et de ventes au cours de l'année et élaborent des stratégies et les budgets pour l'année suivante. Les délégués médicaux, afin d'atteindre leurs objectifs annuels, ont également tendance à faire un usage plus important de nos services en fin d'année. Enfin, les divisions Professionnels de santé et Assurances et services sont également marquées par un certain effet de saisonnalité puisque certains clients investissent dans les offres du Groupe à la fin de l'année afin de tirer pleinement parti des leurs budgets annuels.

## 20.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES – COMPTES SOCIAUX

### 20.2.1 COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2013 – CEGEDIM SA

#### Bilan actif

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Amortissement et provision	31/12/2013 Net	31/12/2012 Net	31/12/2011 Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais de développement	5 675		5 675	7 153	11 841
Concessions, brevets et droits similaires	495	360	135	147	159
Fonds commercial	5 647	232	5 415	4 911	5 365
Autres immobilisations incorporelles	197 035	65 032	132 003	121 998	102 022
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Constructions	3 197	1 331	1 866	2 132	2 398
Installations techniques, outillage	27 224	21 386	5 838	5 866	7 496
Autres immobilisations corporelles	1 761	1 682	79	113	146
Immobilisations en cours			0	1 717	1 256
<b>Immobilisations financières</b>					
Autres participations	996 003	230 717	765 286	701 393	810 076
Créances rattachées à participations	211		211	146	186
Prêts	16 351	4 860	11 491	63 067	41 289
Autres immobilisations financières	3 767		3 767	3 921	4 366
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 257 366</b>	<b>325 600</b>	<b>931 766</b>	<b>912 564</b>	<b>986 600</b>
<b>Stocks et en-cours</b>					
Stocks de marchandises et matières premières	15		15	18	19
En-cours de production de services	0		0	0	0
Marchandises	0		0	0	0
Avances, acomptes versés sur commandes	60		60	259	451
<b>Créances</b>					
Créances clients et comptes rattachés	67 164	1 037	66 127	72 588	66 875
Autres créances	14 704		14 704	38 548	35 473
Capital souscrit et appelé, non versé			0	0	
Valeurs mobilières de placement	2 263	129	2 134	2 832	4 185
Disponibilités	361		361	2 665	69
<b>Comptes de régularisation</b>					
Charges constatées d'avance	5 717		5 717	6 154	5 842
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>90 285</b>	<b>1 166</b>	<b>89 119</b>	<b>123 064</b>	<b>112 916</b>
Frais émission d'emprunts à étaler	6 760		6 760	5 859	6 748
Écarts de conversion actif	3 906		3 906	29	1 076
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 358 316</b>	<b>326 766</b>	<b>1 031 550</b>	<b>1 041 516</b>	<b>1 107 339</b>



**Bilan passif**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Capital social	13 337	13 337	13 337
Prime d'émission de fusion, d'apport	244 313	244 313	244 313
Réserve légale	1 334	1 334	1 334
Réserves réglementées	972	738	1 140
Autres réserves	46 143	129 774	106 127
Report à nouveau	188	188	188
Résultat de l'exercice	- 48 937	- 82 251	23 244
Provisions réglementées	1 845	2 226	1 838
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>259 193</b>	<b>309 656</b>	<b>391 520</b>
Provisions pour risques	8 523	2 240	2 979
Provisions pour charges	9 446	8 508	5 696
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>17 969</b>	<b>10 748</b>	<b>8 675</b>
<b>Dettes financières</b>			
Autres emprunts obligataires	468 550	280 000	280 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	76 920	253 105	221 429
Emprunts et dettes financières divers	46 402	46 883	46 910
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	81	163	103
<b>Dettes d'exploitation</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 669	45 085	50 644
Dettes fiscales et sociales	22 537	22 751	25 861
<b>Dettes divers</b>			
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	108 125	44 357	48 392
Produits constatés d'avance	904	845	889
<b>DETTES</b>	<b>754 189</b>	<b>693 189</b>	<b>674 228</b>
Ecart de conversion passif	200	27 923	32 916
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 031 550</b>	<b>1 041 516</b>	<b>1 107 339</b>

**Compte de résultat (1<sup>re</sup> partie)**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Ventes de marchandises France	2	4	0
Ventes de marchandises Hors France	0	0	5
Production vendue de biens France	24	107	8
Production vendue de biens Hors France	453	287	0
Production vendue de services France	123 651	125 290	123 895
Production vendue de services Hors France	66 845	58 400	53 375
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>190 975</b>	<b>184 087</b>	<b>177 284</b>
Production stockée	- 4	0	0
Production immobilisée	26 295	28 785	27 667
Reprises s/amortissements-provisions et transfert de charges	9 090	2 129	4 178
Autres produits	861	476	549
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>227 216</b>	<b>215 477</b>	<b>209 678</b>
Achats de marchandises	- 2	- 4	0
Variation de stocks de marchandises et matières premières	- 3	0	- 3
Achats de matières premières et approvisionnements	- 0	0	- 6
Autres achats et charges externes	- 115 702	- 108 131	- 111 751
Impôts, taxes et versements assimilés	- 5 222	- 5 006	- 4 630
Salaires et traitements	- 51 110	- 51 756	- 51 519
Charges sociales	- 24 527	- 25 226	- 24 062
Dotations aux amortissements sur immobilisations	- 28 464	- 20 124	- 15 926
Dotations aux provisions sur actif circulant	- 607	- 440	- 290
Dotations aux provisions pour risques et charges	- 1 264	- 3 220	- 2 068
Autres charges	- 256	- 878	- 650
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>- 227 157</b>	<b>- 214 786</b>	<b>- 210 905</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>59</b>	<b>691</b>	<b>- 1 228</b>

Compte de résultat (2<sup>ème</sup> partie)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Produits financiers de participations	38 572	43 388	46 925
Autres intérêts et produits assimilés	8 618	19 835	24 734
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 467	7 063	22 197
Différences positives de change	23 865	416	3 464
Produits nets sur cessions de VMP	0	1	30
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>78 523</b>	<b>70 703</b>	<b>97 348</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	- 78 343	110 165	- 19 403
Intérêts et charges assimilées	- 57 801	50 134	- 55 363
Différences négatives de change	- 2 400	- 1 622	- 816
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>- 138 544</b>	<b>- 161 922</b>	<b>- 75 582</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 60 022</b>	<b>- 91 219</b>	<b>21 766</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>- 59 963</b>	<b>- 90 528</b>	<b>20 539</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8	4 853	451
Reprises sur provisions et transferts de charges	975	500	723
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>983</b>	<b>5 353</b>	<b>1 173</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	- 3	- 5 367	- 1 290
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	- 594	- 888	- 892
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>- 597</b>	<b>- 6 254</b>	<b>- 2 182</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>386</b>	<b>- 901</b>	<b>- 1 008</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	- 373	- 195	- 451
Impôt sur les bénéfices	11 013	9 372	4 165
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>306 722</b>	<b>291 533</b>	<b>308 199</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>- 355 659</b>	<b>- 373 784</b>	<b>- 284 955</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>- 48 937</b>	<b>- 82 251</b>	<b>23 244</b>
Résultat net par action ( <i>en euros</i> )	- 3,50	- 5,88	1,66
Résultat avant impôt par action ( <i>en euros</i> )	- 4,28	- 6,55	1,36
Résultat courant avant impôt par action ( <i>en euros</i> )	- 4,28	- 6,47	1,47

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales détenues à plus de 50 %	Capital social <sup>(1)</sup>	Capitaux propres autres que capital social <sup>(1)</sup>	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus - Valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres
Cegedim outsourcing	2 500	1 389	100,00%	5 553	1 665
Gers sas	50	-1 958	100,00%	50	50
Cetip	749	6 831	99,74%	1 216	0
Sci 2000	4	490	68,83%	847	0
Incams	38	-750	100,00%	2 626	1 460
Pharmastock	576	-152	100,00%	576	0
Amix	160	-231	100,00%	8	0
Cegelease	10 000	4 429	100,00%	10 219	0
Cegedim logiciels médicaux	1 000	-1 770	100,00%	30 567	20 493
Icomed	3 087	-461	100,00%	189	0
Cegedim srh	7 000	-2 623	100,00%	12 446	7 406
Rnp	495	1 137	100,00%	2 430	0
Sofiloca	15	360	100,00%	15	0
Reportive sa	8 002	-1 024	100,00%	2 448	0
Cds	58 008	3 139	100,00%	73 204	9 251
Medexact	37	2 451	100,00%	655	0
Csd france	1 000	-5 516	100,00%	13 335	5 653
Cegedim activ	13 323	15 643	100,00%	30 000	0
Hospitalis	37	548	100,00%	37	0
Resip	159	1 959	100,00%	20 435	0
Alliadis	1 244	4 461	100,00%	44 224	0
Alliance software	1 563	2 368	100,00%	8 962	0
Premium cegedim	100	92	50,00%	50	0
Cegedim healthcare software	10	-2	100,00%	10	0
Cegedim assurances	0	-2	100,00%	0	0
Cegedim dynamic framework	0	-2	100,00%	0	0
I-assurances	0	0	100,00%	0	0
Cegedim it	0	-2	100,00%	0	0
Cegedim secteur 1	0	-2	100,00%	0	0
Santestat	1	-1	100,00%	1	0
Cegedim kadrige	0	-108	100,00%	0	0
Cegedim Autriche gmbh	130	-202	100,00%	130	130
Cegedim Algérie	85	301	100,00%	85	0
Cegedim Belgique	269 075	50 511	99,97%	268 985	0
Croissance 2006 Belgique	1 378	6 947	100,00%	6 243	0
Cegedim cz Tchéquie	29	829	100,00%	1 171	0
Cegedim trends (Égypte)	14	828	70,00%	434	0
Cegedim holding gmbh	11 559	-3 502	100,00%	12 600	10 554
Cegedim hellas	358	671	99,99%	360	0
Cegedim computer technics (Hongrie)	90	-58	100,00%	89	86
Cegedim world int. services ltd	60 000	2 536	100,00%	60 000	0
Cegedim Italie	10 000	5 863	100,00%	10 025	0

Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés		Provision Risque	Chiffre d'affaires HT <sup>(2)</sup>	Résultat net <sup>(2)</sup>	Dividendes reçus
	Valeur nette	Valeur brute				
3 889				9 163	979	
0			1 908	25 911	-1 907	
1 216				24 997	2 727	
847				267	236	150
1 166				3 061	-484	
576				2 073	-173	
8				2 645	16	
10 219	10 000			112 851	3 454	2 547
10 074				21 132	1 403	
189				11 775	-302	
5 041				30 270	1 044	
2 430				24 320	1 499	833
15				2 675	350	257
2 448				2 150	529	
63 953				9 130	2 946	
655				4 331	652	825
7 682				22 673	-5 413	
30 000				80 024	7 911	
37				2 852	548	515
20 435				6 832	1 885	1 334
44 224				42 905	2 704	2 543
8 962				20 348	635	
50				0	93	
10				0	-2	
0				0	-2	
0				0	-2	
0				35	0	
0				0	-2	
0				0	-2	
1				0	-1	
0				95	-108	
0			72	1 601	-349	
85	36			965	310	
268 985				7 428	49 423	20 461
6 243				0	281	
1 171				4 470	508	483
434				2 219	501	150
2 046				1 036	-415	
360				5 027	627	720
3				454	28	
60 000				24	2 305	2 500
10 025				17 984	1 619	1 000

Filiales détenues à plus de 50 %	Capital social <sup>(1)</sup>	Capitaux propres autres que capital social <sup>(1)</sup>	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus - Valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres
Cegedim Roumania srl	2	2 774	100,00%	1 031	0
Cegedim Ilc (Russie)	200	3 187	99,99%	2 096	0
Cegedim sk (Slovaquie)	12	412	100,00%	8	0
Cegedim Espagne	810	2 678	100,00%	1 656	0
Cegedim Tunisie	198	-242	50,00%	1 419	1 292
Next software (Tunisie)	187	-180	94,51%	177	0
Cegedim UK ltd	5 172	1 234	100,00%	5 220	20
In practice systems (Angleterre)	19 845	8 800	100,00%	0	0
Thin (Angleterre)	2	-859	100,00%	188	188
Cegedim USA	357 111	-2 915	100,00%	361 279	171 341
Cegedim do Brasil	716	-7 074	100,00%	716	716
<b>TOTAL FILIALES DÉTENUES À PLUS DE 50%</b>				<b>994 016</b>	<b>230 303</b>

Filiales détenues à moins de 50 %	Capital social	Capitaux propres autres que capital social	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus - Valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres
Edipharm	15	145	20,00%	3	0
Igestion	4 000	-6 319	0,00%	0	0
Netfective Technology	538	9 156	6,08%	899	310
Nex & Com	500	1 878	20,00%	13	0
Csd Belgium	62	-784	0,02%	0	0
Cegedim Portugal	560	4 163	8,93%	535	105
Cegedim As Turkey	485	1 105	26,41%	497	0
Gers Maghreb (Tunisie)	547	166	6,42%	40	0
<b>TOTAL - FILIALES DÉTENUES À MOINS DE 50%</b>				<b>1 987</b>	<b>414</b>
<b>TOTAL</b>				<b>996 003</b>	<b>230 717</b>

(1) Le capital et les capitaux propres des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros aux dates historiques.

(2) Les chiffres d'affaires et résultat net des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros au cours moyen annuel de l'exercice 2013.

Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés		Provision Risque	Chiffre d'affaires HT <sup>(2)</sup>	Résultat net <sup>(2)</sup>	Dividendes reçus
	Valeur brute	Provision				
Valeur nette						
1 031				5 447	454	
2 096				15 418	579	
8				1 100	238	220
1 656				14 477	573	300
128	106			247	-9	
177				79	25	
5 200				16 898	1 884	580
0				38 523	7 595	2 968
0			774	703	-98	
189 938				0	-1	
0	4 860	4 860	1 013	5 780	-1 686	
<b>763 713</b>	<b>15 002</b>	<b>4 860</b>	<b>3 767</b>	<b>602 395</b>	<b>85 607</b>	<b>38 385</b>

Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés		Provision Risque	Chiffre d'affaires HT <sup>(2)</sup>	Résultat net <sup>(2)</sup>	Dividendes reçus
	Valeur brute	Provision				
Valeur nette						
3	0			6 347	73	31
0				7 966	-304	
589				7 750	3 042	16
13				4 229	72	
0				1 003	-271	
430				7 355	358	4
497				4 913	701	135
40	311			802	131	
<b>1 573</b>	<b>311</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 367</b>	<b>3 802</b>	<b>187</b>
<b>765 286</b>	<b>15 313</b>	<b>4 860</b>	<b>3 767</b>	<b>642 762</b>	<b>89 409</b>	<b>38 572</b>

## 20.2.2 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2013 – CEGEDIM SA

### SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

<b>NOTE 1</b>	Faits caractéristiques de l'exercice 2013	215	<b>NOTE 17</b>	Tableau de variation des capitaux propres	226
<b>NOTE 2</b>	Règles et méthodes comptables	215	<b>NOTE 18</b>	Ventilation du chiffre d'affaires	227
<b>NOTE 3</b>	Immobilisations	218	<b>NOTE 19</b>	Résultat financier	227
<b>NOTE 4</b>	Amortissements	219	<b>NOTE 20</b>	Charges et produits exceptionnels	227
<b>NOTE 5</b>	Provisions	220	<b>NOTE 21</b>	Répartition de l'impôt sur les bénéfices	228
<b>NOTE 6</b>	Echéances des créances et dettes	221	<b>NOTE 22</b>	Situation fiscale différée et latente	228
<b>NOTE 7</b>	Retraite	222	<b>NOTE 23</b>	Rémunération des organes de direction et d'administration	228
<b>NOTE 8</b>	Périmètre d'intégration fiscale	222	<b>NOTE 24</b>	Effectifs moyen	228
<b>NOTE 9</b>	Éléments relevant de plusieurs postes de bilan	223	<b>NOTE 25</b>	Endettement financier	229
<b>NOTE 10</b>	Avance aux dirigeants	223	<b>NOTE 26</b>	Engagements hors bilan	230
<b>NOTE 11</b>	Détail des produits à recevoir	223	<b>NOTE 27</b>	Actions propres	230
<b>NOTE 12</b>	Détail des charges à payer	224	<b>NOTE 28</b>	Attribution d'actions gratuites	230
<b>NOTE 13</b>	Détail des charges et produits constatés d'avance	224	<b>NOTE 29</b>	Information relative au DIF	231
<b>NOTE 14</b>	Frais émission d'emprunt	225	<b>NOTE 30</b>	Dépenses non déductibles fiscalement	231
<b>NOTE 15</b>	Composition du capital social	225			
<b>NOTE 16</b>	Identité de la société mère de Cegedim : FCB	225			



## NOTE 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2013

### A) Émission obligataire

Le 20 mars 2013, Cegedim a procédé à une émission obligataire senior de 300 millions d'euros à 6,75 % à échéance 1<sup>er</sup> avril 2020, de format Reg S et 144A. Le prix d'émission des obligations a été de 100 % de leur valeur nominale. Cegedim a utilisé le produit de l'émission pour :

- racheter les obligations au taux de 7 % à échéance 2015, suite à une offre de rachat au prix de 108 %, pour un montant en principal de 111,5 millions d'euros. En incluant les intérêts échus et non versés le montant est de 121,5 millions d'euros. Le montant des obligations restant en circulation est de 168,6 millions d'euros ;
- rembourser le prêt à terme de 140 millions d'euros ;
- rembourser les tirages sur le crédit revolving pour 30 millions d'euros ;
- payer les frais et dépenses liés à ces opérations.

### B) Activation de frais de développement

Des frais de développement de logiciels développés par Cegedim et ses filiales (composés de charges salariales et de coûts de prestataires externes) ont été activés en immobilisations incorporelles pour un montant de 26 081 milliers d'euros, les conditions posées par le Plan Comptable Général pour cette activation étant remplies.

### C) Attributions actions gratuites

Le Conseil d'Administration du 4 juin 2013 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2011 à attribuer gratuitement un nombre maximum de 48 870 actions aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim (voir note 28).

### D) Transmission Universelle de Patrimoine

Cegedim SA a absorbé la société Rosenwald le 02/01/2013. En conséquence, le bilan de Cegedim SA au 31 décembre 2013 est constitué d'une part des éléments d'actif et de passif de la société et d'autre part des éléments d'actif et de passif de la société absorbée. De cette opération se dégage un mali de fusion, correspondant à la différence entre la quote-part de l'actif net reçu de la société absorbée et la valeur nette comptable des titres chez Cegedim SA. Ce mali de fusion correspondant à un « vrai » mali, il est comptabilisé, conformément au plan comptable, en résultat financier pour un montant global de 404 milliers d'euros.

### E) Dépréciation des titres de Cegedim USA

La révision des business plans des activités CRM et données stratégiques a conduit le Groupe à déprécier les écarts d'acquisition affectés à ce secteur d'activité dans les comptes consolidés. La diminution corrélative de l'actif net comptable consolidé de la filiale Cegedim Inc a entraîné une dépréciation des titres de Cegedim USA de 63 millions d'euros à la clôture 2013.

## NOTE 2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

### A) Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels de Cegedim SA sont essentiellement constitués de frais de développement et de logiciels acquis.

#### DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

CEGEDIM engage des coûts dans le cadre d'opérations de développement de projets.

Les coûts de développement de nouveaux projets sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés (Règlement n° 2004-06 du CRC) :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En cas de non-respect de l'un de ces critères, les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts de développement comprennent toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à l'immobilisation incorporelle et qui sont nécessaires à sa création, sa production et sa préparation afin d'être en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Les projets externes sont comptabilisés dans un premier temps dans un compte de charge « Etudes et recherches » et en fin d'année, constatés en immobilisations incorporelles en cours en contrepartie d'un compte de production immobilisée externe.

Les autres projets sont comptabilisés dans les comptes de charges liées à leur nature en cours d'année. A la clôture, ils sont transférés en frais de recherches et développement en contrepartie d'un compte de production immobilisée.

Cegedim SA a immobilisé en recherche et développement la somme de 165 141 milliers d'euros dont 26 081 milliers d'euros pour l'exercice 2013. Le montant activé de 26 081 milliers d'euros ne concerne que les logiciels développés par Cegedim et ses filiales.

Économiquement, les 2 principaux projets concernent le secteur CRM et données stratégiques pour un montant global de 101 666 milliers d'euros. Ceux-ci ont une durée d'amortissement moyenne de 14 ans. Les autres projets divers concernant l'ensemble des secteurs d'activité de Cegedim SA d'un montant global de 63 475 milliers d'euros ont une durée d'amortissement moyenne de 5 ans.

#### IMMOBILISATIONS ACQUISES

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique.

#### B) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité économique. La base amortissable retenue est constituée du coût d'acquisition. Les durées d'utilité sont revues périodiquement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les immobilisations corporelles de Cegedim SA sont essentiellement constituées de matériel informatique et d'agencements et installations.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont généralement les suivants :

#### MATÉRIEL INFORMATIQUE

- Micro-ordinateurs destinés à un usage bureautique : entre 3 et 4 ans en linéaire.
- Systèmes serveurs : amortissement linéaire entre 5 et 15 ans.

#### AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS

Les agencements et installations ont une durée d'utilisation de 8 à 15 ans (l'essentiel étant sur 8 ans). L'amortissement est constitué selon le mode linéaire.

#### C) Participations et autres titres

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition. Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation le cas échéant.

La méthode d'évaluation des titres de participation consiste à comparer le montant des titres de participation à l'actif net comptable consolidé de la filiale.

#### D) Actions propres

Les actions propres détenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale sont valorisées à leur prix d'acquisition et comptabilisées en immobilisations financières ou en valeur mobilières de placement selon leur nature. Une provision pour dépréciation est constituée si le cours moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur à la valeur d'acquisition. La provision est égale à cet écart.

Cependant, les actions propres existantes au 31 décembre 2013 concernent en totalité des actions propres destinées aux dirigeants et salariés du Groupe CEGEDIM (Confère note 28), de ce fait elles sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement et il n'y a pas lieu de constater de dépréciation.

#### E) Comptes clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non-recouvrement.

Dans le cadre d'un contrat d'affacturage signé le 9 décembre 2011, Cegedim SA a remis des créances représentant 9 743 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Les créances sur le Factor correspondent principalement au dépôt de garantie d'un montant de 1 111 milliers d'euros représentant 10 % des créances cédées et au compte courant du factor dont le solde a été totalement versé.

#### F) Engagements de retraite

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations qui intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et de rentabilité des placements dédiés. Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles précédemment listées, relevant de la situation financière et économique générale ou aux conditions démographiques, sont comptabilisés en compte de résultat.

Les engagements de retraite sont comptabilisés en provision pour charges et Cegedim SA a retenu l'option de comptabilisation des écarts actuariels en comptes de résultat.

Les engagements de Cegedim SA sont couverts partiellement par des fonds versés à un organisme financier ; le montant de ces placements dédiés vient donc en déduction de l'engagement total, au passif du bilan.

Conformément à la recommandation de l'ANC 2003-R301, le coût des services passés non amortis au 31 décembre 2012 a été amorti par capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'impact est de 1 146 milliers d'euros.

## G) Reconnaissance des revenus

Les revenus de Cegedim SA sont principalement constitués de prestations de services et, le cas échéant, de ventes de logiciels et de matériels.

### PRESTATIONS DE SERVICES

Les principales catégories de prestations de services et les modes de reconnaissance des revenus sont les suivants :

- l'accès aux bases de données de CEGEDIM fait généralement l'objet d'un abonnement, avec une facturation périodique (mensuelle ou annuelle) ; le chiffre d'affaires est ensuite enregistré à l'avancement, sur la base du temps écoulé ;
- les études standards et spécifiques fournies par CEGEDIM sont comptabilisées lors de leur livraison aux clients ;
- les traitements informatiques réalisés pour le compte de clients sont enregistrés lors de la réalisation de la prestation ;
- les services de support (assistance, maintenance...) font l'objet d'un contrat généralement annuel, calculé sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par CEGEDIM pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

### VENTES DE LOGICIELS ET DE MATÉRIELS

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels, à durée indéterminée ou déterminée, est comptabilisé (à condition que Cegedim n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à Cegedim. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

## H) Operations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

## I) Frais d'émission d'emprunts

En 2013, les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 300 000 milliers d'euros, soit 7 608 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 19/03/2020).

A ce titre, le montant total étalé sur l'exercice s'élève à 849 milliers d'euros.

Le solde de l'étalement des frais d'émission liés au refinancement de la dette en 2011, à la renégociation des conventions en 2012 et à l'emprunt obligataire de 280 000 milliers d'euros en 2010, a été comptabilisé sur 2013. A ce titre, le montant s'élève à 5 859 milliers d'euros sur l'exercice.

## J) Honoraires des Commissaires aux Comptes (décret N° 2008-1487 du 30 décembre 2008)

L'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la Société Cegedim SA.

## K) Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi est comptabilisé en moins des charges de personnel et s'élève à 612 milliers d'euros pour 2013.

**NOTE 3 Immobilisations**

En milliers d'euros	31/12/2012	Reclassement poste à poste	TUP <sup>(1)</sup>	Acquisitions/ apports	Cessions / sorties	31/12/2013
Frais établissement et de développement	7 153	- 7 905	-	6 427		5 675
Autres immobilisations incorporelles	153 489	27 829	413	726	264	182 194
Autres immobilisations incorporelles en-cours	20 928	- 19 925		19 980	-	20 983
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES</b>	<b>181 570</b>	<b>-</b>	<b>413</b>	<b>27 132</b>	<b>264</b>	<b>208 852</b>
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
Constructions install. générales	3 197	-	-	-	-	3 197
Installations techniques, outillage	27 964	1 739	-	1 264	3 743	27 224
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 753	-	-	7	-	1 761
Immobilisations corporelles en cours	1 717	- 1 739	-	22	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES</b>	<b>34 631</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 294</b>	<b>3 743</b>	<b>32 182</b>
Autres participations <sup>(2)</sup>	866 766	-	-	131 081	1 633	996 214
Prêts, autres immobilisations financières <sup>(3)</sup>	72 302	-	-	50 940	103 124	20 118
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES</b>	<b>939 068</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>182 021</b>	<b>104 757</b>	<b>1 016 332</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS BRUTES</b>	<b>1 155 269</b>	<b>-</b>	<b>413</b>	<b>210 447</b>	<b>108 764</b>	<b>1 257 366</b>

(1) Apport de la société Rosenwald dans CEGEDIM au 2 janvier 2013 ;

(2) L'augmentation de la valeur des titres de participation :

- augmentation du capital de certaines filiales par compensation de créances et apport en numéraire.

La diminution de la valeur des titres de participation :

- filiale Rosenwald : Société absorbée au 02/01/2013.

(3) Le poste « Prêts, autres immobilisations financières » est composé pour 3 767 milliers d'euros de dépôts de garantie, 15 313 milliers d'euros de prêts aux filiales et 1 038 milliers d'euros de prêts pour l'effort construction.

Les principaux prêts accordés aux filiales pendant l'exercice sont les suivants : CDS de 43 480 milliers d'euros, CSD France de 4 130 milliers.

Les principaux remboursements de prêts aux filiales obtenus pendant l'exercice sont les suivants : Cegelease de 10 000 milliers d'euros, CSD de 9 142 milliers d'euros et Incams de 4 450 milliers d'euros.

Les baisses de prêts dues à des compensations de créances pour augmentation de capital concernent CDS pour 60 685 milliers d'euros et CSD pour 11 538 milliers d'euros.

Les caractéristiques généralement utilisées dans le cadre des prêts accordés aux filiales sont :

- un taux d'intérêt annuel de 3,5 % pour les prêts aux filiales françaises ;
- un taux d'intérêt annuel de 4 % pour les prêts aux filiales étrangères ;
- une durée variable ;
- l'absence d'une clause de tacite reconduction et autres clauses spécifiques.

**NOTE 4 Amortissements**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	TUP	Dotations	Reprises	31/12/2013
Frais établissement et de développement	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	47 361	110	18 417	264	65 624
Autres immobilisations incorporelles en-cours	0	0	0	0	0
<b>AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>47 361</b>	<b>110</b>	<b>18 417</b>	<b>264</b>	<b>65 624</b>
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0	0
Constructions instal. générales	1 065	0	266	0	1 331
Installations techniques, outillage	22 098	0	3 031	3 743	21 386
Matériel de bureau et informatique	1 640	0	42		1 682
<b>AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>24 803</b>	<b>0</b>	<b>3 339</b>	<b>3 743</b>	<b>24 399</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>72 164</b>	<b>110</b>	<b>21 756</b>	<b>4 007</b>	<b>90 023</b>

<i>En milliers d'euros</i>	Linéaire	TUP	Dégressif	Dotations dérogatoires	Reprises dérogatoires
Frais établissement et de développement	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	18 417	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles en-cours	0	0	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>18 417</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0	0
Constructions instal. générales	266	0	0	0	0
Installations techniques, outillage	3 031	0	0	594	975
Matériel de bureau et informatique	42	0	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 339</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>594</b>	<b>975</b>
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>21 756</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>594</b>	<b>975</b>

**NOTE 5 Provisions**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	Coût des Services Passés	TUP	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées
Amortissements dérogatoires	2 226	0		594	0	975
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>2 226</b>	<b>0</b>		<b>594</b>	<b>0</b>	<b>975</b>
Provisions pour litiges	60	0		281	56	0
Provisions pour pertes de change	29	0		3 906	0	29
Provisions pour pensions et obligations similaires	7 322	1 146		6	359	0
Provisions actions attribuées aux salariés	1 186	0		827	682	0
Autres provisions pour risques et charges	415	0		150		
Provisions pour risques sur titres de participations	1 736	0		2 031	0	0
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>10 748</b>	<b>1 146</b>		<b>7 201</b>	<b>1 097</b>	<b>29</b>
Titres de participation	165 227	0		72 277	0	6 787
Autres immobilisations financières	5 314	0		0	0	454
Provisions sur stocks et en cours	0		4			4
Provisions pour dépréciation de créances clients	621	0	52	607	83	159
Autres prov. pour dépréciation	198	0		129	0	198
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>171 360</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>73 013</b>	<b>83</b>	<b>7 603</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>184 333</b>	<b>1 146</b>	<b>56</b>	<b>80 808</b>	<b>1 180</b>	<b>8 607</b>
Dotations et reprises d'exploitation				1 871	1 180	164
Dotations et reprises financières				78 343	0	7 467
Dotations et reprises exceptionnelles				594	0	975

**NOTE 6 Echéances des créances et dettes**

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	211	211	
Prêts	16 351	0	16 351
Autres immobilisations financières	3 767	1 111	2 656
Clients douteux ou litigieux	796	796	
Autres créances clients	66 367	66 367	
Personnel et comptes rattachés	139	139	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	2	2	
Etat : impôt sur les bénéfiques	7 945	7 945	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	2 208	2 208	
Etat : créances diverses	39	39	
Groupe et associés	4 017	4 017	
Débiteurs divers	353	353	
Charges constatées d'avance	5 717	5 717	
<b>TOTAL CRÉANCES</b>	<b>107 913</b>	<b>88 906</b>	<b>19 007</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	50 167		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	102 197		

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	À 1 an au plus	Plus d'1 an, 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	468 550	0	168 550	300 000
Emprunts à 1 an maximum à l'origine	66 806	66 806		
Emprunts à plus d' 1 an à l'origine	10 114	10 114		
Emprunts et dettes financières divers	46 402	211	46 191	
Fournisseurs et comptes rattachés	30 669	30 669		
Personnel et comptes rattachés	9 369	9 369		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	4 899	4 899		
État : taxe sur la valeur ajoutée	6 778	6 778		
État : autres impôts, taxes assimilées	1 491	1 491		
Groupe et associés	91 164	91 164		
Autres dettes	16 962	16 962		
Produits constatés d'avance	904	904		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>754 108</b>	<b>239 367</b>	<b>214 741</b>	<b>300 000</b>
Emprunts souscrits en cours exercice	310 482			
Emprunts remboursés en cours exercice	290 628			

**NOTE 7 Retraite**

	Par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite couvert	1 618 milliers d'euros	8 115 milliers d'euros

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, un régime d'évaluation actuarielle a été mis en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 9 733 106 euros dont 1 617 954 euros versés à une compagnie d'assurance.

**Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :**

hypothèses économiques	taux d'intérêt net : 3,17 %	
	augmentation des salaires : 1,7 % inflation comprise	
hypothèses démographiques	Mortalité :	Les tables de mortalité utilisées sont les tables Insee 2009-2011.
	Mobilité :	5,0 % par an jusqu'à 35 ans
		3,0 % jusqu'à 45 ans
		1,5 % jusqu'à 50 ans et 0 % après.
Âge de départ à la retraite	départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les non-cadres	
Âge de départ à la retraite	départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les cadres	

**Convention collective :**

La Société Cegedim est rattachée à la convention collective nationale de la Pharmacie.

**NOTE 8 Périmètre d'intégration fiscale**

Cegedim SA est la société mère tête de Groupe.

Les sociétés suivantes sont intégrées fiscalement en qualité de membre :

- Alliadis, Alliance Software, Amix, CLM, CDS, Cegedim Activ, Cegedim Ingénierie, Cegedim SRH, Cegelease, Cetip, Euroformat, GERS SAS, Hospitalis, Icomed, I gestion, Incams, MedExact, Cegedim Outsourcing, PG Informatique, Pharmastock, Resip, Reportive, RNP, RMI, Sofiloca, Proval SA, Cegedim Stratégie Data France, Decisions Research Europe, Cegedim SRH Montargis, Cegedim Software, ASPLine, Cegedim Assurances, Cegedim Dynamic Framework, I-Assurances, Cegedim IT, Cegedim secteur 1, Santestat et Cegedim Kadrigé ;

- le groupe d'intégration fiscale génère un déficit fiscal d'ensemble reportable de 22 213 milliers d'euros au 31 décembre 2013 ;
- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées bénéficiaires et s'élèvent à 11 176 milliers d'euros ;
- la société mère Cegedim comptabilise un profit d'impôt égal à 11 176 milliers d'euros correspondant au profit d'impôt sur les filiales intégrées déficitaires, plafonné à la charge d'impôt des sociétés bénéficiaires.



**NOTE 9 Éléments relevant de plusieurs postes de bilan**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Entreprises consolidées</b>	<b>Participations</b>	<b>Entreprises liées</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
Participations	995 038	965	0
Prêts	15 313	0	0
<b>Actif circulant</b>			
Créances clients, comptes rattachés	31 286	258	244
Autres créances	4 166	0	0
<b>Dettes</b>			
Dettes financières	0	0	45 094
Dettes fournisseurs, comptes ratt.	16 534	0	2 899
Autres dettes	97 724	120	0
<b>Financiers</b>			
Charges financières	- 7 044	0	- 2 457
Produits financiers	8 604	7	0
<b>Exploitation</b>			
Managements fees			- 1 580
Loyers			- 4 250

**NOTE 10 Avance aux dirigeants**

Conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce, il n'a été alloué aux dirigeants de la Société ni avance, ni crédit.

**NOTE 11 Détail des produits à recevoir**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2013</b>
Dividendes à recevoir	211
<b>CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS</b>	<b>211</b>
Clients, factures à établir	13 103
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>13 103</b>
Fournisseurs, avoirs à recevoir	298
Personnel, produits à recevoir	5
État, TVA et produits à recevoir	333
<b>AUTRES CRÉANCES</b>	<b>635</b>
<b>TOTAL PRODUITS À RECEVOIR</b>	<b>13 950</b>

**NOTE 12** Détail des charges à payer

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2013</b>
Intérêts courus à payer sur emprunts	10 114
Intérêts courus à payer sur participation	37
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>10 151</b>
Fournisseurs, factures à recevoir	4 021
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>4 021</b>
Provision pour congés payés	6 230
Provision RTT	1 265
Provision congés CET	142
Personnel, autres charges à payer	1 355
État, TVA et charges à payer	1 025
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>10 016</b>
Clients, avoirs à établir	3 542
<b>TOTAL</b>	<b>27 730</b>

**NOTE 13** Détail des charges et produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2013</b>
Travail à façon	294
Transpac lignes informatiques	134
Loyers & charges locatives	1 294
Location matériel informatique	213
Redevance Logiciels	907
Entretien Mat. Informatique	167
Maintenance Logiciel	1 598
Charges Financières	619
Autres	491
<b>TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>5 717</b>
Prestation de services	904
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>904</b>

**NOTE 14 Frais émission d'emprunt**

Nature	31/12/2012	Augmentation	Dotations	31/12/2013
Frais d'émission d'emprunts	5 859	7 608	6 708	6 760

En 2013, les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 300 000 milliers d'euros, soit 7 608 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 19/03/2020).

A ce titre, le montant total étalé sur l'exercice s'élève à 849 milliers d'euros.

Le solde de l'étalement des frais d'émission liés au refinancement de la dette en 2011, à la renégociation des conventions en 2012 et à l'emprunt obligataire de 280 000 milliers d'euros en 2010, a été comptabilisé sur 2013. A ce titre, le montant total s'élève à 5 859 milliers d'euros sur l'exercice.

**NOTE 15 Composition du capital social**

Actionnaires	Nb actions détenues	% détenu	Nb de votes simples	Nb de votes doubles	Nb de votes doubles	Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 361 044	52,59 %	53 651	7 307 393	14 614 786	14 668 437	69,00 %
FSI	2 102 061	15,02 %	2 102 061	0	0	2 102 061	9,89 %
Public <sup>(1)</sup>	4 478 903	32,00 %	4 469 168	9 735	19 470	4 488 638	21,11 %
Cegedim <sup>(2)</sup>	55 165	0,39 %	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>13 997 173</b>	<b>100 %</b>	<b>6 624 880</b>	<b>7 317 128</b>	<b>14 634 256</b>	<b>21 259 136</b>	<b>100 %</b>

Catégorie de titres	Nb de titres			Valeur nominal	
	à clôture d'exercice	créés pendant exercice	créés par division du nominal	en début d'exercice	à clôture d'exercice
Actions ordinaires	13 997 173			13 997 173	0,9528

(1) Y compris la participation d'Alliance Healthcare.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

**NOTE 16 Identité de la société mère de Cegedim : FCB**

SA détenue principalement par M. Labrune, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

**NOTE 17** Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
<b>Au 31/12/2009 <sup>(1)</sup></b>	<b>13 337</b>	<b>244 313</b>	<b>889</b>	<b>1 879</b>	<b>51 217</b>	<b>104</b>	<b>61 849</b>	<b>1 385</b>	<b>374 972</b>
Augmentation du capital	0								- 0
Réduction du capital									0
Résultat 2009			445		61 365	39	- 61 849		0
Dividendes					- 13 958				- 13 958
Report à Nouveau									0
Reclassement Réserves				- 515	515				0
Provisions réglementées								284	284
Résultat 2010							20 762		20 762
<b>Au 31/12/2010 <sup>(1)</sup></b>	<b>13 337</b>	<b>244 313</b>	<b>1 334</b>	<b>1 363</b>	<b>99 139</b>	<b>143</b>	<b>20 762</b>	<b>1 669</b>	<b>382 060</b>
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2010					20 717	44	- 20 762		0
Dividendes					- 13 953				- 13 953
Report à Nouveau									0
Reclassement Réserves				- 223	223				0
Provisions réglementées								169	169
Résultat 2011							23 244		23 244
<b>Au 31/12/2011 <sup>(1)</sup></b>	<b>13 337</b>	<b>244 313</b>	<b>1 334</b>	<b>1 140</b>	<b>106 127</b>	<b>188</b>	<b>23 244</b>	<b>1 838</b>	<b>391 520</b>
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2011					23 244		- 23 244		0
Dividendes									0
Report à Nouveau									0
Reclassement Réserves				- 402	402				0
Provisions réglementées								387	387
Résultat 2012							- 82 251		- 82 251
<b>Au 31/12/2012 <sup>(1)</sup></b>	<b>13 337</b>	<b>244 313</b>	<b>1 334</b>	<b>738</b>	<b>129 774</b>	<b>188</b>	<b>- 82 251</b>	<b>2 226</b>	<b>309 656</b>
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2012					- 82 251		82 251		0
Dividendes									0
Report à Nouveau									0
Reclassement Réserves				234	- 234				0
Coût Services Passés					- 1 146				- 1 146
Provisions réglementées								- 381	- 381
Résultat 2013							- 48 937		- 48 937
<b>Au 31/12/2013 <sup>(1)</sup></b>	<b>13 337</b>	<b>244 313</b>	<b>1 334</b>	<b>972</b>	<b>46 143</b>	<b>188</b>	<b>- 48 937</b>	<b>1 845</b>	<b>259 193</b>

(1) Capitaux propres avant répartition.

**NOTE 18 Ventilation du chiffre d'affaires**

<i>En milliers d'euros</i>	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires hors France	Total chiffre d'affaires 31/12/2013
Ventes de marchandises	2	0	2
Production de biens	24	453	476
Production de services	123 651	66 845	190 496
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>123 677</b>	<b>67 298</b>	<b>190 975</b>

**NOTE 19 Résultat financier**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations / Reprises financières	- 70 876	- 103 102
Charges et produits d'intérêt financiers	- 46 918	- 30 106
Dividendes reçus	38 572	43 388
Autre résultat financier (dont gains et pertes de change)*	19 200	- 1 399
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 60 022</b>	<b>- 91 219</b>

(\*) Sur 2013, le poste « autre résultat financier » comprend 23 547 k€ lié aux débouclages de swap euro-dollar.

**NOTE 20 Charges et produits exceptionnels**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	- 3
Dotations aux Amortissements Dérogatoires	- 594
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>- 597</b>
Produit de cession des immobilisations financières	8
Reprise sur Amortissements Dérogatoires	975
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELLES</b>	<b>983</b>

**NOTE 21 Répartition de l'impôt sur les bénéfices**

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	- 59 963	185	- 59 777
Profit d'impôt		11 176	11 176
Résultat exceptionnel à court terme	386	0	386
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	- 373	0	- 373
Impôt lié à des exercices antérieurs		- 171	- 171
Retenue à la source		- 178	- 178
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>	<b>- 59 949</b>	<b>11 013</b>	<b>- 48 937</b>

**NOTE 22 Situation fiscale différée et latente**

L'exercice 2013 génère les charges suivantes déductibles sur exercices ultérieurs :

- Organic : 338 milliers d'euros ;
- participation : 373 milliers d'euros ;

- provision départ en retraite : 6 milliers d'euros ;
- autres provisions non déductibles : 222 milliers d'euros.

L'impôt différé correspondant s'élève à 357 milliers d'euros (avec un taux d'IS de 38 %).

**NOTE 23 Rémunération des organes de direction et d'administration**

Le montant des jetons de présence versés aux Administrateurs s'est élevé à 120 milliers d'euros en 2013 et est comptabilisé dans le poste « Autres charges » du compte de résultat.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	- 494	- 248
Avantages postérieurs à l'emploi	néant	néant
Indemnités de rupture de travail	néant	néant
<b>AVANTAGES COMPTABILISÉS</b>	<b>- 494</b>	<b>- 248</b>
Indemnités de rupture de contrat de travail	néant	néant
<b>AVANTAGES NON COMPTABILISÉS</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>

**NOTE 24 Effectifs moyen**

<i>Effectifs</i>	31/12/2013
Cadres	579
Non cadres	420
Apprentis	19
<b>TOTAL PERSONNEL SALARIÉ</b>	<b>1 018</b>

**NOTE 25 Endettement financier**

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts et dettes financières à long terme (> 5 ans)	300 000	0
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	213 644	456 342
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 an)	10 114	48 870
Concours bancaires courants	70 142	74 776
Total dettes financières	593 899	579 988
Total trésorerie active	5 831	5 497
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>588 068</b>	<b>574 491</b>

**Financement**

En mai 2007, Cegedim a conclu auprès de FCB un prêt de 50,0 millions d'euros, son principal actionnaire (le Prêt FCB). L'accord de prêt entre Cegedim SA et FCB a été signé le 7 mai 2007 ; il a ensuite été amendé le 5 septembre 2008 puis le 21 septembre 2011 en vue d'une prorogation de la durée du prêt et d'une modification du taux d'intérêt applicable. En décembre 2009, FCB a souscrit pour 4,9 millions d'euros d'actions à titre de remboursement d'une portion de la dette, ce qui a entraîné une réduction du solde du prêt FCB qui est passé à 45,1 millions d'euros. Le prêt FCB arrive à maturité en juin 2016.

Le 10 juin 2011, Cegedim a conclu un accord de prêt à terme et de facilité de crédit revolving multidevises pour un total de 280,0 millions d'euros.

Le 27 juillet 2010, le Groupe a émis un emprunt obligataire de premier rang au taux de 7,0 % d'un montant de 300,0 millions d'euros remboursable le 27 juillet 2015. Cette émission n'était pas soumise aux exigences de déclaration de la Loi américaine sur les valeurs mobilières. L'emprunt obligataire est coté en Bourse de Luxembourg et son code ISIN est FR0010925172. En novembre 2011, sur le marché, Cegedim a procédé à un rachat d'obligations pour un montant de 20 millions d'euros et les a annulées. Par conséquent, le montant global en circulation des obligations était de 280,0 millions d'euros.

Le 20 mars 2013, Cegedim a émis un emprunt obligataire de premier rang à 6,75 % d'un montant de 300 millions d'euros selon les règles Reg S et 144A, arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2020. L'emprunt obligataire est coté en Bourse de Luxembourg et les codes ISIN sont XS0906984272 et XS0906984355. Le prix d'émission a été de 100 % de la valeur nominale. Cegedim a utilisé le produit de l'émission pour les opérations suivantes :

- racheter les obligations à 7 % arrivant à échéance en 2015, suite à une offre de rachat au prix de 108 %, sur un montant en principal de 111,5 millions d'euros. En incluant les intérêts échus

et non versés, le montant total s'élève à 121,5 millions d'euros. Le montant des obligations en circulation est de 168,6 millions d'euros ;

- rembourser le prêt à terme ;
- rembourser les tirages faits sur le crédit revolving ;
- payer les frais et dépenses liés à ces opérations.

Suite à ces opérations, au 31 décembre 2013, la dette était structurée de la manière suivante :

- emprunt obligataire de 168,6 millions d'euros à 7 % arrivant à échéance le 27 juillet 2015 ;
- emprunt obligataire de 300 millions d'euros à 6,75 % arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2020 ;
- crédit revolving de 80 millions d'euros, non tiré, arrivant à échéance le 10 juin 2016 ;
- prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance en juin 2016 ;
- facilités de découvert de 46,5 millions d'euros dont 12,7 millions d'euros utilisés.

L'exposition de la dette à la variation des taux Euro est partiellement couverte par une couverture de Taux Euro.

Au 31 décembre 2013, la couverture de la dette à la variation des Taux Euro se compose de trois swap amortissables à prime nulle receveur Euribor 1 mois préfixé, payeur Taux Fixe défini comme suit :

- taux de 4,565 % sur un montant notionnel couvert de 20 000 milliers d'euros amortissable jusqu'à l'échéance du 29/12/2017 ;
- taux de 4,57 % sur un montant notionnel couvert de 20 000 milliers d'euros amortissable jusqu'à l'échéance du 29/12/2017 ;
- taux de 4,58 % sur un montant notionnel couvert de 20 000 milliers d'euros amortissable jusqu'à l'échéance du 29/12/2017.

Le montant total de notionnel couvert est de 60 000 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

## NOTE 26 Engagements hors bilan

### Caution de Cegedim à ses filiales

#### FILIALE CEGEDIM USA INC

Caution en faveur de la Bank of America à hauteur de 3,5 millions de dollars (autorisation du CA du 27 décembre 2007) ramenée à 2,25 millions de dollars le 1<sup>er</sup> mai 2010.

#### FILIALE INPS

Caution de 4 M€ en faveur de Lancashire County Council dans le cadre du renouvellement du bail pour les locaux situés à Cherstey (Royaume-Uni) (autorisation du CA du 18 avril 2013).

#### FILIALE INCAMS

Cegedim se porte garante à première demande pour garantir le paiement des sommes dont le paiement incomberait à INCAMS, elle-même garante de sa filiale IGESTION (ex Hosta), pour rembourser le prêt consenti par INCAMS, AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE et MUTUELLE MIEUX ÊTRE (co-détenteur de VSS).

#### TOUTES FILIALES

Autorisation pour une durée d'un an à donner cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 5 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 2 millions d'euros (autorisation du CA du 4 mars 2013).

## NOTE 27 Actions propres

Au cours de l'année 2013, la Société n'a procédé à aucune opération d'acquisition ou de cession d'action propre hormis les actions achetées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

## NOTE 28 Attribution d'actions gratuites

Les Conseils du 29 juin 2011, du 19 septembre 2012 et du 4 juin 2013 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2011 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les Conseils du 21 mars 2008, du 5 novembre 2009 et du 8 juin 2010 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2008 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.

Le plan du 21 mars 2008 a autorisé une attribution maximum de 43 410 actions gratuites.

Le plan du 5 novembre 2009 a autorisé une attribution maximum de 28 750 actions gratuites.

Le plan du 8 juin 2010 a autorisé une attribution maximum de 32 540 actions gratuites.

Le plan du 29 juin 2011 a autorisé une attribution maximum de 41 640 actions gratuites.

Le plan du 19 septembre a autorisé une attribution maximum de 31 670 actions gratuites.

Le plan du 4 juin 2013 a autorisé une attribution maximum de 48 870 actions gratuites.

- l'attribution des dites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution et de quatre ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- à compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

À la clôture du 31 décembre 2013, Cegedim SA a dans ses comptes une provision de 1 331 milliers d'euros.



**NOTE 29 Information relative au DIF**

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés au 31/12/2013 est de 86 170.

**NOTE 30 Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est à signaler que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 221 378 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt correspondant auxdites dépenses et charges s'élève à 84 124 euros.

**20.2.3 RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES – CEGEDIM SA**

Date d'arrêté	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<b>Durée de l'exercice (mois)</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506
Nombre d'actions					
■ ordinaires	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173
■ à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
■ par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
■ par droit de souscription	-	-	-	-	-
<b>Opérations et résultats</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	190 974 709	184 087 377	177 283 817	170 162 287	155 886 602
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	39 909 091	35 116 400	34 317 933	30 639 150	57 003 642
Impôts sur les bénéfices	- 11 012 546	- 9 372 459	- 4 165 197	- 5 208 993	- 9 130 424
Participation des salariés	372 976	195 158	451 211	287 615	315 858
Dot. amortissements et provisions	99 485 405	126 545 120	14 787 823	14 798 566	3 969 548
Résultat net	- 48 936 743	- 82 251 419	23 244 096	20 761 963	61 848 660
Résultat distribué	-	-	-	13 997 173	13 997 173
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôt, participation, et avant dot. amortissements et provisions	3,61	3,16	2,72	2,54	4,70
Résultat après impôt, participation, et dot. amortissements et provisions	- 3,5	- 5,88	1,66	1,48	4,42
Dividende attribué	-	-	-	1,00	1,00
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	1 018	1 052	1 077	1 036	1 005
Masse salariale	51 110 333	51 755 987	51 518 673	49 314 464	46 540 430
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales...)	24 527 369	25 226 189	24 061 562	22 751 129	21 845 703

## 20.2.4 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2013

Sociétés	Nombre d'actions ou de parts	% de participation	Valeurs nettes d'inventaire
<b>I - Titres de participation</b>			
<b>1. Sociétés françaises</b>			
Amix	500	100,00 %	7 622
Alliadis	8 161	100,00 %	44 224 377
Alliance Software	102 500	100,00 %	8 962 245
Cds	500	100,00 %	63 953 088
Cegedim Activ	873 900	100,00 %	30 000 000
Cegedim Assurances	10	100,00 %	100
Cegedim Dynamic Framework	10	100,00 %	100
Cegedim Healthcare Software	100	100,00 %	10 000
Cegedim IT	10	100,00 %	100
Cegedim Kadrigé	10	100,00 %	100
Cegedim Logiciel Medicaux	1 000	100,00 %	10 073 973
Cegedim Outsourcing	25 000	100,00 %	3 888 657
Cegedim Secteur 1	10	100,00 %	100
Cegedim SRH	9 776 597	100,00 %	5 040 841
Cegelease	6 450	100,00 %	10 219 374
Cetip	39 340	99,74 %	1 215 767
CSD	1 000	100,00 %	7 681 910
Edipharm	200	20,00 %	3 049
GERS SAS	50	100,00 %	0
Hospitalis	1 000	100,00 %	37 000
I-assurances	10	100,00 %	100
Icomed	2 500	100,00 %	188 656
Incams	2 500	100,00 %	1 165 938
iGestion	1	0,00 %	1
MedExact	6 549	100,00 %	654 900
Pharmastock	5 000	100,00 %	576 225
Reportive SA	80 019 361	100,00 %	2 448 150
Resip	1 600	100,00 %	20 434 710
RNP	26 000	100,00 %	2 429 694
SAS premium cegedim	50 000	50,00 %	50 000
Santestat	100	100,00 %	1 000
Sofiloca	1 000	100,00 %	15 245
SCI 2000	159	68,83 %	846 739
Netfective Technology	130 725	6,08 %	589 254
Nex & Com	240	20,00 %	13 332

Sociétés	Nombre d'actions ou de parts	% de participation	Valeurs nettes d'inventaire
<b>2. Sociétés étrangères</b>			
Cegedim USA	10 000	100,00 %	189 937 777
Cegedim do Brasil	1 736 825	100,00 %	0
Cegedim Holding GmbH	500	100,00 %	2 046 032
Cegedim GmbH (Autriche)	13 000	100,00 %	0
Cegedim UK limited	4 150 000	100,00 %	5 200 054
In Practice Systems (Angleterre)	14 000 000	100,00 %	1
Thin (Angleterre)	100	100,00 %	0
Cegedim world int.services Ltd	6 000	100,00 %	60 000 000
Cegedim Computer Technics	100	100,00 %	3 195
Cegedim Turkey	23 355	26,41 %	496 911
Cegedim Hellas	11 933	99,99 %	360 244
Cegedim Roumania srl	444	100,00 %	1 030 533
Cegedim sk sro (Slovaquie)	100	100,00 %	8 125
Croissance 2006 (Belgique)	13 781	100,00 %	6 242 793
Cegedim Belgique	2 999	99,97 %	268 985 409
Csd belgium (ex : BKL Pharma Consulting)	1	0,02 %	10
Gers Maghreb (Tunisie)	630	6,42 %	40 492
Cegedim Tunisie	500	50,00 %	127 758
Cegedim Algérie	1 000	100,00 %	85 000
Cegedim cz (Tchéquie)	1 000	100,00 %	1 170 796
Cegedim Italie	9 999 882	100,00 %	10 024 736
Cegedim Trends (Egypte)	28	70,00 %	434 351
Cegedim Espagne	900 000	100,00 %	1 656 337
Cegedim Portugal	5 000	8,93 %	430 035
Next Software (Tunisie)	34 424	94,51 %	177 033
Cegedim Ilc (Russie)	100	99,99 %	2 096 222
<b>TOTAL TITRES DE PARTICIPATION VALEUR NETTE</b>			<b>765 286 193</b>
<b>II - Autres titres immobilisés</b>			
<b>1. Sociétés françaises</b>			
Titres cotés			néant
<b>2. Sociétés étrangères</b>			
<b>néant</b>			
<b>III - Valeurs mobilières de placement</b>			
Actions attribuées aux salariés			971 577
Liquidités Chevreux			500 000
Compte Epargne CFM			791 918
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>			<b>767 549 688</b>

## 20.3 RAPPORTS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX

### 20.3.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CEGEDIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits caractéristiques de l'exercice 2013 – paragraphe E) Dépréciations des titres de Cegedim USA » et la note 2 « Règles et méthodes comptables – paragraphe C) Participations et autres titres » de l'annexe qui décrivent les éléments ayant conduit la société à comptabiliser une dépréciation des titres de Cegedim USA.

#### 2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### ACTIVATION DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 2 « Règles et méthodes comptables – paragraphe A) Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

##### VALORISATION DES PARTICIPATIONS

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2 « Règles et méthodes comptables – paragraphe C) Participations et autres titres » de l'annexe aux comptes annuels décrit l'évaluation des titres de participation. La méthode a pour objectif de comparer le montant des titres de participation à l'actif net comptable consolidé de la filiale. Nous avons procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour les estimations des valeurs d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et approprié de l'information donnée dans l'annexe aux comptes annuels.

### ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La note 2 « Règles et méthodes comptables – paragraphe F) Engagements de retraite » de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 7 de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Courbevoie, le 11 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre Français De Grant Thornton International**  
Solange Aiache

**Mazars**  
Jérôme de Pastors

## 20.3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CEGEDIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes comptables » et la note 7 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent notamment les circonstances dans lesquelles une dépréciation d'écarts d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie CRM et données stratégiques a été comptabilisée au 31 décembre 2013.

### 2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### ACTIVATION DE FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les paragraphes « Principes comptables – Immobilisations incorporelles et Dépréciations d'actifs » des états financiers fournissent une information appropriée.

#### TESTS DE DÉPRÉCIATION

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 7 de l'annexe décrit les circonstances dans lesquelles une dépréciation d'écarts d'acquisition du secteur CRM et données stratégiques a été comptabilisée au 31 décembre 2013.

La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et recherche également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Principes comptables – Dépréciation d'actifs (IAS 36) » des états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que le paragraphe « Principes comptables – Dépréciations d'actifs (IAS 36) » ainsi que la note 7 aux états financiers donnent une information appropriée.

### ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le paragraphe « Principes comptables – Indemnités de départ à la retraite » précise également les modalités d'évaluation des engagements de retraite. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 13 aux états financiers fournit une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et approprié de l'information dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 11 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre Français De Grant Thornton International**

Solange Aïache

**Mazars**

Jérôme de Pastors

## 20.3.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

### Société Cegedim

#### Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. 1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article 225-38 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### 1.1.1 AVEC INPS

Nature et objet : Garantie de paiement des loyers de la filiale INPS par votre société, autorisée par le conseil d'administration du 18 avril 2013

Le bail des locaux de la filiale anglaise INPS est en cours de renouvellement. Ce bail comportait une clause de garantie de paiement des loyers par votre société et le bailleur pose comme condition impérative, le maintien de cette garantie pour le renouvellement.

Dans ce cadre, il est demandé à votre société de cautionner sa filiale pour un montant total de 4 millions de livres.

Administrateurs concernés : Messieurs Pierre Marucchi et Laurent Labrune

#### 1.1.2 AVEC CEGEDIM ALGÉRIE

Nature et objet : Abandon de créance envers la filiale Cegedim Algérie, autorisé par le conseil d'administration du 19 septembre 2013

Votre société a consenti à votre filiale Cegedim Algérie un abandon de créance de 262 114,72 euros au titre de l'exercice 2013.

Actionnaire concerné : la société Cegedim représentée par Monsieur Jean-Claude Labrune

### 2. 2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 2.1.1 AVEC LA SCI MAG

Nature et Objet : Location de locaux au 110-112, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt.

Modalités : Loyers pris en charge en 2013 (hors charges) : 30 860 €

#### 2.1.2 Avec la société FCB

##### 2.1.2.1 Locaux et parkings au 131-137, rue d'Aguesseau

Nature et Objet : Location de locaux et parkings au 131-137, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt.

Modalités : Loyers pris en charge en 2013 (hors charges) : 3 912 355 €



### 2.1.2.2 Locaux et parkings au 104-106, rue d'Aguesseau

Nature et Objet : Location de parkings au 104-106, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt.

Modalités : Loyers pris en charge en 2013 (hors charges) : 5 671 €

### 2.1.2.3 Locaux et parkings au 8 impasse Latécoère

Nature et Objet : Location de locaux et parkings au 8 impasse Latécoère, à Vélizy-Villacoublay.

Modalités : Loyers pris en charge en 2013 (hors charges) : 315 137 €

### 2.1.2.4 Contrat de prestations

Nature et Objet : Contrat de prestations en matière de conseil stratégique, ressources humaines, marketing, finance, budget et système d'informations interne.

Modalités : Prestations prises en charge en 2013 : 1 580 000 €

### 2.1.3 Avec Madame Aude Labrune-Marysse et Monsieur Laurent Labrune

Nature et objet : Cession temporaire à la société CEGEDIM de l'usufruit sur les parts de la SCI du 114 Rue d'Aguesseau Bureau :

- 198 titres démembrés appartenant à parts égales à Madame Aude Labrune-Marysse et Monsieur Laurent Labrune,
- durée de la cession de l'usufruit : 18 ans à compter du 9 octobre 2006, soit jusqu' au 8 octobre 2024.

### 2.1.4 AVEC LA SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU

Nature et objet : La SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU et votre société ont réceptionné le 23 décembre 2008 les travaux relatifs à la construction de l'immeuble situé à Boulogne-Billancourt (Hauts de Seine), 114 à 116 bis rue d'Aguesseau, objet du bail en l'état futur d'achèvement signé entres elles.

Au titre de l'avenant 1 au dit bail en état futur d'achèvement, la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU a donné à bail commercial à votre société, l'immeuble situé à Boulogne-Billancourt (Hauts de Seine), 114 à 116 bis rue d'Aguesseau pour une durée de douze ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2020, avec renonciation à la faculté de résiliation à l'issue de chaque période triennale.

Modalités : Loyers pris en charge en 2013 (hors charges) : 933 782 €

### 2.1.5 AVEC LA SCI BUR

Nature et objet : Location de locaux au 112, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt.

Modalités : Loyer réglé en 2013 (hors charges) : 88 248 €

### 2.1.6 AVEC LA SOCIÉTÉ GERS SAS

Nature et objet : Cegedim s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard...) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de la future GERS SAS, des données fournies par Datapharm.

Fait à Paris et Courbevoie, le 11 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
Membre Français De Grant Thornton International

Solange Aiache

**Mazars**

Jérôme de Pastors

## 20.3.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

### Société CEGEDIM Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2014 (9<sup>ème</sup> résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés, par voie d'offres visées au paragraphe II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier, pour un montant nominal maximum de 2.600.000 euros et dans la limite de 20 % du capital par an, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre d'actions à créer dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délégation pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du code de commerce.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Paris et Courbevoie, le 11 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
Membre Français De Grant Thornton International  
Solange Aïache

**Mazars**  
Jérôme de Pastors

## 20.3.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

### Société CEGEDIM

#### Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2014 (10<sup>ème</sup> résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de la Société adhérant au plan d'épargne d'entreprise, pour un montant nominal maximum de 400 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des actions qui pourront être souscrites par les salariés ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Cette augmentation est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Fait à Paris et Courbevoie, le 11 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
Membre Français De Grant Thornton International  
Solange Aïache

**Mazars**  
Jérôme de Pastors

20

## 20.3.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES

### Société Cegedim Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2014 (14<sup>ème</sup> résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des membres du personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux de votre société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions qui pourront être attribuées dans le cadre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la société à la date de la décision d'attribution par le conseil d'administration.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente assemblée à attribuer des actions gratuites existantes.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Paris et Courbevoie, le 11 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre Français De Grant Thornton International**  
Solange Aïache

**Mazars**  
Jérôme de Pastors

## 20.3.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CEGEDIM

### Société CEGEDIM

#### Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CEGEDIM et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

#### AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Courbevoie, le 11 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
Membre Français De Grant Thornton International  
Solange Aiache

**Mazars**  
Jérôme de Pastors

## 20.3.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉS ORGANISMES TIERS INDÉPENDANTS, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

### Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cegedim, désignés organismes tiers indépendants, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

#### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration de Cegedim d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société Cegedim (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans la note méthodologique.

#### INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe entre 1 et 4 personnes au cours des différentes phases de nos travaux, entre décembre 2013 et février 2014, pour une durée d'environ 9 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 <sup>(1)</sup>.

#### 1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

présentée au paragraphe « note méthodologique » du rapport sur les obligations en matière sociale, environnementale et sociétale en faveur du développement durable du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## 2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec la personne responsable de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes <sup>(2)</sup>, nous avons, au niveau du Département Finance du Groupe :

- consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions, et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris et Courbevoie, le 11 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre Français De Grant Thornton International**

Solange Aiache

Jérôme de Pastors

Associé

**Mazars**

Emmanuelle Rigaudias

Associée RSE & Développement Durable

(2) Effectif total au 31/12/2013, Effectif ventilé par zone géographique, Effectif ventilé par sexe, Age moyen de l'effectif, Recrutements en CDI et CDD, Départs (dont licenciements), Consommations d'électricité, Emissions de CO<sub>2</sub>

## 20.4 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

### 20.4.1 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2013 (et leur comparatif au 31 décembre 2012 et 2011) et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 (et leur comparatif conforme au référentiel IFRS au 31 décembre 2012 et 2011) ont été audités par les Commissaires aux comptes. Leurs rapports relatifs à l'exercice 2013 sont présentés respectivement aux chapitres 20.3 du présent Document de Référence.

Les rapports relatifs à l'exercice 2012 sont présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2013 sous le numéro D.13-0105.

Les rapports relatifs à l'exercice 2011 sont présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 avril 2012 sous le numéro D.12-0301.

Ces rapports et les comptes qui leur sont annexés sont incorporés par référence dans le présent Document de Référence.

### 20.4.2 AUTRES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT DE RÉFÉRENCE AYANT ÉTÉ VÉRIFIÉES PAR LES CONTRÔLEURS LÉGAUX

L'intégralité du présent Document de Référence et ses annexes ont été soumis à la lecture des Commissaires aux comptes et a fait l'objet d'une lettre de fin de travaux dont les remarques éventuelles sont reproduites, le cas échéant, dans l'attestation du responsable du

Document de Référence figurant au chapitre 1 du présent Document de Référence.

### 20.4.3 SOURCE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les informations financières figurant dans le présent Document de Référence sont tirées des états financiers vérifiés par Cegedim.

## 20.5 DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

À la date du présent Document de Référence, les dernières informations financières vérifiées remontent au 31 décembre 2013.

## 20.6 INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES

Aucune information financière intermédiaire n'a été publiée depuis le 31 décembre 2013.



## 20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dans le passé, la politique de distribution de dividendes consistait à augmenter chaque année le dividende dans les mêmes proportions que le résultat net.

Le Groupe n'a pas versé de dividendes au titre des exercices 2011, 2012 et 2013.

Le Groupe ne prévoit pas de verser de dividendes réguliers en numéraire. Toute décision de distribuer et de verser des dividendes à l'avenir, relèvera de la discrétion du Conseil d'Administration de Cegedim et dépendra, notamment, des résultats des opérations du Groupe, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que son Conseil d'Administration jugera pertinents.

En outre, la capacité du Groupe à verser des dividendes est, et peut être, limitée par les covenants d'endettement conclus ou à conclure par le Groupe ou ses filiales.

Tous les dividendes qui n'ont pas été perçus au-delà de cinq ans à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits, conformément à la loi, au profit de l'Etat.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Nombre d'actions	Revenus éligibles à l'abattement			
		Dividende		Revenus non éligibles à l'abattement	
		Par action	Global	Autres revenus distribués	
2010	13 997 173	1,00 €	13 997 173,00 € *	Néant	Néant
2011	13 997 173	0,00 €	0,00 €	Néant	Néant
2012	13 997 173	0,00 €	0,00 €	Néant	Néant

\* Le dividende réellement versé au titre de 2010 s'est élevé à 13 952 709 € car les actions autodétenues n'ouvrent pas droit au dividende.

## 20.8 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Cf. chapitre 4 du présent Document de Référence.

## 20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

La situation financière ou commerciale du Groupe, depuis la fin de l'exercice 2013, n'a pas connu de changement significatif.



# 21

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<b>21.1 CAPITAL SOCIAL</b>	<b>250</b>	<b>21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS</b>	<b>252</b>
21.1.1 Montant du capital souscrit	250	21.2.1 Objet social de Cegedim	252
21.1.2 Actions non représentatives du capital	250	21.2.2 Dispositions contenues dans l'acte constitutif et les statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction	253
21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par Cegedim ou en son nom	250	21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	253
21.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	250	21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	253
21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et toute obligation attachées au capital souscrit, mais non libérées, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	250	21.2.5 Conditions dans lesquelles sont convoquées les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires	254
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	251	21.2.6 Dispositions de l'acte constitutif et des statuts qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société	254
21.1.7 Historique du capital social	251	21.2.7 Dispositions de l'acte constitutif et des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	254
21.1.8 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3)	251	21.2.8 Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi	254

## 21.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Société Cegedim SA est fixé à la somme de 13 336 506,43 euros.

Les informations qui suivent sont données à la date du 31 décembre 2013.

---

### 21.1.1 MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

Le nombre d'actions autorisées est de 13 997 173 actions. Les actions ont une valeur nominale de 0,9528 euro.

Il n'existe pas de capital autorisé non émis ni d'actions émises non totalement libérées.

Le nombre des actions est inchangé au 31 décembre 2013 et s'élève à 13 997 173.

---

### 21.1.2 ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

---

### 21.1.3 NOMBRE, VALEUR COMPTABLE ET VALEUR NOMINALE DES ACTIONS DÉTENUËS PAR CEGEDIM OU EN SON NOM

Au 31 décembre 2013, Cegedim détient 55 165 actions en propre.

---

### 21.1.4 MONTANT DES VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

Il n'existe pas d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions, ni de bons de souscription d'actions ou toute autre valeur mobilière susceptible d'augmenter le capital.

---

### 21.1.5 CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET TOUTE OBLIGATION ATTACHÉES AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBÉRÉES, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT À AUGMENTER LE CAPITAL

Néant.

## 21.1.6 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PRÉVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

Néant.

## 21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Date	Opération	Nombre de titres		Primes (en euros)	Capital (en euros)	Nominal (en euros)
		Créés	Après opérations			
	Nombre de titres initial	488 300	-	-	-	15.24
12/1994	Absorption de Cegedim <sup>(1)</sup>	6 594	494 894	3 308 684,72	7 544 610,39	15.24
	Division du nominal par 4	1 484 682	1 979 576	-	7 544 610,39	3.81
	Augmentation du capital	120 000	2 099 576	7 090 892,39 <sup>(2)</sup>	8 001 957,45	3.81
04/1998	Division du nominal par 4	6 298 728	8 398 304	-	8 001 957,45	0,9528063
12/2000	Conversion du capital en euros <sup>(3)</sup>	-	8 398 304	-	8 001 904,05	0,9528
12/2000	Augmentation de capital par apport en nature	891 112	9 289 416	70 900 927,60 <sup>(4)</sup>	8 850 955,56	0,9528
12/2000	Augmentation de capital par apport en numéraire	42 033	9 331 449	73 910 793,03 <sup>(5)</sup>	8 891 004,61	0,9528
12/2009	Augmentation de capital en numéraire	4 665 724	13 997 173	-	13 336 506,43	0,9528

(1) FCB, qui détenait, depuis sa création en 1989, 98,61 % de Cegedim, a absorbé Cegedim le 26 décembre 1994 et a repris sa dénomination.

Cette opération à caractère interne s'est faite sur la base de la valeur comptable des sociétés.

(2) Cumul de la prime de fusion de 1994, et de 3 782 207,67 euros de prime d'émission.

(3) Lors de la conversion du capital en euros, il a été décidé de fixer le nominal de l'action à 0,9528 euro. L'arrondi de conversion sur la base de 8 398 304 actions (soit 53,40 euros) a donné lieu à une réduction de capital affectée en compte de réserves indisponibles.

(4) Le cumul des primes mentionnées en (2) est majoré de la prime d'apport de 63 810 035,21 euros.

(5) Le cumul des primes mentionnées en (3) est majoré de la prime d'émission de 3 009 865,44 euros.

## 21.1.8 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L. 225-100-3)

En cas d'offre publique, il n'existe pas de dispositions particulières susceptibles d'avoir une incidence sur :

- la structure du capital de la Société ;
- les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ;
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;

- les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.

En outre :

- il n'existe pas de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 ;
- il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, (à l'exception des droits de vote doubles, dont l'attribution est totalement indépendante de la survenance d'une offre publique) ;

- il n'est prévu aucun mécanisme particulier de contrôle dans le système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ledit personnel ;
- la Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- les accords conclus par la Société, qui sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, sont relativement peu nombreux et relèvent d'un caractère confidentiel ; les facultés de modification ou de résiliation n'ont aucun caractère systématique, et, dans le cas d'une telle éventualité, n'auraient qu'un impact relativement peu significatif pour la Société ;
- il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Concernant des accords conclus par la Société et susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, Cegedim n'a pas pour politique de pratiquer de tels accords. En revanche, il existe des clauses de protection des propriétés intellectuelles du Groupe.

## 21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

### 21.2.1 OBJET SOCIAL DE CEGEDIM

Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ayant une activité de traitement de l'information, d'études et de marketing ;
- les prestations de services sous leurs divers aspects et dans les divers domaines ;
- les études économiques et sociales de tous genres sous leurs divers aspects et dans leurs divers domaines, notamment les études statistiques, financières, commerciales et juridiques, les études de marchés, les sondages d'opinions, les enquêtes de tous genres et en tous domaines, la constitution et l'exploitation de panels, les relations publiques, la publicité, les calculs de toutes sortes ;
- l'organisation, la gestion des entreprises et l'information de celles-ci par tous moyens les plus divers ;
- la documentation par tous les moyens et dans tous les domaines, notamment scientifique, économique, social, statistique, etc. ;
- le marketing, notamment la pénétration des divers marchés avec toutes les activités qu'une telle pénétration requiert ;
- toute activité intéressant l'information et son traitement, l'informatique, la mécanographie sous tous les aspects de leur conception et de leur exploitation dans les divers domaines ;
- toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ou de toute entreprise tierce ;
- l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;
- la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique, ou location-gérance.

## 21.2.2 DISPOSITIONS CONTENUES DANS L'ACTE CONSTITUTIF ET LES STATUTS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les dispositions des statuts de Cegedim concernant les membres de ses organes d'administration et de direction sont conformes à la législation en vigueur, exception faite des modalités ci-dessous :

- sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque Administrateur est tenu d'être propriétaire pendant toute la durée de son mandat d'une action au moins ;
- nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 85 ans. Si le Président en exercice vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration ;
- nul ne peut être nommé Administrateur s'il est âgé de plus de 85 ans ;
- les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque Administrateur disposant d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante ;
- nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 85 ans. Si le Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

## 21.2.3 DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D' ACTIONS EXISTANTES

Toutes les actions composant le capital de la Société sont de même catégorie.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 1995 a décidé qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, serait attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et aux actionnaires ressortissant d'un état membre de l'Union européenne.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées

gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Tous dividendes qui n'ont pas été perçus au-delà de cinq ans à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits, conformément à la loi, au profit de l'État.

Les actions autodétenues ne donnent pas droit à dividende : la quote-part afférente est imputée au compte report à nouveau.

## 21.2.4 ACTIONS NÉCESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

Il n'existe pas de conditions plus strictes que celles prévues par la loi pour modifier les droits des actionnaires.

---

### **21.2.5 CONDITIONS DANS LESQUELLES SONT CONVOQUÉES LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES ET LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES DES ACTIONNAIRES**

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu désigné par l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel

que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité d'actionnaire cinq jours au moins avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

---

### **21.2.6 DISPOSITIONS DE L'ACTE CONSTITUTIF ET DES STATUTS QUI POURRAIENT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER, DE DIFFÉRER OU D'EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

Néant.

---

### **21.2.7 DISPOSITIONS DE L'ACTE CONSTITUTIF ET DES STATUTS FIXANT LE SEUIL AU-DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ÊTRE DIVULGUÉE**

Les statuts n'ont pas prévu de disposition particulière concernant la déclaration de franchissement de seuil.

Seules les dispositions légales sont applicables.

---

### **21.2.8 CONDITIONS IMPOSÉES PAR L'ACTE CONSTITUTIF ET LES STATUTS, RÉGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL, LORSQUE CES CONDITIONS SONT PLUS STRICTES QUE LA LOI**

Néant.





# 22

## CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants, pour les deux années précédant la publication du présent Document de Référence, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, auxquels Cegedim ou tout autre membre du Groupe est partie, concernent les opérations de croissance externe. Ils sont systématiquement couverts par des accords de confidentialité. Lorsque ces transactions sont conclues et qu'elles sont susceptibles de présenter une incidence significative sur la situation de l'émetteur, elles font l'objet d'un communiqué de presse, également consultable sur le site de la Société ([www.cegedim.com](http://www.cegedim.com)).

Cf. chapitre 5.2 du présent Document de Référence pour un rappel de ces opérations.

Tout contrat souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date du présent Document de Référence, fait l'objet d'une mention dans les engagements hors bilan, figurant en note 24 aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de Référence.



# 23

## INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.



# 24

## DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

---

24.1 RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION  
FINANCIÈRE 258

---

24.2 CALENDRIER INDICATIF DES DATES  
DE PUBLICATION DES INFORMATIONS  
FINANCIÈRES 258

---

24.3 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL 2013 259

Les statuts, actes constitutifs, tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de Cegedim SA et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de Référence, peuvent, le cas échéant, être consultés au siège de Cegedim SA.

Sont notamment disponibles sur le site Internet de la Société ([www.cegedim.com/finance](http://www.cegedim.com/finance)) le présent Document de Référence et les communiqués financiers.

En application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-dessous un tableau faisant état de toutes les informations publiées ou rendues publiques par Cegedim, au cours de l'année 2013 pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

## 24.1 RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Jan Eryk Umiastowski, Directeur des Relations Investisseurs et Directeur des Investissements, est entre autre, responsable des relations avec les investisseurs.

Pour obtenir tous les documents publiés par le Groupe, ainsi que pour toute information financière, il convient de s'adresser à :

Cegedim - Direction de la Communication Financière

137, rue d'Aguesseau

92100 Boulogne-Billancourt, France

Téléphone : + 33 (0)1 49 09 22 00

Télécopieur : + 33 (0)1 46 03 45 95

e-mail : [investor.relations@cegedim.com](mailto:investor.relations@cegedim.com)

## 24.2 CALENDRIER INDICATIF DES DATES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le calendrier indicatif des publications 2014 figure ci-dessous. Il a été élaboré sur la base des informations connues à ce jour.

- 29 avril 2014 après Bourse : Publication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2014.
- 27 mai 2014 après Bourse : Publication des résultats du premier trimestre 2014.
- 29 juillet 2014 après Bourse : Publication du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2014.
- 18 septembre 2014 après Bourse : Publication des résultats du premier semestre 2014.
- 19 septembre 2014 : Réunion SFAF de présentation des résultats du premier semestre 2014.
- 28 octobre 2014 après Bourse : Publication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2014.
- 27 novembre 2014 après Bourse : Publication des résultats du troisième trimestre 2014.

## 24.3 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL 2013

Date	Nom du document	AMF <sup>(1)</sup>	Greffe <sup>(2)</sup>	Site Cegedim <sup>(3)</sup>
16/12/2013	Présentation du 4 <sup>ème</sup> Investor Summit			x
13/12/2013	Annonce du 4 <sup>ème</sup> Investor Summit	x		x
11/12/2013	Déclaration des transactions sur actions propres	x		x
28/11/2013	Annonce de la publication du Rapport Financier du T3 2013	x		x
28/11/2013	Rapport Financier du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2013	x		x
28/11/2013	Présentation des résultats du T3 2013			x
28/11/2013	Résultats du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2013	x		x
28/10/2013	Présentation du chiffre d'affaires du T3 2013			x
28/10/2013	Chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2013	x		x
24/10/2013	Annonce de la mise à jour de l'Agenda Financier 2013			x
19/09/2013	Annonce de la publication du Rapport Financier Semestriel 2013	x		x
19/09/2013	Rapport Financier Semestriel 2013	x		x
19/09/2013	Présentation des résultats semestriels 2013			x
19/09/2013	Résultats consolidés semestriels 2013	x		x
30/08/2013	Approbation des comptes sociaux et consolidés 2012			x
30/07/2013	Présentation du chiffre d'affaires du T2 2013			x
30/07/2013	Chiffre d'affaires semestriel 2013	x		x
24/07/2013	Comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2012		x	
05/07/2013	Déclaration des transactions sur actions propres	x		x
02/07/2013	Bilan semestriel du contrat de liquidité de la Société Cegedim	x		x
01/07/2013	Déclaration des transactions sur actions propres	x		x
06/06/2013	Résultat des votes des résolutions de l'AG			x
04/06/2013	Annonce de la publication du Rapport Financier du T1 2013	x		x
04/06/2013	Rapport Financier du 1 <sup>er</sup> trimestre 2013	x		x
04/06/2013	Présentation des résultats du T1 2013			x
04/06/2013	Résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre 2013	x		x
21/05/2013	Déclaration des transactions sur actions propres	x		x
06/05/2013	Présentation du chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2013			x
06/05/2013	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2013	x		x
29/04/2013	Convocation à l'AG du 06/06/2013			x
25/04/2013	Déclaration des dirigeants	x		
22/04/2013	Déclaration des transactions sur actions propres	x		x
12/04/2013	Déclaration des transactions sur actions propres	x		x
05/04/2013	Déclaration des transactions sur actions propres	x		x
20/03/2013	Closing of €300 million senior notes due 2020	x		x
15/03/2013	Announce of a pricing of €300 million senior notes	x		x
14/03/2013	Results of the Tender Offer	x		x
08/03/2013	Launch of an offering of €300m senior notes	x		x
07/03/2013	Announce of a Tender Offer for the 7.0 per cent bond	x		x
06/03/2013	Annonce de la publication du Document de Référence 2012	x		x
06/03/2013	Document de Référence 2012	x		x
04/03/2013	Présentation des résultats annuels 2012			x
04/03/2013	Comptes consolidés annuels 2012	x		x
31/01/2013	Démission/Nomination au Conseil d'Administration	x		x
22/01/2013	Compte rendu du 3 <sup>ème</sup> Investor Summit	x		x
22/01/2013	Présentation 3 <sup>ème</sup> Investor Summit			x
08/01/2013	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/12/2012			x
07/01/2013	Bilan semestriel du contrat de liquidité de la Société Cegedim	x		x

(1) A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, les informations déposées sur la banque des communiqués AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) restent à usage interne de l'AMF.

(2) Disponible sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr) et consultable au siège de la Société.

(3) Disponible sur [www.cegedim.fr](http://www.cegedim.fr) (rubrique Finance) et consultable au siège de la Société.





# 25

## INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

---

25.1 INFORMATION SUR CEGEDIM ACTIV 262

---

25.2 INFORMATION SUR ALLIADIS 262

---

25.3 INFORMATION SUR INPS 262

---

25.4 INFORMATION SUR CELEASE 263

---

25.5 INFORMATION SUR CEGEDIM INC. 263

---

25.6 INFORMATION SUR CEGEDIM ASIA PACIFIC 263

Les participations de Cegedim sont exposées dans l'organigramme du chapitre 7 du présent Document de Référence. Elles sont prises en compte pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe, conformément aux méthodes exposées en note 1 des comptes consolidés, présentés au chapitre 20.1.

Voici ci-dessous des commentaires spécifiques sur les principales filiales dont le chiffre d'affaires individuel dépasse 30 000 000 euros.

## 25.1 INFORMATION SUR CEGEDIM ACTIV

La Société Cegedim Activ a pour activité l'édition, la commercialisation et l'intégration de progiciels applicatifs dédiés à l'assurance de personnes (Santé, Prévoyance) et de services associés.

Ces solutions couvrent plus de 40 millions d'assurés en régime obligatoire, complémentaire de santé et prévoyance. L'activité flux traite plus de 350 millions de flux. L'offre de Cegedim Activ s'adresse à

tous les opérateurs du marché, tels que les compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance, intermédiaires.

L'entité Cegedim Activ conçoit, intègre et héberge les services liés à ses progiciels *ACTIV'Infinite*, *ACTIV'Pro* et *ACTIV'Premium* couvrant ainsi le remboursement des soins de santé de 15 millions de personnes.

## 25.2 INFORMATION SUR ALLIADIS

La société Alliadis fait partie de la Business Unit Cegedim Healthcare Software (CHS), au sein de la division « Professionnels de santé » du Groupe Cegedim. Elle commercialise le logiciel *Alliance Premium*, destiné aux pharmaciens français.

Alliadis travaille en étroite synergie avec les autres sociétés du Groupe Cegedim produisant et commercialisant des logiciels destinés aux pharmaciens français (filiales Alliance Software, Alliadis et PG Informatique notamment) ainsi qu'avec Cegelease, qui propose des solutions de location-financement à ses clients.

## 25.3 INFORMATION SUR INPS

InPS est la filiale britannique du pôle « logiciels médecins » du Groupe Cegedim, au sein de la Business Unit Cegedim Healthcare Software (CHS) et qui contribue aux résultats de la division « Professionnels de santé ».

Son logiciel Vision s'impose comme la référence des solutions Windows pour le Primary Care au Royaume-Uni. InPS est un acteur

reconnu par les principaux « Local Service Providers » du marché et bénéficie également de la faculté de vendre directement ses logiciels aux médecins conformément au « GPSoC » (GP System of Choice). La société continue de faire évoluer ses offres afin de suivre les recommandations du programme gouvernemental du National Health Service.



## 25.4 INFORMATION SUR CEGELEASE

La société Cegelease est une société de location-financière qui propose des offres de financement aux officines pharmaceutiques, principalement pour leur équipement informatique (packs logiciels, matériel et maintenance). Depuis 2005 l'offre de financement

couvre également l'agencement de la pharmacie (enseigne, croix, automates, mobilier) avec la marque Pharmalease, et depuis 2006 l'offre de financement s'est étendue aux autres secteurs médicaux avec la marque Médilease.

## 25.5 INFORMATION SUR CEGEDIM INC.

Cegedim Inc. fait partie de la division « CRM et données stratégiques » du Groupe Cegedim. C'est un acteur de référence en matière de fourniture de solutions à l'industrie pharmaceutique et des sciences

de la vie, dans les domaines de la vente, du marketing et des études de conformité et représente la tête de pont du Groupe aux États-Unis.

## 25.6 INFORMATION SUR CEGEDIM ASIA PACIFIC

Cegedim Asia Pacific est le siège régional, basé à Singapour, de l'ensemble des activités « CRM et données stratégiques » du Groupe Cegedim en Asie. Cette holding fournit le support logistique et

administratif au reste du Groupe et centralise les relations clients pour cette zone.





# 26

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

---

26.1 RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 266

---

26.2 RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
EXTRAORDINAIRE 267

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 juin 2014.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et

les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont présentés au chapitre 20 du présent Document de Référence.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Voici ci-dessous les textes des projets de résolutions.

## 26.1 RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code

général des impôts qui s'élèvent à 221 378 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 84 124 euros.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 48 936 743,68 euros de la manière suivante :

- au report à nouveau créditeur pour 187 807,19 € ;
- aux autres réserves pour 46 142 594,92 € ;
- à la réserve réglementée pour 971 577,08 € ;
- à la prime d'émission pour 1 634 764,49 €.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Nombre d'actions	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement	
		Dividende		Autres revenus distribués	
		Par action	Global		
2010	13 997 173	1,00 €	13 997 173,00 €* <sup>*</sup>	Néant	Néant
2011	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2012	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant

\* Le dividende réellement versé au titre de 2010 s'est élevé à 13 952 709 euros car les actions autodétenues n'ouvrent pas droit au dividende.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013, approuve les comptes consolidés dudit exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

Le bureau de l'Assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, le quorum atteint par l'Assemblée est de plus du cinquième des actions ayant le droit de

vote étant précisé que les actions des personnes intéressées par ces conventions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

L'Assemblée peut en conséquence délibérer sur l'application de ces conventions.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**SIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs pour l'exercice en cours à 120 000 euros.

**SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société.

Les achats d'actions, qui ne pourront représenter plus de 10 % du capital social de la Société, pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise, y compris par un prestataire de service d'investissement intervenant sur les actions de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Cette autorisation permettrait d'attribuer des actions de la Société aux membres du personnel salarié du Groupe Cegedim conformément aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce. La Société devra, conformément aux dispositions légales, disposer en permanence de réserves indisponibles, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède en propre. Le prix unitaire d'achat maximum est fixé à 50 euros.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois expirant le 9 décembre 2015. Elle annule et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2013 et deviendra caduque en période d'offre publique d'achat.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de Bourse, conclure tous accords, y compris un contrat de liquidité AFEI, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

## 26.2 RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

**HUITIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes et constaté que le capital était entièrement libéré, décide de déléguer au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, toutes compétences pour décider, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente Assemblée et dans la limite d'un plafond maximum, en nominal, de 5 000 000 euros, d'une ou plusieurs augmentations du capital social, en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires.

Dans ce cadre et sous ces limites, le Conseil d'Administration disposera de tous les pouvoirs pour décider et réaliser la ou les augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :

- les conditions d'émission des nouveaux titres de capital, immédiats ou à terme, à émettre, et en particulier le prix de souscription ;
- constater la réalisation de ces augmentations de capital ;
- procéder aux modifications corrélatives des statuts.

La présente délégation de compétence emporte également la faculté pour le Conseil d'Administration d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible, pour les titres de capital nouveaux non souscrits à titre irréductible, qui sera attribué aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui

qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Les actions non souscrites pourront être réparties en totalité ou en partie par le Conseil d'Administration au profit des personnes de son choix. Elles pourront être offertes au public.

Le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts du montant prévu de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale décide, en outre, que le nombre de titres à émettre dans le cadre des augmentations de capital qui pourront être décidées par le Conseil d'Administration en vertu de la présente délégation, pourra être augmenté, dans les trente jours de la clôture de la souscription pour faire face à d'éventuelles demandes supplémentaires de titres.

Cette augmentation du nombre de titres à émettre ne pourra toutefois excéder 15 % de l'émission initiale. Les souscriptions complémentaires s'effectueront au même prix que les souscriptions initiales.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites légales, déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, au Directeur Général Délégué, les compétences qui lui sont conférées au titre de la présente résolution.

**NEUVIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes et constaté que le capital est entièrement libéré, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce (notamment L.225-129-2 et L.225-136 du Code de commerce) :

- décide de déléguer au Conseil d'administration, toute compétence pour décider, dans un délai maximum de 18 mois à compter de la présente assemblée, d'une ou plusieurs augmentations du capital social en numéraire par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés, par voie d'offres visées au paragraphe II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier.
- décide que le montant nominal maximum des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 2 600 000 €, et ce dans la limite légale de 20 % du capital social par an ;
- décide que, conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du code de commerce, le prix d'émission des actions à émettre sera au moins égal au minimum résultant des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation (soit à ce jour, la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourses précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %) ;
- décide que, dans ce cadre et sous ces limites, le Conseil d'administration disposera de tous les pouvoirs pour décider et réaliser la ou les augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :
  - les conditions d'émission des nouveaux titres de capital, à émettre, et en particulier le prix de souscription, le cas échéant ;
  - constater la réalisation de ces augmentations de capital ;
  - procéder aux modifications corrélatives des statuts.
- décide que les actions non souscrites pourront être réparties en totalité ou en partie par le Conseil d'administration au profit des personnes de son choix. Elles pourront être offertes au public. Le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant prévu de l'augmentation de capital proposée ; il est, en conséquence, autorisé à modifier les statuts.

L'assemblée générale décide, en outre, que le nombre de titres à émettre dans le cadre des augmentations de capital qui pourront être décidées par le Conseil d'administration en vertu de la présente délégation, pourra être augmenté, dans les trente jours de la clôture de la souscription pour faire face à d'éventuelles demandes supplémentaires de titres.

Cette augmentation du nombre de titres à émettre ne pourra toutefois excéder 15 % de l'émission initiale. Les souscriptions complémentaires s'effectueront au même prix que les souscriptions initiales.

**DIXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des

Commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'administration toute compétence, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 400 000 €, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés de la Société adhérant au plan d'épargne d'entreprise.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 26 mois à compter de ce jour.

Le nombre total des actions qui pourront être souscrites par les salariés ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et, à cet effet :

- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- fixer, sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
- fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles ;
- constater la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital.s

Cette autorisation comporte au profit des salariés visés ci-dessus, la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises.

**ONZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article L.225-147 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder dans la limite de 10 % du capital actuel de la Société, à l'émission d'actions de la Société en rémunération d'apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- décide que les émissions d'actions réalisées en exécution de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés à la huitième résolution ;
- prend acte que les actionnaires de la Société ne disposeront pas du droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente délégation, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des apports en nature ;
- donne pouvoir au Conseil d'Administration, pour mettre en œuvre la présente autorisation, requérir auprès du Tribunal de Commerce la nomination d'un Commissaire aux apports, approuver la valeur

des apports au vu du rapport du Commissaire aux apports, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et modifier les statuts en conséquence.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de (vingt-six) 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

### DOUZIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2, alinéa 2 du Code de commerce, les délégations de compétence générale consenties sous les résolutions qui précèdent, privent d'effet, à compter de ce jour, toutes les délégations antérieures ayant le même objet.

### TREIZIÈME RÉOLUTION

Le Conseil d'Administration est tenu de rendre compte à l'Assemblée de l'utilisation qu'il aura fait des délégations consenties en établissant un rapport complémentaire au Rapport Général Annuel sur la gestion de la Société, comportant les mentions requises par la réglementation en vigueur ainsi qu'un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dont il dispose et l'utilisation qui en a été faite, joint au Rapport de Gestion ou annexé à celui-ci.

### QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et prenant acte du fait que l'autorisation donnée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 8 juin 2011 arrivera à échéance le 8 août 2014, décide de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration aux fins de :

1. procéder à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société qui seront acquises en vertu des autorisations données de rachat d'actions propres ;
2. décide que le nombre total d'actions attribuées en vertu de cette autorisation ne pourra pas représenter plus de 10 % du capital social de la Société à la date de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration ;
3. décide que les bénéficiaires des attributions continueront d'être les membres du personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux, tant de la Société que des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement, dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 dudit Code et dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 21 mars 2008, modifiées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 5 novembre 2009 ;
4. prend acte que l'ensemble des conditions du présent renouvellement d'autorisation d'attribution gratuite d'actions seront strictement identiques à celles fixées par le Conseil d'Administration lors de ses séances des 21 mars 2008 et 5 novembre 2009, notamment pour :
  - déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements susvisés,

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
  - apprécier, à l'expiration de la période d'acquisition, la réunion des conditions d'attribution définitive et des critères d'attribution des actions,
  - statuer, à l'expiration de la période d'acquisition, sur le caractère définitif des attributions antérieurement consenties ;
5. prend acte que le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions de la Société mis en place par le Conseil d'Administration du 21 mars 2008 et modifié par le Conseil d'Administration du 5 novembre 2009 continuera de s'appliquer dans toutes ses dispositions, notamment :
    - concernant les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution : la Société leur attribuera de façon définitive les actions attribuées gratuitement, à l'issue d'une période d'Acquisition de deux (2) ans calculée à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'Administration. Cette attribution définitive sera suivie d'une période de Conservation de deux (2) ans,
    - concernant les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution : la Société leur attribuera de façon définitive les actions attribuées gratuitement, à l'issue d'une période d'Acquisition de quatre (4) ans calculée à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'Administration. Ces bénéficiaires ne seront soumis à aucune période de Conservation,
    - en cas d'invalidité du bénéficiaire, correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale, l'attribution des actions deviendra définitive avant le terme de la période d'Acquisition ;
  6. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-197-4 dudit Code ;
  7. décide que la présente autorisation est donnée pour une période de trente-huit (38) mois à compter de ce jour.

### QUINZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.


## GLOSSAIRE

**BNPA** : pour Bénéfice Net Par Action. Le BNPA est un indicateur financier spécifique que le Groupe définit comme le résultat net divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation.

**Chiffre d'affaires à changes constants** : lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires à changes constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change a été exclu. Le terme « à change constant » recouvre la variation résultant de l'application des taux de change de la période précédente sur l'exercice actuel, toutes choses restant égales par ailleurs.

**Chiffre d'affaires à périmètre constant** : l'effet des changements de périmètre est corrigé en retraitant les ventes de l'exercice antérieur de la manière suivante :

- en retirant la partie des ventes provenant de l'entité ou des droits acquis pour une période identique à la période pendant laquelle ils ont été détenus sur l'exercice en cours ;
- de même, lorsqu'une entité est cédée, les ventes pour la partie en question sur l'exercice antérieur sont éliminées.

**Croissance interne** : la croissance interne recouvre la croissance résultant du développement d'un contrat existant, notamment du fait de la hausse des tarifs et/ou volumes distribués ou traités, des nouveaux contrats, des acquisitions d'actifs affectés à un contrat ou un projet particulier.

**Croissance externe** : la croissance externe recouvre les acquisitions intervenues sur l'exercice présent ainsi que celles ayant eu un effet partiel sur l'exercice passé, nettes de cessions, d'entités et/ou d'actifs.

**EBIT** : pour Earnings Before Interest and Taxes. Il correspond au chiffre d'affaires net duquel sont déduites les charges d'exploitation (telles que salaires, charges sociales, matières, énergie, études, prestations, services extérieurs, publicité, etc.). Il correspond au résultat d'exploitation pour le Groupe Cegedim.

**EBIT courant** : il correspond à l'EBIT retraité des éléments non courants tels que les pertes de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles, les restructurations, etc. Il correspond au résultat d'exploitation courant pour le Groupe Cegedim.

**EBITDA** : pour Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization. On parle d'EBITDA lorsque les amortissements et réévaluations ne sont pas pris en compte. Le « D » désigne l'amortissement des immobilisations corporelles (telles que bâtiments, machines ou véhicules) alors que le « A » désigne l'amortissement des immobilisations incorporelles (brevets, licences, goodwill). Il est retraité des éléments non-courants tels que les pertes de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles, les restructurations, etc. Il correspond à l'excédent brut d'exploitation courant pour le Groupe Cegedim.

**Endettement Financier Net** : l'Endettement Financier Net représente la dette financière brute (les dettes financières non courantes, courantes, les concours bancaires, le retraitement de la dette au coût amorti et les intérêts courus sur emprunts) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie et hors réévaluation des dérivés de couverture de la dette.

**Free cash flow** : le free cash flow correspond au cash généré, net de la partie cash des éléments suivants : (i) variation du BFR opérationnel, (ii) opérations sur capitaux propres (variations de capital, dividendes versés et reçus), (iii) investissements nets de cessions, (iv) intérêts financiers nets versés et (v) impôts versés.

**Marge opérationnelle** : est définie comme étant le ratio EBIT/chiffre d'affaires.

**Marge opérationnelle courante** : est définie comme étant le ratio EBIT courant/chiffre d'affaires.

**Trésorerie nette** : est définie comme étant le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie moins le montant des découverts bancaires.





# RAPPORT DE GESTION

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence 2013 du Groupe Cegedim, la table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le Document de Référence 2013 de Cegedim les informations qui sont constitutives du Rapport de Gestion Annuel devant être établi par le Conseil d'Administration de Cegedim SA telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce :

<b>Rapport de Gestion Annuel de Cegedim SA</b>	<b>Document de Référence 2013</b>	<b>Page</b>
Présentation des comptes annuels de Cegedim SA	Chap. 9.1.1	96
Activité de Cegedim SA	Chap. 6	56
Faits marquants	Chap. 20.2.2, note 1	215
Evolution de l'activité au cours de l'exercice	Chap. 9.1.1	96
Délais de paiement des fournisseurs	Chap. 9.1.1	96
Activités des filiales	Chap. 7 Chap. 25	92 262
Structure financière et situation d'endettement	Chap. 10.1	118
Investissements	Chap. 5.2.4	54
Prises de participations directes et indirectes	Chap. 5.2.4	54
Cessions de participations	Chap. 5.2.4	54
Activité en matière de recherche et développement	Chap. 11.1	122
Analyse de l'évolution des affaires	Chap. 9.1.2	97
Facteurs de risques	Chap. 4	26
Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice	Chap. 20.1.2.3, note 34	205
Evolution prévisible de la situation et perspective d'avenir	Chap. 13	125
Dépenses non déductibles fiscalement	Chap. 20.2.2, note 30	231
Affectation du résultat	Chap. 20.2.2, note 17	226
Rappel des dividendes distribués	Chap. 20.7	247
Informations sur la détention du capital par certains actionnaires	Chap. 18.1	152
Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	Chap. 21.1.8	251
Participation des salariés au capital	Chap. 17.3	150
Observations du Comité d'Entreprise	Voir Partie RSE	5
Contrôle des Commissaires aux comptes	Chap. 20.3	234
Jetons de présence	Chap. 15.4	139
Informations concernant les mandataires sociaux	Chap. 14.1.1	128
Rémunération des mandataires sociaux	Chap. 15.1	138
Opérations sur titres	Chap. 14.1.4	132

<b>Rapport de Gestion Annuel du Groupe Cegedim</b>	<b>Document de Référence 2013</b>	<b>Page</b>
Présentation des comptes consolidés	Chap. 9.2.1	98
Activité du Groupe	Chap. 6	56
Faits marquants	Chap. 20.1.2.1	167
Evolution de l'activité au cours de l'exercice	Chap. 9.2.1	98
Structure financière et situation d'endettement	Chap. 10.2	118
Investissements	Chap. 5.2	52
Activité en matière de recherche et développement	Chap. 11.2	122
Analyse de l'évolution des affaires	Chap. 9.2.7	115
Facteurs de risques	Chap. 4	26
Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice	Chap. 20.1.2.3, note 34	205
Evolution prévisible de la situation et perspective d'avenir	Chap. 13	125
Informations sociales et environnementales	Voir Partie RSE	2
	Chap. 17.1	150

<b>Annexes du Rapport de gestion</b>	<b>Document de Référence 2013</b>	<b>Page</b>
Résultat des 5 derniers exercices	Chap. 20.2.3	231
Inventaire des valeurs mobilières	Chap. 20.2.4	232
Liste des Administrateurs en fonction, mandats et rémunérations	Chap. 14.1	128
	Chap. 15.1	138
Informations sociales	Voir Partie RSE	2
	Chap. 17.1	150
Détails de l'activité des filiales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 millions d'euros	Chap. 25	262
Rapport du Président sur Contrôle interne	Chap. 16.5	143
Rapport des Commissaires aux comptes	Chap. 20.3	234



## CONTACTS

### ■ Investisseurs

#### **JAN ERYK UMIASTOWSKI**

Relations Investisseurs Cegedim et Directeur des Investissements  
Tél. : +33 (0)1 49 09 33 36  
[investor.relations@cegedim.com](mailto:investor.relations@cegedim.com)

### ■ Presse

#### **AUDE BALLEYDIER**

Responsable communication  
et Relations Presse Cegedim  
Tél. : +33 (0)1 49 09 68 81  
[aude.balleydier@cegedim.com](mailto:aude.balleydier@cegedim.com)

#### **GUILLAUME DE CHAMISSO**

Agence PRPA  
Attaché de Presse  
Tél. : +33 (0)1 77 35 60 99  
[guillaume.dechamisso@prpa.fr](mailto:guillaume.dechamisso@prpa.fr)



Ce document fait partie intégrante du Document de Référence 2013 - © Cegedim 2014



Société anonyme au capital de 13 336 506,43 €  
127 à 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt  
R.C.S. Nanterre : 350 422 622 - Code NAF : 6311 Z  
Téléphone : +33 (0)1 49 09 22 00  
Email : [investor.relations@cegedim.com](mailto:investor.relations@cegedim.com)

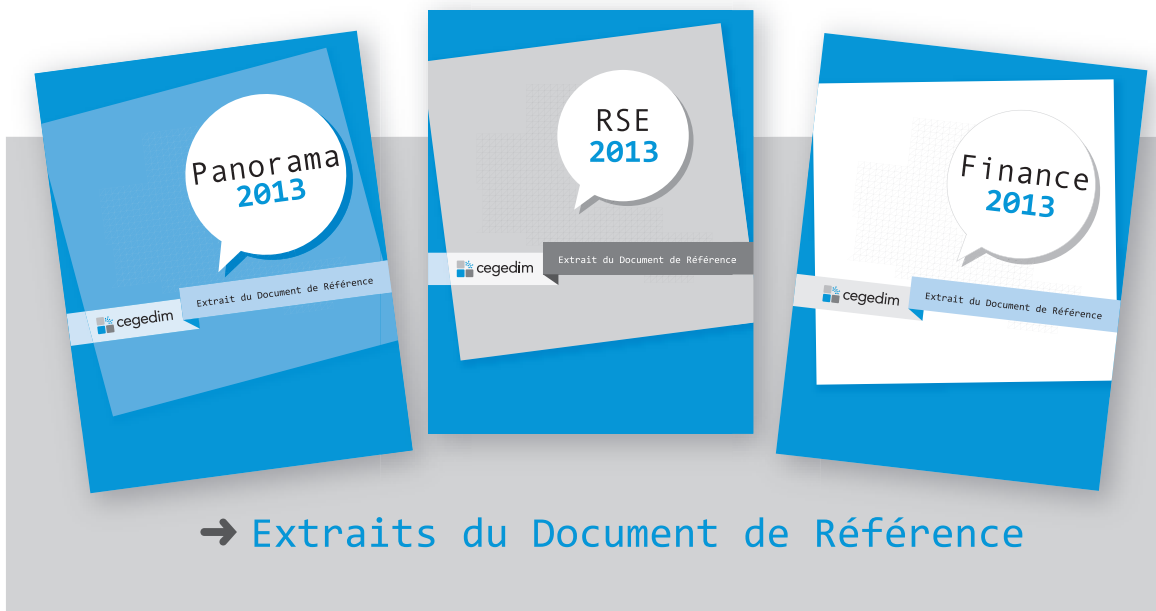
[www.cegedim.fr/finance](http://www.cegedim.fr/finance)



Ce présent document a été imprimé sur du papier 100% recyclé, certifié Ecolabel européen.  
Cette mesure concrète s'inscrit dans le cadre du Cegedim Compact,  
le programme de Développement Durable du Groupe Cegedim.

Publié par la Direction de la Communication Financière de Cegedim

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80



→ Extraits du Document de Référence



Société anonyme au capital de 13 336 506,43 €  
127 à 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt  
R.C.S. Nanterre : 350 422 622 - Code NAF : 6311 Z  
Téléphone : +33 (0)1 49 09 22 00  
Email : [investor.relations@cegedim.com](mailto:investor.relations@cegedim.com)

[www.cegedim.fr/finance](http://www.cegedim.fr/finance)